



Rint
Réseau
international
de néologie
et de terminologie

Phraséologie

Actes du séminaire international
(Hull, mai 1993)

10

Revue semestrielle
coéditée par l'Agence de
coopération culturelle et
technique et la
Communauté française de
Belgique.

N° 10 - décembre 1993.

Afrique
Canada
Communauté
française de
Belgique
France
Haïti
Maroc
Québec
Suisse
Tunisie



Terminologies nouvelles

Organisation du séminaire

Comité scientifique

Louis-Jean Rousseau
(Secrétaire général)

Malcolm Williams, Diane Michaud,
Silvia Pavel et Michèle Valiquette
(module canadien)

Martine Garsou, Daniel Blampain
Caroline de Schaetzen
(module de la Communauté française
de Belgique)

Bernard Cerquiglini, Loïc Depecker,
Gina Mamavi et John Humbley
(module français)

Tina Célestin, Estelle Thibault,
Ghislaine Pesant et Esther Blais
(module québécois)

Rolf Moos et Françoise Parc
(module suisse)

Ahmed Lakhdar-Ghazal et Saadia Ait
Taleb
(module marocain)

Marcel Diki-Kidiri, Michel-Marie
Koyt, Akami Mmoud Igue et Chérif
Mbodj
(module africain)

Présidents de séance

mardi 25 mai :

Daniel Blampain (Communauté
française de Belgique)
Gina Mamavi (France)
Marcel Diki-Kidiri
(République centrafricaine)

mercredi 26 mai :

Marcel Diki-Kidiri
(République centrafricaine)
Silvia Pavel (Canada)
Diane Michaud (Canada)

Rapporteurs

mardi 25 mai :

Michèle Valiquette (Canada)
Lise Boudreault (Canada)

mercredi 26 mai :

Michel Dubois (Canada)
Hélène Gélinas-Surprenant (Canada)

Comité organisateur

Diane Michaud
Diane Parent
Johanne Poirier
Michèle Valiquette
Malcolm Williams
(module canadien)

Éditeur scientifique

Michèle Valiquette (Canada)

Introduction

Page 3

Allocutions d'ouverture

Roger Collet, Sous-secrétaire d'État adjoint, Langues officielles et Traduction, Secrétariat d'État du Canada

Page 5

Jacques Lalonde, Conseiller spécial, Bureau du coordonnateur fédéral pour la Francophonie, Ministère des Affaires extérieures du Canada

Page 7

Louis-Jean Rousseau, Secrétaire général, Réseau international de néologie et de terminologie : *Terminologie et phraséologie, deux composantes indissociables des langues de spécialités*

Page 9

Thème I : Problématique de la phraséologie

Saadia Ait Taleb, Institut d'Études et de Recherches pour l'Arabisation

(Maroc) :

Rapport de la phraséologie avec la terminologie

Page 13

Gertrud Greciano, Université des Sciences humaines de Strasbourg

(France) :

Vers une modélisation phraséologique : Acquis et projets d'EUROPHRAS

Page 16

Ghyslaine Pesant et Estelle Thibault, Office de la langue française

(Québec) :

Terminologie et cooccurrence en langue du droit

Page 23

Roda P. Roberts, École des traducteurs et interprètes, Université d'Ottawa (Canada) :

La phraséologie : état des recherches

Page 36

Daniel Blampain, Institut supérieur de Traducteurs et d'Interprètes (Communauté française de Belgique) :

Notions et phraséologie. Une nouvelle alliance?

Page 43

Esther Blais, Office de la langue française (Québec) :

Le phraséologisme. Une hypothèse de travail

Page 50

Comptes rendus des débats

Page 57

Table ronde

Page 62

Sommaire

Thème II : Définition et méthodologie de la phraséologie

Silvia Pavel, Secrétariat d'État
(Canada) :

*La phraséologie en langue de
spécialité. Méthodologie de
consignation dans les vocabulaires
terminologiques*
Page 67

Daniel Gouadec, Université de
Rennes (France) :

*Extraction, description, gestion et
exploitation des entités
phraséologiques*
Page 83

Michel-Marie Koyt, Ministère de
l'Enseignement supérieur
et de la Recherche scientifique
(République centrafricaine) :

*Recherche phraséologique et langues
en développement : L'exemple du
Sängo*
Page 92

John Humbley, Centre de
terminologie et de néologie (France) :

*Exploitation d'un vocabulaire
combinatoire : syntaxe, phraséologie,
analyse conceptuelle*
Page 95

Caroline de Schaetzen, Centre de
terminologie de Bruxelles
(Communauté française de
Belgique) :

Un accès rapide aux collocations
Page 103

Françoise Parc, Chancellerie de la
confédération suisse (Suisse) :

*Traitement de la phraséologie
terminologique tirée des textes
législatifs et réglementaires suisses*
Page 115

Comptes rendus des débats

Page 120

Table ronde

Page 124

Allocutions de clôture

Malcolm Williams, Directeur,
Terminologie et Services
linguistiques, Secrétariat d'État du
Canada
Page 126

Louis-Jean Rousseau, Secrétaire
général, Réseau international de
néologie et de terminologie
Page 127

En bref

Publications

*Vocabulaire combinatoire de la
CFAO mécanique*

Vocabulaire canadien du Quaternaire

*Vocabulaire de la vérification
publique*

Lexique du matériel de sécurité

*Vocabulaire des industries
graphiques*
Page 129

Présentation des tapuscrits
Page 132

La théorie générale de la *phraséologie*, ses applications à la lexicographie et à la didactique des langues ont été ces dernières années le thème de nombreux articles et de plusieurs manifestations linguistiques internationales, dont le congrès *EUROPHRAS 88* (Strasbourg, 1988), le *Symposium on Terminology and Phraseology* (Vienne, 1989), le colloque *Phraséologie et terminologie en traduction et en interprétation* (Genève, 1991), et le congrès de l'Association européenne des lexicographes *EURALEX 92* (Tampere, 1992).

Le *Séminaire international sur la phraséologie* qui s'ouvre en mai 1993 à Hull, Canada, représente la contribution du Réseau international de néologie et de terminologie française (Rint) à l'étude de la phraséologie propre aux langues de spécialité (LS). La rencontre s'inscrit dans la série des séminaires du Rint destinés à stimuler la réflexion théorique et l'innovation méthodologique auprès des organismes francophones à vocation terminologique, tout en facilitant l'harmonisation des pratiques de recherche et l'intégration des technologies nouvelles aux outils de travail. À ce titre, il fait suite au *Séminaire Terminologie et Développement II* (Cotonou, 1992), consacré au développement de

terminologies spécialisées en langues africaines, et il précède le *Séminaire sur la méthodologie des attestations de néologismes*, prévu en septembre 1993 à Paris.

Il importait de cerner tout d'abord la problématique de la phraséologie LS : définition opératoire du concept dans l'optique terminologique, compte tenu des multiples acceptions du terme *phraséologie* (R. Roberts); rapports entre le terme et ses cooccurrents, entre le phraséologisme LS - ayant un terme comme noyau ou pouvant se transformer en un terme nouveau - et les locutions, les collocations et les idiomatismes de la langue courante (LC); utilité d'ajouter une dimension phraséologique - image de la LS en emploi - à la recherche terminologique classique, axée sur les concepts et leurs désignations, mais visant soit l'aménagement linguistique par la formation professionnelle et la normalisation, soit l'acquisition du savoir spécialisé et l'enseignement des langues étrangères, ou bien la production du discours LS en rédaction technique ou scientifique et le transfert interlangues en traduction spécialisée (E. Blais, D. Blampain).

En plus de faire connaître aux terminologues les importants acquis de la phraséologie en langue courante (G. Greciano) et leur pertinence pour l'étude de la langue de spécialité (S.A. Taleb), le séminaire leur permet de saisir la spécificité phraséologique

Introduction

du discours juridique (*E. Thibault*), l'importance du dictionnaire phraséologique en tant qu'outil de révision et de rédaction (*G. Pesant*), l'effet contraignant du figement sur la traduction des textes législatifs (*F. Parc*), ainsi que les priorités de la recherche phraséologique pour les langues en développement (*M.-M. Koyt*) et pour les civilisations à tradition orale (*M. Diki-Kidiri*).

Les exposés méthodologiques proposent des critères de découpage, de sélection et de systématisation des phraséologismes qui se ressemblent en dépit de la diversité des démarches adoptées : certains mettent l'accent sur l'analyse formelle du texte et sur l'automatisation des opérations d'extraction, de gestion et d'exploitation des entités phraséologiques (*D. Gouadec*), ou font valoir les performances des logiciels de dépouillement phraséologique de textes saisis sur support informatique (*C. de Schaetzen*); d'autres établissent une typologie des unités phraséologiques fondée sur la nature et les relations du concept désigné par leur noyau terminologique, pour créer des modèles de rubriques phraséologiques dans les vocabulaires LS unilingues ou bilingues (*S. Pavel*); d'autres enfin évaluent la composante phraséologique de plusieurs vocabulaires spécialisés et préconisent une méthode d'indexation des phraséologismes LS basée sur l'analyse conceptuelle et sur la combinatoire syntagmatique, qui réduirait les occurrences répétitives ou banalisées (*J. Humbley*).

Au-delà des difficultés inhérentes aux premiers échanges d'idées entre chercheurs ayant des profils professionnels et des intérêts différents, le *Séminaire international sur la phraséologie* a pour objet une meilleure intégration de la recherche terminologique à l'ensemble des activités en langue de spécialité et prépare le terrain pour une collaboration plus étroite entre les membres du Rint en matière de méthodologie et de produits terminologiques.

Monsieur le Secrétaire général du Réseau international de néologie et de terminologie,

Monsieur le Ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique de la République centrafricaine,

Monsieur le Sous-ministre à la Citoyenneté et au Multiculturalisme du Canada,

Monsieur le Représentant de l'Agence de coopération culturelle et technique,

Monsieur le Coordonnateur du Bureau des Affaires francophones au ministère des Affaires extérieures du Canada,

Monsieur le Délégué général à la langue française,

Monsieur le Directeur de l'Institut d'Études et de Recherches pour l'Arabisation du Maroc,

Mesdames et messieurs les coordonnatrices et coordonnateurs des modules du Rint,

Distingués conférencières et conférenciers,

Chers invités,

Au nom du Secrétariat d'État du Canada, j'ai le plaisir de vous souhaiter la bienvenue au *Séminaire international sur la phraséologie*, organisé par le module canadien du Réseau international de néologie et de terminologie (Rint), en collaboration avec les gouvernements du Canada et du Québec, et sous les auspices de l'Agence de coopération culturelle et technique (ACCT), principal opérateur des Sommets francophones.

Le Rint, sous le parrainage duquel a lieu ce séminaire, a été officiellement créé lors du Sommet francophone de Paris en 1986. Au départ, le Rint avait comme objectif de diriger les langagiers vers une forme plus moderne de coopération panfrancophone dans le domaine de l'aménagement néologique et terminologique de la langue française.

Il est clair que les notions de planification et d'aménagement linguistique intéressent malheureusement trop peu de gens. Ce n'est donc que par notre détermination et notre inlassable activité que nous pourrions réussir à changer les perceptions, à multiplier le nombre de partenaires conscients de l'importance de la sauvegarde des langues comme instrument de culture et de développement économique, et

cela, dans tous les milieux de l'activité économique et politique de nos pays respectifs. C'est aussi grâce à nos efforts concertés que nous pourrions accroître l'impact et la portée de nos décisions en matière de planification et d'aménagement linguistique.

La langue, cet outil de communication privilégié qui nous permet d'exprimer, dans la mesure où nous la maîtrisons bien, notre univers intérieur ainsi que les subtilités de notre pensée et les particularités des concepts et des réalités nouvelles que nous voulons désigner, doit continuer de faire l'objet d'investigations constantes de la part de spécialistes comme vous, et cela, afin d'en favoriser l'adaptation à l'expression de la modernité scientifique et technique.

La phraséologie, qui est le thème de ce séminaire, nous ouvre de nouvelles perspectives particulièrement intéressantes en matière d'aménagement linguistique. Quelles que soient nos spécialités respectives, tous autant que nous sommes avons des marchés à définir, des niches à construire et il est clair que la phraséologie présente un intérêt certain pour nos clientèles actuelles et qu'elle nous permet également d'envisager un élargissement de nos marchés. En effet, que nos clients respectifs soient

Allocutions d'ouverture

des traducteurs, des rédacteurs, des spécialistes, des enseignants, tous bénéficieront sûrement des résultats des travaux de recherche et de développement effectués dans le domaine de la phraséologie.

L'approche phraséologique, qui est une extension tout à fait normale de la recherche terminologique, permet d'élargir considérablement le champ d'intervention des langagiers et d'augmenter notre force de frappe sur le marché des industries de la langue.

Ce nouveau chantier terminologique, pour reprendre une expression bien connue dans le milieu des terminologues, permettra de fournir aux francophones, et j'ajouterais, aux locuteurs de toutes autres langues dans le monde, des outils d'expression supplémentaires qui les aideront à améliorer les mécanismes de communication utilisés, soit dans la langue générale soit dans les langues de spécialité. Ce nouveau secteur d'activité permettra également de favoriser, grâce à l'élaboration d'une méthodologie de travail reconnue dans les milieux langagiers, une concertation entre pays et communautés francophones en matière de création terminologique et de planification linguistique.

De plus, cette méthodologie pourra faciliter le développement et l'implantation des langues nationales dans l'espace francophone du Sud. En effet, si la terminologie réussit à élargir son cadre d'activité et à y intégrer efficacement la dimension phraséologique, l'impact sur la langue pourrait être extraordinaire sans compter, bien entendu, l'impact sur nos produits terminologiques et

linguistiques et sur les marchés correspondants. Tous nos clients, quels qu'ils soient, n'en seront que mieux servis.

Le module canadien du Rint, dont le siège se trouve au Secrétariat d'État, et plus précisément à la Direction de la terminologie et des services linguistiques, a été créé en 1983. À ce moment, il s'est associé au module québécois pour mener à bien des recherches néologiques portant sur les pluies acides. Par la suite, le module canadien prit une part active en 1986 et en 1987 à la restructuration des activités du Réseau de néologie, lequel est devenu le Réseau international de néologie et de terminologie (Rint).

Le concept de Réseau est extrêmement important dans la conjoncture mondiale actuelle. En effet, les ressources financières dégagées par les gouvernements pour les programmes linguistiques sont coupées de toutes parts, précisément au moment où le besoin d'échanges et de collaboration est croissant. Par ailleurs, des technologies nouvelles se développent à un rythme effarant que nous avons énormément de mal à suivre. Et pourtant, nous devons être à l'avant-garde, sans quoi nous risquons de perdre notre place sur l'échiquier économique et politique de nos gouvernements respectifs. Nous avons besoin de resserrer les liens qui nous unissent pour nous aider mutuellement à atteindre les objectifs que nous fixons. Par conséquent, des réunions de travail, comme celle qui s'amorce aujourd'hui, doivent être un peu comme une étincelle dans notre vie

professionnelle et elles doivent nous entraîner sur de nouvelles pistes favorisant l'évolution de nos professions respectives.

J'aimerais maintenant vous présenter ceux et celles qui, depuis de nombreuses années, travaillent dans le cadre du Rint à tisser les liens dont je parlais plus haut. J'inviterai donc les coordonnatrices et les coordonnateurs de chacun des modules du Rint à se lever afin que vous puissiez les reconnaître :

- M. Ntole Kazadi, Coordonnateur du Programme Culture, Communications et Aménagement linguistique de l'Agence de coopération culturelle et technique;
- M. Louis-Jean Rousseau, Secrétaire général du Rint et qui représente également aujourd'hui M. Jean-Claude Rondeau, Coordonnateur du module québécois;
- M^{me} Diane Michaud, Coordonnatrice du module canadien, hôte de ce séminaire;
- M. Bernard Cerquiglini, Délégué général à la langue française et Coordonnateur du module français;
- M^{me} Martine Garsou, Coordonnatrice du module de la Communauté française de Belgique, n'arrivera que mercredi. Permettez-moi cependant de souligner la présence de M. Daniel Blampain qui a travaillé très activement au sein de la Communauté française de Belgique;
- M^{me} Françoise Parc, qui représente le module suisse;
- M. Ahmed Lakhdar-Gazal, Coordonnateur du module marocain;

- M. Marcel Diki-Kidiri,
Coordonnateur du module africain.

Je tiens à souhaiter la plus cordiale bienvenue à toutes les délégations présentes ici aujourd'hui, aux conférencières et conférenciers et à tous les participants, et à leur souhaiter tout le succès possible.

*Le Sous-secrétaire d'État adjoint,
Langues officielles et Traduction,
Secrétariat d'État du Canada,
Roger Collet.*



Monsieur le Ministre de
l'Enseignement supérieur et de la
Recherche scientifique de la
République centrafricaine,

Monsieur le Représentant de
l'Agence de coopération culturelle et
technique,

Monsieur le Délégué général à la
langue française,

Monsieur le Directeur de l'Institut
d'Études et de Recherches pour
l'Arabisation du Maroc,

Monsieur le Secrétaire général du
Rint,

Monsieur le Sous-secrétaire d'État
adjoint,

Mesdames et Messieurs et bien chers
amis de la Francophonie,

Quelle impressionnante théorie
des pays francophones vous reflétez
en votre qualité de représentants de

vos pays à cette manifestation de la Francophonie qu'est ce premier *Séminaire international sur la phraésologie* du Réseau international de néologie et de terminologie (Rint). Quelle que soit d'ailleurs la thématique des séminaires intéressant nos États, une réalité s'actualise à chaque fois : ces séminaires sont des lieux géométriques de la Francophonie, des carrefours de rencontres qui manifestent l'ampleur internationale du monde francophone, une sorte de vaste agora où l'Afrique salue l'Amérique, et où l'Europe se rapproche de l'Océan Indien et de l'Asie. À l'approche du prochain Sommet qui se déroulera en octobre 1993 à l'Île Maurice, l'assemblée que vous formez est un microcosme du monde francophone et contribue déjà, par sa seule formation, à l'impact de votre séminaire.

Vous retrouvez au Canada dans un État membre de la Francophonie qui a tenu à faire partie de ce vaste ensemble avec ses partenaires que sont les gouvernements participants du Québec et du Nouveau-Brunswick. Pour le Canada, faire partie de la Francophonie, c'est révéler la richesse de sa dualité linguistique et de son tissu social enrichi par la diversité de ses cultures. Paul Valéry disait à la fin de sa vie que notre pays est le prolongement de la richesse de la langue et de la culture françaises en Amérique. Mais l'appartenance de notre pays à la Francophonie élargit aussi nos liens de solidarité à l'échelle mondiale et vient rompre l'isolement dans lequel se retrouvent 7 millions de personnes parlant la langue de Molière dans un bassin de 275 millions de personnes

qui ont adopté la langue de Shakespeare. En outre, nous devrions tout de suite ajouter que notre situation en Amérique du Nord ainsi que notre appartenance au Commonwealth et à la Francophonie permettent au Canada de se retrouver simultanément dans le cadre de ces trois grands ensembles que sont le libre-échange nord-américain, le Commonwealth et la Francophonie. Nous vous souhaitons la bienvenue au Canada. Que votre séjour parmi nous vous plaise autant que votre présence nous enrichit.

Sans aucun doute, est-il tout à fait opportun maintenant de jeter un coup d'oeil sur le chemin parcouru depuis le Sommet francophone de Chaillot (1991). À ce moment, le temps était venu de doter le Francophonie de structures modernes pouvant avoir un véritable impact sur les problèmes politiques, économiques et institutionnels de l'heure, d'ajouter à ces structures un mécanisme pouvant traduire les objectifs en réalités concrètes et, enfin, de mettre en oeuvre des programmes moins nombreux que ceux qui existaient auparavant, mais davantage axés sur les grandes priorités dégagées par les Sommets.

Sur les plans politique et économique, le Canada voulait que les Chefs d'État et de Gouvernement prennent position, solidairement, en tant que francophones sur les grandes questions de l'heure, tout comme ils le font dans le cadre du Commonwealth en tant qu'anglophones ou dans celui du G-7 en tant que grandes puissances économiques. Il désirait également que soit davantage mis l'accent sur

les questions relatives aux droits de la **personne**, au **renforcement de l'État** et à l'encouragement à la démocratisation.

Sur le plan institutionnel, nous voulions assurer la pérennité de la Francophonie en l'ancrant sur des assises institutionnelles stables et durables de façon à simplifier la mécanique institutionnelle des Sommets tout en renforçant le suivi des volets politique et économique. Il en est résulté toute une série de réformes structurelles qui sont maintenant à toutes fins utiles achevées. Les Sommets des chefs d'État et de Gouvernement sont maintenant devenus le véritable moteur de la Francophonie.

Sur le plan de la coopération qui nous intéresse tous, le Canada poursuivait trois objectifs à Chaillot :

- 1) consolider les huit réseaux d'activités prioritaires de l'Agence;
- 2) éviter la dispersion et la multiplication de micro-projets et mieux définir les priorités et
- 3) encourager les habitudes de « dialogue communautaire » favorisées par ce type de coopération multilatérale.

Là aussi, les résultats sont nettement encourageants. L'Agence de coopération culturelle et technique (ACCT) est vraiment devenue le principal opérateur des Sommets francophones pour les domaines autres que la coopération inter-universitaire tout en assumant sa nouvelle fonction de secrétariat des instances de la Francophonie.

Nous sommes particulièrement heureux des résultats des programmes menés dans le domaine des Droits de la Personne et de la Démocratie. Non seulement la Francophonie s'est-elle

dotée de mécanismes permettant l'envoi de missions d'observation d'élections dans les pays qui en font la demande, comme aux Seychelles récemment, mais encore avons-nous mené avec l'aide de l'Association internationale des parlementaires de langue française (AIPLF), de la Société Radio-Canada, de la Fondation canadienne des droits de la personne, de la Fédération des travailleurs du Québec (FTQ), des forces policières de la ville de Montréal, toute une série de séminaires sur le rôle des Parlements en démocratie, celui des médias, des O.N.G., des forces policières et des syndicats. De plus, nous avons mis en place, avec la coopération du ministère de la Justice du Canada, un réseau de cliniques juridiques à l'intention des femmes d'Afrique francophone.

Dans ce domaine, comme dans beaucoup d'autres domaines de la vie moderne, que ce soit en agriculture, en environnement, en énergie ou en communication, les problèmes deviennent de plus en plus techniques et spécialisés. Il n'est donc pas étonnant que nous devions également nous trouver des partenaires de plus en plus spécialisés, ayant une grande connaissance de dossiers techniques. C'est ici que l'on réalise pleinement l'évolution radicale de la Francophonie au cours des vingt dernières années alors que la langue française, considérée naguère comme un idéal en soi dont il fallait assurer la survivance sinon l'épanouissement, est devenue l'outil qui nous permet maintenant une véritable collaboration dans une foule de secteurs scientifique, technique et culturel où joue à plein le défi de la

modernité. Il ne faut pas oublier que les industries de demain seront fondées sur les biens immatériels que sont la matière grise elle-même, les banques de données, l'information, la communication hommes-machines. L'avenir de la langue française et de la Francophonie se jouent sur ce terrain. Si l'on veut que dans dix ans la langue française soit encore une langue de communication internationale, il nous faut rattraper le temps perdu dans plusieurs domaines.

Le dénominateur commun des pays francophones, c'est un usage certain de la langue française. Au cours du *Séminaire international sur la phraséologie*, vous proposez d'explorer les voies d'ouverture des marchés de la terminologie par l'établissement de vocabulaires phraséologiques. Les retombées de votre travail en séminaire dans vos pays respectifs seront des facteurs de développement de l'ensemble de la Francophonie.

Tout en félicitant l'équipe du correspondant sectoriel et de son ministère, le Secrétariat d'État du Canada, ainsi que les chefs de module des divers pays, pour leur travail de préparation de ce séminaire, permettez-moi de vous souhaiter, au nom du Bureau du Coordonnateur fédéral pour la Francophonie du ministère des Affaires extérieures du Canada, des journées fructueuses de travail et marquées au coin du plaisir de travailler ensemble au sein de l'espace francophone.

*Le Conseiller spécial,
Bureau du Coordonnateur fédéral
pour la Francophonie,
Ministère des Affaires extérieures,
Jacques Lalonde*

Terminologie et phraséologie, deux composantes indissociables des langues de spécialités

Introduction

Depuis les tout premiers travaux théoriques et méthodologiques menés en terminologie, cette discipline a été élaborée autour de la délimitation des notions dans les domaines spécialisés du savoir, de leur étude systématique, de leur définition et de leur dénomination. L'un des pionniers de la terminologie, Wüster, la situait au carrefour de la logique, de l'ontologie, de la documentation et de la linguistique. Les aspects langagiers de la terminologie devaient toutefois être distingués de l'étude des notions et des termes, laquelle devait demeurer l'unique préoccupation des terminologues. Cette vision des choses a fait école et, encore aujourd'hui, la terminologie, dans sa théorie comme dans sa pratique, se confine le plus souvent dans l'univers de la cognitive et de la classologie. En effet, le lexique des langues de spécialité est étudié en tant que système lexical, ou plutôt en tant que sous-système lexical.

Ainsi, la norme 1087 de l'ISO [ISO 89] définit comme suit la terminologie : « Étude scientifique des notions et des termes en usage dans les langues de spécialité. » Cette définition, qui correspond encore largement aux pratiques actuelles, relève d'une conception purement lexicale et notionnelle de la terminologie et conduit à l'étude des termes indépendamment du contexte discursif dans lequel ils se forment pourtant, et dans lequel les notions qu'ils désignent s'élaborent et se définissent [Rousseau 93].

Terminologie et discours

Déjà, en 1976, Louis Guilbert écrivait que l'énoncé linguistique était « le lieu nécessaire de la transmission de l'information et le lieu de la formation du terminologisme en tant que signe linguistique » [Guilbert 76]. De même, la norme ISO 1087 déjà citée inscrit parmi les tâches de la terminologie « l'étude des aspects phraséologiques des langues de spécialité », et définit ce dernier concept de la façon suivante :

« Sous-système linguistique qui utilise une terminologie et d'autres moyens linguistiques et qui vise la non-ambiguïté de la communication dans un domaine particulier. » [ISO 89].

Cette ouverture du domaine de la terminologie sur la phraséologie, sous-entendue dans cette définition par « d'autres moyens linguistiques », doit donc conduire au décloisonnement de la pratique terminologique à l'égard de l'univers langagier des domaines de spécialité et c'est sans doute la raison d'un intérêt nouveau, depuis quelques années, pour l'étude des langues de spécialités dans une perspective de description et d'aménagement.

Dans cette approche, la terminologie [ensemble de termes] devient une composante de ce que l'on appelle les langues de spécialité, lesquelles sont constituées de beaucoup d'autres éléments linguistiques qui sont demeurés à ce jour fort mal décrits, du moins dans le domaine français, et qui forment les technolèctes. En fait, le véritable

objet des travaux terminologiques est l'aménagement de la communication scientifique et technique. Ces technolèctes constituent la base de la communication spécialisée dans laquelle la fonction langagière de la terminologie devient primordiale, au côté des autres fonctions, et notamment, de la fonction cognitive. Il n'est donc pas étonnant que les premiers à s'intéresser aux langues de spécialité comme objet de description aient été les spécialistes de la didactique des langues et, bien entendu, les traducteurs.

Pour une méthodologie de la phraséologie

Une fois admise la nécessité d'étudier la composante phraséologique des langues de spécialité, beaucoup de tâches restent à accomplir. Il nous faut en tout premier lieu définir les concepts de base, notamment le concept de *phraséologisme* ou de *phrasème*, selon les auteurs.

Quelques auteurs se sont aventurés à définir le phraséologisme, comme en témoigne la *Bibliographie de la phraséologie* compilée par Silvia Pavel [Pavel 93]. La plupart des auteurs attribuent au phraséologisme un caractère syntaxique et un caractère notionnel particulier qui va au-delà de la notion désignée par le terme qui, le plus souvent, constitue l'élément de base du phraséologisme spécialisé. De

même, plusieurs auteurs ont proposé des typologies de l'unité phraséologique dans lesquelles on retrouve les éléments définitoires dont il vient d'être question.

Il nous semble cependant prématuré d'établir une typologie définitive sans qu'un travail préalable d'analyse de vastes corpus textuels spécialisés n'ait été effectué et sans qu'une étude comparative d'unités phraséologiques issues de champs d'expérience différents n'ait été réalisée. Nous devons, croyons-nous, considérer les typologies existantes comme provisoires.

Un autre défi pour les études phraséologiques consiste en l'établissement de méthodes de découpage, de collecte et de traitement des unités. Jusqu'à présent, le travail terminologique s'est fondé sur la collecte et le traitement de données relatives aux notions et aux termes. L'approche phraséologique des langues de spécialité rend nécessaire l'élargissement de l'éventail des données à recueillir et la révision des méthodes du travail terminologique. La nécessité de fonder les travaux sur la description des usages rendra incontournable le recours à l'analyse d'énoncés extraits de vastes corpus textuels représentatifs de la variété des discours techniques et scientifiques propres aux domaines étudiés.

De plus, comme il s'agit d'étudier des fragments de discours phraséologisés ou en voie de phraséologisation, il deviendra essentiel que l'on élargisse la typologie des textes à analyser, de façon à tenir compte de l'ensemble des pratiques langagières propres à des ensembles de locuteurs

appartenant à un milieu professionnel donné, et ce, dans différentes circonstances de communication. Ainsi, dans certains domaines, il conviendra d'ajouter à la documentation savante toute la gamme de documentation technique utilisée dans un système de production, de même que la documentation technico-commerciale, sans parler des différentes pratiques discursives orales.

Par ailleurs, tout comme il a fallu jadis définir le concept de *terme*, établir des critères de découpage et créer des systèmes de dépistage, de même faudra-t-il élaborer une définition opératoire du phraséologisme, en étudier les modes de formation, en analyser le processus de phraséologisation, en définir des normes de découpage. Il faudra également adapter les systèmes informatiques d'aide au dépouillement terminologique afin de les rendre aptes à la collecte des phraséologismes.

La consignation et la diffusion des données phraséologiques rendra nécessaire l'évolution des banques de terminologie afin que les usagers soient en mesure d'identifier et de repérer l'ensemble des données nécessaires à l'élaboration du discours spécialisé. Les données phraséologiques doivent donc sortir du champ « note » où elles étaient généralement consignées dans la plupart des banques de terminologie et devenir interrogeables par les usagers. Les banques de terminologie, dans cette perspective, sont appelées à devenir de véritables outils de rédaction en langue de spécialité : on parlera alors de

rédaction assistée par ordinateur, qu'il s'agisse de rédaction humaine ou de rédaction *machine*, dans le cas de systèmes experts.

Les champs d'application de l'étude et de la description des langues de spécialités dans toutes leurs composantes sont nombreux. Il suffit de mentionner le domaine de la traduction et celui de l'enseignement des langues, qu'il s'agisse de l'enseignement des langues secondes ou de l'enseignement des langues maternelles en contexte de formation professionnelle, par exemple. Dans un monde où la maîtrise de la communication devient primordiale, l'enseignement des langues fondé sur la description des langues de spécialité pourra permettre aux « apprenants » d'acquérir et de développer une littératie technolocale indispensable à la pratique de leur profession et à l'utilisation des technologies de l'information.

Conclusion

Les différents points que nous venons d'énumérer ne sont qu'un aperçu des nombreuses implications méthodologiques qui sont reliées à la description et au traitement de la phraséologie et qui feront l'objet de nos discussions au cours du présent séminaire et très certainement au cours des prochaines années. Le séminaire que nous tenons cette semaine s'inscrit dans une série de manifestations scientifiques consacrées au même sujet. Pensons au colloque *Phraséologie et terminologie en traduction et en*

interprétation, tenu à Genève en 1991, et à la table ronde « Terminologie, discours et textes spécialisés » (1), qui a eu lieu à l'occasion du XV^e Congrès international des linguistes en août 1992 à Québec. Il est également question qu'un autre colloque consacré à la phraséologie se tienne à Ottawa en 1994. Cette proximité dans le temps n'est pas, croyons-nous, une coïncidence fortuite. Nous préférons y voir une unanimité du monde de la terminologie sur les besoins et les priorités de recherche.

*Le Secrétaire général,
Louis-Jean Rousseau.*

Bibliographie

Guilbert (Louis), 1976, « Terminologie et linguistique », *Essai de définition de la terminologie, actes du colloque international de terminologie*, Québec, Éditeur officiel du Québec, p. 26.

ISO 1087, 1989, *Vocabulaire de la terminologie*, Genève, International Organization for Standardization.

Pavel (Silvia), mai 1993, *Bibliographie de la phraséologie (1905-1992)*, Ottawa, Réseau international de néologie et de terminologie / Secrétariat d'État du Canada, 18 pages.

Rousseau (Louis-Jean), 1993, « Vers une méthodologie de la définition terminologique », *Les mélanges Corbeil* [à paraître].

(1) Les actes de cette table ronde paraîtront, en compagnie d'autres textes, dans le numéro 7-8 de la revue *ALFA* {Actes de langue française et de linguistique}, en 1994. Cette revue est publiée par l'Université Dalhousie, Halifax, Canada.

Problématique de la phraséologie

Présidents de séance :

Daniel Blampain (Belgique)
Gina Mamavi (France)
Marcel Diki-Kidiri
(République centrafricaine)

Rapporteurs :

Michèle Valiquette (Canada)
Michel Dubois (Canada)
Lise Boudreault (Canada)

Thème 1

Rapport de la phraséologie avec la terminologie

Je n'ai pas la prétention de vous proposer une méthodologie ni une typologie de la phraséologie, mais plutôt une petite exploration de cette notion. L'Organisation internationale de normalisation (ISO) a défini la science de la terminologie comme étant un domaine du savoir consacré à la dénomination des notions, soit dans un domaine spécialisé, soit dans tous les domaines. De ce fait, la terminologie s'intéresse à la signification des termes et elle partage à cet égard la préoccupation de la lexicographie et de la sémantique lexicale. Le développement de l'appareil conceptuel de la lexicographie, et surtout de la sémantique lexicale, a d'ailleurs beaucoup contribué à asseoir les fondements théoriques de la terminologie.

Pour définir l'objet de la terminologie, on utilise de plus en plus le concept très opérationnel de langue de spécialité (LS), d'où deux conséquences. D'abord, la langue scientifique et technique de spécialité est étroitement imbriquée dans la langue naturelle qui devient, par là-même, une sous-langue fonctionnelle correspondant à un sous-système linguistique spécial. La combinaison d'une approche linguistique et d'une

approche systématique rend compte de la double articulation des unités terminologiques, qui sont à la fois des unités d'un système linguistique donné et des unités s'inscrivant dans un système notionnel hiérarchisé. Ensuite, si l'identification d'un terme passe par l'identification des notions et des réalités propres à ce domaine au niveau notionnel, l'identification de ce terme est insuffisante au niveau fonctionnel. Or, les expressions et les tournures particulières à la langue de spécialité d'un domaine donné sont importantes. La phraséologie, de ce fait, devient une composante essentielle du discours spécialisé.

Sur le plan théorique toutefois, le statut de la phraséologie reste incertain, tant en lexicographie qu'en terminologie. Même en lexicographie moderne, où on a senti la nécessité de distinguer des unités de signification supérieures au mot et de déterminer, pour la description de la langue, le rôle indispensable de ces unités fonctionnelles qui se trouvent au-delà du mot, la notion de phraséologie reste cependant ambiguë. Les lexicographes nous proposent une distinction terminologique entre le mot, défini comme étant l'unité graphique, et l'unité fonctionnelle significative du discours, qui serait une suite de morphèmes plus grandes que le mot, imprévisibles selon les règles de la grammaire et qu'il faut faire figurer dans le lexique.

Pour désigner cette unité fonctionnelle, les lexicographes ont eu recours aux appellations les plus diverses, la notion étant encore assez floue. Faut-il parler de *lexème*, de *synapsis* (Benveniste), de *synthème* (Martinet), d'*unité syntagmatique* (Gilbert), d'*unité phraséologique* (Dubois), de *phrasème* que l'on entend de plus en plus? Ces dénominations différentes recouvrent plus ou moins la même réalité, à savoir des groupes de mots syntaxiquement liés, n'ayant qu'un seul sens à la fois dans un contexte donné. Divers critères sont utilisés pour déterminer ces unités fonctionnelles significatives du discours, supérieures au mot graphique : degré de cohésion entre les différents éléments de l'expression, nature du lien syntaxique entre les membres de l'expression, ordre des mots et possibilité d'expansion des mots.

Mais avant d'examiner l'importance de ces phénomènes en matière de lexicographie et de terminologie, je voudrais évoquer une autre acception de la phraséologie, particulière à la langue arabe ou, plus exactement, à la tradition lexicographique arabe ancienne qui a donné lieu à de nombreux traités et ouvrages. Il s'agit d'un sujet de prédilection, non seulement pour les anciens grands lexicographes arabes, mais aussi pour de nombreux orientalistes qui se sont penchés sur la question.

Dans la tradition lexicographique arabe, la phraséologie est définie comme étant l'étude du rythme et de la pulsion de la langue. Comme l'a signalé l'orientaliste Vincent Montet dans son ouvrage de référence *L'Arabe moderne*, la langue arabe est une langue faite pour l'oreille, pour la récitation et pour l'éloquence, d'où le rôle très important de l'allitération et de l'assonance. Je ne citerai pas toutes les formes d'expressions

linguistiques qui rentrent dans le cadre de la phraséologie ainsi défini pour la langue arabe et je me contenterai de citer deux types de figures stylistiques très courantes en langue arabe et en cursus de création néologique.

La première figure de rhétorique consiste à rapprocher des mots présentant une similarité phonique, une parenté étymologique, donc une dérivation de la même racine, ou une similarité formelle. Ainsi, on a divers termes arabes pour traduire les expressions françaises suivantes : *infime minorité*, *beaucoup plus que cela*, *mettre son puits parmi les autres puits*, ou *mettre son seau parmi les autres seaux dans le puits*, c'est-à-dire *mettre son grain de sel*, *être omniprésent* et *il croit*.

La deuxième figure de rhétorique consiste à altérer un mot par la permutation ou le changement d'une lettre. Là aussi, on a divers termes arabes pour traduire les expressions françaises suivantes : *petite quantité*, *partir dans un ordre dispersé*, *quelqu'un qui est indigne*, *quelqu'un qui est très intelligent*, *un mets qui est fade et qui n'a aucun goût*. La sonorité ici a une importance capitale. Bien entendu, ce n'est pas cette phraséologie qui nous intéresse même si, pour la langue arabe, elle reste très importante et très vivante. Pour en revenir à la phraséologie en terminologie et en lexicologie, on peut dire que, du point de vue méthodologique, ni le domaine d'application ni la notion de phraséologie ne sont bien délimités. Il est souvent mal aisé de tracer la frontière entre l'énoncé figé ou *lexie* et l'énoncé libre. Alain Rey met bien en exergue cet aspect insaisissable en définissant la phraséologie comme « ce quelque chose qui occupe un domaine intermédiaire selon un continuum allant de la suite lexicalisée au syntagme et à l'énoncé simplement fréquent en discours

imprévisible ». Dans la pratique, les spécialistes qui se sont penchés sur la question s'accordent pour dire que, dans le cadre de la phraséologie, les relations sémantiques sont définies essentiellement par la compatibilité qui existe entre *unité lexicale* et *unité de discours*.

Cette contrainte distributionnelle a pour effet que telle base (j'ouvre une parenthèse, car il y a une mobilisation terminologique dans les diverses écoles, selon que l'on parle de prédicat par rapport à son argument, d'une base par rapport aux collocateurs), la contrainte distributionnelle, donc, fait que telle base appelle automatiquement tel occurant. La complexité sémantique d'un lexème devient par là-même fonction de la qualité et de la variété de ses cooccurrents. Cette aptitude lexicale à la combinaison est un des phénomènes les plus délicats que connaissent bien tous ceux qui travaillent en situation interlinguistique. Pour illustrer cette aptitude à la combinaison et ses difficultés, je me contente de donner deux exemples : un verbe arabe et ses traductions françaises, selon ses contextes, donc selon les différents phraséologismes, et un adjectif français utilisé dans diverses expressions.

Le même verbe arabe, terme simple qui veut dire *ramasser*, a des équivalents français fort différents selon les divers contextes d'utilisation : *rapiécer un habit*, *glâner les épis*, *picorer les graines*, *capter une radio*, *prendre une photo*.

Tel est aussi le cas de l'adjectif français *doux* dans les expressions françaises suivantes : *chaleur douce*, *voix douce*, *regard doux*, *caractère doux*, *pluie douce*. Un autre exemple avec le terme *crédit* en arabe dans un texte relatif au commerce international, donne quatre traductions différentes selon le contexte. On ne peut rédiger un texte

relatif au commerce international si on ne connaît pas les phraséologismes utilisés dans ce domaine.

On demande à un traducteur de veiller non seulement à la cohérence terminologique du texte qu'il produit en langue cible, mais également, et surtout, de veiller à la lisibilité de ce texte sur le plan stylistique. On lui demande, en fait, d'être vigilant quant aux problèmes de phraséologismes. On lui demande de choisir les combinaisons d'unités lexicales acceptées par la communauté linguistique pour laquelle il traduit en attirant son attention, selon la conception de Picht, sur un certain nombre de phénomènes. Ainsi, ces combinaisons sont des combinaisons polaires, dont l'un des lexèmes détermine ceux avec lesquels il peut être combinés.

Un traducteur qui doit traduire le rapport final d'une conférence des Nations Unies, par exemple, doit savoir que la *basse conférence* se combine, dans ce genre de corpus, avec un type de verbe particulier ou que le terme *motion*, par exemple, s'emploie dans des contextes bien déterminés. Dans un rapport, *une conférence souscrit à un programme, une conférence convient que tel problème ou tel problème, la conférence peut recommander d'adopter quelque chose, la conférence peut prier instamment le secrétaire général de faire quelque chose, la conférence peut se féliciter de l'empressement de tel gouvernement à faire telle chose, la conférence autorise le secrétaire général à faire quelque chose, la conférence peut inviter le directeur ou le secrétaire général à prendre telle ou telle mesure, la conférence peut adopter une résolution*. De même, la base *motion* peut se retrouver dans des contextes différents : *une motion dilatoire, une motion incidente, une motion peut être adoptée, une motion peut être*

rejetée, on peut voter un motion de censure, on parle de motion de procédure, on peut écarter une motion. Voilà des utilisations contextuelles auxquelles le traducteur doit faire face.

Par ailleurs, le traducteur doit savoir que le collocateur qui découle de la base ne peut être que décrit que dans le contexte de la collocation, comme dans les exemples avec le verbe arabe *lapata* et avec l'adjectif *doux*. Il doit savoir que les équivalents ne sont pas prédictibles dans la traduction et qu'une simple traduction littérale des éléments de la combinaison ne convient pas. Il doit savoir aussi qu'un phraséologisme n'est pas forcément traduit par une autre phraséologisme ou une autre expression en langue source. Si on traduit *offrir un gage*, on a un simple verbe en arabe, pour *émouvoir un vote*, c'est un simple verbe, pour *faire des provisions*, c'est aussi un simple verbe, pour *faire de son mieux*, c'est aussi un lexème simple, pour *machine à encocher* aussi dans un langage un peu plus spécialisé, pour *machine à déblayer*, également.

Pour conclure, il est nécessaire de préparer actuellement, à la fois pour les traducteurs et les rédacteurs des langues de spécialité, des outils didactiques, essentiellement des dictionnaires bilingues, qui prennent en charge cette composante importante qu'est la phraséologie. On peut dire qu'aujourd'hui, ce problème doit devenir l'une des propriétés de tous les terminologues. C'est donc une lacune que nous sommes tous appelés à combler. J'espère que nous sortirons de ce séminaire, non seulement avec une définition exacte, mais également avec une méthodologie bien arrêtée de la phraséologie. Je vous remercie.

Saadia Ait Taleb,
Institut d'Études et de Recherches
pour l'Arabisation du Maroc,
Rabat,
Maroc.

Vers une modélisation phraséologique : Acquis et projets d'*EUROPHRAS*

Résumé

On distingue trois étapes importantes sur le chemin vers la modélisation phraséologique. D'abord, le phrasème s'impose comme générateur terminologique : phénomènes à dénommer (sciences/techniques) et contextes institutionnalisés (droit/administration) réclament l'usage normatif du phraséotermes. Le phrasème est aussi générateur discursif sur le plan structural et thématique : les titres phraséologiques expriment les thèmes de façon percutante pour les oeuvres littéraires, scientifiques et techniques. Le phrasème comme générateur lexicographique, enfin, invite à la réalisation d'une encyclopédie multilingue active et informatisée à destination professionnelle. De macrostructure prototypique, de microstructure morphosyntaxique, sémantique, pragmatique, codifiée, le projet réunit les acquis théoriques et pratiques et appelle à des compléments de coopération.

Termes clés

EUROPHRAS - Polylexicalité - Fixité - Figuration - Démotivation et remotivation - Phraséotermes - Phraséographie - Phrasema diccendi / sentiendi / cognandi / agendi - Banque de données phraséologiques

Permettez moi, en guise d'ouverture, un aveu : je surmonte difficilement mon émotion, due à l'impromptu de ce premier contact avec le Canada. Par ailleurs, je retiens mal ma joie, face au thème retenu par le Réseau international de néologie et de terminologie (Rint) pour ce Séminaire international : La Phraséologie. Ce choix, en effet, confirme les convictions scientifiques qui sont les miennes, depuis maintenant quinze ans, et que je partage avec un groupe de spécialistes dans le vieux monde. Félicitations donc, aux organisateurs, avec mes remerciements.

Le premier programme provisoire, d'il y a un mois, a retenu l'attention des phraséologues par l'actualité des thèmes proposés et par la convergence non concertée avec les préoccupations qui sont les nôtres. Inévitablement, ma contribution, très bien intégrée dans le thème I, *la problématique de la phraséologie*, abordera des aspects du thème II, *la définition et la méthodologie de la phraséologie*.

EUROPHRAS peut être considéré comme l'un des symptômes linguistiques de la migration européenne. Courant, plutôt que discipline ou école, le mouvement a pris corps durant ces dix dernières années grâce à la mise en commun de travaux voisins, mais épars, lors des Colloques fondateurs : Mannheim (1981), Zurich (1984), Oulu (1986), Strasbourg (1988), Uppsala (1990),

Sarrebruck (1992) et Graz (1994). La diversité de la domiciliation géographique révèle bien l'extension progressive des langues et linguistiques concernées. Le flambeau passe de la slavistique, incontestablement pionnière (Mannheim, Zurich), à la germanistique (Zurich, Oulu, Uppsala, Sarrebruck) et à la romanistique (Strasbourg, Sarrebruck) en prenant un essor tout particulier pour les langues finougriennes (Oulu) et scandinaves (Uppsala).

Ainsi, *EUROPHRAS* est née de la volonté très ferme d'un groupe informel de spécialistes de réunir leurs interrogations et leurs réponses pour saisir la typicalité et/ou l'universalité de ce phénomène langagier. Il est communément reconnu, et on l'admet aujourd'hui pour la phylo- et l'ontogénèse, que c'est le contact linguistique qui favorise la prise de conscience du problème, qui le cerne théoriquement et qui y répond empiriquement : le bilinguisme naturel et vécu, l'apprentissage d'une langue étrangère, la traduction ordinaire ou professionnelle. Rien d'étonnant que ce soient les langagiers et les linguistes en situation de contact qui apportent la pierre fondatrice à la recherche phraséologique. Rien de surprenant que les blocs monolithiques, linguistiquement parlant, restent insensibles à la chose phraséologique. Aux frontières linguistiques et au-delà d'elles, le locuteur étranger jette un pont vers sa langue maternelle et le locuteur natif en direction de ses langues d'usage,

donc étrangères. Pour la phraséologie, les lignes de séparation géopolitique se transforment en traits d'union culturels et l'observation interlinguale et la réflexion supralinguistique sont vitales. Si la phraséologie comparative / confrontative / contrastive est une finalité scientifique en soi, elle est aussi condition et conséquence de la phraséologie intralinguale.

L'exposé ici et maintenant, dans le cadre du Réseau international de néologie et de terminologie (Rint), passera sous silence le savoir phraséologique dorénavant partagé dans les domaines de l'harmonisation définitoire, terminologique et classificatoire (1). Il retracera le chemin qu'*EUROPHRAS* aujourd'hui emprunte vers la modélisation phraséologique en s'arrêtant à trois étapes décisives : la terminologie (1), le discours (2) et l'encyclopédie (3).

(1) Günther (1980) fraie le chemin de la normalisation terminologique. À l'heure actuelle, la recherche reconnaît la polylexicalité, la fixité et la figuration comme traits prototypiques. Ils sont centraux pour la définition du phrasème dans le système, ils deviennent périphériques dans l'emploi. Le respect définitoire de la variabilité du phrasème en tant que signe se contente d'une ressemblance de famille parmi les sous-classes concernées : les composés et dérivés, les constructions à verbe opérateur/foncteur, les expressions idiomatiques et les proverbes.

(2) « Intersection » rappelle les termes utilisés lors de ce Colloque : « inclusion, ouverture, alliance » entre phrasème et terme, « ouverture et extension » de l'un par rapport à l'autre.

(3) La définition est particulièrement apte à respecter la sensibilité de ce signe à la graduation, à la variation et à la labilité relevées par M. Blampain.

1 Le phrasème comme générateur terminologique

Le Colloque *Phraséologie et terminologie en traduction et en interprétation* (1991), organisé par B. de Bessé à Genève, a finalement, pour la première fois, thématiqué le rapport entre la phraséologie et la terminologie, même si les spécialistes de la phraséologie étaient peu représentés et si les contributions en sont parfois restées réservées et pudiques, en optant pour des voies parallèles plutôt que des rencontres, amalgames ou croisements et même s'il n'y a plus trace de cet accouplement furtif dans le titre des actes publiés sous *Terminologie et traduction*. Il y a pourtant très nettement intersection (2) entre les phrasèmes et les termes, au niveau de leur création, de leur structure et de leur fonction. L'évidence de cette hypothèse ressort clairement du deuxième programme provisoire du présent séminaire, qu'il s'agisse de la préface ou des sujets traités : il n'y a qu'« une seule bonne expression pour une pensée » (La Bruyère); les phrasèmes et les termes sont des « groupements préférentiels » (Thoiron/Béjoint), puisqu'ils garantissent tous deux « l'acquisition du savoir et la diffusion de l'information » (Thibault, Ghazal, Blampain, Blais, Parc, e.a.). Il me paraît néanmoins important de rappeler quelques arguments à l'appui de cette certitude dorénavant convainquante pour les spécialistes.

En effet, l'étude sur corpus révèle le phrasème comme le meilleur des termes. À l'instar du terme et du *lexème*, le phrasème est au service de la dénomination. À la différence du *lexème*, le terme est fréquemment, le phrasème constamment, au service de la dénomination secondaire et

stéréotypée - un signe constitué d'autres signes - et donc, un signe polylexical, figé et figuré. La phraséologie d'inspiration soviétique (I.I. Cernyseva 1984, Congrès de Linguistique à Berlin-Est 1985) a approfondi cet aspect, ce qui n'est pas sans amener des éclairages, comparatifs et complémentaires, de sémiotique saussurienne et piercienne. Ces propriétés distinctives communes peuvent avoir des manifestations différentes selon les langues naturelles concernées. Le français, plus analytique, conservera au terme sa polylexicalité discontinue en chaîne, alors que l'allemand, plus synthétique, la moulera dans la continuité linéaire des autres procédés de formation de mots, telles la composition et la dérivation : *le taux de change / Wechselkurs; le juge d'instruction / Untersuchungsrichter; La Cour des comptes / Rechenhof*. Les traits définitoires du phrasème dans le système se manifestent au niveau de l'emploi phraséologique par des comportements converses, à savoir, la polylexicalité par la fragmentation, la fixité par la variation et la figuration par la compatibilité entre démotivation et remotivation (3). Les régularités ainsi relevées réclament une vérification pour les termes français dans leur ensemble, car l'interférence entre phrasème et terme se situe dans la signifié de ces unités mêmes et le terme phraséologique peut servir de sous-système révélateur d'un point de vue typologique.

Les études empiriques ne cessent de nous révéler une phraséologie au service de la terminologie. Partant de l'hypothèse selon laquelle le travail sur corpus dégage les propriétés de système, différentes spécialités ont été scrutées à ce propos : la langue littéraire (Nahon, Krafft, Gréciano pour le français; Mieder, Daniels, Palm, Christophe pour l'allemand); publicitaire (Coppens d'Eeckenbrugge

pour le français, Hegedüs-Lambert, Burger, Grassegger, Gréciano pour l'allemand); administrative (Schmid pour le français, Rothkegel pour l'allemand); journalistique (Ullrich pour l'espagnol, l'anglais et l'allemand); commerciale (Zumpe pour le français et l'allemand); économique (C. Delplanque pour le français et l'allemand); politique (Eppler, Wotjak, Rothkegel, pour l'allemand); juridique (Kjaer pour l'allemand); éthologique (Gréciano pour l'allemand).

En vue d'une explication de système, Arntz/Picht (1991², 34-35 "Mehrwortbenennung" et 121-122 "Fachsprachliche Phraseologie") inaugurent la réflexion théorique. Si, dans ces corpora divers, le phrasème tient le rôle d'un terme à la satisfaction de l'encodeur, du décodeur et de la réalité codée - la locution a été lexicalisée, donc conventionalisée par les spécialistes et la communauté linguistique -, c'est que, selon nous, les caractéristiques les y prédisposent tout naturellement. En langue de spécialité, les contraintes de fixité s'étendent de la forme à la situation d'emploi. Kjaer (1990 et 1992) voit le contexte institutionnalisé comme condition nécessaire et suffisante pour un usage phraséologique normatif. La prise en compte des « co-occurents et collocations » par les intervenants ici-même (Blais et de Schaezen) est, à ce propos, significative; Güllich (1992) s'attache exactement à ce phénomène en parlant de « formules ». Pour toutes ces spécialités, nous avons pu constater que la sémantique situationnelle déterminait le sémantisme du terme phraséologique et que la compétence du spécialiste se manifestait par l'usage du phrasème codifié dans une situation donnée. Dans le terme phraséologique, savoir encyclopédique et savoir linguistique se confondent. Code et co-texte sont

les registres complémentaires de la compétence du locuteur.

L'explication des linguistes se tourne ensuite vers les phénomènes phraséologiquement dénommés :

- des notions abstraites, structures et procédures institutionnelles pour l'administration et le droit : par exemple, *mener une négociation, entrer en vigueur, mettre en application, appliquer une disposition, saisir le conseil d'État, prononcer un jugement, négocier/signer un contrat*;
- des impulsions, attitudes et comportements pour la politique, la psychologie, l'éthologie : *mettre en oeuvre, accomplir des efforts, prendre de l'importance; voler dans les plumes; donner un coup de poing sur la table; tourner autour du pot*;
- articles de marché, objets finis, produits industriels pour la publicité : *Un nouveau balai balaye bien! Pour être bien dans sa peau, un produit de soins Yves St Laurent* (C. Deneuve), *À la fin du tunnel vous retrouverez un autre bouchon* (TF1).

Tous les phénomènes ainsi dénommés se trouvent bien de ces définitions nominales et non pas réelles qui synthétisent/globalisent dans un symbole/concept, dans une figure au sens mathématique du terme - le phrasème est toujours polylexical et démotivé -, symbole qui invite à une analyticités dans des situations précises et avec des intentions et réactions particulières - le phrasème est remotivable et remotivé selon ses formats constitutifs - il devient alors icône-image, figure au sens esthétique du terme. Le grand pouvoir du phraséotermes réside dans l'ouverture qu'introduit l'icône vers la dimension imaginaire, culturelle et humaine. La complémentarité inhérente au phrasème entre symbole et icône peut faire pencher vers le

notionnel comme cadre explicatif et instrument opératoire.

Tout en sollicitant des sensibilités contraires, mais complémentaires et non pas contradictoires, la nature heuristique du terme phraséologique l'emporte. Démotivé, il dénomme, par le concept; remotivé, il met l'image au service, une fois encore, de la valeur cognitive. Les bons termes sont et seront phraséologiques, car la phraséologie offre à la néologie des modèles structuraux, lexicaux et métriques éprouvés à travers des lexicalisations centenaires et prédestinés à la dénomination percutante de phénomènes compliqués. Des résultats très précis sur la productivité phraséologique / phraséoactivité des formatifs et des structures calculés pour le français et l'allemand peuvent être mis à la disposition des néologues. La phraséologie donne aux termes qui sont et seront encore et de plus en plus à créer, des garanties d'acceptation, sinon de complicité de la part des récepteurs. Les terminologues gagneront à s'en inspirer systématiquement. Les participants à *EUROPHRAS* ayant donné une priorité à la réflexion théorique, la théaurisation des symboles/concepts relevés s'inscrit dans une phase ultérieure. Seront présentés en (3), les répertoires phraséologiques réalisés et en cours, selon des perspectives diverses.

2 Le phrasème comme générateur discursif

Depuis huit ans et grâce à la linguistique du discours, avec la plus actuelle des synthèses due à A. Rothkegel (1993), membre de notre équipe, la recherche phraséologique examine la production et la réception textuelle, au plan non seulement lexical mais encore

structural et thématique. Dans les différents types de discours, le phrasème s'est avéré être un relais et un support solide pour la cohérence textuelle. La majorité des occurrences vivantes s'accompagne de ces effets discursifs que le phrasème en tant que signe produit tout naturellement. Polylexical, ses formatifs s'étendent sur les suites de mots, les séquences de phrases et les fragments de texte. Leur discontinuité est une répercussion des régularités morphosyntaxiques et communicatives : de nature intensionnelle, son emploi exige la saturation extensionnelle intra- ou interphrastique. L'usage phraséologique est un acte propositionnel qui attribue un faisceau prédicatif à un sujet, à une situation, à un thème référent. Cette projection est explicitement marquée dans le cas des phraséolexèmes verbaux : articulation grammaticale entre prédicat et sujet; elle est implicite, non marquée, pour les phraséolexèmes nominaux en écho aux objets/individus représentés. Il existe des traces formelles de cette dimension transphrastique du phrasème : par exemple, *en rester à l'ABC*, *en voilà une affaire*, *en avoir ras le bol*, *en avoir plein les bottes/la bouche*, *y jeter son bonnet*, *y perdre son latin*, *y aller par quatre chemins*.

Du point de vue structural, le phrasème, de par sa polylexicalité, se prête à merveille à la récurrence indispensable à l'enchaînement linéaire. Fragmentable et nécessairement fragmenté, le phrasème garantit la continuité séquentielle. Reprise explicite avec contre-référence pour le discours littéraire, car la répétition est toujours considérée comme une imperfection stylistique; avec co-référence pour le discours non littéraire, où l'on reconnaît à la répétition un pouvoir mnémotechnique particulier.

Les phrasèmes engendrent

également le discours par reprise implicite, et dans ce cas plutôt qu'à la récurrence, ils contribuent à sa progression. Ils sont facteurs de cohérence, plutôt que de simple cohésion isotopique, lorsque, comme si souvent, accompagnés de leurs synonymes, hyperonymes ou antonymes, ils font évoluer le texte par sa survalue sémantique, que celle-ci soit émotionnelle, hyperbolisante, euphémisante, ironisante dans le discours littéraire et journalistique, rationnelle, explicative et argumentative dans les discours scientifiques et techniques.

Des travaux antérieurs (G.G. 1987) ont montré la variété des techniques synonymiques et antonymiques, la ressemblance au service de la constitution discursive structurale, la dissemblance de la constitution discursive communicative. L'ordre des éléments n'est pas sans répercussion typologique; dans le cas du phrasème antéposé, le synonyme, l'antonyme ont un effet de glose; le phrasème postposé laisse son empreinte émotionnelle - c'est le cas des phrasèmes iconiques ou idiomes - ou rationnelle - c'est le cas des phrasèmes symboliques, verbes opérateurs, foncteurs et stéréotypes nominaux. Le tissu discursif aime ces montages phraséologiques plus ou moins attendus, articulations ou désarticulations organiques, complémentaires ou contraires, mais jamais contradictoires.

Des travaux plus récents et actuels s'intéressent à la contribution du phrasème, à l'engendrement du discours du point de vue thématique. En France, en Allemagne, en Slovaquie et en Pologne, il y a plusieurs travaux en cours sur les progressions thématiques. Intervenant dans la description, l'explication et la narration, le phrasème s'avère d'ores et déjà prédisposé à l'argumentation.

En attendant ces résultats, je

voudrais exposer une autre constante qui, déjà, se dégage avec force : le phrasème fait d'un titre d'ouvrage le thème. Alors que, ordinairement, les titres représentent les individus / objets / lieux / époques concernés par l'ouvrage en question, le titre phraséologique exprime cette quintessence, cette prédication / assertion ultime sur l'ensemble de l'oeuvre que les textologues (Brinker 1985) exigent pour le thème général. En effet, son noyau conceptuel / symbolique prédispose le phrasème à exprimer les phénomènes complexes de façon percutante et fait de ce « groupement préférentiel » la seule bonne expression pour la pensée.

Ceci peut expliquer son apparition extrêmement fréquente comme titre d'ouvrage. Voici, pour Hull-Ottawa (1993), un relevé dans le registre des Livres au format de poche, aux Editions du Cercle de la Librairie (1993), qui complète celui des Editions allemandes, présenté à *EUROPHRAS 92* à Sarrebruck. Oeuvres littéraires, romans (policiers), livres techniques et scientifiques le confirment : les titres phraséologiques, formules de synthèse, condensés de contenu, entourés de leurs halos allusifs, ont l'avantage d'attirer l'attention, d'éveiller l'intérêt et le désir pour pousser à l'action. L'efficacité publicitaire est aussi recherchée dans la nourriture spirituelle.

On est familiarisé avec cette coutume dans l'oeuvre littéraire : *La main coupée* (Cendrars), *La main gauche* (Maupassant), *La main tendue* (Heriot), *La tête coupée* (), *La tête en l'air* (Agacinski), *La tête sur les épaules* (Troyat). Là aussi, les concepts/symboles, propriétés plus qu'objets, se contextualisent.

Tête de Turc (Wallraff), *Cent Chefs-d'oeuvre à la loupe* (Histoire de l'art). Les connotations émotionnelles l'emportent dans la

littérature de jeunesse : *À pieds joints, À feu et à sang, À coeur battant*. Mais le discours de spécialité ne dédaigne pas non plus les avantages offerts par la phraséologie et la pratique phraséologique devient terminologique. Ainsi, pour le droit : *Tête à tête* (Lebelley); pour la **médecine** : *À coeur battant, Au coeur de vos artères* (cardiologie), *Au coeur de la vie : la cellule* (biologie).

À ce propos, on peut reconnaître au phrasème son rôle de vulgarisation et il faut le considérer comme un pouvoir, comme une répercussion bénéfique de sa fonction heuristique, garantissant la compréhension et la transmission du savoir des auteurs spécialistes. La même pratique est de ce fait recherchée par les Sciences-fictions : *Au coeur de la comète*, par les para- et les pseudo-sciences : *L'ABC de la graphologie / l'astrologie / de comptabilité / la numérologie*. Mais le terme polylexical apparaît aussi comme titre des plus sérieux et des plus actuels des auteurs des collections d'initiation (Que sais-je ?) : *Le Juge d'instruction* (Van Rymbeke), *La Cour des Comptes* (Raynaud).

3 Le phrasème comme générateur lexicographique

Le minimum terminologique est phraséologique, si l'on juge d'après les listes en vente pour les langues de spécialité, par exemple *1 000 phrases commerciales*, Presses-Pocket, 1992 (4). Cependant, *EUROPHRAS* conçoit autrement sa répertorisation; les participants vont vers un inventaire systémique, une thésaurisation. Ainsi, la phraséographie doit être considérée comme l'aînée et la cadette des activités phraséologiques. Les tablettes cunéiformes du début de notre ère, les logiciels informatisés de la fin de notre millénaire continuent à

fixer les locutions et proverbes des communautés respectives. De l'Orient à l'Occident : idéogrammes, hiéroglyphes, emblèmes sur soie, papyrus et toiles célèbres, recueils et dictionnaires.

La phraséographie actuelle se situe à la croisée des prises de conscience de la lexicographie, d'une part, et de la phraséologie, d'autre part. Les termes et les phrasèmes sont devenus la pierre de touche reconnue des dictionnaires et des usuels. Congrès et Encyclopédies témoignent d'un large consensus entre théoriciens et praticiens; travaux monolingues, bilingues et plurilingues réclament la phraséologie comme objet d'étude de la lexicographie aussi bien passive et exhaustive qu'active et sélective, et ceci selon des protocoles bien déterminés. De nombreux articles sont consacrés à la question, dans les recueils notamment de Cs Földes, Ed. (1992) et d'E. Zöfgen, Ed. (1992).

À l'heure actuelle, les phraséologues travaillent à la réalisation d'une encyclopédie multilingue active, sélective et informatisée. Sur la base de leurs acquis, les participants d'*EUROPHRAS* assument leurs choix et se répartissent les tâches. On recherche une grande diversité des usagers; plus qu'à l'amateur, on s'adresse aux traducteurs, aux interprètes, aux auteurs de tous textes, aux lexicographes, aux étudiants, aux chercheurs, aux professeurs et aux didacticiens en langues vivantes, aux informaticiens. Cette destination large entraîne des options théoriques et des diversifications empiriques. On suit D. Dobrovol'skij (1992), dans sa plaidoirie en faveur de la démarche inductive. Ce départ est nouveau dans le paysage phraséologique, car le corpus est extrait non pas de dictionnaires, mais de corpora de textes vivants, à l'aide de

programmes informatisés existants, ce qui n'exclut pas des vérifications ultérieures et complémentaires dans les dictionnaires correspondants. Une attention particulière est accordée aux textes utilitaires et de cette priorité accordée à l'usage découle un classement conceptuel/prototypique initial, principe bien affiné grâce aux plus récentes réflexions. Ce dictionnaire ne vise pas à se substituer aux dictionnaires unilingues, mais se veut une aide prompte en situation de communication, garantissant l'information, l'expression et l'appel.

La macrostructure d'un dictionnaire phraséologique plurilingue efficace est essentiellement prototypique même si en partie finale un registre de mots-clé permettra à l'utilisateur de retrouver aussi les formes répertoriées, vecteurs d'images (5). Quatre domaines universels, attestés donc en lexicographie générale, se sont vérifiés comme particulièrement actifs pour la phraséologie, de sorte que quatre concepts-clés ont été retenus comme thèmes phraséologiques fédérateurs : *phrasema dicendi / sentiendi / cognandi / agendi*. La différence spécifique de la dénomination phraséologique par rapport à la

(4) Tentative comparable à Lainé (1993) pour dégager le vocabulaire combinatoire, terme qui se substituera avec bonheur aux termes parlants utilisés en allemand, mais intraductibles : *Konstruktionswörterbuch/ Komplexikon*.

(5) Passons sous silence ici le débat pourtant nécessaire avec le terme *onomasiologique* qui, aujourd'hui, ne peut plus se limiter à l'univers ontologique; comme il intègre les univers possibles, il convient donc à la représentation phraséographique qui, à ce même titre, est « encyclopédique ».

dénomination non-phaséologique à propos du même concept / thème est un argument en faveur du regroupement en dictionnaires spéciaux, argument à exploiter aussi pour la terminologie.

La différence spécifique de la dénomination phraséologique a aussi sa répercussion sur la microstructure de ce dictionnaire, constituée de la définition sémantique, la description morpho-syntaxique et des instructions pragmatiques. La définition restera naturelle, intuitive, langagière en dehors du calcul archisémiologique. On note la convergence, à ce propos, entre les tendances romanistes et germanistes, cf. Colloque sur la Définition, Paris et Dobrovol'skij (1992) : « description naïve ». Le terme générique étant offert par le concept / thème fédérateur de l'inventaire COMMUNIQUER / SENTIR / SAVOIR / AGIR, la définition phraséographique unifiera les techniques langagières usuelles, telles les paraphrases, les périphrases et les synonymes, en définisseurs naturels. On recherche la paramétrisation la plus satisfaisante possible pour saisir les traits spécifiques résultant de la figuration. La description morphosyntaxique prendra en compte les degrés de fixité divers et insistera davantage sur les possibilités de variation afin de stimuler l'emploi. Les instructions pragmatiques iront dans le sens d'une production discursive diversifiée, plus utilitaire que littéraire.

La constitution d'une banque de données phraséologiques est ainsi envisagée avec structuration codifiée des articles pour chaque insertion phraséologique, avec l'établissement d'un réseau entre représentations respectives, avec réalisation de stratégies de recherche pour la navigation dans le réseau et pour la combinatoire des blocs informatifs avec développement d'un système de dialogue interactif pour l'interface entre banque de données et usagers

divers.

La dimension plurilingue est la trame de ce dictionnaire phraséologique actif. Son principe fondateur est la mise en correspondance dans le respect de tous les types d'équivalence. Loin de forcer les adéquations, d'imposer la traduction, les phraséographes offriront les attestations les plus complètes possibles.

L'équivalence totale dominera au niveau du concept, l'équivalence partielle l'emportera dans la définition sémantique en raison des images souvent idiosyncratiques. En cas de non-équivalence, des substituts naturels et des renvois approximatifs répondront aux questions du consultant. La mise en parallèle aussi est un appel à la traduction. Le traducteur spécialiste saura contextualiser le matériau proposé par la sélection et la compensation. Le traducteur artiste saura créer des correspondances nouvelles par les métamorphoses que suggèrent situation et intention.

À titre de conclusion, voici quelques dernières précisions. Les récentes et futures rencontres en Allemagne et en France, avec notamment le Colloque annoncé pour l'ENS St-Cloud à Paris (1994) prouvent que la phraséologie a trouvé sa juste place au sein de la linguistique générale. Le modèle phraséographique qui vient d'être présenté ne se veut aucunement restrictif. « Phraséologie Européenne » porte tout simplement les traces de sa domiciliation administrative : le projet a été déposé dans le cadre des institutions européennes, tout comme la Fondation Européenne de la Culture fut la marraine d'EUROPHRAS lors de son baptême à Strasbourg (1988).

Tout au contraire, les langues concernées ne se limitent aucunement au vieux monde. Intégratifs et non intégristes, nous prévoyons en étapes successives l'association au couple

allemand-français du projet de base, commencé dans le cadre de l'opération Phraséologie Contrastive de l'URA 668 au CNRS, de l'anglais, du hongrois, du russe et du slovaque pour le projet étendu.

Une coopération transatlantique se justifie donc dès maintenant. Le Canada n'y est-il pas prédestiné pour deux raisons capitales? Pour ses locuteurs d'abord, francophones, en situation de contact avec l'anglais - mission charnière un peu comme l'Alsace vis-à-vis du monde germanophone; pour ses chercheurs ensuite : le passé, le présent et le futur montrent la constance et la continuité de l'activité phraséologique : le Colloque sur la locution à Montréal organisé par G. Di Stefano / Russell G. Mc. Gillivray en 1984, avec ses actes publiés dans *Le Moyen Français*; le *Dictionnaire des Locutions en Moyen français* par ce même linguiste; le *Dictionnaire des Locutions idiomatiques françaises* de B. Lafleur, co-publié en 1989 à Ottawa même, aux Editions du Renouveau Pédagogique et dont j'ai personnellement rendu compte dans *Verbum*; les colloques, publications et corpora de texte, dus au module canadien du Rint et pour finir le Congrès Mondial que l'IVG organise à Vancouver en 1995 avec un important atelier consacré à la phraséologie.

À travers l'espace et le temps se dessine avec netteté la similitude de nos préoccupations. Merci pour le respect de la phraséologie au sein des activités terminologiques, merci pour ce moment personnel de rencontre et de partage.

*Gertrud Gréciano,
Université de Strasbourg II,
Centre national de la recherche
scientifique (CNRS),
Strasbourg,
France.*

Bibliographie sommaire

Arntz/Picht, 1991, *Einführung in die Terminologearbeit*, Hildesheim

Bardosi (V.), 1986, *De fil en aiguille. Les locutions françaises en recueil thématique et livre d'exercices*, Budapest.

Brinker (K.), 1985, *Linguistische Textanalyse*, Berlin.

Burger (H.), 1983, "Phraseologie in den Wörterbüchern des heutigen Deutsch". Dans Wiegand (Ed.) : *Studien zur neuhochdeutschen Lexikographie III* (13-66).

Burger/Zett, 1987, *Aktuelle Probleme der Phraseologie*. Symposium Zurich 1989, Bern.

Centre d'Études du Lexique (Ed), 1990, *La définition*, Paris.

Cernyseva (I.), 1984, "Aktuelle Probleme der deutschen Phraseologie". Dans *DaF 1* (17-22).

Christophe (A.), 1991, *Literarischer Phrasengebrauch. Textlinguistische Untersuchungen zu St. Zweigs Schachnovelle*. Mémoire de DEA, Strasbourg.

Coppens d'Eeckenbrugge, 1989, « Petits proverbes, grands effets ».

« De l'usage des proverbes dans la publicité contemporaine ». Dans G. Gréciano (Ed), *EUROPHRAS 88* (51-69).

Daniels (K.), 1987, "Text- und autorenspezifische Phraseologismen, am Beispiel von E. Kästners Roman, Fabian". Dans J. Korhonen (Ed), *Beiträge zur allgemeinen und germanistischen Phraseologieforschung*, Oulu.

Dobrovolskij (D.), 1988, *Phraseologie als Objekt der Universalien-linguistik*, Leipzig.

-----, 1992, "Phraseologie und sprachliches Weltbild. Vorarbeiten zum Thesaurus der deutschen Idiomatik". Dans Cs. Földes (Ed), *Deutsche Phraseologie in Sprachsystem und Sprachverwendung*, Wien.

Girardot (I.), 1989, *Expressions psychosomatiques. Phraséologie comparative allemand-français*. Mémoire de Maîtrise, Strasbourg.
Grassegger, H., 1989, "Redensarten in der Fernsehwerbung". Dans G. Gréciano (Ed), *EUROPHRAS 88* (141-159).

Gréciano (G.), 1983, *Signification et Dénotation en allemand. La sémantique des Expressions Idiomatiques*. Paris. (1989), « Le signe idiomatique et la production textuelle ». Dans Y. Tobin (Ed) : *From Sign to Text* (415-425), Amsterdam.

-----, 1992a, "Remotivierung ist textsortenspezifisch", dans Ch. Palm (Ed), *EUROPHRAS 92* (91-100).

-----, 1992b, "Leitbegriffe und Leitbilder in der deutschen Phraseologie". Dans E. Zöfgen (Ed), *Idiomatik und Phraseologie. FluL 2* (33-45).

-----, 1992c, B. Lafleur : *Dictionnaire des locutions idiomatiques françaises*. Dans *Verbum 18*.

-----, 1993a, « Priorités phraséographiques pour l'allemand et le français ». Dans *Terminologie et traduction 2/3*, 1992 (345-358).

-----, 1993b, "Vorsicht, Phraseoaktivität". Dans B. Sandig (Ed), *EUROPHRAS 92* (sous presse).

Gülich/Krafft, 1992, "Ich mag es besser". Konversationelle Bearbeitung vorgeformter Ausdrücke in Gesprächen zwischen deutschen und französischen Sprechern". Dans E. Zöfgen (Ed), *Idiomatik und Phraseologie FluL 21* (65-87).

Hausmann (F.J.), 1985, "Phraseologische Wörterbücher des Deutschen" Dans Hausmann et alii (Eds), *Wörterbücher, Dictionaries, Dictionnaires*, Berlin.

Hegedüs-Lambert, 1989, *La phraséologie publicitaire* Mémoire de Maîtrise, Strasbourg.

-----, 1990, *Phraséologie contrastive : Les cinquante constituants nominaux les plus actifs en allemand et en français*. Mémoire de DEA, Strasbourg.

Hildesheim, 1993, "Phraseologie und Intertextualität". Dans Ch. Palm (Ed), *EUROPHRAS 92* (13-29).

Hoffmann-Laval (B.), 1991, *Handeln. Beitrag zur deutsch-französischen Phraseologie*, Strasbourg.

Kjaer (A.L.), 1993, "Zur kontrastiven Analyse von Nominations- stereotypen der Rechtssprache deutsch-dänisch". Dans B. Sandig (Ed), *EUROPHRAS 92* (sous presse).

Nahon (A.M.), 1990, "Sprach- und kulturspezifische Züge phraseologischer Vergleiche : Untersuchungen zum Deutschen und Französischen". Mémoire de Maîtrise, Strasbourg.

Mieder, 1976, *Das Sprichwort in der deutschen Prosaliteratur des Jahrhunderts*, München.

Palm (Ch.), 1989, "Die konnotative Potenz usueller und okkasioneller Phraseologismen und anderer festgeprägter Konstruktionen in Ch. Wolfs Kindheitsmuster". Dans G. Gréciano (Ed), *EUROPHRAS 88* (313-326).

Rothkegel (A.), 1993, *Textualisieren. Theorie und Computermodell der Textproduktion*, Bern.

Schmid (A.), 1992, « Mettre à toutes les sauces » Analyse sémantico-syntaxique des lexies complexes à base de « mettre », Paris.

Wotjak (B.), 1992, *Verbale Phraseolexeme in System und Text*, Tübingen.

Terminologie et cooccurrence dans la langue du droit

« Rien n'est plus fallacieux que de croire que nous nous exprimons librement. »

A. Sauvageot

Résumé

C'est au confluent des activités de terminologie proprement dite et de révision linguistique qu'est né pour nous le désir d'élaborer un répertoire de cooccurrents propres aux termes juridiques, plus particulièrement à ceux du domaine de la publicité des droits.

Après une brève exposition de notre cadre de référence et de notre convention terminologique, nous abordons le sujet de la cooccurrence en langue juridique et nous présentons deux tableaux très différents illustrant l'emploi de cooccurrents dans le domaine de la publicité des droits.

Termes clés

Cooccurrence - Terminologie - Langue juridique - Publicité des droits - Combinatoire

1 Introduction

Nous voulons d'abord montrer comment s'est accentué notre intérêt pour la cooccurrence en langue de spécialité, comment nous avons ressenti la

nécessité d'élargir le travail terminologique en élaborant des ouvrages qui constitueraient des aides à la production de texte. Nous exposerons ensuite brièvement notre cadre de référence et notre convention terminologique relative à la phraséologie, pour aborder la situation particulière de la langue juridique. Nous illustrerons enfin notre propos par deux exemples de présentation de cooccurrents dans le domaine de la publicité des droits. L'un porte sur l'emploi des prépositions *à*, *dans* et *sur* et a été publié dans le *Journal du Barreau*, bimensuel du Barreau du Québec (Pesant et Thibault 1992 : 14). L'autre traite du terme *inscription*.

2 Aide à la production de texte

En tant que terminologues, nous n'aurions sans doute pas pris conscience à ce point de l'urgente nécessité d'accorder une attention plus approfondie à la dimension phraséologique des langues de spécialité, n'eût été la demande de révision qui fut adressée à l'Office de la langue française (OLF) par le

ministère de la Justice du Québec au printemps 1990, demande qui visait la révision du *Code civil du Québec*, plus particulièrement dans sa forme de projet de loi (1).

Deux personnes ont alors été affectées à la révision de quelque 3 500 articles qui devait être accomplie dans un délai de six mois pour ce qui touchait à la première étape, laquelle fut suivie par la révision des amendements du projet et des commentaires législatifs relatifs aux modifications apportées à l'ancien code civil. Une fois la tâche achevée, nous avons pensé à l'élaboration d'outils qui auraient consigné les mots -- que nous appelons des cooccurrents -- qui accompagnent, de façon plus ou moins figée, le vocabulaire de spécialité juridique. En l'absence de tels ouvrages, le langagier, qu'il soit rédacteur, traducteur ou réviseur, doit recourir au dépouillement ponctuel, dans les ouvrages de doctrine mais aussi dans les dictionnaires de droit, en exploitant indirectement les énoncés des définitions surtout, et parfois les contextes, si d'aventure ils sont de nature linguistique ou phraséologique. Mais, plus généralement, c'est par la consultation des ouvrages spécialisés de bonne qualité linguistique, tels les répertoires de droit de l'Encyclopédie Dalloz que se fait la recherche de ces cooccurrents.

(1) Projet de loi n° 125, par référence aux 125 ans écoulés depuis la promulgation du premier code civil québécois qui portait le titre de *Code civil du Bas Canada*.

Nous avons ainsi pensé à traiter, pour commencer, le sous-domaine de la publicité des droits, qui fait l'objet d'une importante réforme dans le nouveau code civil. Mais ce projet était à peine communiqué à nos gestionnaires que nous devions répondre à une autre commande de révision d'importance, la convention collective des enseignantes et enseignants du Québec. Voilà une raison de plus de réaliser, à partir de ce corpus à traiter, des ouvrages d'aide à la révision/rédaction/traduction, que nous dénommerons outils d'aide à la production de texte. L'Office de la langue française a pour rôle de mettre en oeuvre les moyens nécessaires pour réaliser une francisation de qualité. On trouve énoncé dans le préambule de la Charte : « L'Assemblée nationale reconnaît la volonté des Québécois d'assurer la qualité et le rayonnement de la langue française. Elle est donc résolue à faire du français la langue de l'État et de la Loi aussi bien que la langue normale et habituelle du travail, de l'enseignement, des communications, du commerce et des affaires. »

L'expérience de révision technique, de nature terminolinguistique -- c'est-à-dire prenant en compte la terminologie et la syntaxe (en quoi nous rejoignons le thème de la phraséologie, plus particulièrement une phraséologie de spécialité), -- constitue une activité nouvelle, sinon exceptionnelle, parmi les travaux terminologiques qui se font à l'OLF. Ces expériences, tout en témoignant de certaines attentes institutionnelles entretenues à l'endroit de l'OLF, soulignent en outre le rôle d'exemplarité que doit assurer celui-ci en matière linguistique. Aussi ces expériences viennent-elles s'inscrire dans la volonté d'implantation plus systématique des terminologies dans le contexte de la francisation des entreprises, mais aussi pour

l'amélioration de la qualité du français dans l'Administration québécoise. En effet, ces deux exemples ont trait à des textes de grand rayonnement, lesquels sont appelés, par conséquent, à diffuser une terminologie la plus juste possible avec les expressions appropriées également.

Or, pour la réalisation de tels « chantiers linguistiques », des outils autres que les vocabulaires et les lexiques s'avèrent indispensables, car ce n'est plus seulement la terminologie, mais toute la langue de spécialité qui doit alors être prise en compte. Et chaque langue de spécialité a sa façon propre de dire les choses relevant de son domaine. Il n'est nul besoin en ce qui regarde le domaine du droit d'en faire la démonstration. Qu'on songe seulement à l'effet contraignant des textes juridiques. L'adage « nul n'est censé ignorer la loi » pourrait aussi venir indiquer que la langue qui véhicule ce discours a des propriétés et des exigences propres qu'il faut respecter.

Du point de vue de l'aide à apporter à la production de texte pour assurer un français de qualité, c'est-à-dire conforme au bon usage de la langue de spécialité, la démarche reste donc à établir : des modèles doivent être proposés. Ce qui est quelque peu l'objet de notre communication. Selon nous, l'implantation d'un processus de francisation ne peut être efficace que si la terminologie peut s'implanter dans le discours. Et la production de répertoires de cooccurrents serait un moyen de répondre à cet objectif.

Mais avant de pousser plus loin notre investigation, plus particulièrement dans les sentiers -- multiples et complexes -- du droit, penchons-nous brièvement sur le choix de notre cadre de référence et de notre terminologie relative au phénomène de la phraséologie.

3 Fondement théorique

Disons pour situer notre démarche que le *Dictionnaire explicatif et combinatoire* de Mel'čuk (1984) représente notre cadre de référence théorique. L'objectif de cet ouvrage consistait à classer les différents types de cooccurrence lexicale restreinte (locutions non libres) pour certains termes de la langue générale. (Mel'čuk, 1984 : 4.) Mentionnons au passage que l'approche « combinatoire » de la terminologie, a donné naissance à certains travaux déjà, pour ne mentionner que le *Lexique de cooccurrents - Bourse et conjoncture économique* de Betty Cohen (1986) ainsi que le tout nouveau *Vocabulaire combinatoire de la CFAO mécanique* de Claude Lainé, qui a été lancé à l'ouverture de ce séminaire. Tout en voulant adopter une approche combinatoire de la terminologie juridique, notre intervention conserve une visée résolument pragmatique. Nous inscrivant dans une optique d'implantation des langues de spécialité, nous nous adressons avant tout aux praticiens de la langue juridique, au producteur de texte juridique, en voulant leur offrir un ouvrage contenant le plus de données possible, terminologiques et linguistiques, propres à cette langue de spécialité. La question de la présentation d'un tel ouvrage se pose. Nous y reviendrons dans la dernière partie de ce texte.

4 Convention terminologique

Terminologie oblige ! Voyons ce qu'il en est de certains termes glanés au fil de nos lectures et qui tentent de cerner cette réalité encore floue, du moins pour nous, de la phraséologie en langue de spécialité qui en est

encore à ses premiers pas. Disons tout de suite que nous préférons employer, en langue de spécialité, le terme de *cooccurrence* et son dérivé *cooccurrent*, à ceux de *collocation* et de *collocatif* et *collocateur*. Tout comme on distingue la terminologie de la lexicographie, nous avons pensé distinguer la cooccurrence de la collocation. Il est certain que nous nous trouvons encore aujourd'hui face à une terminologie en pleine formation. Voici un bref panorama de quelques termes que nous avons pour notre part privilégiés.

Le *cooccurrent* n'est un syntagme ni figé ni totalement libre. C'est plutôt comme le dit Betty Cohen (1987 : 7), « une association de mots consacrés par l'usage ». Nous ajouterons : par le bon usage, car notre perspective est avant tout terminologique, c'est-à-dire que nous avons une visée de justesse et de précision linguistiques, surtout quand on se trouve dans un contexte de bilinguisme et de bijuridisme, comme c'est le cas au Québec. Une analyse comparative des systèmes et juridiques et linguistiques est alors de rigueur, de façon à donner à chacun sa spécificité.

La *cooccurrence* est donc pour nous le phénomène par lequel, dans une langue de spécialité donnée, des unités linguistiques de catégories différentes (par exemple, un nom et un adjectif; un verbe et un nom) apparaissent ensemble dans un énoncé et forment une combinaison d'usage, de type terminologique (*preuve irréfragable*) ou discursif (*ouvrir la preuve*) dans laquelle chacun des éléments sera appelé *cooccurrent*. Se pose ici la difficulté de distinguer le syntagme terminologique du syntagme discursif. Ainsi, on pourrait dire que les syntagmes terminologiques *preuve irréfutable* et *preuve irrécusable* sont à la langue générale ce que *preuve irréfragable* est à la langue de

spécialité juridique. Quant à *prendre à bail* et *donner à bail*, nous sommes portés à les considérer comme des syntagmes terminologiques, puisqu'ils ont pour équivalent sémantique le terme *louer*. On se trouve ainsi confrontés à la question de savoir où placer les limites du terminologique et du discursif en langue de spécialité. Le débat reste ouvert à ce sujet.

Charles Bally (1951 : 70), dans ce qui peut être considéré comme le premier ouvrage théorique traitant de ce sujet en français, *Le traité de stylistique française*, traite de certaines combinaisons de mots qu'il appelle des séries phraséologiques ou groupements usuels en ce que « les éléments du groupe conservent leur autonomie, tout en laissant voir une affinité évidente qui les rapproche [...] ». »

Nous reconnaissons là le phénomène de cooccurrence, association de mots plus ou moins libre, sans pour autant être figée. Et, en adaptant la terminologie selon ce qui a été dit précédemment, nous voulons bien adopter la définition de Fiala (1987 : 32) pour qui « la phraséologie est constituée de combinaisons récurrentes, plus ou moins stabilisées, de formes lexicales et grammaticales; les unités phraséologiques apparaissent comme des figements, c'est-à-dire des ensembles plus ou moins longs de formes simples construites dans des contextes contraints, susceptibles néanmoins de certaines variations ».

5 Cooccurrence en langue juridique

La langue juridique est loin d'être uniforme : elle comporte plusieurs sous-domaines (droit civil, des biens, du travail, etc.) et aussi plusieurs discours (législatif,

juridictionnel, doctrinal, contractuel). Elle est sans doute la plus complexe des langues techniques. On dira que c'est une langue qui porte à conséquence.

La langue juridique constitue donc un domaine de prédilection pour l'étude du phénomène de la cooccurrence, car le vocabulaire juridique, bien que composé essentiellement de substantifs et de verbes, comprend aussi un grand nombre d'adjectifs et d'adverbes qui constituent des emplois spécifiques. Son discours se caractérise notamment par un grand nombre de « mots-actes » (Sourioux et Lerat 1975 : 50), c'est-à-dire des verbes pour l'essentiel qui expriment l'obligation, la permission, l'interdiction, etc.

Jusqu'ici, on constate qu'il existe un certain nombre d'ouvrages qui ont abordé le phénomène de la phraséologie ou de la cooccurrence en droit, sans que cela soit appelé ainsi. On parle plus volontiers alors de discours ou de style juridique. Citons notamment *Le style des jugements* de Mimin, *Le langage de la justice pénale* de Raymondis et Le Guern (1976). Gérard Cornu (1990), dans son ouvrage *Linguistique juridique*, consacre une partie importante et des plus intéressantes au discours juridique. L'ouvrage collectif publié sous la direction de J.-C. Gémar (1982), *Langage du droit et traduction*, témoigne aussi de cette préoccupation fondamentale dès qu'on aborde le vocabulaire juridique. Gérard Cornu (1987 : VIII) a ajouté dans la dernière édition du *Vocabulaire juridique* des verbes et des adjectifs. « Non pas tous, précise-t-il. Mais au moins les verbes forts qui énoncent les actions primordiales des principaux protagonistes du Droit (législateur, juge, contractants) et les adjectifs spécifiques les plus courants. »

Le *Dictionnaire de droit privé* dans

certaines articles aborde aussi cet aspect discursif. Par exemple, on trouve ceci dans une remarque à l'entrée *loi* : « On dit de la loi qu'elle *décide, déclare, dispose, énonce, ordonne, porte, prescrit, prohibe*, mais non qu'elle *stipule*, terme qui s'emploie à propos d'un contrat. » (1991 : 347) Mais c'est le *Juridictionnaire*, dont il est important de souligner le sous-titre, *Recueil des difficultés et des ressources du français juridique*, qui constitue en fait le premier ouvrage lexicographique en droit qui fait tant de place à la recension, sous chaque entrée, de ce qu'on y appelle *syntagmes*. On ne peut qu'espérer vivement la parution de la suite de l'ouvrage, car jusqu'ici nous ne disposons que du recueil renfermant les termes commençant par la lettre A. On précise dans l'introduction que « c'est un guide pratique et moderne du français juridique qui expose à l'aide d'explications éclairantes l'utilisation correcte de termes juridiques et de formules figées dans des contextes particuliers à certaines branches du droit... » (1991 : xxiii).

C'est dans cet esprit que nous envisageons l'élaboration d'outils d'aide à la production de texte (rédaction, révision, traduction) dont la consultation facile pourrait venir alléger la tâche des langagiers et langagières et leur permettre de maîtriser la façon de dire propre aux divers discours de cette langue de spécialité. Pour ce, il faut veiller à assurer une présentation dont la consultation sera directe, sans décodage, qui donne une image dynamique, actualisée, de la terminologie en oeuvre dans les divers types de discours juridique. Notre réflexion est loin d'être arrêtée, mais nous envisageons déjà de présenter les éléments linguistiques en forme non marquée et en forme marquée (verbe à l'infinitif mais aussi à la forme personnelle,

généralement le présent, verbe avec préposition d'usage, le cas échéant ; on sait combien l'emploi de ces dernières est souvent une source de difficulté; prenons, par exemple, *se prescrire par dix ans*, publié à la *Gazette officielle*.

Se pose aussi la question du repérage des données. La nomenclature doit être constituée des éléments terminologiques, soit les termes-bases de la terminologie du domaine; en droit, il peut s'agir autant d'un verbe, d'un substantif ou d'un adjectif, ce qui nous écarte quelque peu de la nomenclature terminologique traditionnelle, formée de substantifs le plus généralement. Ce type d'ouvrage présenterait, *grosso modo*, les mots usuels (verbes, adjectifs, prépositions) qui accompagnent, de façon usuelle, un terme donné. Par exemple, en droit, on y trouverait quelle forme il faut privilégier, et dans quel contexte : *preuve irréfragable* ou *preuve irréfutable*, *publier à* ou *publier dans*, *inscription sur* ou *inscription à*, *prescrire pour* ou *prescrire dans*. On y trouverait aussi quel verbe doit accompagner tel terme, ou quel adjectif, tel substantif.

6 Tableaux de cooccurrence

Pour illustrer notre propos, voici deux tableaux présentant des données linguistiques propres à la cooccurrence en langue juridique. Un tableau a trait à l'emploi des prépositions *à, dans et sur* dans le domaine de la publicité des droits. Sans être exhaustif, il donne les principaux cas qui se présentent en situation de discours. Le second porte sur le terme *inscription* dans le même domaine et rend compte de l'état tout à fait embryonnaire de notre démarche. Pour chaque entrée, il faut

prévoir l'étude des quatre dimensions qui composent une langue : le lexique, la sémantique, la syntaxe et le style sans que nécessairement chacun de ces éléments soit toujours distingué, car il arrive qu'ils se chevauchent.

Le tableau relatif au terme *inscription* offre une présentation tridimensionnelle. L'article est constitué ici de trois groupes correspondant respectivement au syntagme nominal (SN), au syntagme verbal (SV) et au syntagme prépositionnel (SP), auxquels pourront s'ajouter selon les cas le syntagme adjectival (SAdj) et le syntagme adverbial (SAdv). Chaque exemple du groupe est décomposé en ses divers constituants dont la nature grammaticale est donnée. Les exemples reflètent le bon usage du domaine traité; à cet aspect descriptif s'ajoute aussi une dimension normative présentée le cas échéant dans des commentaires. Les questions à soulever sont les suivantes : 1) Quelle est la nécessité de décomposer les exemples? 2) Les combinaisons doivent-elles être présentées sous la forme marquée ou non marquée? 3) Dans le cas où les formes marquées sont présentées, la présentation en souffre-t-elle?

7 Conclusion

Les impératifs de qualité et d'efficacité des textes dans une langue de spécialité donnée font que les termes justes et précis, les formulations d'usage sont tels qu'il faut de plus en plus ouvrir le champ terminologique sur celui de la cooccurrence. Les cooccurents devront dorénavant être répertoriés dans les ouvrages et les banques de données terminologiques et linguistiques si l'on veut réaliser une implantation efficace des

terminologies de spécialité.

L'intérêt de présenter une description la plus complète possible du fonctionnement d'une langue de spécialité (terminologie en acte dans le discours) peut permettre aux étudiants et non-spécialistes d'une part, une appropriation plus réelle de la langue de cette spécialité et en assurer une implantation, autant écrite que verbale, plus efficace. Elle pourra aussi contribuer au perfectionnement linguistique des spécialistes du domaine, d'autre part. Nous croyons avoir démontré ici l'utilité d'une telle démarche pour les langagiers et langagières du domaine du droit.

Ainsi, la terminologie en s'inscrivant davantage dans les particularités du discours deviendra une pratique sociale. En répertoriant les cooccurrents d'une terminologie, nous approchons du « sens de la langue » qui s'éprouve aussi en langue de spécialité. En remettant ainsi la terminologie dans le texte, dans le discours, nous rétablissons les liens nécessaires, nous recréons un environnement propice, car nous savons bien que les mots seuls ne forment pas une langue.

Ghislaine Pesant et Estelle Thibault, *Office de la langue française, Montréal (Québec), Canada.*

Bibliographie

Bally (Charles), 1951 : *Traité de stylistique française*, 3^e éd., vol. 1, Paris, Klincksieck.

Bessé (Bruno de), 1991 : « Le contexte terminographique », dans *Meta*, XXXVI, 1, 1991, Montréal, p. 111-120.

Boutin-Quesnel (Rachel), Bélanger (Nycole), Kerpan (Nada) et Rousseau (Louis-Jean), 1985 : *Vocabulaire systématique de la terminologie*, Québec, Les publications du Québec (Les cahiers de l'Office de la langue française).

Cohen (Betty), 1987 : « Vous avez dit... cooccurrent? », dans *Terminogramme*, n^{os} 41-42, février 1987, Office de la langue française, Gouvernement du Québec, p. 7.

Cohen (Betty), 1986 : *Lexique des cooccurrents, Bourse -- Conjoncture économique*, Montréal, Linguatex.

Cormier (Monique C.), 1989 : « La terminologie : du terme au texte », dans *Terminologie diachronique*, Paris, Centre de terminologie de Bruxelles, Institut Libre Marie Haps, Actes du colloque organisé à Bruxelles les 25 et 26 mars 1988, p. 212-218.

Cornu (Gérard), 1990 : *Linguistique juridique*, Paris, Montchrestien (Domat droit privé).

Cornu (Gérard), 1987 : *Vocabulaire juridique*, Paris, Association Henri Capitant, PUF.

Fiala (Pierre), 1987 : « Pour une approche discursive de la phraséologie : remarques en vrac sur la locutionnalité et quelques points de vue qui s'y rapportent, sans doute », *Langage et société*, vol. 42, p. 27-44.

Gémar (Jean-Claude), 1990 : *Les fondements du langage du droit, comme langue de spécialité, du sens et de la forme du texte juridique*, Revue générale de droit, vol. 21, 1990, Ottawa.

Gémar (Jean-Claude), 1982 : *Langage du droit et traduction*, Montréal, Linguatex et Conseil de la langue française.

Hausmann (Franz Josef), 1979 : « Un dictionnaire des collocations est-il possible? », *Travaux de linguistique et de littérature*, Centre de philologie et de littératures romanes, Université de Strasbourg, XVII, 1, p. 189.

Heid (Ulrich) et Freibott (Gerhard), « Collocations dans une base de données terminologiques et lexicales », *Meta*, XXXVI, 1, 1991, p. 77-91.

Lainé (Claude), Pavel (Silvia) et Boileau (Monique), 1992, « La phraséologie -- Nouvelle dimension de la recherche terminologique. Travaux du module

canadien du Rint », *L'Actualité terminologique*, vol. 25,3, Ottawa, Secrétariat d'État du Canada, p. 5-9.

Lainé (Claude), 1993 : *Vocabulaire combinatoire de la CFAO mécanique*, Ottawa, Secrétariat d'État du Canada et Réseau international de néologie et de terminologie, Bulletin de terminologie n^o 219.

Lethuillier (Jacques), 1991 : « Combinatoire, terminologies et textes », *Meta*, XXXVI, 1, 1991, Montréal, p. 92-100.

L'Homme (Marie-Claude), 1992, « De la finalité conceptuelle au fonctionnement linguistique », *L'Actualité terminologique*, vol. 25,1, Ottawa, Secrétariat d'État du Canada, p. 21-22.

Mel'čuk (Igor), 1984 : *Dictionnaire explicatif et combinatoire du français contemporain. Recherches lexicosémantiques I*, Montréal, Les Presses de l'Université de Montréal.

Mimin (Pierre), 1970 : *Le style des jugements ; vocabulaire, construction, dialectique, formes juridiques*, 4^e éd., Paris, Librairies techniques.

Pesant (Ghislaine) et Thibault (Estelle), 1^{er} déc. 1992 : « À, dans, sur », dans *Journal du Barreau*, Montréal, Barreau du Québec.

Pesant (Ghislaine) et Thibault (Estelle), 1993 : « Analyse sémantique des termes *juridiction* et *compétence* » dans *Terminogramme*, Montréal, Office de la langue française, n^o 68, printemps 1993.

Rey (Alain), 1984 : « Les implications théoriques d'un dictionnaire phraséologique », dans *La Locution, Actes du colloque international Université McGill*, Montréal, 15-16 octobre 1984, éd. CERES, Montréal, p. 119

Raymondis (Louis-Marie) et Le Guern (Michel), 1976 : *Le langage de la justice pénale*, Paris, CNRS.

Souriaux (J.-L.) et Lerat (Pierre), 1975 : *Le langage du droit*, Paris, P.U.F.

TABLEAU I
LES PRÉPOSITIONS À, DANS, SUR
DANS LE LIVRE IX DU CODE CIVIL
DE LA PUBLICITÉ DES DROITS

(nom)	VERBE	(nom)	PRÉPOSITION	COMPLÉMENT
-------	-------	-------	-------------	------------

N.B. *L'entrée verbale est présentée sous forme impersonnelle et invariable.*

	ACQUÉRIR	(droit)	sur	un immeuble
(droit)	ACQUIS		à -	telle hypothèque telle personne
-----	-----		sur	un immeuble
(droit)	ADMIS		à	l'inscription
(modification)	APPORTÉ		à	au plan cadastral
(droit)	ATTRIBUÉ		sur ---	une partie de l'immeuble une partie de l'assiette des droits
(droit)	CONSTITUÉ		sur	l'immeuble
(droit)	CONSTATÉ		dans ----	un acte un document
	CONSTATER	(erreur)	dans ----	le certificat le registre
(plan)	DÉPOSÉ		à	au bureau de la publicité
(document)	DÉPOSÉ		dans	le bureau de la publicité
	DÉPOSER	(copie)	à	au bureau de la publicité
(droit)	ÉNONCÉ		à ou dans	la réquisition
(règle)	ÉTABLI		à	au présent livre
(droit)	EXERCER, S'		sur	l'immeuble
	FAIRE (inscription)		sur	le registre des droits
(publicité d'un droit)	FAIRE, SE		à -	au bureau de la publicité au registre des droits

(inscription)	FAIT	sur --- ---	le registre des droits un titre le bordereau
(réquisition)	FONDÉ	sur	un jugement
(immeuble)	IMMATRICULÉ	dans	une portion de territoire
(somme)	INDIQUÉ	dans	la réquisition
(droits)	-----	sur	la réquisition
(limites)	-----	sur	le plan cadastral
	INDIQUER (donnée)	sur	le bordereau
	-----	à	au registre
	INSCRIRE (hypothèque)	sur	les immeubles
	----- (subrogation)	---	le registre
(droit, hypothèque, personne)	INSCRIT	sur --- ---	la fiche l'immeuble le registre
(lot)	MARQUÉ	sur	le plan cadastral
(limites)	MENTIONNÉ	dans	le document
(personne)	NOMMÉ	dans	la réquisition
(motif)	PORTÉ	à	au rapport
(mention)	----	sur	le registre
(droit qui)	PORTER ----- (changement)	sur ---	un immeuble un registre
(avis)	PRESCRIT	à	au Livre VI
(réquisition)	PRÉSENTÉ	à	au bureau de la publicité
(réquisition)	PRODUIT	à	au registre central
(droit, hypothèque)	PUBLIÉ	à ---	au bureau de la publicité au registre foncier
(décret)	-----	à	la <i>Gazette officielle</i>

Communications

(hypothèque)	-----		sur	un bien
	REGROUPER	(données)	sur	une fiche
(inscription)	RÉPERTORIÉ		sur	la fiche
(droit)		REPORTÉ	sur	une fiche
	REPORTER	(droit, inscription)	sur	une fiche
	-----	(hypothèque)	sur	un bien
	REQUÉRIR	(inscription)	sur	le registre foncier
(immeuble)	SITUÉ		dans	une circ. foncière
(droit)		SOUMIS	---- à ---	le ressort de... l'inscription la publicité
	SUPPRIMER	(droit)	sur	le registre foncier
(registre)	TENU		dans	le bureau de...
-----	----		à	au bureau de...
-----	----		sur	support informatique
	TRANSMETTRE	(copie)	à	au greffe de...
(personne)	VISÉ		à	l'article 2990

TABLEAU II
COOCCURRENTS D'INSCRIPTION EN DROIT CIVIL
État provisoire

INSCRIPTION, n.m.

- 1) Action d'inscrire sur un registre officiel ou résultat de cette opération.
- 2) Mention portée sur un registre des droits personnels et réels mobiliers ou sur le registre foncier.

A) Combinaisons d'usage

Syntagmes nominaux --

1. N inscription	P au	N registre foncier de l'hypothèque (1)
inscription	sur	le registre (2)
2. N inscription	P d'	N une hypothèque

3. N inscription	P d'	N une hypothèque	A immobilière
--------------------------------	--------------------	--------------------------------	-----------------------------

Communications

4.	N	P	N	P	N
	inscription	d'	un avis	de	clôture
	inscription	d'	un droit	de	rente
	inscription	d'	un droit	de	propriété
	inscription	d'	un transfert	d'	autorité
	inscription	d'	un démembrement	d'	un droit de propriété
	inscription	d'	un préavis	d'	exercice d'un droit hypothécaire
	inscription	d'	une hypothèque	sur	un immeuble
	inscription	d'	un droit	sur	un registre

5.	N	A	P	N
	inscription	contestée	dans	les dix ans
	inscription	faite	sous	la désignation du constituant
	inscription	faite	sur	le registre
	inscription	requis	par	la présentation d'un avis

6.	N		P	N
inscription			sous	le numéro...
7.	N		V	A
l'inscription		est réputée		exacte
l'inscription		s'opère...		
8.	N		P	N
date			d'	inscription
date			d'	inscription d'un avis de clôture
date			de	leur inscription respective
la date, l'heure et la minute			de	l'inscription de l'avis de clôture

9.	V	N	P	N
porter		une inscription	sur	un registre
faire rectifier		une inscription		
faire radier		une inscription		

10.	N (P N)	V	P	N	N
l'inscription d'une hypothèque		conserve	au	créancier	les intérêts
l'inscription d'un droit de rente		conserve	au	créancier	les redevances

11.	N	A	P	N
	droit réel	soumis	à	l'inscription

Syntagmes verbaux --

1.	V	N		
	inscrire	un droit		
2.	V	P	N	
	inscrire	sur	le registre	
	inscrire	dans	les trois jours	
3.	N	A	P	N
	le nom	inscrit	sur	le registre
	plusieurs hypothèques	ont été inscrites		
	la date, l'heure et la minute	inscrites	sur	le bordereau de présentation

Syntagmes prépositionnels --

P	N
à compter de	l'inscription
depuis	l'inscription

B) Commentaires morpho-syntaxiques

- 1) (Distinction dans l'emploi de la préposition à)
- 2) (Distinction dans l'emploi de la préposition sur)

C) Style

L'inscription est sans effet.

La publicité des droits s'opère par inscription des droits sur le registre approprié.

L'inscription s'obtient par la présentation d'un avis.

L'inscription des droits profite à ceux dont les droits sont rendus publics.

L'inscription d'un droit sur un registre emporte présomption simple de l'existence de ce droit.

La phraséologie : état des connaissances

La phraséologie est un terme nouveau qui désigne des réalités linguistiques aussi anciennes que les langues les plus anciennes. Dès le quatrième siècle, dans son commentaire sur le Psaume 77 : 69, saint Augustin déclarait que des expressions telles que *in saeculum* pouvaient être traitées comme des unités (Kelly 1979 : 121). En outre, dès le seizième siècle, un certain nombre de collections d'unités phraséologiques paraissaient en latin (*par exemple*, Ravisius Textor [1518], Dolet [1539], Nunnesium [1571]) et en grec (Neander [1582], Dinner [1589]) (Hausmann 1989, 1011).

Il y a cependant peu de doute que l'étude de la phraséologie gagne de l'importance depuis les années 1960 et qu'elle connaît un intérêt marqué depuis le début des années 1980. La tenue de trois congrès ou colloques internationaux, organisés au cours des cinq dernières années, témoigne clairement de cette récente attention : *EUROPHRAS 88* :

Phraséologie contrastive, tenu à Klingenthal-Strasbourg, du 12 au 16 mai 1988; le Colloque international *Phraséologie et terminologie en traduction et en interprétation*, tenu à Genève, du 2 au 4 octobre 1991; et le *Séminaire international sur la phraséologie*, qui a lieu à Hull, les 25 et 26 mai 1993. L'importance actuellement accordée à la phraséologie est également mise en évidence par la publication récente

d'une nouvelle - et rare - bibliographie sur le sujet (Pavel 1992). Bien que non exhaustive, cette bibliographie n'en sert pas moins à confirmer l'intérêt porté à ce domaine depuis 1960 (seules 5 % environ des entrées sont antérieures à 1960) et l'accroissement de la recherche phraséologique après 1980 (les deux tiers des entrées sont parues depuis 1980).

Dans le domaine de la phraséologie, la documentation se range dans deux catégories principales : les écrits portant sur différents aspects de la phraséologie et les dictionnaires traitant de phraséologie. Les deux catégories de documents ont fait l'objet d'un examen pour les fins de la présente communication. Première constatation : le concept de phraséologie et les termes utilisés pour la désigner restent vagues.

Concept et terminologie de la phraséologie

En anglais, le terme *phraseology* est relativement nouveau et encore peu utilisé. Bien qu'on le trouve dans certains articles récents (Allen 1976; Roberts 1993), il n'a pas encore été consacré par la nouvelle *International Encyclopedia of Linguistics* (1992) ou même dans *Dictionnaires : encyclopédie internationale de lexicographie* (1989-1992). Quoique l'équivalent français *phraséologie* soit de plus en plus courant, il n'est

jamais aussi bien établi que le terme allemand de *Phraseologie*. Nulle part dans la documentation la phraséologie n'est définie clairement. À la question « Qu'est-ce que la phraséologie? », Allen (1976 : 83) répond : « On peut la considérer comme étant l'intersection de la grammaire et du lexique ». Même si elle est vraie, cette définition n'apporte aucun éclaircissement.

Non seulement ce terme n'est-il pas défini, mais il est utilisé selon différentes acceptions par différents linguistes. Certains voient la phraséologie comme étant limitée aux expressions figées (expressions idiomatiques) telles que *l'échapper belle*, qui appartiennent en propre à une langue (Dubois *et al.* 1973). D'autres (Zareba 1976) considèrent que la phraséologie inclut des proverbes tels que *La belle plume fait le bel oiseau* et des dictons comme *revenons à nos moutons*. Nombreux sont ceux (Benson, Benson et Ilson 1986 ainsi que Roberts et Simard 1980) qui considèrent aussi que les collocations, prises au sens de combinaisons de mots usuelles mais non figées dans une langue constituent de la phraséologie. Certains, tels Benson *et al.* 1986, incluent dans la catégorie des collocations des combinaisons substantif + substantif comme *aptitude test*, que d'autres appellent *composés*, de même que des locutions telles que *blockade against*, qui consistent en un mot dominant et une préposition ou une structure grammaticale. Ainsi le concept recouvert par la phraséologie reste-t-il vague : suivant la documentation consultée, il recouvre en tout ou en partie ce que d'autres ont désigné comme étant des *composés*, *collocations*, *expressions idiomatiques*, *locutions/expressions figées*, *cooccurrents* et autres expressions du genre.

Cette confusion concernant le

champ de la phraséologie et la délimitation des types d'unités phraséologiques se reflète tant dans les écrits théoriques sur le sujet que dans les dictionnaires de phraséologie. Ainsi, dans une étude intitulée *Phraseologismen im allgemeinen einsprachigen Wörterbuch* (1989: 596-597), Harald Burger inclut dans ce qu'il appelle des « unités phraséologiques entièrement idiomatiques » non seulement des expressions telles que *jemanden übers Ohr hauen* (*tromper quelqu'un*), mais également « une phraséologie qui consiste en une composante simple », tel *Hasenpanier* (*fuite*). De la même façon, sa catégorie d'« unités phraséologiques partiellement idiomatiques » recouvre des combinaisons aussi variées que *aus einer Mücke einen Elefanten machen* (littéralement, *faire d'une mouche un éléphant* = idiomatiquement, *se faire une montagne d'un rien*), *die Achseln zuken* (*hausser les épaules*), *öffentliches Haus* (*portes ouvertes*) et *kalt Krieg* (*guerre froide*). De plus, bien qu'en théorie le *BBI Combinatory Dictionary* (*BBI*) (1986) et le *Oxford Dictionary of Current Idiomatic English* (*ODCIE*) (1975 et 1985) se concentrent sur différents types de phraséologie, le *BBI* présentant des collocations, c'est-à-dire « fixed, identifiable, non-idiomatic phrases and constructions », et l'*ODCIE* couvrant les expressions idiomatiques, leurs entrées se recouvrent considérablement. En fait, 125 des 158 entrées groupées sous la lettre A dans le Vol. 1 de l'*ODCIE* (qui traite des verbes avec prépositions et particules, tels *avert from*, *attract to*) se trouvent sous une forme ou sous une autre dans le *BBI*.

Avant d'entreprendre une étude théorique ou pratique sérieuse sur la phraséologie, on doit pouvoir répondre aux questions suivantes :

(1) La phraséologie comprend-

elle des « locutions nominales, adjectivales, adverbiales, etc. », c'est-à-dire des locutions qui occupent la place d'unités lexicales simples, recouvrant une catégorie grammaticale? Ou bien consiste-t-elle en une association de mots que l'on sent toujours appartenir à des catégories grammaticales distinctes?

(2) La phraséologie couvre-t-elle seulement les unités dont le sens n'est pas composé ou inclut-elle des unités dont le sens est formé de celui des éléments constitutifs?

(3) La phraséologie comprend-elle uniquement des expressions qui permettent peu ou pas du tout de variation ou inclut-elle des combinaisons qui permettent un degré plus élevé de variation?

(4) La phraséologie inclut-elle des unités formées de propositions, tels les proverbes, les citations et les clichés, ou se limite-t-elle à des unités plus petites qu'une proposition?

Dans Roberts (1993), des réponses ont été proposées pour certaines de ces questions :

Ainsi, selon la définition que je donne à ce terme, la phraséologie inclut toute combinaison usuelle de mots n'appartenant pas à une catégorie grammaticale précise. Elle couvre donc la vaste majorité de ce que j'appelle des « expressions figées », ce qui inclut les « expressions idiomatiques » au sens étroit d'une expression relativement figée, dont le sens ne reflète pas le sens de ses éléments constitutifs [Benson 1985: 66], de même que des expressions plus transparentes comme des comparaisons, des proverbes et des dictons, et des collocations (des locutions qui, dans une langue donnée, sont simplement plus ou moins « figées »), tant grammaticales que lexicales.

Roberts élimine ainsi des composés comme *aptitude test* et *jet*

engine du champ de la phraséologie, considérant que ces combinaisons appartiennent à une catégorie grammaticale donnée (soit substantif dans les exemples qui précèdent) et ne répondent donc pas au critère fondamental de la phraséologie : la combinaison de mots ne devrait pas appartenir à une seule catégorie grammaticale précise (qu'il s'agisse d'un substantif, d'un verbe, d'un adjectif ou de toute autre catégorie). Bien qu'offrant l'avantage pratique de distinguer clairement les termes simples et composés de la phraséologie, sa conception de la phraséologie diffère de celle de certains autres lexicographes. Adam Makkai (1972), par exemple, considère certains composés - les composés « opaques » tels que *cold war* - comme des expressions idiomatiques, c'est-à-dire de la phraséologie, s'appuyant sur le critère sémantique suivant lequel le sens ne peut être décodé à partir du sens littéral des composantes. Ainsi cette question est-elle loin d'être résolue.

Typologie de la phraséologie

Dans son article de 1989, Harald Burger se plaint de ce que les dictionnaires unilingues généraux contenant de la phraséologie ne prennent pas la peine d'en faire une classification détaillée et bien appuyée. Cet état de choses n'a rien de surprenant, étant donné qu'il est difficile de créer des catégories claires à partir d'un ensemble mal défini. Il n'en existe pas moins un certain nombre de typologies pour certaines catégories de phraséologie : par exemple, les collocations et les expressions idiomatiques.

Selon les auteurs, les collocations sont classées suivant des critères grammaticaux ou sémantiques. Les

corédacteurs du *BBI*, Benson, Benson et Ipson, utilisent des critères grammaticaux. Premièrement, suivant la nature des composantes de la collocation (leur nature grammaticale ou leur type de structure), ils les divisent en deux grands groupes : les collocations grammaticales, « consisting of a dominant word (noun, adjective, verb) and a preposition or grammatical structure such as an infinitive or clause », et les collocations lexicales, qui consistent typiquement en substantifs, adjectifs, verbes et adverbes. Ensuite, d'après la combinaison des différentes parties du discours ou des différents types de structure, ils distinguent, en anglais, huit grands types de collocations grammaticales, soit

1. N + prep;
2. N + *to* + infinitive;
3. N + *that* clause;
4. Prep + N;
5. Adj et Prep;
6. Predicative Adj + *to* infinitive;
7. Predicative Adj + *that* clause;
8. English verb patterns;

et sept grands types de collocations lexicales, soit

1. V of creation/activation + N;
2. V of eradication + N;
3. Adj. + N;
4. N + V;
5. N + *of* + N;
6. Adv et Adj;
7. V + Adv);;

Hausmann (1989, 1010) va même plus loin en faisant des critères grammaticaux une partie intégrale de la définition de la collocation. On appellera *collocation* la combinaison caractéristique de deux mots dans une des structures suivantes :

- a) substantif + adjectif (épithète);
- b) substantif + verbe;
- c) verbe + substantif (objet);
- d) verbe + adverbe;
- e) adjectif + adverbe;
- f) substantif + (prép.) + substantif.

D'un autre côté, Mel'čuk (1984)

classe les collocations lexicales en fonction de leur sens : il présente ces collocations d'après la fonction lexicale, qui est un type de sens dont l'actualisation est strictement déterminée par le lexème auquel ce sens est associé. Par exemple, la fonction lexicale *Magn* correspond en gros au sens de « très, intensément ou à un degré élevé » et peut être actualisée par les moyens suivants : (*mémoire*) : *prodigieuse*; (*bruit*) : *infernal*; (*désir*) : *ardent*; (*remercier*) : *vivement*. Mel'čuk a repéré quelque 50 fonctions lexicales habituelles, qui sont décrites par des symboles.

Les expressions idiomatiques ont également été classées suivant des critères grammaticaux ou sémantiques. Toutefois, comme la définition même d'une expression idiomatique tient compte du sens, c'est-à-dire d'une « expression relativement figée dont le sens ne reflète pas le sens de ses composantes » [Benson 1985 : 61], même les typologies faisant appel à des critères grammaticaux ont une base sémantique. Les dictionnaires favorisent une classification grammaticale ou formelle des expressions idiomatiques, parce qu'elle est considérée comme plus facile d'accès pour les utilisateurs. Ainsi l'*ODCIE* divise les expressions idiomatiques en deux grandes catégories : les verbes avec particules ou prépositions (présentés dans le Vol. 1) et les expressions idiomatiques constituées de locutions, de propositions ou de phrases (présentées dans le Vol. 2); le *Dictionnaire des expressions et locutions figurées* de Rey et Chantreau divise les différentes expressions contenant un même mot clé (par exemple, *oeil*) en

- (a) locutions nominales (*oeil au beurre noir*);
- (b) locutions adjectives, adverbiales, prépositives et

conjonctives (l'adjectif *frais comme l'oeil*; l'adverbe à *l'oeil*);

- (c) locutions verbales (*avoir l'oeil sur qqn*);
- (d) locutions-phrases (*Mon oeil!*; *Loin des yeux, loin du coeur*).

Un autre type de classification formelle tient compte du degré de « variabilité » et de « commutabilité » dans les expressions idiomatiques; par exemple, dans son étude sur les « phrases figées », Maurice Gross (1982) divise ce genre de phrases en 6 sous-catégories suivant la position syntaxique des éléments figés et libres :

1. sujet figé, séquence complémentaire quelconque;
2. sujet libre, complément direct figé;
3. sujet libre, complément indirect figé;
4. sujet et 2^e complément libres, 1^{er} complément figé;
5. sujet et 1^{er} complément libres;
6. sujet libre, 2 compléments figés.

Un certain nombre de typologies se fondent essentiellement sur des critères sémantiques. Cowie (1981) établit une distinction entre les expressions idiomatiques véritables, c'est-à-dire les expressions dont le sens ne peut plus être analysé (par exemple, *spill the beans*) et les expressions idiomatiques figurées, soit les expressions qui ont un sens figuré pour ce qui est de l'ensemble du composé mais qui conservent également une interprétation littérale courante (par exemple, *make a U-turn*). Burger différencie entre les expressions entièrement idiomatiques, ce qui correspond aux expressions idiomatiques véritables de Cowie, et les expressions partiellement idiomatiques, qui comprennent les expressions idiomatiques figurées de Cowie de même que trois autres sous-types (des combinaisons telles que *aus einer Mücke einen Elefanten*

machen, dont le sens métaphorique est relativement évident; des combinaisons telles que *öffentliche Haus*, qui ont pris un sens spécialisé; et des combinaisons telles que *kalt Krieg*, dont l'un des éléments prend un sens spécialisé).

Outre les diverses classifications de certains types d'unités phraséologiques, il existe bien quelques typologies générales de l'ensemble de la phraséologie. Burger (1989) présente une division triple : des unités phraséologiques entièrement idiomatiques, des unités phraséologiques partiellement idiomatiques et des unités phraséologiques analysables ou non entièrement phraséologiques (où chacun des éléments conserve son propre sens et où la combinaison n'est pas la seule formulation possible, bien qu'elle soit souvent la plus courante (par exemple, *sich die Zähne putzen = se brosser les dents*). Allen (1976) distingue trois niveaux de *collocations*, terme qu'il semble utiliser comme synonyme de *phraséologie* : « combinaisons », « constructions » et « expressions idiomatiques ». Les combinaisons sont des unités phraséologiques qui comportent deux occurrences identiques ou plus dans un texte suivi d'un million de mots; les constructions (un sous-ensemble de combinaisons) sont des combinaisons qui répondent à un ensemble de critères de sélection linguistiques permettant de les grouper en quatre catégories principales : syntagmes nominaux, syntagmes verbaux, connecteurs et propositions; finalement, les expressions idiomatiques (un sous-ensemble de constructions) sont des constructions dont le sens ne peut être déduit à partir du sens de ses éléments. Aucune de ces deux typologies générales n'est bien satisfaisante : la classification de Burger se fonde sur le critère plutôt vague et subjectif du

degré d'idiomaticité; les combinaisons d'Allen, déterminées uniquement à partir de critères quantitatifs, consistent en de nombreuses unités qui ne sont pas phraséologiques (par exemple, *if put, and to*), ce que l'on ne peut donc pas considérer comme un niveau de phraséologie, bien que le critère quantitatif puisse constituer, et ait déjà constitué, la première phase des méthodes de repérage de la phraséologie.

Méthodes de repérage de la phraséologie à des fins d'inclusion dans des ouvrages lexicographiques

Les lexicographes disposent de trois sources principales d'information phraséologique : les autres dictionnaires, leur propre compétence linguistique et les occurrences repérées par la lecture ou l'écoute. D'après Ronald Mackin (1978 : 152), le matériel de base de l'*ODCIE* a été préparé à l'aide de ces trois sources, ce qui semble être le cas pour la majorité de ces dictionnaires, bien que leur introduction ne mette pas toujours ces sources en évidence.

Cependant, avec l'apparition des ordinateurs, on n'a plus à noter laborieusement à la main pendant de nombreuses années les occurrences des unités phraséologiques qui sont dans des textes. Des programmes informatiques permettent maintenant au lexicographe de dépouiller la phraséologie d'un vaste corpus en un rien de temps. Au cours des dernières années, le recours à l'ordinateur pour dépouiller les unités phraséologiques a fait l'objet de discussions. Jones et Sinclair (1974) exposent divers résultats obtenus dans un projet de

linguistique informatique conçu pour vérifier par des techniques statistiques certaines des prédictions théoriques faites à propos de la nature de la structuration lexicale, c'est-à-dire les collocations. Dans leur rapport, ils présentent le type de corpus utilisé, l'utilisation des critères de fréquence **et de distribution dans l'étude et, ce** qui est plus important, la longueur du texte, ou le nombre de mots orthographiques, longueur considérée comme étant optimale pour le repérage des collocations.

Les calculs de fréquence, qui sont aisément établis par l'ordinateur, sont de première importance dans l'étude de la phraséologie, puisque la notion même de phraséologie est fondée sur la récurrence des combinaisons. Toutefois, comme l'indique Allen (1976 : 86), une mesure statistique ne donne pas automatiquement de véritables unités phraséologiques : ainsi, même si la combinaison *and to* apparaît fréquemment dans un corpus, cela ne signifie pas pour autant qu'elle est une unité phraséologique. Aussi faut-il d'autres conditions pour cerner de telles unités dans les listes informatisées. Sinclair *et al.* ont appliqué le critère de la *collocation significative*, qu'ils décrivent comme étant une « collocation habituelle » entre des éléments, de sorte que ceux-ci se retrouvent plus souvent en cooccurrence que leurs fréquences respectives et la longueur du texte dans lequel ils se trouvent ne le laisseraient prévoir» (Jones et Sinclair 1974 : 19). Allen (1976 : 86) conclut toutefois que ce critère toujours exclusivement quantitatif n'élimine pas les « locutions non naturelles » telles que *and to*. Son groupe de recherche a plutôt utilisé des critères grammaticaux pour repérer 17 types de « collocations » qu'ils considéraient comme pertinents pour la phraséologie dans un sens large,

ajoutant des critères sémantiques pour repérer les « expressions idiomatiques » parmi les unités retenues.

La documentation sur la lexicographie textuelle révèle qu'il n'existe aucune méthode généralement établie ou de **programmes informatiques largement** utilisés pour repérer la phraséologie, bien qu'on soit en train d'en expérimenter plusieurs. Néanmoins, toute la recherche phraséologique faite à partir d'ordinateurs semble consister à d'abord cerner des mots clés, dont on cherche la structure combinatoire au moyen d'une concordance ou d'une liste de toutes les occurrences en contexte. De plus, toute cette recherche semble nécessiter une intervention humaine pour assurer le repérage final des unités phraséologiques avant qu'on ne puisse les intégrer dans des ouvrages lexicographiques.

Le traitement lexicographique de la phraséologie

Les unités phraséologiques ainsi repérées, le lexicographe en sélectionne un certain nombre qui seront incluses dans un dictionnaire. Le nombre d'unités sélectionnées, leur type exact et les exemples précis qui sont choisis varient suivant le type de dictionnaire, sa grosseur et ses objectifs précis. Dans la documentation récente, il semble toutefois y avoir un consensus général sur le fait que la phraséologie est raisonnablement bien représentée, non seulement dans les dictionnaires phraséologiques, mais également dans la plupart des dictionnaires unilingues et bilingues généraux (Hausmann 1989 : 1011-1012; Burger 1989 : 593; Schemann 1991 : 2789-2790). Le principal problème tient non pas

au nombre d'unités phraséologiques incluses dans les dictionnaires contemporains, mais plutôt au traitement qui en est fait. On a constaté trois principaux problèmes dans le traitement lexicographique de la phraséologie :

- (a) l'emplacement des unités phraséologiques au sein de la macrostructure ou de la microstructure du dictionnaire;
- (b) leur présentation;
- (c) l'information sémantique et syntaxique donnée pour ces unités.

On constate ce genre de problème aussi bien dans les dictionnaires de phraséologie que dans les dictionnaires généraux, bien que la nature et l'intensité de ces problèmes puissent varier selon le type de dictionnaire.

Même si les unités phraséologiques devraient idéalement être présentées sous chacune de leurs composantes principales, c'est-à-dire sous toutes les composantes sauf celles purement grammaticales, on semble généralement considérer comme acceptable, vu les contraintes dues à l'espace, de les placer sous une seule composante, soit le mot clé, tant dans les dictionnaires généraux que dans les dictionnaires de phraséologie. Toutefois, le choix des mots clés dans les unités phraséologiques est loin de faire l'unanimité. Ce choix semble dépendre non seulement du type d'unité phraséologique considéré mais également de la politique lexicographique. Ainsi *livrer un combat* est présenté sous *combat* dans le dictionnaire phraséologique de Lacroix (1956), mais sous *livrer* dans le *Petit Robert* et le *Lexis*; *lâcher prise* se trouve sous *prise* dans le *Dictionnaire français-anglais des locutions et expressions verbales* (1973) de Dubois, mais sous *lâcher* dans *2001 French and English Idioms* (1982) de Denoeu. Dans

certains cas, la politique lexicographique relative à l'emplacement des unités phraséologiques est expliquée dans l'introduction (*Duden Grosses Wörterbuch*), mais certains dictionnaires placent les collocations soit sous la base de la collocation soit sous le collocatif, sans raison apparente (Hausmann 1989 : 1012). L'emplacement des unités phraséologiques dans les dictionnaires généraux pose un problème supplémentaire en ce que ces unités peuvent être placées sous les divisions sémantiques ou sous une subdivision à part, à la suite des divisions sémantiques. Suivant la typologie de la phraséologie qu'il a mise en évidence, Burger (1989 : 594-595) propose certains principes généraux pour l'emplacement des unités phraséologiques dans le dictionnaire unilingue général. Il y a cependant encore peu de consensus autour de cette question.

Les unités phraséologiques sont présentées lexicographiquement sous une ou deux formes : sous forme lemmatisée (*livrer un combat*) ou sous la forme d'un exemple (*Lexis* : « Cette ethnie [...] livra aux Belges le dernier combat »). Dans les dictionnaires phraséologiques, les unités sont généralement sous forme lemmatisée. Ceci a comme désavantage, selon Burger, d'obliger les utilisateurs du dictionnaire (y compris ceux qui apprennent la langue) à détenir assez de connaissances syntaxiques pour lemmatiser correctement l'unité qu'ils désirent consulter. Bien que cette tâche semble être assez simple dans des langues comme le français et l'anglais, elle est beaucoup plus complexe dans une langue telle que l'allemand, qui exige souvent que le verbe à l'infinitif soit placé à la fin, comme dans *die Engel in Himmel hören*. Toutefois, dans un dictionnaire général, la façon habituelle de

présenter les unités phraséologiques uniquement par des exemples a le désavantage de ne pas permettre à l'utilisateur de les reconnaître clairement. La combinaison des deux formes de présentation semble être une solution évidente, du moins pour les dictionnaires phraséologiques. Cependant, même dans les bons ouvrages comme le *BBI*, les formes lemmatisées ne sont pas systématiquement assorties d'exemples.

Bien que les exemples soient une façon indirecte de présenter de l'information sémantique et syntaxique sur les unités phraséologiques, cette méthode ne permet aucunement de donner aux utilisateurs toute l'information dont ils ont besoin pour utiliser l'unité correctement. Des renseignements sémantiques et syntaxiques plus explicites sont nécessaires. En général, plus l'unité phraséologique est « idiomatique », c'est-à-dire moins le sens est évident à partir de ses composantes, plus on aura tendance à en expliquer le sens : cette méthode vaut autant pour les dictionnaires phraséologiques que pour les dictionnaires généraux. Toutefois, les explications de sens font souvent défaut pour les unités phraséologiques moins idiomatiques ou non idiomatiques, sans doute parce que, a-t-on l'impression, leur sens peut être déduit à partir du sens de chacune des composantes. Sans doute, certains dictionnaires de collocations, tels que le Lacroix 1957, se contentent-ils de donner une simple liste d'unités (Lacroix 1957). À cela Burger (1989 : 596) rétorque que plus le sens de l'ensemble est motivé par le sens des composantes, plus les relations sémantiques des composantes doivent être prises en considération. Ainsi il recommande que des explications de sens soient fournies pour toutes les unités phraséologiques. Toutefois, la façon

de présenter le sens de la phraséologie est elle-même sujet à controverse, certains chercheurs comme Koller, Gréciano et Kühn postulant que la phraséologie nécessite une méthode de présentation du sens différente de celle qui est utilisée pour les mots, et d'autres, comme Burger, étant en désaccord (Burger 1989: 596).

Étant donné que les unités phraséologiques peuvent être « figées », c'est-à-dire invariables, ou présenter une certaine flexibilité, étant donné que certaines des composantes peuvent varier morphosyntaxiquement, les utilisateurs ont besoin de plus d'information syntaxique que ce que donnent normalement les dictionnaires pour pouvoir utiliser ces unités correctement. Burger suggère que les unités figées soient marquées comme telles et que les composantes libres et non libres des unités qui ne sont pas complètement figées soient clairement indiquées. Cette suggestion, fort importante du point de vue de l'utilisateur, tarde encore à être mise en application par les lexicographes.

Conclusion

Le gros du travail accompli sur la phraséologie (tant du point de vue théorique que pratique) se concentre sur la langue commune. Il existe relativement peu de matériel sur la phraséologie pour ce qui est des langues de spécialité (Lsp). Toutefois, comme le montrent les colloques de Genève et de Hull, il y a un intérêt croissant pour la phraséologie des Lsp. Avant d'examiner convenablement cette question, toutefois, il reste à résoudre deux problèmes.

Premièrement, il est nécessaire d'établir une nette distinction entre la phraséologie et les mots complexes

(souvent appelés *syntagmes* en français et *compounds* en anglais), tels *aptitude test* et *jet engine*, ces derniers étant considérés comme des *termes* dans les langues de spécialité. En d'autres mots, il faut établir des critères visant à différencier clairement les termes techniques de la phraséologie.

Deuxièmement, il faut déterminer les types de phraséologie qui ont de l'importance dans les Lsp. Bien que l'on ait établi divers types de phraséologie dans la langue commune, soit les expressions idiomatiques, les proverbes et les dictons, de même que les collocations grammaticales et lexicales, Roberts (1993) a démontré que ces types de phraséologie n'ont pas tous la même importance pour les Lsp. Son étude préliminaire révèle que les Lsp ne comptent aucun proverbe ou dicton et peu d'expressions idiomatiques. Elle a toutefois trouvé un certain nombre d'expressions figées d'un type donné - ainsi que l'illustrent des formules comme *veuillez agréer l'expression de mes sentiments distingués* et *pour faire suite à* dans le langage administratif, ou *ma question s'adresse à X* et *this is all the business the House has before it* dans le langage parlementaire. Bien que Roberts ait fait état d'un grand nombre de collocations dans les Lsp, elle a découvert que la vaste majorité d'entre elles étaient des collocations lexicales et qu'il y avait peu de collocations grammaticales spécifiques aux Lsp. D'autres études de cette nature sont nécessaires pour déterminer les types d'unités phraséologiques qui dominent dans l'ensemble des Lsp et dans les différentes Lsp.

Toutefois, de la même façon qu'on utilise un certain nombre de mots communs, avec des termes, dans un texte de Lsp, on utilise aussi un grand nombre d'unités phraséologiques générales avec des unités plus spécialisées. Il reste

encore à mener des études statistiques détaillées pour déterminer le rapport entre les unités phraséologiques générales et les unités phraséologiques spécialisées dans les textes de Lsp. Cependant, des analyses préliminaires menées par le Projet de dictionnaire canadien bilingue à Ottawa révèlent que, même dans les textes plus spécialisés, les premières jouent un rôle important. Ainsi, bien que l'attention semble aujourd'hui se tourner vers la phraséologie spécialisée (comme l'a démontré le lien établi entre la phraséologie et la terminologie dans les colloques de Genève et de Hull), on ne peut passer outre les questions théoriques et pratiques qu'il reste à résoudre en matière de phraséologie générale.

Ces questions, que l'on vient d'exposer à l'aide de la documentation disponible sur le sujet, peuvent se résumer comme suit :

- (1) la délimitation du champ de la phraséologie;
- (2) l'établissement d'une typologie globale de la phraséologie;
- (3) l'élaboration de méthodes précises pour le dépouillement de la phraséologie;
- (4) la détermination des meilleurs moyens à prendre pour le traitement lexicographique de la phraséologie.

Roda P. Roberts,
Professeur,
École des traducteurs et interprètes,
Université d'Ottawa,
Ottawa (Ontario),
Canada.

Bibliographie

1. Ouvrages généraux

Pavel (Silvia), mai 1993. *Bibliographie de la phraséologie (1905-1992)*. Ottawa, Réseau international de néologie et de terminologie et Secrétariat d'État du Canada, 18 p.

II. Ouvrages théoriques

Dubois (Jean) *et al.*, c1973, *Dictionnaire de linguistique*. Paris, Larousse, xl, 516 p.

Roberts (Roda) et Simard (Claude), 1980, « Les unités verbe/substantif dans la langue économique ». *Langues de spécialité*. Vol. 1, pp. 41-70.

Zaréba (Léon), 1977. « Sur la méthode d'élaboration des dictionnaires phraséologiques ». *Terminologies 76 : colloque international, Paris, La Défense, 15-18 juin 1976*. [Sous la direction de Bruno de Bessé, François Cloutier *et al.*]. Paris, Maison du dictionnaire, c1977, pp. II25-II35.

III. Dictionnaires

Dictionnaire de la langue française Lexis, 1988. [Sous la direction de Jean Dubois]. [Nouv.éd.]. Paris, Larousse, xvi, 2109 p.

Dubois (Jean), 1973, *Dictionnaire français-anglais des locutions et expressions verbales*. [S.l. : s.n.].

Lacroix (U), [1956], *Les mots et les idées : dictionnaire des termes cadrant avec les idées*. Éd. nouv., rev. et corr. Paris, F. Nathan 312 p.

Mel'čuk (Igor A), 1984, *Dictionnaire explicatif et combinatoire du français contemporain : recherches lexicosémantiques 1*. Avec Nadia Arbatchewsky-Jumarie *et al.* Montréal, Presses de l'Université de Montréal xvi, 172 p. ISBN2-7606-0659-7.

Le Petit Robert 1 : dictionnaire alphabétique et analogique de la langue française, 1987. Par Paul Robert; rédaction dirigée par A. Rey et J. Rey-Debove. Nouv. éd. rev., corr. et mise à jour pour 1988. Paris, Le Robert xxxi, 2171 p.

Rey (Alain) et Chantreau (Sophie), c1979, *Dictionnaire des expressions et locutions figurées*, Paris, Robert, xiii, 946 p. (Les Usuels du Robert). ISBN 2-8503-6065-1.

Notions et phraséologie. Une nouvelle alliance?

« On fait de la science avec des faits, comme on fait une maison avec des pierres; mais une accumulation de faits n'est pas plus une science qu'un tas de pierres n'est une maison. »
H. Poincaré

Résumé

Les principes de l'*alliance* entre la phraséologie et la terminologie doivent être examinés à partir de concepts fondamentaux qui alimentent les deux démarches pour mieux cerner la tension entre la théorie et l'intérêt pratique souvent souligné ainsi que pour éviter certains errements qui ont conduit l'entreprise terminologique de grandes dimensions à l'asphyxie.

Termes clés

Notion - Unité phraséologique -
Domaine - Systématique -
Pragmatique - Syntaxe

C'est en pensant à l'ouvrage d'Ilya Prigogine, professeur à l'Université de Bruxelles et prix Nobel de chimie et d'Isabelle Stengers,

La Nouvelle Alliance, que j'ai choisi de poser le sujet de cette contribution en termes d'*alliance*. Au moment de la sortie de cet ouvrage, on prenait conscience, à partir de découvertes en matière de thermodynamique, que la conception mécaniste du monde n'avait plus aucune raison d'être, qu'il fallait résister à la fascination d'une quête de la vérité générale et explorer l'instabilité des trajectoires, la succession des bifurcations. Il s'agissait « de modifier la portée des concepts, de faire glisser des problèmes dans ce paysage nouveau, d'introduire des questions qui bouleversent la définition des disciplines ». En un mot, il apparaissait clairement, au moment de ce bilan, que le scientifique devait reconnaître à la nature non sa stabilité mais sa puissance d'invention et, dans le même temps, interroger avec une vigueur renouvelée la pluralité foisonnante des phénomènes évolutifs. La « nouvelle alliance » signifiait donc, à partir des acquis de la science du XX^e siècle en matière, notamment de particules élémentaires, d'astrophysique ou de thermodynamique, un changement de

point de vue fécond sur la relation entre l'être et le devenir, entre la permanence et le changement.

Si l'on revient à la dimension modeste de nos préoccupations - modestie que j'introduis dès le point d'interrogation du titre (*Une nouvelle alliance?*), cela revient à s'interroger sur cette rencontre entre la terminologie et la phraséologie, dont l'intérêt a été souligné par l'ensemble des participants au colloque intitulé *Phraséologie et terminologie en traduction et en interprétation (Phr. et ter.)*, qui s'est déroulé du 2 au 4 octobre 1991 à Genève, et s'est concrétisé au Secrétariat d'État du Canada, par la publication de la *Bibliographie de la phraséologie (1905-1992)* de S. Pavel (1993) et du *Vocabulaire combinatoire de la conception et de la fabrication assistées par ordinateur (CFAO)* par C. Lainé (1993).

D'un point de vue macroscopique, on se doit de poser un certain nombre de balises sous la forme de l'affirmation et du questionnement. Si l'on devait arrêter l'histoire de la terminologie aujourd'hui, c'est-à-dire à un moment où les besoins en terminologie dus au développement des sciences et des techniques n'ont jamais été aussi manifestes et où les produits « foisonnent sauvagement » d'un pays à l'autre, comme je l'ai montré par ailleurs en parlant de la *luxuriance* de la terminologie (1992), on pourrait faire trois constats majeurs :

- 1) La terminologie, fragmentée entre des méthodologies différentes, soumise à des impératifs de rentabilité et de normalisation, ne cesse d'être présentée et définie dans le capital de ses réalisations (ouvrages, banques) plutôt que dans les limites d'un champ relativement autonome parcouru par une réflexion lexicologique capable de remettre en cause ses fonctionnements et d'assurer son statut au sein d'une science du langage.
- 2) La relation de la traduction et de la terminologie, faussement sublimée dans le champ des industries de la langue, n'est pas sans nuages. De la recherche monolingue aux horizons multilingues, de la recherche ponctuelle souvent privilégiée par rapport à la recherche systématique, de la langue générale à la langue de spécialité, du cognitif au linguistique, les oscillations sont nombreuses mais sont occultées par le schéma productiviste. La mariée sera-t-elle plus belle sous le voile de la phraséologie? En tout cas, elle est censée aider le traducteur et le séduire davantage, lui qui est souvent rebuté par la complexité de la démarche terminologique eu égard aux profits limités qu'il en retire.
- 3) *Terminologie rime avec utopie.* En dépit des affirmations des praticiens, répond-elle réellement à l'ambition qui constitue pourtant l'élément fondamental et original de sa définition, à savoir s'élaborer à partir de véritables systèmes notionnels, seules passerelles valables entre les langues? La question que je posais à Genève en octobre 1991 était volontairement provocante :

le « en avant toutes » pour la phraséologie ne serait-il pas une façon de contourner le problème non résolu des réseaux notionnels par une espèce de fuite en avant? En tout cas, je sens déjà poindre, derrière l'objectif d'aider à la traduction, l'idée que les stéréotypes phraséologiques sont nombreuses, et peut-être plus nombreuses qu'en réalité, tant on est parfois tenté de caricaturer la fixité des langues de spécialité (L Sp) et d'assimiler les collocations à des expressions idiomatiques, tant on est tenté de se raccrocher à une relation ferme et stable contrastant avec la labilité des contextes. En d'autres termes, nous ignorons jusqu'à quel degré la phraséologie est une approche pertinente pour les L Sp. Le fichier « Difficultés de traduction » de TERMIUM ne nous est d'aucun secours pour l'instant puisqu'il regroupe locutions, proverbes et collocations en tant que solutions personnelles de traducteurs sans distinction entre langue générale (L G) et L Sp (cfr H. Brisson, *Phr. et ter.*, 1992 : 468).

Si la terminologie se cherche depuis 25 ans à travers sa polysémie (action, objet, science ou discipline), son alliance avec la phraséologie se place sous les mêmes auspices de la polysémie. La phraséologie, dont les prémices se trouvent d'ailleurs dans la présence de contextes sur les fiches, n'est au départ ni une science, ni une discipline, ni une action mais un ensemble d'unités à définir. On trouve aujourd'hui, notamment sous la plume de Pavel et de Picht, le sens de *discipline*. D'Ottawa à Genève, les définitions sont multiples. Comme W. Martin (Université libre d'Amsterdam) l'a proposé (*Phr. et ter.*, 1992 : 157-161), on peut

admettre que les associations restrictives de mots (*restricted wordgroups*) définissent les collocations, que ces contraintes d'association soient d'ordre conceptuel, lexical ou contextuel. L'approche d'U. Heid (Université de Stuttgart), bâtie sur la comparaison des travaux de Mel'čuk et de Hausman (qui a inspiré Benson) en matière de collocation (L G) est intéressante (*Phr. et ter.*, 1992 : 523-548), car elle permet de faire le partage entre les locutions idiomatiques (fixation du type *chambre forte*) et les phénomènes de cooccurrence, parmi lesquels la cooccurrence par affinité, la collocation (*ton péremptoire*) et la co-création, type de cooccurrence libre (*maison agréable*). En outre, il y est proposé d'établir quatre niveaux de description - sur lesquels je reviendrai - le niveau conceptuel, le niveau lexical, le niveau pragmatique et le niveau syntaxique.

H. Béjoint et P. Thoiron (*Phr. et ter.*, 1992 : 513-522) partent de la définition de *collocation* dans le BBI (Benson, Benson and Ilson, *Combinatory Dictionary of English*), « fixed, identifiable, non-idiomatic phrases and constructions », et proposent de définir les collocations comme des « associations » privilégiées de quelques mots (ou termes) reliés à une structure syntaxique et dont les affinités syntagmatiques se concrétisent par une certaine récurrence en discours (517). La définition des *phraséologismes* par H. Picht (1987 : 151) était plus vague encore : « A phrase whose nucleus is a term with which linguistic elements are connected and which, by entering a semantic relationship with the term, undergoes a modification of meaning which renders it capable of collocation with the term and of forming together with the term a lexical unit with an L S P meaning ».

Cette définition, souvent reprise, a été adoptée par S. Pavel (1992 : 39) et C. Lainé (1992 : 6) dans le sens où elle s'appliquait aux L Sp (« ensemble des collocations à commutabilité restreinte, comprenant les unités terminologiques propres à un ou plusieurs domaines de spécialité, et reflétant les habitudes langagières de leur communauté professionnelle »). Que l'on remonte jusqu'aux *phraséologies* de Bally (« unités de discours reconnaissables à leur degré de figement ») pour aboutir au point de vue théorique de R. Goffin (*Phr. et ter.*, 1992 : 435) qui, après K.-D. Pilz, parle de *phraséolexèmes* (« unités morphosyntaxiques lexicales et sémantiques complexes, reconnues comme usuelles ») ou au point de vue tout à fait pratique de D. Gouadec (*Phr. et ter.*, 1992 : 550) qui assimile l'*unité phraséologique* à « toute entité digne d'intérêt et plus grande que l'unité terminologique standard », ces recherches de définition de l'objet traduisent une tension réelle entre une difficulté théorique et la quasi nécessité d'aborder la phraséologie dans la pratique de la traduction, cette nécessité étant déjà reconnue dans la pratique de l'enseignement des langues (L G). La difficulté se situe à mon avis à deux endroits : le transfert de la problématique de la L G aux L Sp et le manque d'expérimentation rigoureusement définie en L Sp.

Pour tenter de mieux cerner les problèmes, je vous propose de quitter le plan macroscopique et de reprendre, sous l'angle plus particulier du notionnel, la réflexion sur la relation que l'on souhaiterait installer entre terminologie et phraséologie. Il s'agit donc de percevoir cette relation entre les unités que sont les notions, dont la totalité structurée forme une terminologie et les unités phraséologiques ... à mieux définir.

Nous le ferons à travers l'analyse de quatre rencontres ou de quatre couples de concepts. Quoi de plus normal, puisqu'il s'agissait au départ d'*alliance*?

1. Domaine et phraséologie
2. Notionnel et syntaxique
3. Systématique et pragmatique
4. Syntagme et unité phraséologique

La métaphore de l'alliance contribuera à nous rappeler que nous ne travaillons pas par rapport à un savoir apaisé et stabilisé, mais mouvant et ouvert.

1 Domaine et phraséologie

La réelle structuration des domaines de connaissance, démarche qui ne relève pas de la linguistique mais qui est souvent complétée par les linguistes quand les destinataires sont des traducteurs, dépasse largement les arborescences documentaires souvent proposées. Elle est la clef de l'élaboration des systèmes notionnels.

Les principes d'organisation sémantique des domaines avaient déjà été épinglés comme particulièrement importants par B. Quemada (1978 : 1148) : « On peut tenir pour acquis, dans une culture donnée, que les moyens de nommer les finalités (produits et productions), les chaînes d'actions (opérations), les façons ou le savoir-faire (procédés), les moyens (matériaux et outils), les spécialistes (agents et producteurs), etc. constituent, pour chaque domaine, un ensemble caractéristique ». On rappellera que les codes sémantiques dans Systran sont regroupés en arborescences : choses - actions - états - qualités - positions relatives. À ce niveau, on pourrait dire que se dessinent des attentes combinatoires. Aujourd'hui, dans l'étude des relations entre notions, menées en tenant compte des réflexions des psychocogniticiens tels que Miller et

son équipe, on a dépassé ces grands chemins sémantiques, que d'aucuns parmi les praticiens semblent cependant ignorer mais qu'Agnès Kukulsha-Hulme (Université d'Aston) reconvoque aujourd'hui sous l'appellation « groupements logiques » (1989a, 1991b : 22).

Une notion n'a de sens que différentiel, c'est-à-dire dans la mesure où elle existe par rapport à d'autres notions. L'espace notionnel est celui du domaine, c'est-à-dire qu'il est beaucoup plus restreint que celui - doucement rêvé - des L Sp. Parler aujourd'hui des L Sp sans avoir analysé leur actualisation en domaines, c'est négliger l'expérimentation et prendre le problème à l'envers. Il m'apparaît d'ailleurs téméraire de penser, en l'absence de véritable étude du fonctionnement des L Sp par rapport aux domaines, que l'ensemble des procédures d'analyse en L G sont transférables en L Sp avec simplement l'hypothèse de contraintes plus marquées en L Sp.

Au sein du domaine, la notion est appréhendée dans ses limites, ses constantes ou ses variables (la dynamique des concepts), mais aussi dans sa ou ses fonctions, les représentations d'objets devant être, on le reconnaît enfin aujourd'hui, accompagnées des représentations d'actions propres à un domaine. La notion de « programme » par exemple, autonome par rapport au sens usuel du terme, qui est centrale en informatique et en biologie moléculaire, sera définie différemment selon le domaine et selon son environnement conceptuel. Si je peux admettre que la notion est représentée dans la démarche terminographique par sa définition - une grammaire des définitions notionnelles reste d'ailleurs à élaborer, comme je l'ai déjà souvent indiqué - si cette définition ne renvoie pas au réseau hiérarchisé des notions, je me retrouve confronté à

une terminologie ponctuelle, déployée à l'intérieur d'un domaine. Or le traducteur, confronté à la disparate notionnelle du texte, recherche constamment une image cohérente du domaine. Dès lors la définition doit être constructive du domaine, structurée et hiérarchisante, pour être efficace.

Le domaine permet d'installer des limites dans le notionnel, mais cette partition est contrariée par une double réalité :

- 1) Les domaines s'interpénètrent dans la réalité de la communication. F. Parc (*Phr. et ter.*, 1992 : 220) rappelle combien, par exemple dans le juridique, il est difficile d'isoler un domaine. Un texte précis comme la *Loi fédérale sur la protection des eaux contre la pollution* (Suisse) renvoie à l'environnement, plus précisément à l'eau dans l'environnement, mais comme il s'agit d'une réglementation, les terminologies recourent à l'ossature sémantique du réglementaire : le permis, l'obligatoire et l'interdit. La démarche rejoint celle de B. Cohen, (*Phr. et ter.*, 1992 : 505-506) qui, dans son *Lexique des cooccurrents. Bourse et conjoncture économique*, classe ses unités, après s'être d'ailleurs inspirée des travaux de Mel'čuk, selon les différents stades du cycle économique (début, croissance, déclin et fin).

C. Lainé, dans l'introduction de son *Vocabulaire combinatoire de la CFAO mécanique*, rappelle que l'arbre de domaine de ce vocabulaire recouvre des notions d'informatique, d'infographie, de conception, de modélisation, de commande numérique, de robotique et de production. On comprend bien

que des intitulés de domaines, tels que *commercial* ou *fiscal* ne signifient plus rien aujourd'hui et qu'il convient d'atomiser davantage. On progresserait déjà si les analystes, au lieu d'emprunter leurs exemples à la langue générale et à des domaines hétéroclites, portaient leur attention sur des domaines précis et examinaient les conditions de transfert des constats. Seul l'établissement de micro-domaines et la consultation informatisée de ceux-ci peut résoudre le problème de l'interpénétration textuelle des domaines.

- 2) Le réseau hiérarchisé des notions d'un micro-domaine n'est jamais actualisé complètement dans un texte. Les *vides notionnels*, accrus par la confrontation des langues, correspondent à la difficulté majeure du traducteur qui est en quête du sens déjà là, qui doit s'inscrire d'abord dans une logique non linguistique. Le traducteur se montre souvent insatisfait pour deux raisons. La plupart du temps, les définitions proposées ne s'intègrent pas dans un système notionnel. Dès lors, il ne peut comparer les concepts entre eux. S'il peut le faire, sa faiblesse peut devenir sa force, car il maîtrise le concept sans être tenté d'intervenir sur ce dernier comme les experts disposant d'un savoir pré-informé sont enclins à le faire. L'autre raison, qui est aujourd'hui portée par l'actualité, est que lui, qui travaille par la langue et dans l'urgence, ne trouve qu'une réponse partielle à la question qui porte sur l'environnement linguistique de l'équivalent proposé.

Il convient de souligner que nous changeons ici de niveau : nous passons du conceptuel au

linguistique, de l'environnement logique à l'environnement linguistique. La condition de cohérence, à savoir que l'unité phraséologique convoquée corresponde à une unité conceptuelle dans le réseau notionnel, se trouve aujourd'hui peu respectée. C'est pour éviter de commettre l'erreur que M.-Cl. L'Homme, dans son étude réalisée à l'Université de Manchester (*Phr. et ter.*, 1992 : 493-503), sous la direction de J.-C. Sager, sur les verbes dans le domaine informatique (domaine dont la généricité contraste singulièrement avec l'hyperspécialisation des connaissances aujourd'hui), ne concède au verbe son statut de terme que « lorsqu'il renvoie à une notion particulière délimitée par le domaine ... » (497). Ce qui n'exclut pas la description du fonctionnement du terme-verbe. Ce changement de niveau implique des contraintes restrictives d'ordres différents. L'unité notionnelle est unique par rapport au domaine et existe dans un réseau de relations, dont on sait qu'il est partiellement transposable d'un domaine à l'autre. L'unité phraséologique, elle, est ouverte à tous les degrés de multiplicité, la plus figée étant celle que dans notre logiciel notionnel, Termisti, M. Van Campenhoudt a appelé la *notion idiomatique* (par exemple, *Mainsail haul / Changez derrière*, unité phraséologique dans le domaine de la navigation à voile, où le sens global est détaché des unités qui la composent, intraduisibles mot à mot). Il distingue d'ailleurs le lien notionnel du lien idiomatique, ce dernier n'ayant de valeur qu'au sein d'une même langue et permettant le lien avec une notion, à la différence du lien notionnel qui réunit les notions indépendamment des langues et est donc valable, par exemple, pour tous les synonymes dans les différentes langues envisagées (cfr l'article de M. Van Campenhoudt

intitulé « Idiomaticité et gestion des données terminologiques : une approche notionnelle », à paraître dans *Meta* 1993, N° spécial : *La traduction et l'interprétation dans la Belgique multilingue*, sous la direction de D. Blampain).

Doit-on penser que le domaine installe des limites permettant de définir l'unité phraséologique? Si j'isole par exemple l'unité phraséologique par rapport à la récurrence, une double question se pose : Est-elle récurrente à l'intérieur du domaine? Par rapport à quel(s) texte(s) ou type(s) de discours est-elle récurrente? Si l'ensemble des relations est supposé être un ensemble fini, l'ensemble des textes possibles en L Sp est infini. La subjectivité, qui est présente dans la création phraséologique - le pouvoir de la création combinatoire existe bien en L Sp - se retrouve dans l'élaboration du corpus de textes et se trouve renforcée lorsqu'il s'agit d'établir des corpus comparables de langues différentes. Comme il existe des niveaux de langue, il existe des *niveaux de domaine* (voir plus loin, la notion de *pragmatique*). La récurrence n'est qu'une apparente objectivation de la restriction de sélection. Peut-elle se limiter au simple astérisque signifiant : « utilisation courante d'une même combinaison chez plusieurs auteurs » (C. Lainé)? Quoi qu'il en soit, notre intuition linguistique, qui nous permet de dire en L G que les groupes *opérer un choix, prendre une décision et abroger des lois, supprimer des impôts* sont des unités phraséologiques où les collocateurs ne sont pas interchangeables, n'est d'aucune efficacité au sein des domaines.

On pourrait même aller plus loin et poser que si le problème de l'unité phraséologique, à l'intérieur du domaine, n'est posé qu'en termes linguistiques, si l'on néglige la structuration notionnelle du domaine, on risque d'aller vers l'engorgement

ou une asphyxie comparables à celle de certaines banques. M. Lainé en fait, par exemple, l'expérience lorsqu'il examine, sans prétendre être exhaustif, les multiples occurrences du terme *logiciel* en fonction de sujet (26 occurrences) ou du terme *modèle* en fonction d'objet (40 occurrences). Je crois cependant qu'il est intéressant de partir de l'excès, même si l'on sait que la description complète d'un verbe dans un domaine relève de la gageure.

En somme l'articulation *domaine/phraséologie* devrait signifier une première balise dans la mesure où le notionnel freinerait l'accélération de l'enregistrement purement linguistique, qui brouille toute tentative de systématisation.

2 Notionnel et syntaxique

Les relations impliquées dans cette confrontation de deux concepts sont d'ordres différents : compatibilité sémantique et compatibilité syntaxique n'obéissent pas aux mêmes lois. La notion bénéficié d'une relative stabilité dans un domaine précis. Le terme, considéré dans une syntaxe plus large que celle définissant le syntagme entendu par exemple au sens de synapsie (cfr les recherches du groupe de l'Université du Québec à Montréal dans la mise au point du logiciel de dépouillement *Termino*), peut occuper diverses positions, issues de l'application combinée de critères divers, qu'il s'agisse du choix de l'auteur (lié au souci bien français d'éviter la répétition ou lié au type de discours utilisé), de l'application de règles générales de construction syntaxique ou de critères référentiels (animé, comptable ...). Critères divers, probabilités de collocations diverses : apparaît ici toute la différence entre le notionnel du terme, de dimension intertextuelle, et l'accidentel de la collocation, objet de

consensus momentané au sein d'un domaine et d'un texte.

La transposition de la problématique des collocations en L G - pour laquelle la recherche est d'ailleurs à sa première phase - me paraît imprudente, car l'enjeu de la traduction est double, conceptuel et linguistique, et le second risque d'occulter le premier. Je partage l'avis de Heid, selon lequel des dispositifs descriptifs du type des *fonctions lexicales* décrites par Mel'čuk et son groupe sont trop généraux pour être appliqués aux L Sp (*Phr. et ter.*, 1992 : 536). Comment faire le départ entre la cooccurrence issue de l'effet de style (*logiciel foireux*), la cooccurrence paraffinité ou collocation (*logiciel convivial*) et la cooccurrence libre (*logiciel complexe*), pour reprendre les distinctions de Hausman? Je vois mal en quoi le critère de *commutabilité restreinte* peut m'aider ici (C. Lainé et alii, 1992 : 6). Comment donner au traducteur une idée du degré d'affinité des cooccurrents? Tout peut être fonction des sources. B. Cohen, pour son *Lexique des cooccurrents. Bourse et conjoncture économique*, déjà cité, a préféré les périodiques et autres publications élaborées pour les spécialistes aux ouvrages fondamentaux qui pêchent « par le sérieux des auteurs qui s'interdisent parfois des expressions trop bigarrées » (*Phr. et ter.*, 1992 : 508).

En outre, la question serait de savoir si certains domaines sont plus « phraséologiques » que d'autres. Mon sentiment, confirmé par L. Guespin (*Phr. et ter.*, 1992 : 411), après expérimentation menée sur le domaine de la phytovirologie (biotechnologies) est qu'il y a peu de collocations propres aux biotechnologies. Il est certes important de noter les constructions syntaxiques de verbes comme *coder pour, traduire ou encapsider*, renvoyant à des liaisons notionnelles, mais les cooccurrents d'une unité

phraséologique plus étendue sont-ils bien nécessaires pour aboutir à des phrases comme « *Un cadre de lecture codant pour une protéine de 16 K serait traduit à partir d'un RNA subgénomique supplémentaire* » ou « *De nombreux virus encapsident un ou plusieurs RNAs subgénomiques* »?

3 Systématique et pragmatique

La systématique est partie intégrante de la terminologie (voir la définition de la terminologie dans *Norme 150 CT 37*) et se trouve impliquée, comme on l'a vu, par le domaine, condition d'existence du système notionnel. Le concept de système intervient à tous les niveaux de la linguistique. On se rappellera que dans certaines théories linguistiques, la langue elle-même est assimilée à un système, par opposition à *discours*. Le phraséologique nous réintroduit dans un clivage de cet ordre, puisque les paramètres de la situation de communication se retrouvent ici réintroduits au détriment du système. Le pragmatique, à distinguer du syntaxique et du sémantique, prend en compte cette relation entre langage et comportements sociaux.

Les types de documents (publications scientifiques, communications dans le cadre de colloques, revues techniques, brevets d'invention ...), liés aux types de destinataires, aux lieux de diffusion, vont amener des variantes dont il est difficile de mesurer l'importance dans les unités phraséologiques sélectionnées, accroissant donc la disparate. L'énoncé phraséologique est nettement lié à un fonctionnement discursif, c'est-à-dire à un groupe socio-culturel identifié par sa pratique professionnelle. Peut-on mélanger, sans le signaler, l'ensemble de ces discours dont les unités phraséologiques sont des

affleurements?

À cela vient s'ajouter la rhétorique du texte. Certains textes de L Sp privilégieront la métaphore, d'autres la polémique, d'autres des marques très personnelles d'énonciation. Les termes sont sans cesse réajustés dans leur environnement. Les L Sp n'ont pas le caractère monolithique que l'on veut bien souvent leur accorder. Les conventions phraséologiques varient d'une entreprise à l'autre, d'un contrat d'assurance à l'autre, d'un traité à l'autre.

On comprendra que, dans ces conditions, la bibliographie, loin d'être au sens traditionnel l'énumération des ouvrages analysés ou placés dans le corpus d'exclusion, devrait être l'objet d'une présentation qui justifie l'homogénéité thématique, discursive et chronologique du dépouillement.

4 Syntagme et unité phraséologique

S'il reste difficile de délimiter les syntagmes, qui constituent 80 % des terminologies et qui, même en lexicographie, ne sont pas l'objet d'une politique cohérente, comme l'a montré J.-Cl. Boulanger (1989), il est encore moins aisé de circonscrire rigoureusement l'unité phraséologique, dont le caractère de nécessité est beaucoup moins apparent. Dans le premier cas, la démarche s'appuie sur la connaissance du domaine et du réseau notionnel. Dans le second cas, la présence possible de plusieurs concepts dans l'unité phraséologique circonscrite par l'apparente rigueur de quelques règles syntaxiques du type T (Terme) sujet, T objet, T + adjectif, T + préposition + nom, laisse la place à des hésitations méthodologiques. Lorsque D. Gouadec considère que l'unité phraséologique correspond à « toute

entité digne d'intérêt » (*Phr. et ter.*, 1992 : 550), on peut penser que cet intérêt conditionnera des choix bien différents chez le terminologue, qui devrait aller jusqu'à pouvoir déceler les cas où il s'agit d'intentions d'auteur plutôt que d'impératifs syntaxiques.

La question me paraît se poser davantage en termes de concept que de syntaxe : il conviendrait de définir dans quelle mesure les propriétés notionnelles conditionnent le(s) collocateur(s) d'un terme. La classification par catégories grammaticales répond très partiellement à la demande du traducteur, dont la question est plutôt « Quel(s) mot(s) emploie-t-on avec tel mot pour exprimer telle idée? » plutôt que « Quel est le mot ou le verbe employé habituellement avec tel mot? ». Dès lors, puisqu'il est matériellement impossible de définir chacune des unités phraséologiques isolées syntaxiquement, il convient de trouver des critères de restriction combinatoire, qui sont non seulement liés à la notion mais au domaine. On retrouverait ainsi des dominantes du type agent-action-outil. Dans le domaine de la phytovirologie (cfr supra la problématique du domaine), parcouru par des grands axes organisationnels (symptômes, étiologie, agents pathogènes, phytotechnie ...), nous constatons par exemple, sur la base de l'examen des relations notionnelles (P. Merten, Termisti, 1992), que l'agent *génomique viral* implique l'action d'*expression* ou que le *RNA polymérase* implique l'action de *transcription* tandis que l'instrument apparaît par rapport à l'action, le *limbosondeur* par rapport au *limbosondage*, etc. Les unités phraséologiques ne devraient-elles pas se conformer à ces environnements restrictifs? On doit se demander si l'intérêt du traducteur est de disposer des 4 notions présentes dans la phrase suivante ou de disposer de l'ensemble de la phrase : « *Cette RNA polymérase permet la*

synthèse immédiate des RNAs messagers par transcription asymétrique au moment de l'inoculation » (J. Semal et alii, 1989 : 116).

Conclusion

En faisant glisser la terminologie dans le paysage nouveau de la recherche en phraséologie, d'importantes questions sont posées. À travers l'analyse de quelques carrefours conceptuels, j'ai tenté de montrer que les transferts de certains concepts sont lourds d'implications, mais que l'interrogation est féconde.

Il me paraît, pour l'instant, difficile de considérer que cette « nouvelle alliance » doit se faire sans un contrat ... qui prévoirait les clauses du divorce. Jusqu'ici nous avons défendu la thèse qu'il fallait bien comprendre pour bien traduire. Aujourd'hui on semble penser que la bonne traduction dépend aussi de la connaissance d'unités phraséologiques. Encore faudrait-il pouvoir capter la mouvance de ces dernières autrement que par un choix dont l'apparente rigueur n'endigue pas suffisamment les approximations dans les délimitations des domaines et les découpages notionnels, les aléas du dépouillement et enfin l'intuition du découpage de l'unité par le terminologue devenu, pour les besoins de la cause, « phraséologue ».

Daniel Blampain,
Professeur,
Institut supérieur de Traducteurs et
Interprètes,
Communauté française de Belgique,
Représentant scientifique du
Conseil de la langue française
auprès du Rint,
Bruxelles,
Belgique.

Bibliographie

Blampain (Daniel), 1992 : « Traduction et écosystèmes terminologiques », dans *Terminologie et Traduction*, Bruxelles-Luxembourg, CECA-CEE-CEEA, n° 2-3, 457-466.

Blampain (Daniel), Petrusa (Philippe) et Van Campenhoudt (Marc), 1992 : « À la recherche d'écosystèmes terminologiques », dans *L'environnement traductionnel. La station de travail du traducteur de l'an 2001. Journées scientifiques du Réseau thématique de recherche "Lexicologie, terminologie et traduction". Mons, 25-27 avril 1991*, Sillery et Montréal, Presses de l'Université du Québec et AUPELF-UREF (Universités francophones. Actualité scientifique), 273-282.

Boulanger (Jean-Claude), 1989 : « Le statut du syntagme dans les dictionnaires généraux monolingues », dans *Meta* 34, n° 3, 360-369.

Boulanger (Jean-Claude), 1989 : « La place du syntagme dans le dictionnaire de langue », dans *Meta* 34, n° 3, 516-525.

Fontenelle (Thierry), 1992 : "Collocation Acquisition from a Corpus or from a Dictionary: a Comparison", in *Proceedings of the EURALEX Fifth International Congress*, Tampere-Finlande, 221-228.

Kukulska-Hulme (Agnès), 1989 : « L'organisation conceptuelle des dictionnaires automatiques pour textes techniques », dans *Meta* 34, n° 3, 381-397.

Kukulska-Hulme (Agnès), 1990 : « Un dictionnaire actions-acteurs pour l'informatique », dans *Terminogramme*, n° 55, 21-24.

Lainé (Claude), 1993 : *Vocabulaire combinatoire de la CFAO mécanique*, Ottawa, Secrétariat d'Etat du Canada, Réseau international de néologie et de terminologie.

Lainé (Claude), Pavel (Silvia) et Boileau (Monique), 1992 : « La phraséologie. Nouvelle dimension de la recherche terminologique », dans *L'Actualité terminologique*, vol. 25, 3, 5-9.

Merten (Pascaline), 1992 : « Apport des relations notionnelles à la description terminologique » (Recherche Termisti), dans *TAMA 92*, Termnet (Vienne), 203-228.

Pavel (Silvia), 1992 : « TERMIUM : le traitement informatisé des difficultés de traduction », dans *Terminologie et documentation dans la communication spécialisée*, Secrétariat d'Etat du Canada et Infoterm.

Phraséologie et terminologie en traduction (Abréviation : *Phr. et ter.*), 1992 : Actes du Colloque de Genève (octobre 1991), *Terminologie et Traduction*, n° 2-3, Luxembourg, Office des publications officielles des Communautés européennes.

Picht (Herbert), 1987 : "Terms and their LSP-Environment", in *Meta* 32, n° 2, 149-155.

Prigogine (Ilya) et Stengers (Isabelle), 1979 : *La nouvelle alliance*, Paris, Gallimard.

Quemada (Bernard), 1978 : « Technique et langage », dans *Histoire des techniques*, Paris, Gallimard, coll. La Pléiade, 1146-1240.

Semal (Jean), 1989 : *Traité de pathologie végétale*, Gembloux, Presses agronomiques.

Le phraséologisme. Une hypothèse de travail

L'Office de la langue française (OLF) du Québec a travaillé, depuis sa création, à l'aménagement de la langue au Québec. Il l'a fait, jusqu'à maintenant, à l'aide

de la production d'ouvrages terminologiques tels que les lexiques, les vocabulaires. Ainsi, l'Office a surtout atteint les diffuseurs de terminologie : les réviseurs, les traducteurs, les rédacteurs et les enseignants.

Depuis quelque temps, les utilisateurs de terminologie manifestent le désir d'avoir des produits terminologiques qui répondent à d'autres besoins, notamment celui de la terminologie en contexte. Cette demande nous a amené à la création de nouveaux produits terminologiques que nous appelons outils d'implantation.

Les outils d'implantation mentionnent les données linguistiques relevées à partir de l'examen des pratiques langagières des travailleurs dans leur milieu de travail.

Les outils d'implantation conçus jusqu'à maintenant sont :

- Des microlexiques (petits lexiques anglais-français ou français-anglais);
- Des affiches;
- Des fiches contextuelles;
- Des guides terminolinguistiques (guides contenant des listes de termes à éviter et de termes à utiliser).

Parmi les outils d'implantation, la fiche contextuelle sur laquelle est présentée de la terminologie propre à un domaine et entourée d'un certain environnement linguistique a mis en évidence le besoin d'ajouter à notre recherche terminologique une étape complémentaire permettant de relever cet environnement du terme menant à une meilleure utilisation de la terminologie et par le fait même à une meilleure implantation de cette dernière.

La détermination de l'environnement dans un contexte aménagiste fait l'objet d'un texte écrit par Christiane Loubier et Louis-Jean Rousseau, de l'Office, intitulé *L'acte de langage, source et fin de la terminologie*. Ce texte, présenté lors du XV^e Congrès international des linguistes, qui a eu lieu du 9 au 14 août 1992 à l'Université Laval de Québec, trace un portrait de la situation aménagiste actuelle à l'Office de la langue française, ainsi que des premiers pas vers une description de certains environnements linguistiques. Mais, il y est surtout question de l'étude de la terminologie en discours.

1 Le phraséologisme

Bien que nous ayons pris connaissance de plusieurs textes mentionnés dans la *Bibliographie de la phraséologie (1905-1992)* de Silvia Pavel ainsi que d'autres textes relatifs

au phraséologisme, de façon à nous permettre d'établir les ressemblances et les différences entre les combinaisons d'éléments linguistiques étudiées par les auteurs de ces textes et celles que nous étudions et ainsi de déterminer ce que sont ces combinaisons linguistiques mentionnées dans les fiches contextuelles, nous ne vous ferons pas part de façon exhaustive des résultats obtenus. D'une part, l'établissement de ces différences et de ces ressemblances constitue l'objet d'une étude en soi et, d'autre part, notre but n'est pas de faire une étude des différences et des ressemblances entre les combinaisons linguistiques, mais de revoir la démarche, effectuée par Christiane Loubier et Louis-Jean Rousseau, qui les a menés au résultat qui constitue le point de départ réel de notre réflexion.

« Parmi l'extrême profusion d'appellations souvent mal définies pour désigner cette extension syntagmatique du terme à la phrase (*locution terminologique, locution phraséologique, cooccurrent, collocation, expression idiomatique, etc.*), nous avons retenu le terme *phraséologisme*, déjà utilisé par certains auteurs (Picht, Cormier), parce qu'il s'agit bien de phraséologie de langue de spécialité, c'est-à-dire d'un phénomène syntaxique relié à « un système de particularités expressives liées aux conditions sociales dans lesquelles la langue est actualisée » [Rey, Chantreau, 1979 : VI]. Lorsque nous insisterons sur « le fait que différentes unités apparaissent ensemble dans la langue parlée » [Lethuillier, 1991 : 97], nous parlerons de cooccurrence ou de cooccurrents dans le sens que lui donne B. Cohen dans le *Lexique de cooccurrents - Bourse et conjoncture économique*. » (Loubier et Rousseau 1993 : 22.)

Ainsi, l'environnement linguistique que l'on présente dans

les fiches contextuelles correspond au phraséologisme. À partir de ces premières constatations, nous avons tenté de dégager les éléments définitoires du phraséologisme, en analysant une série d'exemples relevés par Denis Godbout, terminologue à l'Office, lors de la production d'outils d'implantation dans le domaine de l'automobile. Nous avons choisi de travailler à partir de ce projet parce qu'on y retrouvait un bon nombre et une diversité de combinaisons d'éléments linguistiques.

Le projet de Denis Godbout a consisté dans le dépouillement de bons de travail remplis par des techniciens de l'automobile. À partir des segments de phrases rédigés par les techniciens sur ces bons de travail, il a constaté que les difficultés linguistiques de ces travailleurs concernaient non seulement la terminologie mais aussi l'environnement linguistique de la terminologie. C'est ainsi qu'il a produit des fiches contextuelles.

Avant de présenter les éléments définitoires que nous avons dégagés des phraséologismes relevés dans le domaine de l'automobile, nous allons vous présenter les critères de sélection qui ont été appliqués lors du relevé des phraséologismes et qui sont les seuls dégagés jusqu'à maintenant à l'Office. Il ne faut pas oublier que ces critères de sélection ont été établis en tenant compte du rôle aménagiste que doit jouer l'organisme au sein de la communauté québécoise.

2 Sélection des phraséologismes lors de l'élaboration d'un produit terminologique

Un relevé systématique de tous les phraséologismes ou presque d'une

langue de spécialité peut être utile à la production d'un répertoire de phraséologismes. Toutefois, dans le cas d'un vocabulaire, d'une banque de terminologie informatisée ou d'un outil d'implantation, il faut choisir puisque ces produits ont une vocation autre que celle de diffuser l'ensemble des phraséologismes d'un domaine.

Selon l'auteur ou l'organisme chargé de l'élaboration du produit terminologique, les critères menant au choix d'un phraséologisme plutôt qu'un autre seront différents. Lors de la production des fiches contextuelles dans le domaine de l'automobile, les choix ont été faits en tenant compte des besoins du destinataire et dans un souci d'implantation durable du contenu. Ainsi, les phraséologismes qui se retrouvent dans ces fiches répondent à un besoin précis.

Voici les critères de sélection qui ont été observés lors du choix des phraséologismes à paraître dans l'outil d'implantation du domaine de l'automobile. Cette liste sera augmentée au fur et à mesure de la pratique phraséologique à l'Office.

- *L'utilisation d'un phraséologisme fautif par les utilisateurs d'une langue de spécialité.* Par exemple, le phraséologisme *démonter un moteur* a été sélectionné parce qu'on a constaté que les travailleurs du domaine de l'automobile utilisaient le phraséologisme fautif *desealer un moteur*.
- *La méconnaissance d'un phraséologisme par les utilisateurs d'une langue de spécialité.* Par exemple, les phraséologismes *régler le jeu des soupapes, appliquer de l'apprêt et volant tressaille* ont été sélectionnés parce qu'ils étaient méconnus des travailleurs du domaine.

Ainsi, lors du relevé des phraséologismes, le terminologue a

dû s'assurer que ce qu'il relevait au moment de sa recherche et qu'il allait publier par la suite dans son produit répondait au moins à l'un de ces deux critères. De plus, il s'est assuré que les phraséologismes contenaient les éléments définitoires qui suivent.

3 Éléments définitoires et définition

L'analyse des phraséologismes contenus dans les fiches contextuelles produites dans le domaine de l'automobile nous a permis de dégager les éléments définitoires suivants :

- *La présence de plusieurs éléments linguistiques dans le phraséologisme* (les éléments linguistiques étant à la fois les mots pleins et les mots vides). Par exemple, dans le phraséologisme *coup sourd*, il y a deux éléments linguistiques et dans le phraséologisme *vibration des roues*, il y a quatre éléments linguistiques;
- *La présence d'un ou de plus d'un terme dans le phraséologisme*. Par exemple, dans le phraséologisme *déposer et démonter la boîte de vitesse*, il y a deux termes, *déposer* (dont la définition est « enlever un organe de l'endroit où il était posé, installé, fixé » et non « poser une chose que l'on portait ») et *boîte de vitesse*, et dans le phraséologisme *vibration des roues*, il n'y a qu'un terme, *roue*;
- *La présence d'un terme à partir duquel a été relevé le phraséologisme, qui occupe une fonction centrale, que l'on appellera terme noyau* et dont la définition est : Terme présent dans le phraséologisme, lié sémantiquement et

syntactiquement aux autres éléments linguistiques et dont l'étude a mené au relevé du phraséologisme. Par exemple, dans le phraséologisme *déposer et démonter la boîte de vitesse*, bien qu'il y ait deux termes, il n'y a qu'un terme noyau qui est *boîte de vitesse*;

- *La présence de liens syntaxiques et sémantiques entre les éléments linguistiques*. Par exemple, pour créer l'idée de « moteur surchauffe », l'idée de « moteur » et l'idée de « surchauffe » doivent être réunies (lien sémantique) et l'élément *moteur* et l'élément *surchauffe* doivent être énoncés l'un à la suite de l'autre (lien syntaxique);
- *L'aspect d'une construction propre à une langue de spécialité*. Par exemple, le phraséologisme *faire patiner l'embrayage* représente, de façon plutôt évidente, une construction propre à la langue de spécialité de l'automobile;
- *La substitution des éléments au sein du phraséologisme est limitée*. Par exemple, dans le phraséologisme *appliquer les freins*, la substitution du verbe *appliquer* est à peu près limitée au verbe *mettre* et dans le phraséologisme *dresser une liste*, la substitution du verbe *dresser* est à peu près limitée au verbe *établir*.

Une fois tous ces éléments dégagés, nous les avons rassemblés sous la forme d'une définition : Phraséologisme : Combinaison d'éléments linguistiques propre à un domaine de spécialité, dont l'un est un terme noyau, qui sont liés sémantiquement et

syntactiquement et pour lesquels il existe une contrainte paradigmatique.

Une contrainte paradigmatique au sein du phraséologisme se définit comme une contrainte sur le plan paradigmatique du phraséologisme faisant en sorte qu'il y ait un nombre limité de substitution des éléments de la combinaison sans qu'il y ait un changement des idées véhiculées.

4 Liste de structures de phraséologismes

En plus de nous permettre de donner une définition du phraséologisme, les fiches contextuelles du domaine de l'automobile nous ont permis d'élaborer une liste de structures de phraséologismes.

Cette liste de structures n'est pas appelée typologie puisqu'elle n'a pas été mise à l'épreuve par un grand nombre de phraséologismes, et qu'il est fort possible que lorsqu'elle le sera, d'autres types de phraséologismes s'y rajoutent.

4.1 Précisions

Le signe \emptyset qui apparaît à la place d'exemples pour certaines variantes d'une même structure signifie que parmi les phraséologismes du projet terminologique dans le domaine de l'automobile, ces variantes ne sont pas représentées. Cependant, nous croyons qu'il est fort possible qu'ils soient relevés à l'occasion d'autres projets.

Par contre, bien que nous soupçonnions l'existence de structures de phraséologismes autres que celles que nous avons relevées, nous nous en sommes tenue à celles qui sont présentées dans les fiches; par exemple, il est possible que la

suite d'éléments linguistiques *terme noyau + adv. + adj.* existe, mais puisqu'elle ne se retrouve pas dans les phraséologismes des fiches contextuelles, nous ne l'avons pas mentionnée.

4.2 Observations

À l'examen de cette liste de structures, on constate que chacune est constituée d'au moins une variante qui représente la structure obtenue lorsque le terme noyau devient l'un des autres éléments linguistiques du phraséologisme; par exemple, la variante de *terme noyau + adj.* est *n. + terme noyau*. On constate également, que le terme noyau peut être un substantif (par exemple, *bruit* dans *bruit sourd*), un adjectif (par exemple, *sourd* dans *coup sourd*), un verbe (par exemple, *surchauffe* dans *moteur surchauffe*) ou, très probablement, un adverbe.

De plus, on relève que la première structure *terme noyau + adj., n. + terme noyau* ressemble étrangement à l'un des types du terme dégagé par Guilbert (1965 : 256) sous la forme *base + adjectif* et que cela peut créer certains problèmes d'identification. Il peut être difficile pour le terminologue de déterminer la différence entre le phraséologisme et le terme dans cette catégorie.

La solution que nous proposons est de confronter, dans le doute, la suite d'éléments linguistiques relevés et la définition du terme mentionnée dans le *Vocabulaire systématique de la terminologie* :

Terme : Unité signifiante constituée d'un mot (*terme simple*) ou de plusieurs mots (*terme complexe*) et qui désigne une notion de façon univoque à l'intérieur d'un domaine.

Si la suite d'éléments linguistiques comprend les éléments

définitoires du terme, nous ne sommes pas en présence d'un phraséologisme mais d'un terme. Par exemple, d'une part, la suite d'éléments linguistiques *joint d'étanchéité*, que l'on retrouve sur la fiche contextuelle du projet terminologique, est un terme et non un phraséologisme, puisqu'elle est une unité signifiante constituée de plusieurs mots qui désigne une notion de façon univoque à l'intérieur du domaine de l'automobile. D'autre part, la suite d'éléments linguistiques *bruit sourd* que l'on retrouve dans la liste de structures n'est pas un terme mais un phraséologisme, puisqu'elle est une combinaison d'éléments linguistiques... (comme on l'a vu dans la définition) qui ne désigne pas une notion de façon univoque, mais une combinaison des notions de « bruit » et de « sourd ».

On constate également que bien qu'il y ait des phraséologismes de structures diverses et parfois quelque peu complexes, ces derniers n'atteignent jamais la structure de la phrase. Ainsi, cela nous permet de déterminer les limites du phraséologisme. D'un côté, il est limité par le terme et de l'autre, il est limité par la phrase.

Représentation schématique des limites du phraséologisme

terme <----- phraséologisme -----> phrase

Finalement, bien que l'on constate que les exemples de phraséologismes dans certains cas semblent neutralisés (par exemple, *ajuster les valves*), ils ne le sont pas. Cette constatation nous amène à nous demander si les phraséologismes ne devraient pas être neutralisés dans les produits terminologiques de l'Office.

5 Une proposition de traitement des phraséologismes dans les vocabulaires et la Banque de terminologie du Québec

Le traitement des phraséologismes dans la Banque de terminologie du Québec et dans les vocabulaires de l'Office nécessite de la prudence. Il ne faut pas que ces informations alourdissent le processus de consultation.

Les critères de sélection du phraséologisme utilisés jusqu'à maintenant, ainsi que la définition et la liste de structures du phraséologisme, nous portent à croire que leur présence ne changera pas la consultation de ces produits.

L'hypothèse de traitement que nous proposons est que le phraséologisme soit entré sous le terme noyau à l'intérieur de l'article terminologique. Par exemple, le phraséologisme *vibration des roues* sera sous l'entrée *roue* puisque le terme *roue* est le terme noyau.

Lorsque le phraséologisme sera composé de termes autres que le terme noyau, il y aura un traitement différent selon que les termes font l'objet d'une entrée ou non.

Dans le cas où les autres termes du phraséologisme ne font pas l'objet d'une entrée, il n'y a aucun renvoi de ces termes au terme noyau. Par exemple, dans le phraséologisme *appliquer les freins*, si le terme noyau est le terme *frein* et que l'autre terme du phraséologisme *appliquer* ne fait pas l'objet d'un traitement dans le vocabulaire, il n'y aura pas de renvoi du terme *appliquer* au terme noyau *frein*.

Dans le cas où un ou plusieurs termes du phraséologisme font l'objet d'une entrée, il y aura un renvoi des termes traités au terme noyau. Par exemple, dans le phraséologisme *patinage de l'embrayage*, si les

termes *patinage* et *embrayage* font tous les deux l'objet d'une entrée dans la banque de terminologie et que le terme noyau est *embrayage*, le phraséologisme sera mentionné sous l'entrée *embrayage* et il y aura un renvoi du terme *patinage* au terme noyau *embrayage*.

Évidemment, il n'y aura jamais de renvoi des éléments linguistiques autres que les termes traités au terme noyau, puisque la Banque de terminologie du Québec ainsi que les vocabulaires de l'Office ne traitent, pour le moment, que des unités terminologiques. Par exemple, dans le phraséologisme *usure inégale des pneus*, il n'y aura pas de renvoi des éléments linguistiques *usure*, *inégale*, *de* et *les*, puisqu'ils sont des éléments linguistiques non terminologiques.

Enfin, dans le cas particulier de la Banque de terminologie du Québec, nous proposons que le phraséologisme soit indiqué au sein d'un champ que l'on peut interroger de façon à pouvoir constituer automatiquement des listes de phraséologismes.

Conclusion

La définition, la liste de structures ainsi que le traitement des phraséologismes dans les vocabulaires et dans la Banque de terminologie du Québec, dont il a été question dans ce texte, ne sont que des propositions. Il est fort probable que nous y apportions plusieurs modifications au fur et à mesure de l'évolution de ce secteur de recherche qu'est la phraséologie.

Il est important de mentionner que le corpus à partir duquel ont été émises les hypothèses de ce texte est restreint, car il est formé essentiellement des phraséologismes relevés par un terminologue dans un domaine en particulier.

Nous nous proposons donc de valider ces hypothèses, en les confrontant à un plus grand nombre de phraséologismes et cela dans plusieurs domaines différents. De façon plus particulière, nous nous proposons de valider l'hypothèse de traitement avec les usagers de ces produits.

Enfin, bien que nous soyons consciente de tout le travail qui reste à faire concernant la définition, la liste de structures pour en faire une typologie et le traitement des phraséologismes dans les vocabulaires et dans la Banque de terminologie du Québec, nous entrevoyons déjà l'étude que nous pourrions faire des variations socioterminologiques du phraséologisme.

*Esther Blais,
Office de la langue française,
Québec (Québec),
Canada.*

Bibliographie

Boutin-Quesnel (Rachel), Bélanger (Nycole), Kerpan (Nada) et Rousseau (Louis-Jean), 1990 : *Vocabulaire systématique de la terminologie*, 2^e éd., Québec, les Publications du Québec, 39 p.

Godbout (Denis), 1991 : *Automobile. Entretien et réparation*, fiches contextuelles, Québec, Office de la langue française.

Guilbert (Louis), 1965 : *La formation du vocabulaire de l'aviation*, Paris, Librairie Larousse, 712 p.

Loubier (Christiane) et Rousseau (Louis-Jean), 1993 : *L'acte de langage, source et fin de la terminologie*, à paraître en 1993 dans : ALFA (Actes de langue française et de linguistique), Université Dalhousie.

Pavel (Silvia), mai 1993 : *Bibliographie de la phraséologie (1905-1992)*, Montréal, Réseau international de néologie et de terminologie et Secrétariat d'État du Canada, 18 p.

Liste de structures de phraséologismes relevées dans le domaine de l'automobile

Structure de phraséologisme	Exemple
- terme noyau + adj. n. + terme noyau	bruit sourd boîte de vitesses bruyante coup sourd
- n. + prép. + art. + terme noyau terme noyau + prép. + art. + n.	vibration des roues patinage de l'embrayage
- terme noyau + adj. + prép. + art. + n. n. + adj. + prép. + art. + terme noyau n. + terme noyau + prép. + art. + n.	usure inégale des pneus usure anormale des pneus ∅
- n. + adj. + conj. + adj. + prép. + art. + terme noyau terme noyau + adj. + conj. + adj. + prép. + art. + n. n. + terme noyau + conj. + adj. + prép. + art. + n. n. + adj. + conj. + terme noyau + prép. + art. + n.	usure inégale ou anormale des pneus ∅ ∅ ∅
- terme noyau + conj. + n. n. + conj. + terme noyau	roulis et tangage ∅
- terme noyau + verbe n. + terme noyau	volant tressaille moteur surchauffe
- terme noyau + verbe + prép. + art. + n. n. + verbe + prép. + art. + terme noyau	volant donne des coups ∅

- terme noyau + verbe + adv. + prép. + n.	volant a trop de jeu
n. + verbe + adv. + prép. + terme noyau	∅
n. + verbe + terme noyau + prép. + n.	∅
n. + terme noyau + adv. + prép. + n.	∅
- verbe + art. + terme noyau	mettre les freins appliquer les freins serrer les fixations faire patiner l'embrayage
terme noyau + art. + n.	
- verbe + art. + n. + prép. + art. + terme noyau	mesurer la concentration de l'antigel régler le jeu des soupapes régler la garde à la pédale de débrayage
verbe + art. + terme noyau + prép. + art. + n.	
terme noyau + art. + n. + prép. + art. + n.	∅
- verbe + prép. + art. + terme noyau	appliquer de l'apprêt ajouter du liquide de servodirection
terme noyau + prép. + art. + n.	∅
- verbe + conj. + verbe + art. + terme noyau	vidanger et remplir la boîte de vitesse
terme noyau + conj. + verbe + art. + n.	déposer et démonter la boîte de vitesse
verbe + conj. + terme noyau + art. + n.	∅

Exposé de M^{me} Saadia Ait Taleb

Rapport de la phraséologie avec la terminologie

M. Daniel Blampain - Institut supérieur de Traducteurs et Interprètes de Bruxelles

L'utilisation de la métaphorisation en langue de spécialité, et non seulement en langue générale, présente des défis nombreux pour les traducteurs, qui doivent traduire correctement les figures stylistiques d'une langue à une autre.

M^{me} Saadia Ait Taleb - Institut d'Études et de Recherches pour l'Arabisation du Maroc

Le procédé de la métaphorisation est utilisé dans les diverses variétés régionales de la langue arabe, tant en langue classique qu'en langue moderne. La métaphorisation est une figure courante en langue dialectale marocaine et il faudrait effectuer des recherches pour déterminer si elle est également utilisée dans les autres dialectes d'Orient. En langue arabe, dans le cas des langues de spécialité, par exemple dans le domaine de l'eau, on utilise la métaphorisation ou l'ornementation dans le discours stylistique.

M. Marcel Diki-Kidiri - Laboratoire de langues et civilisations à tradition orale (LACITO)

Le recours à la métaphorisation est aussi un procédé courant dans les langues africaines, qui sont en plein développement.

Michèle Valiquette, Secrétariat d'État du Canada, Hull (Québec), Canada.

Exposé de M^{me} Gertrud Greciano

Vers une modélisation phraséologique : Acquis et projets d'EUROPHRAS

M^{me} Noëlle Guilloton - Office de la langue française du Québec

Vous avez parlé de degrés de fixité des phraséologismes. Comment les établissez-vous?

M^{me} Gertrud Greciano - Université de Strasbourg

Nous établissons la fixité des phrasèmes à partir des degrés de fossilisation et de congélation établis par Fraser. Pour l'anglais, la chose est à revoir; pour l'allemand, nous avons établi, depuis 1972, différents

seuils à partir des travaux de Rothkegel et de Burger; pour le français, le travail est encore à faire.

M^{me} Silvia Pavel - Secrétariat d'État du Canada

Quelles sont les différences et les transformations possibles? Comment traitez-vous les affinités ou solidarités lexicales? Dans les domaines techniques et scientifiques de pointe, la terminologie est en train de se faire et les terminologismes commencent à peine à se figer. On ne sait pas s'ils vont se figer ou évoluer dans une direction ou dans une autre et si d'autres solidarités vont s'établir.

M^{me} Gertrud Greciano - Université de Strasbourg

Certains phrasèmes ont une fixité totale : on ne peut les mettre ni au pluriel, ni au prétérit, ni au futur, ni au subjonctif. Pour d'autres, il y a une adaptation progressive. Il y a des seuils bien précisés. Un dictionnaire efficace devrait intégrer ces renseignements à la forme personnelle.

À l'heure actuelle, la phraséologie a tendance à figer les phrasèmes à titre un peu préventif. Certains néo-phraséologismes ne sont pas intégrés parce qu'ils sont trop éphémères, par exemple la langue de la jeunesse.

Comptes rendus des débats

M. Loïc Depecker - Délégation générale à la langue française de Paris

Quelle différence établissez-vous entre *terme* et *lexème* ainsi qu'entre *phrasème* et *phraséologisme*?

M^{me} Gertrud Greciano - Université de Strasbourg

Le *lexème* est une unité lexicale de la langue ordinaire et le *terme* est une unité consacrée par une terminologie qui remplit des conditions supplémentaires. Il y a un trait spécifique pour le *phrasème*, un trait spécifique pour le *terme*, et il existe une intersection entre un certain *terme* et un certain *phrasème*.

Il n'y a pas de différence entre les termes *phrasème* et *phraséologisme*, mais le terme *phrasème* s'est imposé aujourd'hui par économie et parce qu'il a été normalisé par le dictionnaire. Il n'y a pas de confusion sur la terminologie à utiliser entre les phraséologues.

M. Daniel Blampain - Institut supérieur de Traducteurs et Interprètes de Bruxelles

J'ai deux petites questions. En premier lieu, il s'agit de l'articulation qui existe entre la reprise explicite avec « contre-référence », « co-référence » et « fédérateurs » opposant le discours littéraire et le discours non littéraire. Dans les langues de spécialité, les spécialistes sont quelque peu victimes d'un usage abusif de la langue française et vont jusqu'à bafouer les mots phraséologiques, tout simplement parce que la langue française a une exigence fondamentale puriste de non-répétition. J'ai une liste très longue d'occurrences où des experts ont remis en cause la langue simplement par effet de style. J'aimerais connaître votre point de vue sur la question. En deuxième lieu, j'aimerais savoir si vous avez pensé à une subdivision des termes fédérateurs à un niveau plus bas.

M^{me} Gertrud Greciano - Université de Strasbourg

En réponse à la deuxième question, nous sommes en train d'élaborer des paramètres en fonction de toutes les grilles onomasiologiques. Nous nous sommes inspirés de la pratique lexicographique existante et nous avons essayé d'adapter les instruments disponibles aux domaines retenus. Pour les verbes du dire, les paramètres ont été établis. Pour les verbes du sentir et les verbes d'émotions, c'est plus compliqué. Nous sommes à constituer cette grille pour le domaine de l'action.

En ce qui a trait à la première question, il existe un terrorisme versailles : l'impératif esthétique de non-répétition propre au français vient compliquer les choses. Un purisme très rigoureux pèse sur la recherche phraséologique en France; le terme *phraséologie* y a même une connotation négative, ce qui n'est pas le cas en Russie et en Allemagne. Quant à la production de textes, l'évaluation stylistique ne m'inspire aucune crainte bien que n'étant pas spécialiste de la terminologie. La beauté esthétique n'est pas le seul critère d'évaluation : dans le texte scientifique ou technique, la précision s'impose.

*Michel Dubois,
Secrétariat d'État du Canada,
Hull (Québec),
Canada.*

Exposé de M^{mes} Ghislaine Pesant et Estelle Thibault

Terminologie et cooccurrence dans la langue du droit

M. Daniel Blampain - Institut supérieur de Traducteurs et Interprètes de Bruxelles

Des problèmes fondamentaux ont été soulevés dans cet exposé. Le fait d'avoir restreint l'étude de la phraséologie à un sous-domaine du droit, ainsi qu'aux conventions de travail, démontre le sérieux de la méthodologie de travail adoptée.

M^{me} Estelle Thibault - Office de la langue française du Québec

Cette recherche dans le domaine juridique porte sur la révision du Code civil, qui a 125 ans. Ce code a été adopté en 1866 et révisé une première fois en 1967. Par ailleurs, le syntagme de discours étant une combinaison dont le cooccurrent fait partie, dans l'exemple *donner à bail*, le verbe *donner* est le cooccurrent; on pourrait aussi dire qu'il s'agit d'un syntagme verbal.

M^{me} Roda Roberts - Université d'Ottawa

Dans le cas des exemples de phraséologismes avec le terme *inscription*, y a-t-il une signification particulière à la numérotation utilisée?

M^{me} Ghislaine Pesant - Office de la langue française du Québec

Les auteurs de la recherche ont tenté de découper chaque combinaison en ses éléments de discours en vue d'une présentation plus systématique. Il y a trois groupes de syntagmes (nominaux, verbaux, prépositionnels). Quant aux distinctions qui existent entre les

numéros 1 et 3 de l'exemple, elles tiennent à l'utilisation d'une préposition de préférence à une autre, selon le degré de complexité des termes. Nous avons utilisé le commentaire morpho-syntaxique pour expliquer les nuances de sens engendrées par l'emploi de prépositions différentes dans deux phraséologismes mettant en relation les mêmes termes. C'est la préposition qui cause le plus de difficultés en phraséologie des langues de spécialité.

M^{me} Gertrud Greciano - Université de Strasbourg

Le fait de choisir en phraséologie juridique une forme marquée, c'est-à-dire figée, permet de guider l'emploi et même le bon emploi. Le terme *inscription* n'a pas été choisi au hasard; c'est un terme très productif.

M. Bernard Cerquiglini - Délégation générale à la langue française de Paris

L'exemple du terme *inscription* est d'une grande richesse sémantique puisque le terme désigne à la fois l'acte d'inscrire et le résultat. La préposition étant source d'ambiguïté, cette richesse peut nuire à l'inscription correcte des nuances si l'on ne travaille qu'avec des structures superficielles. Pour éviter les problèmes auxquels se sont heurtés les linguistes des années 1950, il faudrait classer les structures superficielles par rapport aux structures plus profondes, selon une méthode mise au point dans les années 1960.

M^{me} Françoise Parc - Chancellerie fédérale de Suisse

En Suisse, le travail terminologique en contexte de traduction consiste à dépouiller de façon très pragmatique des textes réglementaires en français, en allemand et en italien dans le domaine des registres fonciers. Au

Québec, le travail se fait surtout sur la langue française qu'il faut normaliser.

M. Julien Marquis - Conseil des traducteurs et interprètes du Canada (CTIC)

Devant l'énormité de la tâche, il faudrait un outil qui permette de d'effectuer un dépouillement automatique. Il existe le logiciel *Word Cruncher* pour l'analyse statistique du discours (fréquence).

M^{me} Estelle Thibault - Office de la langue française du Québec

Le logiciel *Termino* effectue aussi ce travail pour la langue française. Par ailleurs, en raison de la prolifération des termes utilisés pour parler de la phraséologie, il est urgent d'établir la terminologie de la phraséologie.

Michèle Valiquette, Secrétariat d'État du Canada, Hull (Québec), Canada.

Exposé de M^{me} Roda P. Roberts

La phraséologie : état des recherches

M^{me} Gertrud Greciano - Université de Strasbourg

Les phraséologues ont conscience des imperfections qui ont été évoquées dans l'exposé quant à la définition de la phraséologie. C'est pourquoi la phraséologie se contente d'une définition opératoire en se fondant sur trois caractéristiques qui sont les suivantes : la polylexicalité, le figement et la figuration.

Si le phrasème s'est imposé en terme générique, c'est en raison de son impérialisme et de sa tolérance.

Le phrasème est un terme générique parce qu'il présente les caractéristiques de tout noyau s'insérant dans un système linguistique.

Il s'est dégagé un très large consensus entre les phraséologues et les autres spécialistes de la langue pour reconnaître comme sous-classe de phrasèmes tous les composés déterminés, c'est-à-dire tous les procédés de formation de mots.

On reconnaît comme espèce et sous-classe les constructions verbales à base de verbe opérateur et foncteur. Les proverbes font partie de la phraséologie.

Lise Boudreault, Secrétariat d'État du Canada, Hull (Québec), Canada.

Exposé de M. Daniel Blampain

Notions et phraséologie. Une nouvelle alliance?

M^{me} Silvia Pavel - Secrétariat d'État du Canada

À l'instar de la terminologie, la phraséologie désigne tant la discipline que l'ensemble des termes de la discipline. Quant à la phraséographie, elle est à la phraséologie ce que la terminographie est à la terminologie. Diverses études délimitent bien ce que devrait être l'objet d'étude de la phraséologie en terminologie. On ne peut travailler en phraséologie sans partir de la pensée conceptuelle. Il faut envisager la représentation que l'on se fait d'un domaine et sa matérialisation dans le discours. Il n'y a pas divorce mais plutôt une très grande réciprocité.

M. Daniel Blampain - Institut supérieur de Traducteurs et Interprètes de Bruxelles

L'ouvrage de M. Lainé, intitulé *Vocabulaire combinatoire de la CFAO mécanique* présente une importante contribution à la recherche. Toutefois, le fait d'avoir choisi le domaine de la CFAO, où il y a interpénétration des domaines, brouille tout le système des relations notionnelles.

La lecture de ce travail met en lumière un ensemble d'unités phraséologiques, qui sont des attestations d'une plus ou moins grande récurrence par rapport à des documents plus ou moins précisés. La relation notionnelle est constamment brouillée par l'apparition des unités phraséologiques.

Par exemple, pour le terme *programme*, il y a une quarantaine d'unités phraséologiques, qui sont en position de sujet ou d'objet. Le réseau relationnel qui soutient ce domaine est mis sous voile. Or, au lieu de susciter un nombre illimité d'unités phraséologiques, l'ouvrage devrait freiner cette tendance et isoler des noyaux conceptuels à partir de relations privilégiées et non à partir d'occurrences syntaxiques.

M^{me} Silvia Pavel - Secrétariat d'État du Canada

Je ne suis pas d'avis qu'il faille effectuer un choix plutôt qu'un autre. L'indispensable travail de repérage ne doit pas être freiné : il faut ramasser autant de données que possible en vue d'une systématisation ultérieure.

L'ensemble des termes que Claude Lainé a choisis constitue un tout homogène tiré d'une norme internationale de l'infographie. Appuyé de définitions uniformisées et adoptées internationalement, ce travail présente une grande cohérence. Le fait que certains concepts soient davantage utilisés en robotique et d'autres en infographie

démontre la sensibilité de l'auteur à l'existence de domaines conceptuels interceptants. La langue de spécialité (LS) n'est pas une entité pure que l'on peut délimiter en fonction de hiérarchies conceptuelles, qui ne s'appliquent qu'à des structures nominales.

Les genres de propriétés qui unissent le système adjectival sont plutôt associatives et diffèrent des relations hiérarchiques qui unissent les entités nominales. Les relations verbales qui consistent le système verbal d'une langue générale ou de spécialité ne sont pas hiérarchiques. Ce sont des relations d'implication, de succession, de manière, de troponymie. On ne peut pas tout généraliser en hiérarchie générique - spécifique, en hiérarchie partie - tout. Ce n'est là qu'une partie des types de relations qui peuvent exister dans les systèmes conceptuels d'une discipline.

Il n'y a pas non plus de discipline pure qui ne s'interpénètre avec un domaine qui le précède, d'autres qui le côtoient et d'autres qui sont émergents. On cherche dans un vocabulaire phraséologique la difficulté d'encodage du discours que présente la création du discours par un traducteur, par un rédacteur.

M. Daniel Blampain - Institut supérieur de Traducteurs et Interprètes de Bruxelles

La méthodologie de recherche terminologique s'applique-t-elle à la recherche phraséologique? Le problème d'isolement du domaine est semblable au problème d'isolement du corpus. La question est la suivante : le traducteur doit-il aller vers la traduction léchée et peaufinée, où il a à su trouver le terme qui s'emploie de préférence à un autre dans la traduction, ou doit-il comprendre le concept qu'il manipule, quitte à utiliser une formulation maladroitte? Des deux solutions, je préfère la seconde, car si le traducteur commet un contresens,

au deuxième contresens on ne le lira plus, tandis que s'il commet une erreur dans l'agencement du syntagme, on le lui pardonnera.

Pour ce qui a trait à l'isolement des corpus, les recherches en phraséologie devraient avoir comme postulat de départ que les chercheurs se mettent d'accord sur les corpus à dépouiller. Le traducteur qui choisit la solution phraséologique proposée, parce qu'elle circule dans le domaine, peut être en discordance avec le texte qu'il a à traduire, parce que cette solution n'est pas de mise dans le texte en question. Il faudrait d'autres travaux comme celui de Claude Lainé pour aller beaucoup plus loin.

*Lise Boudreault
Secrétariat d'État du Canada,
Hull (Québec),
Canada.*

Exposé de M^{me} Esther Blais

Le phraséologisme. Une hypothèse de travail

M^{me} Esther Blais - Office de la langue française du Québec

L'aménagement linguistique consiste à fournir aux utilisateurs les moyens d'avoir accès à la langue française, que ce soit au travail ou dans l'enseignement.

M. Louis-Jean Rousseau - Réseau international de néologie et de terminologie

Il y a deux types d'action mis en oeuvre par l'Office de la langue française (OLF) en aménagement linguistique : l'emménagement des travaux terminologiques dans la Banque de terminologie du Québec (BTQ) et la diffusion des publications terminologiques de l'Office. Ces produits sont destinés aux rediffuseurs de terminologie, que sont

les traducteurs. On essaie également de les implanter auprès des locuteurs en situation de travail au moyen d'affiches, par exemple.

L'implantation des terminologies est un travail de longue haleine, fondé sur le recensement des besoins sur le terrain directement, c'est-à-dire en milieu de travail, par poste de travail.

M^{me} Esther Blais - Office de la langue française du Québec

La recherche phraséologique est le complément de la recherche terminologique. L'OLF se propose d'entrer les phraséologismes dans la Banque de terminologie du Québec (BTQ) à partir des termes noyaux. Ainsi, le phraséologisme *coup sourd* sera entré en banque sous le terme *coup*. Autre exemple, sous le terme *pneu*, on pourrait retrouver le phraséologisme *démonter le pneu*. S'il y avait une entrée en banque au terme *démonter*, il y aurait un renvoi au terme *pneu*. Dans le cas des formes fautives, il faudrait prévoir un champ interrogeable.

Quant au logiciel Termino de dépouillement assisté par ordinateur, il requiert une digitalisation préalable des textes, ce qui nécessite un certain temps.

*Lise Boudreault,
Secrétariat d'État du Canada,
Hull (Québec),
Canada.*

Monsieur Louis-Jean Rousseau - Réseau international de néologie et de terminologie (Rint)

On a parlé de domaines interdisciplinaires comme celui de la conception et de la fabrication assistées par ordinateur (CFAO), domaine qui a fait l'objet du *Vocabulaire combinatoire de la CFAO mécanique* de M. Claude Lainé du Secrétariat d'État du Canada. Il faut redéfinir la notion de domaine, car il n'y a pas de domaine pur et il faut plutôt parler de champs d'expérience. Il existe des systématisations, des représentations autres que hiérarchiques, comme dans les sciences documentaires, les sciences naturelles, les taxonomies. La définition classique du domaine comme sphère spécialisée du savoir humain ne s'applique pas aux domaines de pointe qui sont pluridisciplinaires. La notion de domaine que nous connaissons est en train d'éclater.

M. Daniel Blampain - Institut supérieur de Traducteurs et Interprètes de Bruxelles

Il est vrai que la notion de domaine pur n'existe plus. Il existe

plutôt des micro-domaines que l'on peut isoler à condition de redéfinir les champs d'interférence. Par exemple, quand on étudie la phytovirologie et qu'on s'intéresse aux maladies des plantes, on retrouvera des liens avec la partie de la virologie qui traite des maladies humaines. À partir de là, un virus va se définir de façon quasi-identique dans un micro-domaine et dans un autre, ne différant que par un seul paramètre, qui sera mis en évidence dans les représentations notionnelles.

Devant un texte à traduire, le traducteur doit se demander si ce texte appartient à un seul domaine et, s'il y a lieu, il doit déterminer le micro-domaine dominant du texte. Ce micro-domaine n'est pas uniquement hiérarchisé, car les notions existent les unes par rapport aux autres dans de multiples relations. Pour une compréhension conceptuelle du texte, en démarche traductionnelle, il faut déterminer si le découpage notionnel d'une langue coïncide avec celui de l'autre langue. Pour ce faire, il faut isoler les systèmes de relations qui existent entre les notions dans un micro-domaine et voir si on peut les transférer dans une autre langue. Attention! Bien traduire, ce n'est pas simplement trouver des phraséologismes.

Table ronde

M^{me} Silvia Pavel - Secrétariat d'État du Canada

Quelles relations peuvent avoir avec l'unicité d'un micro-domaine les répercussions des relations qui existent entre le concept et le terme dans des transferts massifs de vocabulaires, de métaphores, d'analogies, dans plusieurs domaines et à une certaine époque? Le domaine de la virologie, que vous donnez en exemple, est un domaine d'activité cohérent, institutionnalisé. C'est une science qui existe depuis longtemps; les notions sont bien établies et leurs relations bien nettes.

En sécurité informatique, si on examine la terminologie reliée au terme *virus*, on constate une importation de l'univers métaphorique de la virologie. Tout est fondé sur une sorte de parallélisme, sur l'analogie faite entre la virologie et la sécurité informatique, et l'on dépasse la simple cohérence notionnelle. On n'importe pas seulement les classes de virus, mais également les verbes et les adjectifs employés avec ces virus.

Plutôt que de se limiter aux relations hiérarchiques de type générique-spécifique et partie-tout, qui sont les seules relations hiérarchiques dans tout le système linguistique, il serait plus intéressant de comprendre les termes qui sont importés d'ailleurs et d'évaluer la richesse de vocabulaire qu'ils constituent. Ensuite, on peut déterminer les termes à définir pour un certain public et tenter de répondre à la question suivante : comment dire au rédacteur, au traducteur, à l'interprète, à l'enseignant d'une langue de spécialité, quelle combinaison phraséologique utiliser?

Les exemples de la virologie et de la sécurité informatique démontrent qu'il est souvent avantageux de voir les choses en grand et de dépasser la notion

classique de systèmes notionnels. Il faut d'abord examiner le profil d'une spécialité, repérer les termes qui régissent le fonctionnement de la pensée, ceux qui sont récurrents dans le cadre d'une activité et essayer de déterminer ensuite quel est l'univers conceptuel qui peut s'installer.

La réflexion scientifique se préoccupe beaucoup de la relation entre terme et concept, tout comme dans le domaine littéraire. Il y a moins d'unités conceptuelles dans un micro-domaine qu'on aimerait bien en trouver mais il y a, par contre, une cohérence entre les relations qu'il reste à étudier. Les relations de type générique-spécifique sont toutefois insuffisantes pour rendre compte de toutes les relations que l'on trouve dans les cooccurrents.

M. Daniel Blampain - Institut supérieur de Traducteurs et Interprètes de Bruxelles

Vous investissez dans le domaine de la phraséologie, que je ne considère pas comme une nouvelle discipline. On se demande s'il existe dans un micro-domaine des relations transférables dans un autre micro-domaine. On peut dire que dans un micro-domaine, grâce au logiciel Termisti, par exemple, la grammaire des relations est ouverte : on peut y mettre toutes les relations qui existent à l'intérieur d'un micro-domaine, quitte à en vérifier le fonctionnement par la suite. Il ne faut pas croire que le micro-domaine génère un système de relations qui a sa cohérence. Il y a des lignes de fonctionnement communes qui sont des points à partir desquels on peut faire l'analyse de textes préalablement choisis.

En confrontant ces textes avec la structuration des micro-domaines, les traducteurs peuvent effectuer leur travail rapidement et de manière satisfaisante, car ils ont des garde-fous. Je ne peux admettre qu'au nom d'une séduction d'aujourd'hui que constitue la phraséologie, on balaie la

recherche conceptuelle, fort utile dans des perspectives bilingues, trilingues, quadrilingues, etc. A mon avis, nous n'avons pas d'autre solution que le conceptuel.

M^{me} Gertrud Greciano - Université de Strasbourg

Nous avons le privilège d'assister à un débat de fond, si ce n'est à un débat fondamental. Il y a un noyau conceptuel très dur en phraséologie. Les chercheurs en phraséologie ont découvert qu'il y a une phraséoactivité qui s'est d'abord intéressée naïvement à la formation des phrasèmes. On s'est vite rendu compte qu'il y avait une phraséoactivité au niveau des situations. Nous travaillons actuellement sur les concepts phraséoactifs, sur les situations phraséoactives dans le discours en étudiant des types de discours particulièrement phraséoactifs. Il y a superposition, interférence, et complémentarité entre terminologie et phraséologie.

M^{me} Silvia Pavel - Secrétariat d'État du Canada

L'unité phraséologique peut se transformer en unité terminologique. Si nous pensons à la dynamique du langage et de la pensée, nous nous rendons compte que la pensée procède par associations d'idées, par contrastes, par ressemblances, par nuances d'intensité, par relations associatives. Les mots se forment par la transformation d'un verbe en adjectif, d'un verbe en nom, par le fait de coller un adjectif qui dérive d'un verbe à un nom pour le qualifier.

Les termes naissent lorsque ces procédés de nominalisation, de verbalisation, d'adjectivisation commencent à se figer dans une relation plus ou moins systématique avec une entité de pensée. Par exemple, l'expression *annulation d'inscription* peut être placée dans tout un ensemble conceptuel

particulier à la notion que dénomme le terme *inscription*. En terminologie, on a peu étudié ce phénomène qu'on peut mieux saisir en phraséologie.

Grâce aux vocabulaires phraséologiques, les lecteurs pourront penser, parler, voire créer des discours et ainsi mieux comprendre un domaine. Les vocabulaires phraséologiques ne contiennent pas des ensembles de clichés, mais mettent plutôt en évidence les relations conceptuelles qui les sous-tendent et ils contribueront à faire avancer le traitement du langage naturel par la machine.

Il y a des terminologues qui craignent que la phraséologie ne soit qu'une mode, ce qui est faux : la phraséologie permettra une plus grande systématisation des vocabulaires que la seule analyse conceptuelle. Bien plus qu'une mode, la phraséologie ouvre plutôt des horizons nouveaux à la recherche. Elle peut contribuer à l'apprentissage des langues de spécialité et à une communication plus efficace en milieu professionnel.

M^{me} Françoise Parc - Chancellerie fédérale de Suisse

Après ces envolées dans les hautes sphères théoriques, j'aimerais vous ramener au ras du travail quotidien et exprimer le point de vue d'une praticienne. Pourquoi enfermer la phraséologie dans le carcan des systèmes notionnels? Le système phraséologique s'organise autour des termes déjà repérés. Je travaille avec les arbres de domaines plutôt qu'avec les systèmes notionnels.

Quant au chevauchement des domaines, je partage l'avis de M. Rousseau qu'il faut redéfinir la notion de domaine qui est de plus en plus pluridisciplinaire. Par exemple, il y a quelques années, j'ai rédigé, pour le Secrétariat d'État du Canada, le *Lexique des céramiques techniques* et j'ai pu alors observer ce phénomène de domaines pluridisciplinaires. Le

problème principal est de savoir comment traiter la phraséologie dans une banque de terminologie, dans un vocabulaire.

M. Daniel Blampain - Institut supérieur de Traducteurs et Interprètes de Bruxelles

Le carcan conceptuel se veut une limite à la quête de phraséologismes qui est maintenant lancée. Quand on parle de commutabilité restreinte, on en parle en des termes tellement flous que, lorsque je l'applique à un certain nombre d'unités phraséologiques, je dois me poser mille fois la question suivante : « S'agit-il d'une commutabilité restreinte? On a tous défini la phraséologie par rapport à des degrés de figement. Quels sont ces degrés de figement? Il y a des expressions totalement figées. Mais pour les définir dans des domaines très spécialisés, on ne peut y parvenir que par la récurrence. Bien loin de proposer un carcan, je cherche à déterminer des limites acceptables à la quête des phraséologismes.

Le traducteur qui doit comprendre les notions s'inscrivant les unes par rapport aux autres dans les textes à traduire, ne pourrait-il pas recourir au découpage notionnel comme première balise restreignant la « cueillette » de phraséologismes? Si la terminologie existe, c'est parce qu'elle a essayé de systématiser le savoir. Je veux bien faire mienne la prophétie de M^{me} Pavel et dire que la phraséologie n'est pas une mode. Ce que j'ai dit au début de mon exposé, c'est que les discussions allaient permettre d'aller plus loin, non pas dans le domaine de la phraséologie mais dans celui de la terminologie. Je cherche des limites à l'illimité. Comment les terminologues ne risquent-ils pas d'être étouffés dans les cinq prochaines années sous l'ensemble des phraséologismes à repérer?

M^{me} Silvia Pavel - Secrétariat d'État du Canada

Pour la recherche phraséologique, on peut utiliser les mêmes critères intuitifs qui régissent le choix des termes lors de la constitution des dictionnaires. Personne n'est assez naïf pour s'imaginer qu'on répertorie tous les termes d'un domaine lorsqu'on rédige un dictionnaire. C'est plutôt le choix de l'auteur qui est déterminé par les lacunes du domaine et les besoins de l'utilisateur d'un vocabulaire. On laisse de côté les unités qui sont moins pertinentes que d'autres pour l'apprentissage du domaine. C'est ce que j'ai fait dans le *Vocabulaire de l'imagerie fractale* en préparation pour le Réseau international de néologie et de terminologie. Je propose d'utiliser le même critère de pertinence et de se mettre dans la peau de l'utilisateur de ce recueil phraséologique. Il s'agit de transmettre un maximum de contenu informationnel dans un minimum d'espace.

M. Raymond Perpermans - Université d'Ottawa

Le *Vocabulaire combinatoire de la CFAO mécanique* constitue un apport remarquable à la recherche. Il permet de corriger une hypothèse centrale de Wüster qui, dans son ouvrage théorique intitulé *Introduction à la théorie de la terminologie*, disait clairement que la langue générale se situe dans l'ordre syntagmatique. C'est pourquoi Wüster s'est limité à l'étude des unités lexicales, excluant celle de la syntaxe. Or, dans l'ordre syntagmatique, il existe des unités de discours désignant des notions techniques, unités qui se situent à la jonction de la terminologie et du vocabulaire courant et qui peuvent devenir des terminologismes. Les unités phraséologiques figurant dans le *Vocabulaire combinatoire de la CFAO mécanique* représentent-elles des notions techniques?

M. Claude Lainé - Secrétariat d'État du Canada

Tous les termes retenus dans le *Vocabulaire combinatoire de la CFAO mécanique* représentent des notions techniques, qui ont été normalisées. Ensuite, j'ai vérifié leur comportement dans un discours de spécialistes, et c'est tout simplement l'inventaire de ces moyens d'expression qui figure dans ce vocabulaire.

M. Louis-Jean Rousseau - Réseau international de néologie et de terminologie (Rint)

C'est par la récurrence des formes qu'on pourra repérer les phraséologismes, mais la qualité des corpus importe au premier chef. Il faut donc un échantillon assez grand des pratiques discursives dans un domaine, dans un champ d'expérience. On pourrait parler du processus de phraséologisation, c'est-à-dire de figement des phraséologismes. Il faut aussi étudier le processus de figement grâce à la qualité des corpus plutôt qu'au moyen de la seule récurrence.

M. Claude Lainé - Secrétariat d'État du Canada

Dans le cas du *Vocabulaire combinatoire de la CFAO mécanique*, tous les ouvrages du corpus sont rédigés par des spécialistes des domaines concernés et la récurrence des termes utilisés par plusieurs auteurs a une certaine valeur. Si divers auteurs d'un même domaine utilisent la même formulation pour parler d'une notion, c'est un phénomène dont il faut tenir compte et qu'on ne peut balayer du revers de la main.

M. Daniel Blampain - Institut supérieur de Traducteurs et Interprètes de Bruxelles

Une dynamique notionnelle s'établit assez rapidement comme dans les domaines de la virologie ou

de la sécurité informatique, dont parlait M^{me} Pavel. Une notion est intratextuelle à l'intérieur d'un micro-domaine, car elle existe en dépit des textes qui la soutiennent, tandis que l'unité phraséologique relève non de l'hypertextualité mais du texte lui-même. Or, tout ce qui est textuel est daté. Si les textes appartiennent à des moments différents, même à cinq années de différence, on peut penser que la textualité est une mouvance tandis que le notionnel est une stabilité. Quand on reverra votre corpus dans dix ans, on devra se poser de très grandes questions, si ce corpus n'a pas tenu compte de l'évolution des textes qui le caractérisent, même si vous avez utilisé des notions normalisées.

M^{me} Silvia Pavel - Secrétariat d'État du Canada

Les systèmes de notions normalisés sont révisés tous les cinq ans. M. Lainé a recensé les discours relatifs aux termes normalisés et il y a cohérence de référence. La science ne représente pas la stabilité conceptuelle : les plus grands savants remettent systématiquement en question les concepts scientifiques. Le travail de Claude Lainé est intéressant en tant que document parce qu'il reflète un état des concepts à une certaine étape et l'état d'une langue à une certaine époque.

M^{me} Gertrud Greciano - Université de Strasbourg

Un phrasème n'est pas une construction impropre. Un phrasème est phrasème parce qu'il a été institutionnalisé, lexicalisé au niveau du système. Il y a une stabilité phraséologique qui contribue à la stabilité notionnelle.

*Michèle Valiquette,
Secrétariat d'État du Canada,
Hull (Québec),
Canada.*

Définition et méthodologie de la phraséologie

Présidents de séance :

Marcel Diki-Kidiri (République
centrafricaine)

Silvia Pavel (Canada)

Diane Michaud (Canada)

Rapporteurs :

Michel Dubois (Canada)

Michèle Valiquette (Canada)

Hélène Gélinas-Surprenant (Canada)

Thème 2

La phraséologie en langue de spécialité. Méthodologie de consignation dans les vocabulaires terminologiques

Résumé

Cet exposé rend compte des travaux phraséologiques entrepris par le module canadien du Rint et tente de répondre à la question : que faire, et surtout - comment, pour que les vocabulaires terminologiques donnent une image plus complète de la langue de spécialité (LS), non seulement des concepts et des termes véhiculés, mais aussi de leur emploi réel dans l'acte de langage, de leur agencement dans la production du discours. Pour y répondre, il nous a fallu d'abord raffiner et complexifier la méthode d'analyse conceptuelle classique en y intégrant quelques contributions récentes à l'étude des relations entre concepts. Nous nous sommes efforcés ensuite de simplifier au maximum la présentation de ces résultats dans des vocabulaires, compte tenu des choix privilégiés par les dictionnaires combinatoires en langue générale (LG) et du public non linguiste visé par les vocabulaires LS.

Termes clés

Langue de spécialité - Concept -
Thème - Relations - Propriétés -
Noyau terminologique - Processus
cognitif - Phraséologie LS -
Collocation - Combinatoire
syntagmatique - Cooccurrence

La méthode de recherche et de consignation terminologique proposée ci-après vise autant l'organisation des connaissances que l'efficacité de la communication en LS. Cette double finalité explique l'importance accordée dans notre étude aux rapports entre langue générale et langue de spécialité, à la dynamique concept/thème LS, aux relations entre concepts, au statut terminologique du verbe et de l'adjectif LS, aux représentations acteurs-actions et au traitement terminologique de la phraséologie LS. Elle justifie aussi notre choix d'une démarche terminologique qui intègre les acquis récents de la linguistique cognitive et de la lexicographie combinatoire.

1 Visions du monde, systèmes conceptuels et leur expression LS

La recherche terminologique comporte l'étude des systèmes conceptuels par secteur d'activité ou domaine de connaissances, afin de les définir, d'en identifier - au besoin, d'en proposer - les dénominations dans une ou plusieurs langues, et d'en établir le vocabulaire. Si le lexicographe décrit le vocabulaire de la LG, le terminologue se concentre sur la langue de spécialité, mais tous

les deux étudient à la fois la langue et le langage, le système et la norme sociale.

La langue de spécialité est un sous-ensemble de la langue générale qui sert à la transmission du savoir relevant d'un champ d'expérience particulier. Elle n'existe qu'en partageant la grammaire LG et une partie de son inventaire lexicosémantique (morphèmes, mots, syntagmes et règles combinatoires) mais en fait un usage sélectif et créatif qui reflète les particularités des concepts en jeu et qui présente des variations sociales, géographiques et historiques.

Les diverses langues de spécialité appartenant à une même langue générale reflètent la vision du monde propre à la civilisation dont la LG est issue. De plus, chaque spécialité peut avoir une ou plusieurs visions propres des phénomènes qu'elle étudie (son paradigme). Les paradigmes scientifiques ignorent les barrières linguistiques, s'articulent sur des savoirs traditionnels, heuristiques, sur certains thèmes qui mobilisent la réflexion, sur certains modèles, analogies et images qui aident à saisir les caractéristiques des concepts véhiculés. Enfin, les paradigmes scientifiques varient selon des écoles de pensées rivales et peuvent être bouleversés par des révolutions scientifiques. Par exemple, des analogies profondément ancrées dans la sagesse populaire, telles *la vie est un voyage, l'amour est un combat*, marquent et renouvellent sans cesse

le vocabulaire des oeuvres littéraires. Le paradigme de l'organisme biologique avait envahi toutes les spécialités aspirant au rang de science. La vue de la langue comme organisme vivant a marqué non seulement les théories linguistiques du XIX^e siècle mais aussi la terminologie de cette spécialité.

Le savoir, qu'il soit hautement spécialisé ou qu'il relève du simple bon sens, se structure en concepts ou notions - entités mentales identifiables par leurs propriétés et leurs relations, qui évoluent au rythme de la révision individuelle et collective des connaissances. L'appareil conceptuel d'un domaine du savoir peut être vu comme un arbre touffu ou un agrégat, dont les noeuds-concepts sont connectés par des liens hiérarchiques et associatifs, par des liens entité-propriété, par des liens de type règle ou de type instantiation.

La pensée plonge ces structures conceptuelles dans un bain de contaminations empiriques - les thèmes : présuppositions, énoncés hypothético-déductifs, évaluations et décisions, allusions, associations par comparaison, contraste, contiguïté, opposition. La philosophie et la sociologie des sciences (G.Holton : 1988, Fourastié : 1966) soulignent les origines thématiques de la pensée scientifique, l'existence de thèmes communs à plusieurs sciences (par exemple, la force, la conservation, l'ordre), le fait que la science a une fonction créatrice de thèmes et une autre - utilisatrice de thèmes, le fait aussi que la composante thématique des savoirs récents est plus forte que leurs composantes pragmatique et analytique, le fait enfin, que le thème varie le concept qui, en retour, unifie le thème.

C'est en analysant les caractéristiques thématiques d'un domaine du savoir que la recherche terminologique trouvera les éléments distinctifs du langage spécialisé. On

peut constater aujourd'hui l'influence du modèle cybernétique *l'homme est une machine à calculer* sur le vocabulaire de cette discipline d'abord et sur celui de la langue générale ensuite, ou bien les migrations du jargon du théâtre vers la phraséologie de l'intelligence artificielle où le cerveau est vu comme théâtre de représentations mentales. On peut déjà entrevoir la tendance aux transferts massifs du vocabulaire connexionniste de la neurophysiologie dans le secteur informatique.

Au plan des représentations mentales, l'évolution du savoir entraîne l'érosion de certains liens, le déplacement, l'ajout ou l'élimination d'entités, de propriétés, de règles ou d'instances (Thagard : 1992). Au plan du langage, de la phrase, du discours, ou de l'intertexte d'un domaine particulier, cette évolution engendre de nouvelles stratégies de nature à faciliter la transmission et l'acceptation du nouveau savoir dans une permanente interaction de thèmes et de concepts, de mises en question et d'adhésions. Au plan du vocabulaire, l'évolution du savoir peut engendrer de nouvelles alliances ou solidarités lexicales, des nouveaux stéréotypes, ou de désignations nouvelles. Elle peut aussi entraîner des emprunts à la LG, et modifier la signification des désignations en place selon une dynamique des tendances à la variation et à la stabilisation propre à la communauté créatrice/utilisatrice du savoir en question. L'adoption de métaphores météorologiques ou zoologiques dans le vocabulaire de l'économie et de la bourse l'illustre bien. Cette dynamique peut être saisie dans les rapports entre les unités linguistiques qui désignent des concepts - les termes - autant qu'entre termes et unités qui supportent tout raisonnement à leur propos - leurs cooccurrents privilégiés ou

collocateurs. L'ensemble des combinaisons typiques basées sur ses rapports constitue la phraséologie LS du domaine considéré.

2 Quelques contributions récentes à la théorie de la terminologie

L'analyse terminologique des concepts a beaucoup progressé ces dernières années grâce, entre autres, aux réflexions théoriques sur le rôle des relations conceptuelles et de la combinatoire syntagmatique dans l'élaboration de vocabulaires. En informatique, on a proposé la création de dictionnaires bilingues combinatoires de type acteurs-actions (Kukulska-Hulme : 1990) qui analysent les champs sémantiques et les liens entre plusieurs catégories de concepts - entités, propriétés, et processus désignés respectivement par des noms, des adjectifs et des verbes, et qui soulignent l'aspect opératoire des concepts. Conçu pour les traducteurs, d'une élégance et d'une simplicité admirables, ce modèle reste malheureusement peu connu.

Dans la première norme canadienne des technologies de l'information, (Pavel : 1993), la systématisation conceptuelle comprend tant les relations hiérarchiques de type générique-spécifique et partie-tout, propres aux concepts-entités, que les relations associatives applicables aussi bien aux concepts-processus et aux concepts-propriétés (voir les modèles adoptés par la base lexicographique WordNet, en annexe 1).

D'autres travaux ont montré comment les relations d'implication, d'inclusion temporelle et de succession propres au système verbal en langue générale peuvent guider le choix des entrées verbales dans les

vocabulaires terminologiques au même titre que le critère du degré de spécialisation (voir le réseau verbal adapté de Fellbaum : 1992, en annexe 2).

Le concept de norme, de convention sociale en langue de spécialité, fait l'objet d'une nouvelle branche disciplinaire - la socioterminologie et plusieurs interventions à des colloques récents ont souligné l'intérêt du traitement terminologique de la phraséologie LS pour l'enseignement de ces langues et l'apprentissage des spécialités, pour la rédaction et la traduction spécialisées (*BudaLex'88*, *TermNet* 1990, *Phraséologie et terminologie* en traduction et en interprétation - Genève 1991, *EUROPHRAS'92* - Sarrebruck).

3 Combinatoire syntagmatique des termes et des phraséologismes LS

Le traitement proposé ci-après intègre à des degrés divers plusieurs de ces contributions et se fonde sur deux projets-pilotes entrepris par le module canadien du Réseau international de néologie et de terminologie (Rint). Le *Vocabulaire combinatoire de la CFAO mécanique* (C.Lainé : 1993) est le premier ouvrage à avoir recueilli, analysé et structuré la phraséologie française d'un ensemble terminologique bien établi, car normalisé par l'ISO. La démarche adoptée consiste à étudier les contextes phrastiques de termes désignant des concepts techniques définis et à les consigner en classes de combinaisons syntagmatiques. Les bases terminologiques sont surtout nominales, leurs collocateurs peuvent être des noms, des adjectifs, des verbes ou des syntagmes de même catégorie. Les combinaisons terminologisées sont marquées en

gras et le choix des phraséologismes est guidé par des critères tels la fréquence, le degré de lexicalisation et de spécialisation.

Les travaux en cours d'un deuxième projet, le *Vocabulaire de l'imagerie fractale*, rendent compte d'une LS fortement néologique et d'un savoir émergent, à dominante thématique. La recherche procède en sens inverse, du flou vers le figé, du thème vers le concept, du discours vers la définition, de la phrase vers le noyau terminologique. Elle aboutit à une présentation légèrement différente des données dont il sera question plus loin.

Termes noyaux. Par unité terminologique, nous entendons un mot (simple, dérivé, composé) ou un groupe compact de mots (syntagme lexical nominal, verbal ou adjectival) qui désigne un concept de type objet, action ou propriété, appartenant au système conceptuel d'une spécialité. Le syntagme lexical (multi-terme) est le produit figé d'une cooccurrence phraséologique décrivant ou définissant un concept spécialisé. Le multi-terme peut, avec l'usage, subir une contraction de type nominalisation, adjectivation ou verbalisation qui renforce son statut de désignation, c'est-à-dire, étiquette de concept (voir la typologie des unités terminologiques (UT) en annexe 3).

Les termes formés par dérivation et composition sont eux aussi le produit d'un compactage phraséologique sélectif.

Exemples :
 (N + SV) = *Cet instrument coupe le papier;*
 SN = *l'instrument qui coupe le papier;*
 UT = *le coupe-papier.*

Autres exemples :
 UP : *représenter sous forme de fractale =*
 UTyfractaliser

UP : *représenter sous forme de scénario =*
 UT\scénariser

UP : *évoluer en cycles =* UT\cycliser

UP : *décrire une trajectoire =* UT

UP : *former des cristaux =*
 UT\cristalliser

UP : *former des flocons =* UT

UP : *qui a la forme d'un arbre =*
 UT\arboriforme

UP : *qui a la forme d'un gruyère =* UT

UP : *spécialiste de la géométrie fractale =*
 UTyfractaliste

UP : *spécialiste de la dynamique non linéaire =* UT

UP : *propriété d'objets fractals =*
 UTyfractalité

UP : *propriété de ce qu'on ne peut prédire =* NÉO\imprédictibilité,
 imprédictibilité

Cooccurrences. Par phraséologie LS, nous entendons la combinatoire syntagmatique des unités terminologiques relevant d'une structure conceptuelle cohérente. Les UT sont prises comme noyaux de cooccurrences usuelles ou privilégiées dans les textes d'une spécialité. Ces solidarités lexicales présentent divers degrés de figement (combinaisons fixes, restreintes, libres), de commutabilité, de compactage, de fréquence, de spécialisation et de prévisibilité lexico-sémantique, qui sont évalués lors de la sélection des unités phraséologiques (UP) les plus utiles aux groupes d'utilisateurs visés par un vocabulaire.

Il nous a semblé avantageux d'adopter l'approche acteurs-actions et de considérer la combinatoire syntagmatique de trois types de bases (ou noyaux) terminologiques : nominales, adjectivales et verbales, désignant des entités, des propriétés, des processus ou des relations entre concepts. Le réseau associatif du concept en jeu est essentiel pour la simple raison qu'il se matérialise

dans la cooccurrence de ses membres dans la même phrase, ou le même paragraphe. La cooccurrence des antonymes directs et indirects, des séries contrastives et graduelles, des relations cause-effet, action-résultat, matière-produit, origine-destination, des verbes appartenant à des champs sémantiques affines, etc. a été statistiquement évaluée par l'équipe WordNet du Laboratoire de sciences cognitives de l'Université Princeton, à la suite de tests administrés oralement et d'analyses textuelles (Fellbaum : 1990).

Les principales classes de combinaisons syntagmatiques retenues pour chaque type de base sont :

Base nominale :

1. base + N/SN,
2. N/SN + base,
3. base + ADJ,
4. ADJ + base,
5. base + V/SV,
6. V/SV + base.

Base adjectivale :

1. N/SN + base(+ADJ),
2. ADV + base(+ADJ),
3. base + V/SV.

Base verbale :

1. base+N/SN,
2. N/SN+base,
3. base+ ADV(+ADJ).

D'autres classes (voir Benson, Benson, Ilsen : 1986) pourraient s'y ajouter, compte tenu des corpus/domaines étudiés. Chaque classe de combinaisons (voir aussi Lainé, Pavel, Boileau : 1992) apparaissant dans la composante phraséologique d'une entrée qui répertorie des termes complexes et des groupes ou unités phraséologiques (UP) usuels en tant qu'illustrations d'une même structure combinatoire, abstraction faite de leur degré de lexicalisation. Ceci permet de signaler, ou de rappeler, au lecteur/rédacteur l'existence d'une riche terminologie pluridisciplinaire couramment véhiculée dans les textes dépouillés, et qu'il serait aussi

impossible qu'inutile de définir en entier. Dans les domaines émergents tout au moins, la distinction entre UP et UT est souvent une question de degré et de décision opératoire (Kočourek, 1982, pp.116-130). Le figement lexical étant encore à ses débuts, la plupart des groupes figés y sont importés des disciplines mères. Ces considérations justifient, à nos yeux, l'inclusion des multitermes parmi les stéréotypes phraséologiques.

En imagerie fractale, par exemple, les combinaisons syntagmatiques les plus courantes sont de type *nom + nom*, *nom + adjectif*, *nom + verbe*, *verbe + nom*. Chacune de ces catégories peut être représentée par un syntagme (nominal, adjectival, verbal) et le noyau UT peut se trouver dans chacune de ces positions :

UT/1 + V + UT/2 :

l'amas de percolation + envahit + un site;

UT + Adj. :

agrégat + bidimensionnel, compact, complexe, cristallin, écaillé, fermé, fibreux, fini, infini, irrégulier, métastable, mixte, ouvert, percolant, régulier, simple, solide, squameux, stable, tridimensionnel.

V + UT :

absorber + un agrégat, analyser ~, assembler ~, casser ~, coller ~, construire numériquement~, créer ~, déformer ~, détruire ~, disjoindre ~, éliminer ~, fabriquer ~, former ~, obtenir ~, produire ~, recoller à ~, recueillir ~, rencontrer ~, restructurer ~, simuler ~, traduire ~, visualiser ~.

UT + V :

agrégat + ~ adopter une configuration, ~ s'aggréger, ~ apparaître, ~

bouger, ~ changer de taille, ~ coller à un autre, ~ contenir des particules, ~ croître, ~ décroître, ~ se déplacer, ~ diffuser vers, ~ diminuer, ~ envahir un site, ~ se former, ~ grossir, ~ s'interpénétrer, ~ percoler, ~ pousser, ~ prendre une forme, ~ remplir un espace, ~ rester rigide, ~ suivre une trajectoire.

4 Relations sémantiques recherchées dans les combinaisons UT + cooccurrents

En adoptant l'approche cognitive de WordNet dont les réseaux sémantiques modélisent les associations du raisonnement humain, nous avons relevé les cooccurrents répondant à la question « qu'est-ce qu'on fait à/avec cette UT? » et illustrant les relations suivantes :

Noyau UT nominal (objet, groupe, phénomène, substance, etc.) :

inclusion (générique/spécifique; partie/tout),

identité/similarité (combinaisons synonymes),

disjonction (cohyponymes),

opposition (antonymes),

contiguïté (présupposition, cause-effet, contenant-contenu, action-résultat, origine-destination, instrument-action).

Exemple : *agrégat* / syn. *amas*

- ~ *amas-amas*, ~ *particule-amas*, ~ *particule-particule*
- ~ *de cellules*, ~ *d'étincelles*, ~ *de percolation*, ~ *de sites connectés à la source*, ~ *de sites isolés de la source*;
- *accroissement d'~*, *analyse d'~*, *cassure d'~*, *collage d'~*, *comportement d'~*, *enveloppe d'~*, *forme d'~*, *interaction des ~s*, *mobilité des ~s*, *naissance d'~*, *science des ~s*, *simulation numérique d'~*,

spectre de masse d'~, structure d'~, substrat d'~, support d'~, synthèse d'~, taille d'~.

Noyau UT adjectival (épithète ou bien relatif) :

similarité,

antonymie (directe/indirecte, qualitative, spatiale, fonctionnelle, causale, de direction),

série d'intensités graduelles, contraste relationnel.

Exemple : chiral (adj) :

- asymétrie ~, atome ~, caractère ~, composé chimique ~, configuration ~, conformation ~, électron ~, élément ~, forme ~, interaction ~, molécule ~, phénomène ~, trajectoire ~, système ~,
- rendre ~.

Noyau UT verbal :

similarité, troponymie

(inclusion temporelle + manière : courir = se déplacer à pied + rapidement) - vitesse, direction, intensité, intention, but, résultat;

antonymie (exclusion temporelle + manière : croître-décroître, gagner-perdre);

implication (inclusion temporelle à sens unique : dormir-ronfler);

succession temporelle (script : début + déroulement + fin).

Exemple : cycler (de X à/vers Y) : orbite ~, pensée ~, processus ~, trajectoire ~; conserver aire, énergie, échelle; générer par dilatation d'échelle.

Dans les combinaisons de type sujet + prédicat - parfois appelées collocations ou mots tandem (annexe 4), ce dernier peut comprendre un verbe auxiliaire, d'état ou d'action, ou bien un syntagme verbal temporel, modal ou factitif. Exemples :

N/SN+V/SV

- arbre de recherche + est touffu/fortement

connecté;

- algorithme de recherche + recule dans l'arbre conceptuel
- géométrie fractale + modélise la nature, la turbulence, le chaos déterministe/ indéterministe
N/SN+SV temp.
- matière du cratère + vient de se refroidir
- variation d'échelle + va en diminuant
- attracteur + est sur le point de basculer dans le chaos
N/SN+SV mod.
- fractaliste + doit/peut/veut/sait/ose générer fractale
N/SN+SV fact.
- (causatif= action causée par le sujet) : itération + fait croître/décroître la fractale; algorithme + fait doubler la période
- (jussif= action ordonnée par le sujet) : veuillez noter, remarquer, observer...

Certains verbes d'apparence LG acquièrent dans ces combinaisons des sens spécialisés. Exemples :

- itérer une équation (trans.)--la fractale itère vers l'infini (intrans.)
- to sleep (intrans.)--the boat sleeps 4 people (tran.)
- l'agrégat cristallise (non pas « se cristallise »)
- entrer des données = les saisir

5 Critères de sélection des phraséologismes LS

Les particularités phraséologiques d'une LS résultent de trois facteurs extra-linguistiques : le profil thématique du domaine, la nature imprédictible des renouvellements conceptuels dans une spécialité, et l'évolution subséquente du langage (norme sociale) dans la communauté qui les adopte. La connaissance de ces particularités contribue

considérablement à une communication LS efficace.

L'auteur d'un vocabulaire phraséologique doit connaître, en plus, le niveau de compétence linguistique LG/LS du public auquel il s'adresse pour bien répondre aux besoins de communication de ce public. Et c'est en fonction de ces variables et des exigences de simplicité, d'économie et de cohérence de la présentation, qu'il évaluera la pertinence de certaines combinaisons libres ou la marginalité de certains phraséologismes savants et qu'il décidera des priorités de sa publication. Pour ce faire, il pourrait considérer les critères utilisés par Thoiron et Béjoint (1989) pour l'indexation des cooccurrents en langue techno-scientifique.

Prévisibilité (sémantique, syntaxique, lexicale des cooccurrents). Presque nulle chez l'apprenant d'une langue seconde ou chez l'étudiant de première année, elle varie selon le niveau de connaissance du domaine et de la langue LG/LS par l'utilisateur et selon le rythme d'évolution du système conceptuel.

Combinabilité (capacité d'une UT d'accepter diverses classes de cooccurrents). Elle est donnée par le système LG mais est modulée par l'historique de la spécialité et par l'usage collectif de la LS.

Commutabilité (nombre de cooccurrents synonymes). Beaucoup plus grande en sciences humaines et sociales comparativement aux sciences dites exactes.

Degré de spécialisation. Dans un domaine hautement spécialisé ou possédant un système conceptuel relativement stable et bien développé, on trouvera probablement plus de cooccurrents à commutabilité restreinte et des UT complexes que dans un domaine émergent ou pluridisciplinaire où les UP à noyau UT néologique n'ont pas encore eu le

temps de se compacter ou de se figer par un usage consensuel.

Fonction de l'UP (de désignation/concept ou bien de formulation/thème). Décisive pour le choix des entrées (termes noyaux) à définir, et des termes complexes construits à partir de ces noyaux qu'on choisit de ne pas définir mais simplement de mentionner dans la composante phraséologique, la fonction d'une UP est souvent considérée en combinaison avec d'autres critères tels la fréquence, la commutabilité ou le degré de figement.

Fréquence (nombre d'occurrences d'une UP dans un corpus dépouillé). Pris isolément, ce critère risquerait de faire éliminer des UP centrales mais néologiques ou hautement spécialisées en faveur d'UP « libres » parfaitement insignifiantes.

Discontinuité (nombre d'éléments intercalés entre le noyau et un cooccurrent privilégié). Peu pertinent lors du dépouillement manuel qui permet au terminologue de varier la distance avant et après le noyau et de relever les cooccurrents même à l'intérieur d'un paragraphe, ce critère peut tout changer lors du dépouillement automatique où il doit être spécifié avec précision.

Degré de figement de l'UP. Aide à déterminer la commutabilité (nulle, minimale, maximale) des cooccurrents d'une UT noyau. Ce critère est fourni par les résultats des tests de stabilité sémantique sous une transformation de substitution, d'ajout, de suppression ou de permutation. Il permet de distinguer trois types de combinaisons:

- *combinaison fixe/figée.*
Collocation à commutabilité zéro (locution, mot composé, multiterme). Exemples :
 - *la fractale itère vers...*
(* dégringoler, * se répéter)
 - *le programme tourne sur...*

(* marcher, * fonctionner)

- *munir une équation d'une loi...*(* doter, * affecter)
 - *combinaison semi-figée.*
- Deux cooccurrents synonymes pour une UT. Exemples :
- *générer, produire électricité*
(* créer, * fabriquer, * confectionner)
 - *arrêter, couper le courant*
(* suspendre, * cesser)
 - *le courant circule, passe*
(* coule, * s'écoule)
 - *combinaison libre.*

Commutabilité maximale, déterminée par la LG et non pas par la LS, « prévisible » par la compatibilité sémantique des cooccurrents (décodage). Les choix privilégiés dans la production du discours LS (encodage) peuvent ne pas être connus de l'apprenant LG/LS.

6 Suggestions de consignation des UP dans un vocabulaire spécialisé

La composante terminologique d'un vocabulaire LS est axée sur un système conceptuel et des désignations afférentes. Elle reflète leur évolution, le caractère relatif et progressif du figement lexical, le renouvellement des UT et démarque les niveaux de langue LS selon les particularités socio-culturelles des locuteurs LS (voir un modèle de présentation unilingue en annexe 5).

L'ampleur et le détail de la composante phraséologique d'un vocabulaire LS dépend des caractéristiques du groupe cible, de ce qui a déjà été publié dans le domaine étudié, du temps, des outils, des ressources et de la documentation disponible. Sa structuration est assujétie aux exigences d'accessibilité, de cohérence et de pertinence valables pour tous les

dictionnaires. Nos suggestions se fondent sur l'expérience acquise lors des travaux sur l'imagerie fractale, tout en tenant compte des expériences partagées par d'autres auteurs de vocabulaires phraséologiques dont les noms figurent dans la bibliographie ci-jointe (annexe 6).

Pour chaque noyau UT défini dans un vocabulaire LS, on peut classer les cooccurrents par leur catégorie grammaticale et leur position vis-à-vis du noyau, et les ordonner alphabétiquement pour en faciliter le repérage. Si l'on choisit la présentation par type de relations sémantiques, l'expliquer dans le Guide d'utilisation et le rappeler à l'aide de symboles typographiques faciles à comprendre.

Il est utile de sélectionner les UP à partir de plusieurs critères de façon à en garantir l'utilité pour le lecteur. Il n'y a pas de raison d'exclure les UT complexes de la composante phraséologique, même lorsqu'elles sont définies ailleurs dans le vocabulaire. Par souci d'économie et de cohérence, on peut mentionner ces dernières dans la section « renvois croisés » de la composante terminologique. On pourrait aussi les identifier en tant que « désignations » par un astérisque ou un autre symbole expliqué dans le Guide. Lorsque la composante phraséologique d'une entrée est très volumineuse et contient des cooccurrents synonymes difficiles à reconnaître, on peut les énumérer après le cooccurrent privilégié (style, fréquence), quitte à les reprendre alphabétiquement plus loin.

Lorsque les cooccurrents de deux UT synonymes se trouvent en distribution complémentaire, il faut le mentionner dans une note d'usage.

Exemple :

asymptote, asymptotique (adj).
 NOTA *Asymptote* cooccure de préférence avec *cercle, cône, courbe, droite, forme, plan* et *point* tandis qu'*asymptotique* qualifie plus souvent *direction, estimation, ligne, limite, raccordement, trajectoire* et *valeur*.

Dans un vocabulaire bilingue avec ou sans définitions (voir mise en page proposée en annexe 7), la composante phraséologique peut refléter l'asymétrie des langues soit en regroupant les phraséologismes par langue et en laissant au lecteur le soin d'établir l'équivalence, soit en fournissant dans la langue d'arrivée les équivalents de la langue de départ et en créant une section à part où la langue de départ devient langue d'arrivée.

Nous n'avons pas encore étudié les possibilités de structuration des données phraséologiques dans un vocabulaire multilingue avec ou sans définitions, mais le sujet a déjà été étudié ailleurs (voir les articles de N.B. Gvishiani, Th. Fontenelle, L.G. de Stadler et T.van der Wouden parus dans *EURALEX'92 Proceedings*).

7 Conclusion

Les principaux aspects de la méthodologie proposée ci-dessus peuvent être résumés ainsi :

- l'analyse textuelle dégage les thèmes et les concepts généraux du savoir spécialisé;
- l'analyse des concepts entités, propriétés et actions retenus tient compte de leurs interrelations hiérarchiques et non hiérarchiques (par exemple, associatives) et les met en évidence dans les définitions, dans les renvois croisés aux concepts définis et dans les

- notes (composante terminologique du vocabulaire);
- le dépouillement relève les désignations des concepts définis et leurs contextes pour les structurer par classes de combinaisons grammaticales qui illustrent les champs sémantiques des termes-bases (composante phraséologique) et les formulations privilégiées dans la production des textes LS analysés;
 - des notes linguistiques renseignent sur les niveaux de langue et des contraintes combinatoires particulières;
 - les données phraséologiques retenues satisfont aux besoins de communication efficace, déterminés à l'aide de critères précisés en notes liminaires - pour des groupes cibles - avant l'élaboration du vocabulaire terminologique.

Silvia Pavel,
Chef, Division Montréal-Québec,
Direction de la terminologie
et des services linguistiques,
Langues officielles et
Traduction,
Secrétariat d'État du Canada,
Montréal (Québec),
Canada.

Bibliographie sommaire

****Terminology Science and Research,*
 IITF, 1990, J.Draskau (éd), TermNet.

Béjoint (H.) et Thoiron (Ph.), mai 1993,
 « Macrostructure et microstructure dans un dictionnaire des collocations en langue de spécialité », Actes du colloque « Terminologie et Phraséologie et Traduction et Interprétation » (Genève, octobre 1991), *Traduction et Terminologie*, pp. 513-522, Luxembourg.

Benson (M.), Benson (E.) et Ilson (R.), 1986, *The BBI Combinatory Dictionary of English*, Amsterdam-Philadelphia, John Benjamins.

Benveniste (E.), 1966, « Formes nouvelles de composition nominale », *Bulletin de la Société de linguistique de Paris*, Paris, 61-1.

Burger (H.), Burhofer (H.) and Sialm (A.), 1982, *Handbuch des Phraseologie*, Berlin.

Burger (H.) and Jaksche (H.), 1973, "Idiomatik des Deutschen", *Germanistische Arbeitshefte*, 16, Tübingen.

Cohen (B.), 1986, *Lexique de cooccurrents - Bourse, Conjoncture économique*, Montréal, Linguatech.

Cop (M.), 1990, "The Function of Collocations in Dictionaries", *BudaLEX'88 Proceedings*, Budapest.

Dostie (G.) et al., 1992, « Méthodologie d'élaboration des entrées lexicales du Dictionnaire Explicatif et Combinatoire du français contemporain », *International Journal of Lexicography*, 5-3, Oxford Univ. Press.

Fellbaum (Ch.), 1992, "Cooccurrence and Antonymy", CSL Report no 52, Cognitive Science Laboratory, Princeton University.

Fellbaum (Ch.), 1992, "A Relational Network of English Verbs", *Terminology & Documentation in Specialized Communication*, Actes du Colloque Infoterm-DTSL, Ottawa, Secrétariat d'État.

Fontenelle (Th.), 1992, "Collocation acquisition from a corpus or from a dictionary : a comparison", *EURALEX'92 Proceedings*, Tampere, Finlande.

Fourastié, 1966, *Les conditions de l'esprit scientifique*, Paris, Gallimard.

Gvishiani (N.B.), 1992, "Terminology as knowledge banks (with special reference to multilingual lexicography)", *EURALEX'92 Proceedings*, Tampere, Finlande.

Hausmann (F.-J.), 1979, « Un dictionnaire des collocations est-il possible? », *Travaux de linguistique et de littérature*, XVII, 1, (SS 187-195).

Heid (U.), mai 1993, « Décrire les collocations », Actes du colloque « Terminologie et Phraséologie en Traduction et Interprétation », (Genève, novembre 1991), *Traduction et Terminologie*, pp. 523-548, Luxembourg.

Holton (G.), 1988, *Thematic Origins of Scientific Thought. Kepler to Einstein*, Cambridge, Massachusetts, Harvard University Press.

Kocourek (R.), 1982, *La langue française de la technique et de la science*, Wiesbaden, Brandstetter Verlag.

Kukulska-Hulme (A.), 1990, « Un Dictionnaire actions-acteurs pour l'informatique », *Terminogramme*, n° 55, Québec.

Lainé (C.), 1993, *Vocabulaire combinatoire de la CFAO mécanique*, Ottawa, Secrétariat d'État du Canada et Réseau international de néologie et de terminologie.

Lainé (C.), Pavel (S.) et Boileau (M.), 1992, « La Phraséologie - nouvelle composante de la recherche terminologique », *L'Actualité terminologique*, Vol. 25,3, Ottawa, Secrétariat d'État du Canada.

Le Bidois (R.), 1954, « À propos des **mots-tandem** », *Vie et Langage*, n° 33, Paris.

Liang (S.Q.), 1991, « À propos du dictionnaire français-chinois des collocations françaises », *Cahiers de lexicologie*, 59-2.

Man (O.), 1953, "Ustalena spojeni a frazeologike jednotky" (groupes figés et unités phraséologiques), *Lexicograficky sbornik*, Bratislave.

Marouzeau (J.), 1951, « Composés à l'état naissant », *Mélanges de linguistique offerts à Albert Dauzat*, Paris, Éditions d'Artrey.

Mel'čuk (I.) et al., 1984, *Dictionnaire explicatif et combinatoire du français contemporain*. Recherches lexicosémantiques I, Montréal, PUM.

Pavel (S.), 1993, "Neology and Phraseology as Terminology-in-the-Making", *Terminology: Applications in Interdisciplinary Communication*, H.Sonneveld, K.Loening (eds), John Benjamins, Amsterdam-Philadelphia.

Pavel (S.). 1993, "Canadian Terminology Standards in Information Technology", *Standardizing Terminology For Better Communication*. Strehlow, R. and Wright, S.E. (eds), Practice, Applied Theory, and Results, ASTM, Philadelphia.

Picht (H.), 1990, "LSP Phraseology from the terminological point of View", *Terminology Science and Research*, IITF,1-1/2.

Rey (A.), 1984, « Les implications théoriques d'un dictionnaire phraséologique », *Le Français moderne*, 14-15, Montréal.

Rey (A.), 1992, "BudaLEX Presidential Debate 1988", *International Journal of Lexicography*, 5-4, Oxford University Press.

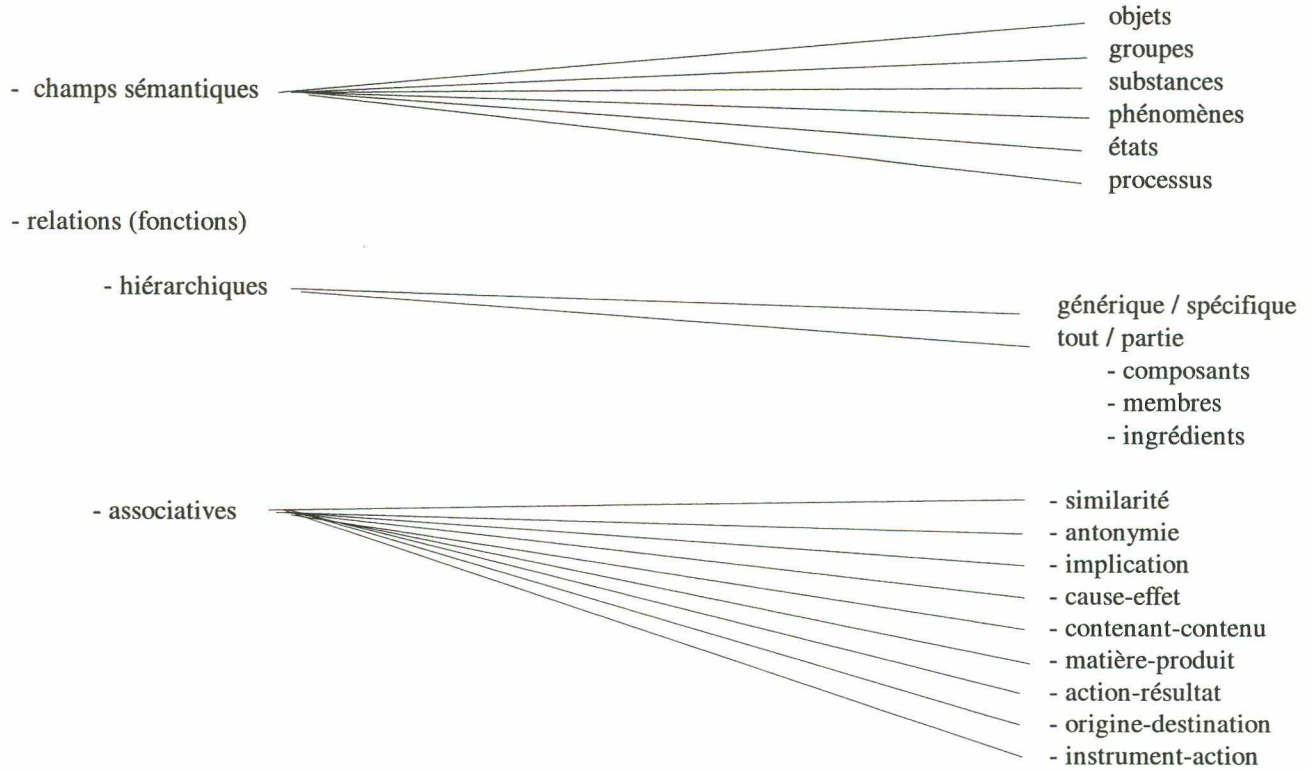
Stadler (L. G.) de, 1992, "Syntagmatic lexical relations: a lexicographical perspective", *EURALEX'92 Proceedings*, Tampere, Finlande.

Thagard (P.), 1992, *Conceptual Revolutions*, Princeton, N.J., P.U.P.

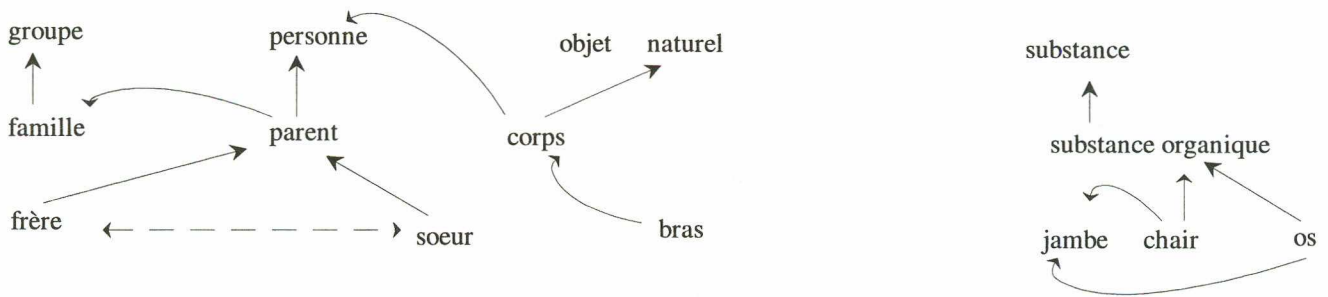
Thoiron (Ph.) et Béjoint (H.), 1989, « Pour un index évolutif et cumulatif de cooccurents en langue technoscientifique sectorielle », *Meta*, 34-4, Montréal.

Wouden (T. van der), 1992, "Prolegomena to a Multilingual Description of Collocations", *EURALEX'92 Proceedings*, Tampere, Finlande.

RÉSEAU NOMINAL



Être humain



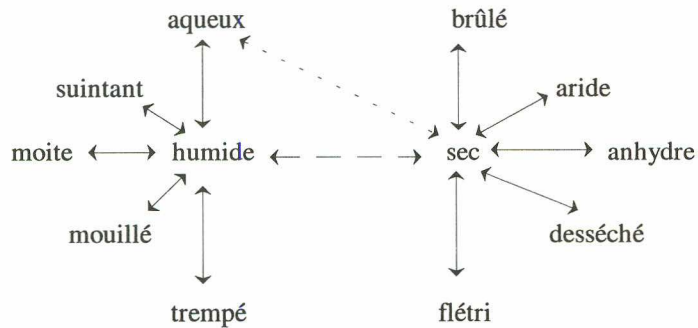
—————> générique / spécifique hyperonymie
 spécifique / générique hyponymie

← - - - - -> antonymie

—————> partie / tout = méronymie
 tout / partie = holonymie

RÉSEAU ADJECTIVAL

- a) - descriptifs / qualificatifs
- similarité (humide, moite, suintant)
 - antonymie
 - directe (humide-sec)
 - indirecte (moite-sec)



- série graduelle (tiède, chaud, brûlant)

- b) adjectifs relationnels (relatif à N)

électrique (relatif à la mécanique)

mécanique (relatif à la mécanique)

civil (relatif à la société civile)

repérage :

- 1- ne forment pas des prédicats

l'ingénieur mécanique * l'ingénieur est mécanique

- 2 - admettent la conjonction

l'ingénieur électro-mécanique et civil

* l'ingénieur grossier et civil
poli
vieux

- 3- n'ont pas d'antonymes directs

* l'ingénieur non électrique

- 4- forment des séries contrastives

(maladie, malformation, génie) + générique
génie + (génétique, civil, mécanique, logiciel)

Unités terminologiques = UT1. UT nominale

- N (simple, composé, dérivé, télescopé, abrégé, emprunté)
par exemple, bloc, bloc-notes, blocage, TGV, laser
- SN (avec N = noyau)

N + (Prép) + N :	bloc d'origine - bloc origine
N + (Adv) + Adj (+ Adv) + (Prép) + N :	enseignement intelligemment assisté par ordinateur (EIAO)
N + Prép + V infinitif :	table à tracer
- SN (avec SN = noyau) : traitement des données en différé

2. UT adjectivale

- Adj : automatique/manuel (relation de disjonction)
- (Adv +) Adj (+ Adj) + (Prép) + (N) : massivement parallèle, séquentiel, différé, guidé par buts, orienté objets, dirigé par données

3. UT verbales

- V (simple, composé, ± Prép) : cycler
- V (+ Prép) + N/SN : guider par buts
reculer dans l'arbre
- V + Adv (+ Adj) : traiter parallèlement,
séquentiellement,
simultanément.

Production d'UT par lexicalisation/condensation

- d'adjectif : la fractalité, le cuit, l'humide et le sec
- nominalisation de verbe : le devenir, élagage, réseautage, assurance
de SV : assurance (contre tous les) risques, assurance tout risque
- verbalisation d'adjectif : adoucir, aplatir, complexifier, simplifier
de nom : réseauter
- adjectivisation de verbe : fractalisé

UNITÉS PHRASÉOLOGIQUES = UP

Structure des combinaisons phraséologiques UP

- combinaison de même nature que le noyau UT

(sujet, objet) N - SN table - table à tracer

(prédicat + objet)

V - SV assurer - assurer contre le feu

- combinaison tandem

(sujet + prédicat)

N/SN + V/SV - l'agrégat + diffuse en rotation, envahit un site, s'étend, grossit, pousse, percole, suit une trajectoire.

VOCABULAIRES LS UNILINGUES

a) composante terminologique

- axée sur les concepts
- reflète leur place dans le système conceptuel
- suit leur évolution
- systématise la terminologie :

<u>aménagement</u>	- UT privilégiées, normalisées, correctes
<u>description</u>	- synonymes, abréviations, variantes
<u>comparaison</u>	- équivalents en d'autres langues
<u>renouveau, usage</u>	- reflète le renouvellement des termes (néologie)
<u>définition des concepts désignés par des termes</u>	
<u>OBSERVATIONS</u>	- relations avec d'autres concepts
	- ne pas confondre...
	- s'oppose à...
	- distinct de...
	- notes d'usage (niveau de langue, historique, etc)
<u>renvois croisés</u>	- réseau conceptuel

b) composante phraséologique (accessibilité, cohérence, pertinence)

- respecte la structuration expliquée dans le Guide de l'utilisateur
 - donne un aperçu de la norme sociale LS compte tenu du profil/besoins des usagers visés
 - classe les collocateurs d'un terme par catégorie grammaticale et fonction syntaxique (voir notes liminaires + extrait du Vocabulaire de l'imagerie fractale)
 - fait ressortir la position du terme dans chaque type/classe de combinaisons
 - sélectionne les UP à partir de plusieurs critères intuitivement pertinents vu le profil du client
 - est facultative (fonction du temps, des outils disponibles)
 - peut indiquer des UP synonymes (- reprise en séquence, notes)
 - peut, dans chaque classe, énumérer les UP alphabétiquement
 - peut signaler des distributions complémentaires (;) ou notes
 - peut structurer la rubrique par relations sémantiques, ou champs sémantiques
- * - possibilité d'index phraséologique bilingue

Composante terminologique

- Terme noyau et synonymes :
- Définition :
- Nota, observations :
- Renvois croisés :
- Termes dérivés ou apparentés (optionnel) :

Composante phraséologique

- classe de combinaisons 1 :
- classe de combinaisons 2 :
- classe de combinaisons 3 :

EXEMPLE D'ENTRÉE

fractale (n.f.) **fractal (n.)**
forme fractale **fractal shape**

Forme géométrique non linéaire, souvent engendrée par une méthode itérative, qui préserve les mêmes schémas d'irrégularité des échelles les plus grandes aux plus petites et dont l'aire décroît au fur et à mesure que son périmètre s'allonge.

NOTA Les fractales sont à la fois extrêmement complexes et particulièrement simples : complexes de par leur infinité de détails et l'unicité de leurs propriétés mathématiques et simples, parce qu'elles peuvent être engendrées par l'itération d'une application très simple. Néologisme créé vers 1975 par B. Mandelbrot. Le nom, au début masculin, est devenu féminin il y a une dizaine d'années.

Cf. autosimilarité, densité fractale, diffractale, dimension fractale, figure, fractalité, fracton, géométrie fractale, monstres mathématiques, multifractale, objet fractal, plan complexe, semi-fractale, structure fractale, surface minimale, système dynamique

- *~ de structure, ~ de texture*
- *adresse de ~, amplification de ~, croissance de ~, développement de ~, enchevêtrement de ~s, génération de ~, germe de ~, graine de ~, grossissement de ~, longueur infinie de ~, théorie des ~s*
- *~ abstraite, ~ affine, ~ aléatoire, ~ anisotrope, ~ autoaffine, ~ auto-inversée, ~ autosimilaire, ~ cirriforme, ~ complexe, ~ conceptuelle, ~ dyadique, ~ fermée, ~ invariante, ~ lacunaire, ~ laplacienne, ~ linéaire, ~ mathématique, ~ non lacunaire, ~ non linéaire, ~ non uniforme, ~ ouverte, ~ physique, ~ quadratique, ~ scalante, ~ simple, ~ spatiale, ~ spectrale, ~ statistique, ~ stochastique, ~ stratifiée, ~ symétrique, ~ temporelle, ~ tétradique, ~ touffue, ~ triadique, ~ uniforme*
- *~ (s')amasser, ~ (s') associer, ~ croître, ~ décroître, ~ diminuer en densité, ~ émerger de la rétroaction d'une équation, ~ (se) fragmenter, ~ itérer vers le chaos, le désordre, la turbulence, ~ (aléatoire) modéliser des objets, des phénomènes naturels, des propriétés des matériaux, ~ représenter des images*
- *créer ~ par itération d'équation, de nombre complexe; déformer ~, engendrer ~, fabriquer ~, former ~, générer ~, obtenir ~ en répétant une transformation*

VOCABULAIRES LS BILINGUES

- modèles -

a) sans définitions (en deux parties)

1.	(L ₁) LANGUE SOURCE	(L ₂) LANGUE CIBLE
	- noyau UT	- noyau UT
	- syn	- syn
	- syn	- syn
	- syn	- ABR
	. classe de combinaisons (+)	. classe de comb. (-)
	- comb. 1	- combinaison synonyme
	- comb. 2	- explication
	- comb. 3	- traduction (périphrase)
	- comb. 4	- combinaison
	. classe de combinaisons	. classe de combinaisons
	- comb. 1	- (vide) 1
	- comb. 2	- comb. 2
	- comb. 3	- périphrase 3

Nota signale particularités, asymétries L₁/L₂

2.	(L ₂) LANGUE SOURCE	(L ₁) LANGUE CIBLE
	- noyau UT	- noyau UT
	- phraséologie propre à L ₂	- solutions ± équivalentes en L ₁

b) avec définitions (composante terminologique en 2 parties)

1.	(L ₁) noyau UT + ses UP	(L ₂) noyau UT + <u>ses</u> UP
	selon modèle unilingue	selon modèle unilingue

N.B. L'utilisateur établit le crochet par lui-même

2. Index phraséologique alphabétique inverse L₂ - L₁

Extraction, description, gestion et exploitation des entités phraséologiques

L

es pages qui suivent décrivent, dans leurs très grandes lignes, les conclusions tirées de huit années

d'enseignement de la phraséographie et de la phraséologie au Centre de formation de traducteurs et terminologues de l'Université de Rennes 2 et de huit années de recherches conduites par la section « phraséologie » du Centre de recherche sur le traitement automatique des données linguistiques de l'Université de Rennes 2.

L'enseignement et les recherches considérées portent sur la phraséographie d'exécution visant à faciliter la traduction, la rédaction et la formation linguistique. Les champs d'application sont, prioritairement mais non exclusivement, l'informatique, la mécanique, l'agro-alimentaire et notamment l'agronomie, et les contrats.

Point de départ

D'un point de vue fonctionnel, la phraséologie et la terminologie sont des composantes liées des langages spécialisés. Les objets à partir desquels l'une et l'autre se constituent sont des chaînes de caractères significatives auxquelles le langagier accorde *a priori* un statut particulier, parce qu'il sait que le traitement privilégié et systématique de ces chaînes de caractères peut avoir un effet bénéfique sur la qualité

de sa production et/ou sur sa productivité.

Les chaînes de caractères pré-terminologiques ou pré-phraséologiques peuvent être continues ou discontinues. Elles peuvent correspondre à des mots, à des groupes de mots, à des segments de propositions ou à des propositions entières, à des segments de phrases ou à des phrases entières, à des ensembles de phrases, à des fractions de paragraphes ou à des paragraphes entiers, etc.

Les critères bruts de repérage des chaînes de caractères pré-terminologiques ou pré-phraséologiques sont, d'une part, leur spécialisation de champ d'application et/ou d'objet et/ou de support et/ou de finalité et/ou de conditions d'énonciation et, d'autre part, leur aptitude à générer des gains de productivité en raison de leur figement qui permet leur réexploitation en l'état.

Les chaînes de caractères pré-terminologiques ou pré-phraséologiques sont donc relevées parce qu'elles témoignent d'une spécialisation [quelle que soit la nature de cette spécialisation] et/ou parce qu'elles se répètent [d'un document à l'autre ou dans un même document] et/ou parce qu'elles présentent un risque (ou, corrélativement, parce que leur traitement adéquat et leurs réexploitations efficaces sont génératrices des plus-values professionnelles les plus diverses) et/ou parce qu'elles appellent des interventions particulières en matière d'harmonisation, de normalisation ou d'aménagement. En d'autres termes, l'extraction des objets de la terminologie

logie et de la phraséologie repose sur des critères « objectifs » de spécialisation, de fréquence, et de récurrence [qu'il s'agisse de récurrence d'une même signification ou de récurrence d'une même forme ou de récurrences simultanées d'une même forme et d'une même signification] et sur des critères « subjectifs » de risque, ces divers critères pouvant être croisés ou cumulés.¹

Lorsque l'on extrait, d'un fragment de document ou d'un document ou d'un ensemble de documents, des chaînes de caractères répondant aux critères ci-dessus, on obtient un inventaire dans lequel coexistent des formes très diverses. La série ci-dessous représente un extrait d'inventaire dans lequel une chaîne donnée s'emboîte dans la chaîne supérieure (chaîne emboîtée en caractères italiques).

- 1
loopback
- 2
digital loopback
- 3
remote digital loopback
- 4
remote digital loopback test
- 5
initiate a remote digital loopback test
- 6
cause the modem to initiate a remote digital loopback test
- 7
after initiating a remote digital loopback test, the modem returns to Direct or Normal operation
- 8
once the modem has initiated a remote digital loopback test in command mode, a command transmitted by the host instructs that modem to accept and to perform a digital loopback, following a remote digital loopback request from the remote modem

9
failure of the modem to *perform a digital loopback test* shall in no way affect the warranties herein

Premier tri

L'inventaire ci-dessus contient des termes (au moins jusqu'à l'item n° 4) et des non-termes. Parmi les non-termes, on opposera deux types bruts de chaînes de caractères. Ce sont, respectivement, les chaînes dont les termes constituent le pivot [items N°s 5 et 6] et les chaînes dont les termes constituent les variables [items N°s 7 à 9]. Il y a donc emboîtement progressif des termes dans les phraséologismes et, au-delà, emboîtement des phraséologismes sectoriels dans les phraséologismes discursifs.

Les entités terminologiques [entités termes/référents] correspondent à des *désignations d'éléments spécifiables ou concevables*. Les entités phraséologiques [entités expressions/significations] correspondent à des expressions de caractères ou inter-relations d'entités terminologiques ou d'entités lexicales. La face linguistique de chaque entité phraséologique est une *chaîne de caractères continue ou discontinue*, exprimant une caractéristique aléatoire d'une entité terminologique ou une relation se construisant sur une entité terminologique ou lexicale au moins. Chaque entité phraséologique [=caractère ou relation exprimée + chaîne de caractères exprimant ce caractère ou cette relation] est représentée par un phraséologisme. Le phraséologisme est une chaîne de caractères *continue* ou *discontinue* exprimant, selon les cas,

- un caractère ou une relation ancré(e) sur un pivot invariant ou

- une relation entre deux ou plusieurs éléments notionnels.

Dans tous les cas, le phraséologisme simple se compose d'un pivot ou ancrage et d'une variable au moins. Les entités phraséologiques du discours peuvent être des entités complexes combinant *plusieurs entités simples*. Il se produit alors des emboîtements et des inclusions de matrices. Nous dirons donc que le phraséologisme se compose d'un élément matriciel ou pivot, et un seul, autour duquel [s'il s'agit d'un pivot] ou dans laquelle [s'il s'agit d'une matrice] permutent une ou plusieurs variables *significatives*. La permutation de variable(s) peut se bloquer pour générer un terme nouveau [autour du pivot] ou un idiotisme nouveau [à partir d'une matrice].

Accessoirement, les entités phraséologiques peuvent être spécialisées ou non.

D'un point de vue structurel, le terme reflète une organisation « à plat », dans laquelle chaque élément apporte une part de la spécification, alors que le phraséologisme présente toujours une structure hiérarchisée combinant un pivot et une variable ou une matrice et une ou plusieurs variables.

Terminologie et phraséologie diffèrent également du point de vue de leurs traitements respectifs. La terminographie s'attache, en fonction des filtres applicables, à la spécification des diverses désignations d'une notion donnée et leurs interrelations ou, inversement et plus souvent, à la *définition* (référenciation) des termes ou désignations. La phraséographie s'attache, en fonction des filtres applicables, à la spécification des diverses formulations d'un caractère donné ou d'une relation donnée ou, inversement, à l'*explicitation*, l'explicitation ou la description fonctionnelle des phraséologismes.

Le jeu des filtres varie de manière significative selon que l'on se situe sur le versant terminologique ou sur le versant phraséologique. Les filtres du *champ d'activité* ou *d'expérience*, de *distribution géographique* et de *distribution sociale* jouent indifféremment pour l'un et pour l'autre. Les filtres de *diachronie*, d'*origine* et de *connotation* concernent prioritairement la terminologie. Les filtres de *type de discours*, de *type de document*, de *type de locuteur* et de *tonalité* ou *d'intention* concernent quasi-exclusivement la phraséologie.

Les motifs de prise en compte de la terminologie et de la phraséologie sont également contrastés. La spécialisation constitue le motif dominant de prise en compte de la terminologie alors que la répétition ou la récurrence imposent la prise en compte de la phraséologie. Pour ce qui est des facteurs de risques, ils interviennent à égalité dans un cas comme dans l'autre. On note cependant que le traitement adéquat des terminologies génère des gains de qualité alors que le traitement adéquat des phraséologies générerait plutôt des gains de productivité.

En ce qui concerne la gestion des chaînes de caractères, deux options existent. Selon la première option, il y aurait lieu de dissocier, tout en les intercorrélant, les dossiers de termes et les dossiers de phraséologismes. Selon la seconde option, un seul et même type de dossier permettrait de traiter tout uniment les entités terminologiques et les entités phraséologiques.

Traitement des entités terminologiques

Il n'y a pas lieu de revenir longuement sur le traitement des

entités terminologiques. Il suffira de rappeler les éléments ci-après :

- l'unité de traitement et de gestion des entités terminologiques est le dossier. Ce dossier peut se construire à partir du terme (référenciation du terme et recensement des formes corrélées) ou à partir de la notion (recensement et traitement de l'ensemble des désignations de la notion);
- le dossier d'un terme ou d'une notion rassemble la totalité des informations ou des données se rapportant au terme ou à la notion;
- chaque dossier de terme ou de notion peut générer un nombre infini de « fiches » correspondant chacune à un mode d'exploitation des données.

Intégration d'entités phraséologiques aux dossiers de termes

Pour être complet, un dossier de termes inclut nécessairement les stéréotypes phraséologiques dont le terme concerné constitue le pivot. Il y a donc lieu, pour traiter complètement un terme, de recenser et de traiter les éléments de sa combinatoire et, pour gérer une entité phraséologique à pivot terminologique, de l'entrer dans le dossier se rapportant à son ou à ses pivots terminologiques.

Dans l'hypothèse retenue à l'Université de Rennes 2, la *combinatoire* s'intègre aux conditions d'utilisation du terme vedette du dossier. Elle est spécifiée selon trois types de conditions qui sont respectivement (i) le cas d'emploi ou l'emploi obligatoire, (ii) l'exclusion et (iii) la réserve. Les indicateurs

utilisés sont *si* [utilisation normale ou obligatoire], *sauf* [combinatoire interdite] et *mais* [combinatoire acceptée sous réserves]. Les indices décrivant la catégorie de la combinatoire sont la dérivation ou la lemmatisation, la composition, la rection, la structure syntaxique, la collocation, la stéréotypie, et la combinatoire textuelle large. Chaque rubrique (répétitive) de la combinatoire apparaît donc selon le schéma ci-après :

Combinatoire

Indice de catégorie	Condition
Cas/forme/exemple	

Chaque rubrique phraséologique est bien entendu accompagnée de l'ensemble de ses indices de ré-exploitation et de gestion (catégorie grammaticale du pivot, sources, conditions d'utilisation et paramétrage).

Ainsi, le stéréotype *initiate a remote loopback test* sera intégré au dossier du terme *initiate* et au dossier du terme *remote loopback test* en tant que collocation ... à moins que le terminographe ne décide qu'il y a lieu de former et de traiter une entité terminologique qui serait *initiate a remote loopback test*.

En tout état de cause, l'inclusion des entités phraséologiques aux dossiers de termes permet de présenter les formes canoniques et de rendre explicite l'ensemble des indices d'exploitation ou de ré-exploitation nécessaires ou souhaitables. Il reste cependant à regretter la lourdeur de ce système en ce sens que la rencontre avec les stéréotypes n'est pas systématique et surtout que le traitement des entités concernées exige des durées parfois considérables.

Recherche brute d'entités phraséologiques autour de termes pivots

On peut faire l'économie d'un système de gestion des entités phraséologiques. Il suffit, pour cela, de disposer de fichiers ASCII et de mettre en oeuvre un système de recherche de mots-clés en contexte. Une fois définis les principes de collocation ou de cooccurrence permettant d'obtenir le type de résultats souhaité, le système génère des sous-fichiers incluant tout segment dans lequel se trouvent les éléments combinatoires désirés. Les problèmes qui se posent ici concernent, temporairement, l'accès à des fichiers pré-saisis mais aussi et surtout la définition des tailles et types de segments productifs. Pour optimiser un système de ce genre, il faut lui adjoindre un lemmatiseur - puisque le texte ne se présente jamais comme une accumulation pure de formes canoniques - et, si la perspective de réemploi est la rédaction, un dictionnaire automatique des clés d'interrogation. L'avantage, considérable, est la rapidité de traitement de très importants volumes de texte.

Traitement semi-autonome des entités phraséologiques

L'une des variantes possibles du traitement des entités phraséologiques à pivots terminologiques consiste à établir un recensement de type sectoriel en-dehors des dossiers de termes. Il suffit alors de délimiter un champ d'extraction particulier (disons, la transmission par modem) et de relever toutes les formes combinatoires des termes principaux en les regroupant en fonction des termes-clés [dans l'hypothèse d'une

exploitation et diffusion sur support papier] ou sans faire intervenir la moindre tentative de reclassement [si l'outil de gestion informatique permet l'exploration de l'ensemble du fichier par équations terminologiques]. On obtient ainsi un répertoire phraséologique de type sectoriel, dont les points d'entrée et d'ancrage sont les termes, et dont les composantes sont essentiellement des collocations. A l'état brut, pareil répertoire intéresse prioritairement le traducteur, mais il suffit d'un index bilingue des termes pour générer un outil d'une très grande utilité pour quiconque rédige dans une langue étrangère.

Ce type de traitement des chaînes phraséologiques, qui se limite généralement aux collocations immédiates, permet de générer des volumes importants de phraséologie, notamment parce que l'on peut solliciter directement les professionnels concernés et leur demander de réciter les stéréotypes connus. Malheureusement, il s'agit de phraséologie brute ne s'accompagnant pas, sauf décision à ce sujet, d'indices de réexploitation. Il faut donc prévoir, pour que le répertoire constitué présente un rendement satisfaisant, son traitement au moyen d'un lemmatiseur et la création de systèmes d'interrogation par équations de recherche complexes.

A titre d'exemple, pareil répertoire agglutinerait sur la clé *traite* [=effet de commerce] les collocations *honorer la traite*, *présenter la traite*, *endosser la traite*, *refuser la traite*, *traite refusée pour cause de (x)* ou encore *la traite doit être signée par les deux parties*, etc.

Traitement autonome des entités phraséologiques

Lorsque l'entité phraséologique ne se construit pas sur le pivot terminologique, elle doit faire l'objet

d'un dossier propre et l'on ouvre alors un dossier phraséologique, dont la vedette est un phraséologisme.

Dans l'hypothèse du traitement autonome des entités phraséologiques, chacune de ces entités fait l'objet d'un dossier. L'extraction des entités à traiter peut s'effectuer librement dans la mesure où il n'est plus nécessaire de disposer de clés ni donc de limites de secteur ou de domaine. Le dossier standard peut accueillir n'importe quelle entité sous réserve qu'il y ait principe d'unicité.

La première règle de traitement des entités phraséologiques veut en effet que chaque entité soit *uni-matricielle*. Si cette condition n'est pas remplie, la description devient nécessairement ambiguë.

Pour générer des vedettes phraséologiques uni-matricielles, il suffit de retenir un principe simple selon lequel les variables apparaissent entre crochets alors que l'élément matriciel vedette apparaît en gras, le reste du contexte apparaissant en caractères normaux non enrichis. En général, une même unité logique est susceptible de générer plusieurs entités phraséologiques. Ainsi, dans le segment ci-dessous :

Les clauses et conditions d'utilisation du produit X, ci-après précisées, constituent un engagement conclu entre vous-même en qualité d'utilisateur final et le constructeur.]

Les clauses et conditions d'[utilisation du produit X, ci-après précisées], constituent un engagement conclu entre [vous-même en qualité d'utilisateur final] et [le constructeur.]

[Les clauses et conditions d'utilisation du produit X, ci-après précisées,] *constituent un engagement conclu entre* [vous-même] en qualité d'[utilisateur final] et [le constructeur.]

[Les clauses et conditions d'utilisation du produit X, ci-après précisées, constituent un] *engagement conclu entre [vous-même] en qualité d'[utilisateur final] et [le constructeur.]*

Il est bien entendu que ces trois entités n'accepteraient en aucune manière une même description.

Le principe du dossier uni-matriciel étant admis, chaque entité vedette fait l'objet d'une description par dossier.

Le dossier phraséologique standard comporte quatre grandes séries de descripteurs qui sont, dans cet ordre, les limites de champ(s), la fonction/signification, les conditions d'utilisation, et les descripteurs de réexploitation.

Chacun des descripteurs susceptible d'être spécifié est brièvement décrit ci-dessous, étant entendu qu'aucune entité phraséologique ne donne lieu à une description mobilisant la totalité des descripteurs possibles.

Le premier champ du dossier est celui du stéréotype, accompagné de l'éventuelle marque d'usage et, toujours, de la référence de source. Ce champ est de taille conséquente.

Viennent ensuite les champs de clés de la matrice vedette dans la ou les langues de travail additionnelles. Ces clés sont des clés intégrales si l'on dispose de la matrice correspondante ou des clés partielles si l'on ne dispose pas de la matrice correspondante. En l'absence des clés intégrales, seul le spécialiste du domaine dans chacune des autres langues de travail peut fournir les clés nécessaires. Ces clés sont lemmatisées ou fournies sous forme canonique.

Viennent ensuite les champs de clés des variables dans la ou les langues de travail additionnelles. Ces clés sont bien entendu de type terminologique et sont recensables, sous forme canonique ou lemmatisée,

dans un dictionnaire intégré au répertoire phraséologique et fournissant les points d'entrée des contextes linguistiques dans lesquels fonctionnent les termes d'autres langues. À cet égard, le répertoire phraséologique remplit des fonctions de contextuaire terminologique brut ne nécessitant pas de traitement particulier.

La série suivante de descripteurs forme un bloc homogène incluant - pour chaque langue de travail - la nature du stéréotype, sa fonction, son contenu notionnel, et le cas échéant, son explication ou sa banalisation. Cette série de descripteurs définit, lorsqu'elle est pertinente, le type des phraséologismes dits « fonctionnels-notionnels », dont le traitement s'effectue prioritairement en fonction de la nature de la relation exprimée. Il s'agit de stéréotypes discursifs dont les conditions d'utilisation peuvent se banaliser totalement. Dans cette catégorie se situent les stéréotypes exprimant la causalité, la responsabilité, l'implication, la corrélation, la corrélation inverse, la proportionnalité, la dépendance, etc.

La série suivante de descripteurs forme également un bloc cohérent. Elle emboîte les filtres de délimitation du champ de référence ou signification du stéréotype. Les descripteurs, de type standard, sont les dénominations traditionnelles de domaines emboîtés à partir du domaine le plus large ou, inversement, à partir du secteur le plus étroit. Lorsqu'elle est pertinente, cette catégorie de descripteurs définit le type des phraséologismes dits « sectoriels », dont le traitement s'effectue prioritairement en fonction des limites du champ d'application. Il faut à cet égard considérer que les descripteurs sectoriels interviennent ou peuvent intervenir à deux niveaux. Dans tous les cas, ils contribuent à situer les conditions générales d'utilisation des stéréotypes. Dans les cas évoqués ci-dessus, leur fonction

se renforce considérablement en ce sens qu'ils définissent la nature même, ou l'essence même, de la stéréotypie phraséologique.

La série suivante de descripteurs forme également une série cohérente et introduit une différence essentielle par rapport à la terminologie. Il s'agit des descripteurs de caractères de supports qui sont aussi, quoique indirectement, des descripteurs fonctionnels. Ces descripteurs de supports incluent le mode de discours (écrit/oral) et le type du support (type de document). Le type de support est ramifiable à volonté en sous-types par chapitre, section, rubrique, etc. Lorsqu'elle est pertinente, cette série de descripteurs définit le type particulier des stéréotypes dits « catégoriels ».

La dernière série de descripteurs forme, elle aussi, une série homogène. Il s'agit des descripteurs de conditions d'utilisation et de ré-exploitation des stéréotypes. Parmi les descripteurs susceptibles d'être sollicités, on rencontre, d'une part, la condition de chronologie, l'extension géographique, la distribution sociale, les caractères du discours, la tonalité ou l'intention, l'origine, le statut et le motif de ce statut et, d'autre part, la spécification des conditions de variabilité. Cette dernière s'exprime par citation des types ou des exemples de variables susceptibles de se présenter dans les positions X et Y par rapport à la matrice.

Par mesure de prudence, le dossier inclut également des champs non affectés susceptibles de recevoir, entre autres, les données se rapportant à l'antonymie, à l'équivalence, aux mécanismes d'inclusion dans des formes plus larges telles les organisations phraséologiques définissant un véritable parcours ou trajet discursif.

Le dossier standard s'apparente ainsi au modèle ci-dessous, dont les intitulés figurent en clair : <stéréotype langue 1/usage/source>

<stéréotype langue 2/usage/source>
 <stéréotype langue N/usage/source>
 <mots-clés dans matrice langue 2>
 <mots-clés dans matrice langue n>
 <mots-clés dans variables langue 2>
 <mots-clés dans variables langue n>

<nature du stéréotype langue 1>
 <nature du stéréotype langue 2>
 <nature du stéréotype langue n>

<fonction de stéréotypes langues
 1/2/n>

<notions dans stéréotypes langues
 1/2/n>

<champ - niveau 1>
 <champ - niveau 2>
 <champ - niveau n>

<mode du discours>
 <type de document>
 <chapitre/section/rubrique de
 document>

<chronologie>
 <distribution géographique>
 <distribution sociale>
 <caractères du discours>
 <tonalité ou intentions>
 <origine>
 <statut état>
 <variable(s) gauche(s)>
 <variable(s) droite(s)>

<champ non affecté 1>
 <champ non affecté n>

Il est important de signaler, à ce stade, que chaque entité phraséologique génère un dossier lacunaire. Seule l'une des séries de descripteurs considérées ci-dessus est pertinente pour une entité donnée. Il faut donc considérer que le dossier générique ci-dessus représente uniquement une structure-guide et que le traitement efficace d'une entité quelle qu'elle soit ne mobilise généralement que deux à trois rubriques efficaces, les autres rubriques remplissant uniquement, lorsqu'elles sont mises en oeuvre, des

fonctions de cadrage général. La seule alternative au modèle générique serait la définition et la mise en oeuvre de phraséologies spécialisées auxquelles correspondraient des modèles de fiches multiples. On établirait ainsi des phraséologies sectorielles, des phraséologies notionnelles, des phraséologies catégorielles et peut-être d'autres séries encore. Tout se passerait alors comme si l'on avait affaire à des objets différents appelant des traitements différents.

Il serait également possible d'envisager de traiter les entités phraséologiques en fonction des finalités de leurs mises en oeuvre. Dans cette hypothèse, le phraséographe produirait des répertoires destinés au traducteur, des répertoires destinés au rédacteur, des répertoires destinés à l'étudiant en langues, et ainsi de suite. Au fond, on ne tarderait alors pas à retrouver une situation dans laquelle les spécialisations joueraient à nouveau sur les séries homogènes de descripteurs précédemment considérées. Du point de vue de la traduction, les phraséologies seraient essentiellement sectorielles alors que, du point de vue de la rédaction, elles seraient prioritairement notionnelles-fonctionnelles ou catégorielles. L'allègement des structures de dossiers serait négativement compensé par la multiplication de leurs types et l'on aboutirait à une différenciation artificielle de catégories.

Traitement conjoint des entités phraséologiques

En l'état actuel des recherches menées à l'Université de Rennes 2, il paraît raisonnable - notamment pour des motifs de ré-exploitation dans des systèmes de traitement automatique des langages spécialisés - de retenir l'hypothèse, fructueuse, d'un

traitement conjoint des entités terminologiques et des entités phraséologiques. Pareille hypothèse conduirait à mettre en place un dossier unique dont la vedette serait n'importe quelle chaîne de caractères et dont l'extraction ou la sélection répondrait aux critères précédemment évoqués. L'entrée vedette est alors accompagnée de ses indices de langue, de source, d'usage et d'origine ainsi que de ses codes de phonie, de graphie, de flexion et de ses mentions de statut.

Qu'il s'agisse de terminologie ou de phraséologie, le responsable du traitement introduit ensuite les formes abrégées ou les formes développées, et les formes de même valeur - s'il en existe. Au-delà, l'index situe le type de référent (de l'entité terminologique) ou le noyau (de l'entité phraséologique), avant que se précise l'emboîtement des niveaux de délimitation de champs d'application ou de référencement. Ensuite interviennent au même niveau, mais selon des modalités nécessairement diverses, la référencement du terme ou l'explication/explicitation du phraséologisme. Sur le versant terminologique apparaissent le graphisme, la pré-définition, la définition, la note technique. Sur le versant phraséologique apparaissent, à ce niveau, l'explication, la décomposition notionnelle, la littéralisation et l'explicitation des caractères du pivot terminologique.

Par la suite, les dossiers de chaînes de caractères vedettes convergent plus nettement dans l'expression des conditions d'utilisation ou de ré-exploitation avec, dans un cas comme dans l'autre, les conditions de chronologie, d'extension géographique, de distribution sociale, de type de discours, de type de document et de section de document, de connotation ou de tonalité, de locuteur ou d'auteur, d'origine, de statut et de motif de classement. La convergence

demeure lorsque le dossier aborde, sur le versant terminologique comme sur le versant phraséologique, la combinatoire (des termes) ou le chaînage (des phraséologismes).

La seule différence réelle réside dans les références croisées, dont le nombre, lorsqu'il s'agit de terminologie est sans commune mesure avec ce qu'il est pour la phraséologie. De toute évidence, les croisements concernent uniquement, en phraséologie, les clés de matrices ou de variables, alors qu'elles sollicitent, pour la terminologie, la gamme complète des relations d'isonymie, de généricité, de spécificité, d'antonymie, et autres corrélations atypiques. Cependant, l'important est que l'on retrouve, dans un cas comme dans l'autre, des rubriques de même nature, afin que la confusion des schémas de traitement demeure possible, permettant ainsi une économie déterminante de moyens.

Le dossier conjoint présenterait, dans ses grandes lignes, les rubriques ci-après. Lorsque les contenus de ces rubriques sont indifférenciés, elles sont centrées. Lorsque leurs contenus se spécialisent selon l'entité vedette traitée, leurs intitulés sont alignés sur le type d'entité concerné (terminologie à gauche et phraséologie à droite).

L'utilisation d'un format commun de dossier pour les entités terminologiques et les entités phraséologiques en est, pour l'heure, au stade des essais de prototypes. Les premiers résultats laissent penser que cette voie sera définitivement adoptée.

En pratique, dans la constitution de répertoires phraséologiques, il faut savoir que les difficultés majeures résident dans la mise au point de systèmes de troncatures permettant les interrogations interlinguistiques, d'une part, et l'indexation par formes canoniques, d'autre part. Plus encore, la constitution de répertoires

phraséologiques dépassant le stade simple des collocations exigera l'élaboration d'un ensemble de thésaurus cohérents des descripteurs de notions et de fonctions sans lesquels la réexploitation informatisée demeurera médiocre.

Il est encore trop tôt, compte tenu du fait que la phraséologie discursive émerge à peine en tant que discipline, pour figer des modèles de description. Cependant, les grandes lignes de force apparaissent avec netteté. Il est clair que les entités phraséologiques feront l'objet d'un traitement par dossiers générant, selon les conditions locales du cahier des charges, tel ou tel schéma de fiche. Il est clair aussi que le dossier phraséologique sera uni-matriciel et qu'il ne se distinguera guère du dossier terminologique.

Il est encore plus évident, pour quiconque s'est déjà penché sur le problème pendant quelques années, que l'on va vers une réévaluation de la hiérarchie des objets linguistiques. Aujourd'hui, l'entité phraséologique se replace face à l'entité terminologique. Demain, l'entité « logique » sera devenue la base de toute réflexion et de tout traitement des objets linguistiques.

*Daniel Gouadec,
Professeur,
Université de Rennes 2,
Rennes,
France.*

Terminologie

Phraséologie

Index

[type + champs à N niveaux]

Vedette

[phonie - graphie - flexion]

avec

langue/source/usage/origine

et

STATUT

Formes équivalentes de la vedette

avec

langue/source/usage/origine

et

STATUT

Représentation graphique

RÉFÉRENCIATION

[Définition/Explication/littéralisation]

[Notions]

EXPLICATIONS

[Note technique

Note fonctionnelle]

[Note linguistique

Variabilité]

CONDITIONS D'EXPLOITATION

	[diachronie]	
	[extension géographique]	
	[distribution sociale]	
	[discours]	
[connotation]	[document]	tonalité]
	[locuteur/auteur]	
	[origine]	

COMBINATOIRE

[rection]
[collocation]

CHAINAGE

FORMES CONCURRENTES

CORRÉLATIONS

[dont les correspondances]

Recherche phraséologique et langues en développement : L'exemple du Sängo

Il est indéniable que toute langue est susceptible de satisfaire les besoins de communication de la société à laquelle elle appartient.

Lorsque cette communauté aspire à un niveau technique et technologique avancé, capable de lui garantir un meilleur état de développement, elle se doit soit d'inventer des technologies nouvelles, soit de s'approprier les technologies conçues ailleurs dans les langues de leurs promoteurs. Dans un cas comme dans l'autre, le recours à l'activité terminologique pour spécifier les concepts nouveaux devient une exigence.

Par ailleurs, le défi du développement que se sont proposés de relever nombre de pays du Sud à l'heure actuelle, dépend pour une large part du développement de la langue utilisée par les populations, qui doivent maîtriser dans leur langue propre les connaissances et les savoirs modernes. La nécessité de doter leur langue des moyens qui les rendent aptes à assurer de façon plus ou moins correcte la transmission des connaissances fondamentales indispensables au développement devient alors un impératif.

Ces vingt dernières années, on a assisté un peu partout dans les pays du Sud à un déploiement des activités de développement des langues. Touchant tous les aspects de la linguistique descriptive, ces activités ont peu à peu permis le lancement des programmes d'aménagement linguistique qui ont mis un accent particulier sur l'aménagement du

corpus de la langue. Des recherches phonologique, lexicologique, grammaticale et terminologique se sont intensifiées. Des activités de normalisation et de standardisation s'engagent pour certaines langues dont le statut juridique permet l'usage dans l'État, dans l'enseignement ou dans la communication officielle. On constate que la recherche phraséologique n'est pas envisagée en tant que moyen d'atteindre une plus grande efficacité, tant dans le domaine de la meilleure connaissance des mécanismes de fonctionnement de la langue que dans celle de leur apprentissage et de leur enseignement, ou bien encore dans le domaine de la communication en général.

Notre propos sera de tenter de montrer, d'une part, l'importance de la recherche phraséologique pour les langues en développement et, d'autre part, d'esquisser la méthodologie de la recherche phraséologique envisagée pour une langue en développement.

Langues et développement dans les pays du Sud

Il est maintenant bien établi que, pour se développer, les pays du Sud gagneraient à développer leur langue en tant qu'instrument indispensable de transmission de connaissances scientifiques modernes et de communication officielle. Cet accord sous-entend le développement à la fois de la langue générale et des langues de spécialité, en un mot de la langue dans sa globalité, vu que le développement de la langue générale

entraîne celui des langues des spécialités, et vice-versa.

Contrairement aux grandes langues du Nord, les langues du Sud témoignent à plusieurs égards d'une carence lexicale qui ne leur permet pas d'exprimer la modernité. On comprend aisément l'embarras de nombreux communicateurs qui se voient obligés d'user de longues périphrases pour se faire comprendre. C'est pourquoi, un peu partout, on s'est employé à recourir à la création lexicale comme seul moyen d'enrichissement du stock lexical des langues : la néologie, l'emprunt endogène et/ou exogène, figurent parmi les procédés utilisés pour répondre aux besoins de développement de la langue générale.

Or pour les pays du Sud, la recherche terminologique a une visée utilitaire et pragmatique. Elle entend résoudre des problèmes de communication courant, de transmission des connaissances et de transfert de savoirs. Elle concerne plus particulièrement des domaines prioritaires que sont l'hygiène, la nutrition, la santé publique, les techniques agricoles, l'administration, la justice, l'économie rurale, l'enseignement, mais ne visent pas encore la cybernétique, la mécatronique ni l'aérospatiale. Il s'agit donc des domaines des langues de spécialité. Entendu que bien souvent la cloison n'est pas étanche entre langues de spécialité et langue générale, certains termes appartiennent aux deux camps à la fois ou passent sans heurt de l'un à l'autre.

Pour passionnante qu'elle soit, la recherche terminologique a produit des fruits qui, sans être des monstres linguistiques rejetés par tous, sont pour la plupart demeurés oeuvres de spécialistes, méconnues du grand public. Dans les cas où les travaux terminologiques ont fait l'objet de tentatives de vulgarisation, leur emploi n'a pas toujours été aisé dans

tous les contextes. Il s'en est trouvé qui ont plutôt montré des incompatibilités sémantiques à l'origine d'une mauvaise compréhension du message projeté. D'où une défectuosité dans la communication. Dans les populations qui sont appelées à utiliser ces termes, les avis ne sont pas souvent positifs, et le rejet est systématique. Faute d'être employés, nombreux sont les termes qui tombent en désuétude ou encore sont figés par l'usage dans un contexte bien particulier.

La recherche phraséologique peut alors être conçue comme une activité importante dans le développement de la langue. En admettant avec Silvia Pavel que la phraséologie est la combinatoire syntagmatique des unités terminologiques prises comme noyaux de cooccurrences usuelles ou privilégiées dans les textes d'une spécialité, il est aisé d'en tirer quelques conséquences.

D'une part, l'étude des phrasèmes permet de cerner les mécanismes de fonctionnement des diverses composantes de la phrase et de leurs interactions mutuelles, notamment en cernant la forme que prend chaque terme (quelle que soit sa classe grammaticale) dans une fonction syntaxique spécifique, ou encore le sens qui lui est attribué dans telle ou telle position syntaxique (sujet, prédicat, objet, circonstant), ou encore le sens qu'il donne à la phrase lorsqu'il se trouve dans telle ou telle position. À cela s'ajoute la possibilité d'une mise en lumière de ses virtualités combinatoires. Une telle recherche présente un intérêt évident pour une meilleure connaissance de la langue : au plan lexicologique, découverte du processus de formation du terme et de son comportement dans des fonctions syntaxiques particulières; au plan syntaxique, aptitude du terme à assumer telle ou telle fonction; au plan syntactique, différentes possibilités combinatoires;

au plan sémio-syntaxique, divers sens du terme dans le discours. Une telle masse d'informations est utile non seulement au terminologue, mais également à l'enseignant, au communicateur, à l'interprète, etc...

D'autre part, la recherche phraséologique comporte un fondement pragmatique. En effet, la mise en évidence de tous les éléments cités ci-dessus permet la production d'ouvrages de toutes sortes, participant par eux-mêmes au développement de la langue, mais aussi fournissant des données fiables au terminologue et au traducteur, passionnés de mettre à la disposition de leur clientèle les versions les plus fidèles et les plus correctes de textes écrits dans une autre langue.

Méthodologie de recherche phraséologique pour une langue en développement

La recherche phraséologique que nous esquissons tend à répondre à un besoin, à combler un vide tant pour les communicateurs que pour les enseignants. L'absence de recherche phraséologique, s'il faut encore le répéter, constitue de nos jours un manque à gagner au développement des langues du Sud.

Première ébauche d'une réflexion en maturation, elle ne prétend nullement à l'exhaustivité, mais voudrait ouvrir des pistes de recherche. Nous définirons le public cible, les sources, les données, leur traitement et la diffusion des résultats.

1 Public cible

La recherche phraséologique ne saurait être considérée comme un appendice de la terminologie. Ceci étant, elle intéresse les linguistes, les

terminologues et les traducteurs, les lexicologues et les sémanticiens, enfin tous ceux qui s'intéressent au fonctionnement des langues en tant qu'objet d'études.

2 Les sources

Il est utile de s'appuyer sur du texte oral : les contes, les proverbes, les maximes et sentences, les conversations, les discours formels, mais également du texte écrit, car bien que peu de langues du Sud soient écrites, on en dénombre beaucoup qui connaissent des éditions de la Bible, de journaux, d'ouvrages scolaires et parfois de grammaires. L'analyse de ces divers textes produira des énoncés qui comportent des termes susceptibles de faire l'objet des études envisagées.

3 Le corpus

Le corpus sera constitué d'énoncés complets. On veillera à répertorier une variété de types d'énoncés allant des locutions verbales aux syntagmes, des expressions idiomatiques aux énoncés. Une fois le corpus établi, on procède au classement.

4 Le traitement des données

4.1 Classement des données

On commencera par un classement typologique des phrasèmes selon la catégorie grammaticale du terme identifié et sur lequel portera l'étude, à savoir nom, verbe, adjectif, etc. Ensuite on

classera les termes selon les diverses fonctions qu'elles occupent dans la phrase : sujet, prédicat, expansion, etc.

4.2 Analyse des données

L'étape du classement aura permis d'établir une diversité de phrases sur lesquelles portera l'analyse. On veillera donc à analyser :

- les diverses formes que prennent les termes dans chacune des positions syntaxiques;
- les diverses compatibilités et associations possibles qu'elles manifestent en fonction de leur position syntaxique;
- les sens des termes en fonction des positions syntaxiques.

5 La diffusion

Les travaux seront diffusés sous des formes de dictionnaires phraséologiques, de lexiques et de vocabulaires phraséologiques unilingues à l'usage non seulement des langagiers, mais également des communicateurs et des vulgarisateurs.

Conclusion

La recherche phraséologique ouvre des perspectives nouvelles au champ des langagiers et est appelée à aider réellement au développement des langues du Sud. Les divergences de conception et des écoles devra laisser place à une communauté d'approche pour un meilleur développement de cette discipline.

*Michel-Marie Koyt,
Ministre de l'Enseignement supérieur
et de la Recherche scientifique,
République centrafricaine.*

Exploitation d'un vocabulaire combinatoire : syntaxe, phraséologie, analyse conceptuelle

Résumé

Le *Vocabulaire combinatoire de la CFAO mécanique* (1) du module canadien du Réseau international de néologie et de terminologie (Rint) offre un excellent terrain d'investigation à celui qui souhaite évaluer la part de la phraséologie dans un travail terminologique de ce type. Nous partons de l'hypothèse que la phraséologie en langue de spécialité se résume par ce qui reste après épuisement des analyses syntaxique et conceptuelle. Cette hypothèse se justifie dans la mesure où l'analyse conceptuelle est obligatoire dans toute terminologie systématique, et que l'analyse syntaxique est en partie réalisée. Il n'est pas exclu qu'un travail simultané sur ces deux aspects d'une terminologie déjà indexée réduise singulièrement la combinatoire inexploquée.

Termes clés :

Combinatoire - Syntaxe - Analyse conceptuelle

Les modules du Rint ont pour principe d'échanger les manuscrits pour analyse et approbation des ouvrages destinés à une publication sous le label du Réseau. C'est de cette façon que nous avons pris connaissance du *Vocabulaire combinatoire de la CFAO mécanique* (1) de Claude Lainé, ouvrage qui semble se prêter admirablement à une double exploitation, lexicographique et conceptuelle, que nous esquissons ici. Saluons d'entrée de jeu l'événement que constitue la publication d'un vocabulaire technique combinatoire, car malgré l'utilité maintes fois constatée de ce genre d'ouvrage, il reste un produit dictionnaire rarissime. On aurait du mal à trouver à ce volume plus de deux prédécesseurs dignes de ce nom, du moins en langue de spécialité. Les deux auxquels on pense sont le *Lexique de cooccurrents : bourse - conjoncture économique* (2) de Betty Cohen et le *Dictionnaire contextuel de français pour la géologie (DCFG), essai de recherche* (3) de Jean-Luc Descamps et de l'équipe du CREDIF. Le premier dictionnaire est volontairement très sélectif, et ne retient que les cooccurrents d'une seule polarité, celle du cycle économique. Il en existe d'autres, que l'auteur signale, mais elle s'en tient à celle-ci, dans le but - réussi - de rendre son ouvrage simple et exploitable. Le second dictionnaire est en revanche très vaste, car il représente le résultat de plus de dix

ans de travail visant à présenter tout le français de la géologie, non seulement les termes et leurs cooccurrents immédiats mais même des mots grammaticaux. Le public cible est celui des étudiants non francophones devant se spécialiser dans la géologie, et non celui des traducteurs. Le domaine est également très différent, dans le cas du *DCFG* une discipline à la fois établie et étendue, dans celui de la CFAO un secteur très pointu, ou plutôt, comme le suggérait Daniel Blampain, ayant plusieurs pointes, représentant les sous-domaines très différenciés. Malgré ces différences, la démarche reste proche et les mêmes questions se posent, notamment sur la présentation des concepts, le regroupement des

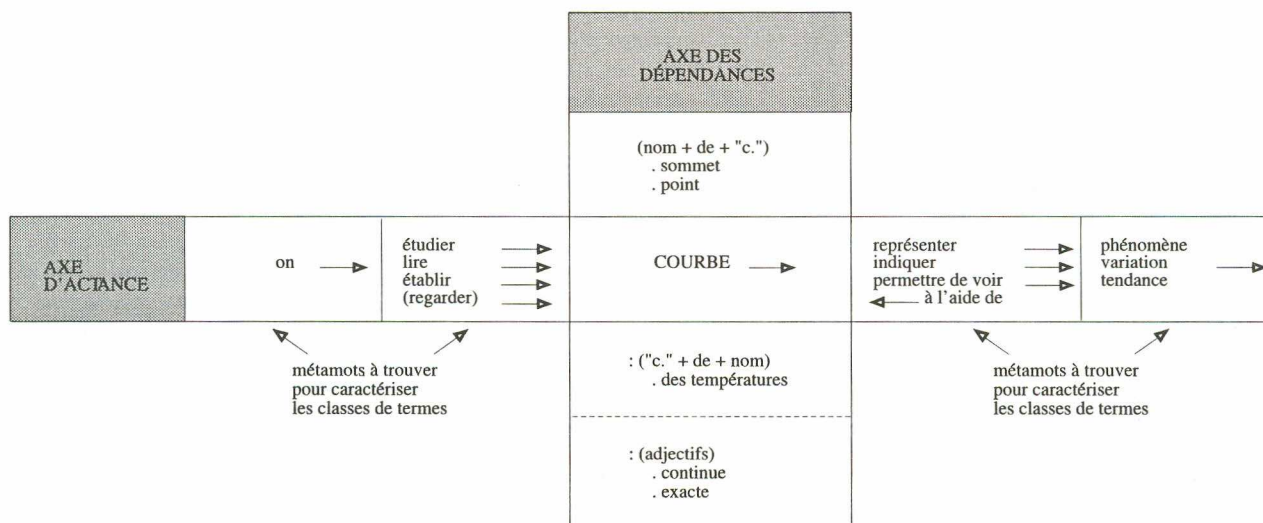
- (1) Lainé (Claude), 1993 : *Vocabulaire combinatoire de la CFAO mécanique*, Ottawa, Secrétariat d'État du Canada et Réseau international de néologie et de terminologie (Bulletin de terminologie 219), 145 p.
- (2) Cohen (Betty), 1986 : *Lexique de cooccurrents : bourse - conjoncture économique*, Montréal, Linguatex. 125 p.
- (3) Descamps (Jean-Luc), Gagnon (G.), Gaultier (M.T.), Lehmann (D.), Ollivier (M.) et Salomé (M.), 1976 : *Dictionnaire contextuel de français pour la géologie, Essai de classement d'une concordance de français scientifique et étude critique*, École normale supérieure de Saint-Cloud, CREDIF, Didier. 2 volumes, 1617 p.

cooccurents, les renvois, le degré de dégrammaticalisation, etc.

En outre, on s'aperçoit que l'équipe du CREDIF, pourtant loin des préoccupations terminologiques, a adopté une démarche qui s'en rapproche par certains côtés. Par

exemple, la nécessité de postuler des classes d'objets s'est imposée relativement tôt pour les objets géologiques en particulier, et cela dans le but de rationaliser la présentation syntaxique. Les auteurs du DCFG sont allés plus loin que

C. Lainé dans leur regroupement conceptuel, bien que non technique, des cooccurents. Il est intéressant de comparer à cet égard leur traitement préalable de *courbe* à celui du *Vocabulaire combinatoire de la CFAO mécanique* :



courbe

curve

Entité géométrique de dimension 1 pouvant être dans un plan (courbe plane), ou dans l'espace (courbe quelconque).

NOTA Une courbe, à la limite, peut être droite

~ V. ~ appartenir à une surface, ~ décrire une forme, ~ définir* [côtés, frontières] d'une surface, ~ délimiter les frontières du plan, ~ lisser le polygone caractéristique qui la définit, ~ osciller entre les points de contrôle, ~ passer* par les points de contrôle, ~ subir des transformations géométriques

V. ~ adoucir ~, [modifications] affecter ~, ajuster ~, altérer (localement) ~, appliquer un mouvement de rotation à ~, [vouloir] approcher ~, assujettir ~ à des contraintes, attirer ~, par des points de contrôle, calculer* ~, chaîner ~, circonscrire ~, (faire) coïncider ~ avec la courbe idéale, connaître* ~ de [de façon analytique, de façon discrète, par un ensemble de points 3DJ] construire* ~, créer* -, décrire ~ par un ensemble de portions de courbes, définir* ~ [mathématiquement, par une série de points, par les polynômes, par des fonctions polynômiales paramétriques à coefficients vectoriels], déformer ~, déplacer ~, dessiner* ~, exprimer ~, extraire ~, générer

~ (par une série de points), guider ~ par des points de contrôle, [points de contrôle] influencer* ~, lisser ~, manipuler* ~ (par des produits matriciels), mémoriser ~, modéliser* ~, modifier* ~, obliger ~ à passer par des points, obtenir* ~ (par lissage), paramétrer* ~, perturber* ~, polygonaliser ~, raccorder ~, réaliser ~, représenter* ~ [sous une forme explicite, par son équation, à l'aide d'un paramètre], restreindre ~ aux parties utiles des carreaux, soumettre ~ à [changements d'échelle, rotations, translations], stocker* ~ (en mémoire), tracer ~, transformer ~ (localement), travailler sur ~, visualiser ~

~ Adj. ~ algébrique,
 ~ analytique, ~
 approchée, ~
 complexe*, ~
 composite, ~ continue,
 ~ élémentaire, ~
 exacte, ~ explicite, ~
 fermée, ~ fractale, ~
 gauche*, ~ idéale, ~
 implicite, ~ initiale, ~
 isoparamétrique, ~
 limite, ~ lisse, ~ non
 paramétrique, ~
 orthogonale, ~
 paramétrée*, ~
 paramétrique*, ~
 perturbée (au
 voisinage du sommet
 du polygone), ~
 plane*, ~ polynômiale
 (de degré élevé), ~
 rationnelle, ~
 remarquable, ~
 simple, ~ spatiale, ~
 théorique, ~ verticale

~ (Prép)(Art)N ~ d'approximation*,
 ~ de contrôle, ~ de
 départ, ~ de l'espace,
 ~ frontière*, ~
 d'Hermite, ~
 d'interpolation*, ~
 d'intersection*, ~
 isoparamètre d'un
 carreau, ~
 « isovaleurs », ~ du
 plan, ~ à pôles*, ~ de
 raccordement, ~
 réponse*, ~ support,
 ~ à valeurs multiples

N(Prép)(Art)~ ajustement d'une ~,
 allure* d'une ~,
 approche ~,
 approximation d'une
 ~, arc de ~, aspect
 d'une ~, attraction
 d'une ~, calcul d'une
 ~, coefficient d'une ~,
 comportement global
 d'une ~, construction*
 de ~, continuité*

d'une ~, correction
 d'une ~, création*
 d'une ~ à partir [de ses
 points de contrôle,
 d'une liste ordonnée de
 points, de l'intersection
 de deux carreaux],
 définition* (numérique)
 d'une ~, déformation de
 ~ (à l'aide de points de
 contrôle), degré* d'une
 ~, déplacement d'une ~
 par [translation,
 rotation], description
 d'une ~, discrétisation
 des - frontières, douceur
 d'une ~, élégance d'une
 ~, espace paramétrique
 d'une ~, génération
 d'une ~, interpolation*
 d'une ~ (par une suite
 de polynômes),
 intersection d'une ~
 avec une surface,
 intervalle utile d'un lieu
 géométrique d'une ~,
 lissage* de ~,
 manipulation des ~,
 mise en place des ~,
 modelage* (interactif)
 de ~ (à l'aide de points
 de contrôle),
 modélisation par ~,
 modification d'une ~,
 ouverture d'une ~,
 paramétrage d'une ~,
 pente d'une ~, points de
 contrôle d'une ~, pôles
 d'une ~, polygone de
 contrôle d'une ~,
 positionnement d'une ~,
 propriétés d'une ~,
 qualité géométrique
 d'une ~, raccordement
 de ~, relation ~
 polygone
 caractéristique,
 représentation* d'une ~,
 réseau de ~, tracé d'une
 ~, unicursalité d'une ~,
 visualisation d'une ~

Dans un cas, on tâche de regrouper selon un schéma unique (les « pochoirs syntagmatiques ») en postulant des « métamots » qui représentent d'autres mots plus précis, quitte à esquiver quelques contextes moins fondamentaux. Dans l'autre, on préfère tout énumérer sans tenter une analyse quelconque.

En outre, le CREDIF supposait un certain degré de régularité dans les transformations. Du moment où « établir une courbe » était attesté dans le corpus, on en déduit la possibilité de « la courbe s'établit », « l'établissement d'une courbe », « une fois la courbe établie », etc. (4). Or, c'est précisément ce genre de régularité supposée que nous voulons examiner dans le *Vocabulaire combinatoire de la CFAO mécanique*, car, d'un point de vue strictement lexicographique, si ces transformations sont prévisibles, on fait une économie à la fois de papier et de présentation en les liminant. La question préalable qui se pose, néanmoins, est celle-ci : prévisibles pour qui? Des francophones, des non francophones, des personnes plus ou moins familiarisées avec le domaine? Au moment de faire une traduction, il est souvent préférable de voir confirmer une intuition que de courir le risque d'employer une forme inhabituelle dans le registre de langue visé. La prudence s'impose lorsqu'on souhaite épurer un répertoire contextuel.

Nous passerons en revue d'abord les régularités constatées dans le domaine syntaxique avant d'aborder le choix du vocabulaire, renvoyant à l'analyse conceptuelle. L'expérience suggère toutefois que ces deux

(4) DCFG, 1976, «Fabrique du dictionnaire, chapitre 2, Genèse du dictionnaire : origines - émergence - méthode».

opérations peuvent être menées de front avec profit, une analyse alimentant les pistes de recherche pour l'autre.

Nous supposons donc que les transformations syntaxiques du français (et de l'anglais, si une version est prévue dans cette langue) seront les mêmes que dans la langue générale, et que seules les transformations imprévues doivent figurer au titre de la phraséologie. Quelles sont donc les transformations dont il faudrait tenir compte? On peut commencer par celles qui sont les plus proches du lexique, notamment les nominalisations (des verbes, des adjectifs), les adjectivations, etc. À plus long terme, il serait utile de s'interroger sur la détermination, la passivation et d'autres opérations syntaxiques connues comme autant de traquenards de la traduction.

Les nominalisations (déverbaux, noms verbaux, etc) se prêtent le plus facilement à ce genre de régularisation. Nous partons du principe que les verbes dont le complément d'objet est la vedette (~ *objet* dans le *Vocabulaire combinatoire de la CFAO mécanique*) peuvent faire l'objet d'une nominalisation, qui sera portée sous la rubrique *n +(prép.)+ ~*. Ainsi, lorsqu'on relève sous *entité* : *afficher une entité*, on peut s'attendre à trouver *affichage d'une entité*.

Or, cette transformation est très bien représentée dans le corpus. En effet, sur les 272 entrées, 70 comportent des exemples de nominalisations régulières de même nature que *afficher une entité* -> *affichage d'une entité*. La proportion est en réalité encore plus élevée, car 71 entrées ne comportent pas du tout d'indication combinatoire, paradoxe seulement apparent dans un dictionnaire contextuel, comme nous le verrons plus loin. Cette transformation est donc très bien attestée à l'échelle du dictionnaire,

mais elle est loin d'être systématique, et seule une minorité des nominalisations possibles sont effectivement présentées par article. Une des raisons est à chercher dans les difficultés inhérentes à la linguistique de corpus. Celui-ci est un échantillon et des lacunes constatées ne signifient nullement que les formes attendues mais absentes n'existent pas. Nous relevons par exemple :

codifier un objet dans la base,
mais aussi

codification d'un objet en base de données.

S'agit-il ici d'une variation libre ou combinatoire de la préposition? Le corpus seul n'est d'aucune aide devant ce genre d'interrogation.

Une étude de l'entrée *entité* (voir tableau) confirme que seuls 7 cas de transformation sont effectivement attestés sur une vingtaine possible (1). Si l'on prend en compte aussi les hyponymes de *entité* (*objet, surface, courbe*, etc.), cependant, on ajoute tout de suite une dizaine d'autres transformations (2). Restent donc sept verbes (3) pour lesquels aucune nominalisation n'est attestée parmi les hyponymes. Il

serait relativement aisé de soumettre ces quelques cas aux experts afin de savoir si les formes ainsi obtenues semblent plausibles. De même, en partant des nominalisations attestées pour *entité*, on relève un certain nombre de verbes correspondants, sous les rubriques des hyponymes (4) qui ne figurent pas dans le corpus sous l'hyperonyme. Le nombre de cas restant est encore maniable (4).

ENTITÉ

a) Identité ~ objet / N prép ~

afficher	affichage
définir	définition
déplacer	déplacement
décrire	description
manipuler	manipulation
modéliser	modélisation

b) Nominalisation attestée pour un terme en relation hiérarchique avec *entité*

approcher	approche (surface) approximation (carreau)
caractériser	caractérisation (objet)
connaître	connaissance (surface, coordonnée)
créer	création (courbe)
désigner	désignation (objet)
déterminer	détermination (coordonnée)
générer	génération (courbe)
modifier	modification (paramètre)
prendre en compte	prise en compte??? (contrainte)
reproduire	reproduction (modèle)
stocker	stockage (attribut, dessin)
utiliser	utilisation (modèle)
visualiser	visualisation (objet) visibilité (arête)

c) Restent à expliquer

accéder à	accession à une identité???
dupliquer	duplication de?
lier	lien???
pointer	pointage?
regrouper	regroupement?
répertorier	répertoire?
réutiliser	réutilisation?

d) N + (prép) + ~ sans équivalent ~ objet mais verbe attesté avec terme en relation hiérarchique

codage des	coder (des facettes)
connexion des	connecter (une facette)
cotation des 2D	coter (un dessin, un objet)
déformation des	déformer (une courbe, une surface)
fractionnement des	fractionner (un modèle -)
gestion (graphique des)	gérer (des données)
identification des	identifier (une facette)

paramètre
représentation
validité d'une

paramétrer (une courbe)
représenter (une arête)
valider (une coordonnée)

e) **Restent à expliquer**

attributs d'une
épaisseur d'une
étiquette d'une
format d'une
géométrie d'une

attribuer?
-> ADJ

validité d'

relation d'intersection entre
-> ADJ

Parmi les cas qui restent à expliquer, certains font visiblement partie d'autres paradigmes. *Validité* et *épaisseur d'une entité* renvoient effectivement à des adjectifs, dont l'emploi effectif dans le domaine reste à vérifier. Dans un autre ordre d'idées, on note différentes possibilités de nominalisations : pour *approcher des entités*, on hésite entre *une approche* et *une approximation*. *Approximer* est attesté ailleurs, mais quel est le lien sémantique et fonctionnel? De même, *génération* correspond-il à *générer* ou à *engendrer*? Ici l'influence de l'anglais se fait certainement sentir, comme ailleurs pour la série *édition, éditer*.

Parmi les adjectifs, on relève dans le *Vocabulaire combinatoire de la CFAO mécanique* des séries comme *affichage en 3D, affichage en trois dimensions, affichage tridimensionnel ; axe de rotation, axe rotatif...* Il serait utile de prévoir de la même façon toutes ces transformations.

D'autres régularités renvoient encore plus directement à l'analyse conceptuelle : on relève *automatiser une conception, la conception automatisable*, et, logiquement, *la conception automatisée*. De même, lorsqu'on relève *générer (une gamme opératoire, un maillage, un vecteur), génération (d'une gamme opératoire)* on s'attend à ce qu'il y ait un

générateur (d'une gamme opératoire, etc.). C'est effectivement le cas pour trois vedettes, mais *générer* figure dans 28 articles, et on ne sait pas si toutes ces vedettes peuvent se constituer en *générateurs de ...* Avec ce genre de renseignement, on pourrait aller plus loin dans la direction du dictionnaire pour actions-acteurs que projette Agnès Kukulska-Hulme (5).

Plus les phénomènes syntaxiques dépassent le lexique, plus les microcontextes du *Vocabulaire combinatoire de la CFAO mécanique* accusent leurs limites, et on aurait souvent besoin d'informations transphrastiques. C'est le cas de la détermination, qui est reflétée de façon nécessairement plus partielle dans le *Vocabulaire combinatoire de la CFAO mécanique*. Que dire par exemple de l'emploi de l'article dans la série suivante (sous la vedette *fabrication*) où l'article signale des degrés de figement variable?

automatisation de la fabrication
coûts de fabrication
mise en fabrication des pièces
ordonnancement des fabrications
suivi de (la) fabrication

Il n'en reste pas moins que certaines opérations syntaxiques semblent bien se prêter à un traitement semi-automatique. Dans le cas d'un dictionnaire papier, ceci pourrait prendre la forme d'un signalement des formes bloquées à

l'exclusion de celles qui sont permises, surtout lorsque les traducteurs sont des francophones. Si le support est électronique, le coût de la place est moins élevé, et on pourrait envisager le stockage en second plan de tous les paradigmes, un peu comme il existe des correcteurs orthographiques ou des logiciels de conjugaison auxquels l'utilisateur peut faire appel s'il en ressent le besoin. On imagine ainsi un transformateur automatique, qui indiquerait les formes régulières, irrégulières, licites et illicites selon les pratiques stylistiques de ce langage spécialisé.

1 Relations entre syntaxe et analyse conceptuelle

Lorsqu'on fait l'analyse des régularités syntaxiques de ce vocabulaire combinatoire, on est frappé par la richesse des informations portant sur les relations conceptuelles qui sont reflétées par les contextes. Certains types de relations sont très visibles, surtout les liens hiérarchiques, mais des liens de

(5) Kukulska-Hulme (Agnès), 1990 : « Un dictionnaire actions-acteurs pour l'informatique », dans *Terminogramme* 55 (1990 : 21-24).

cause à effet sont également bien représentés. Nous en isolons un petit nombre dans le but de montrer tout l'intérêt que revêt cette présentation lorsqu'on souhaite pousser plus loin l'analyse conceptuelle. Nous retenons ici les premiers types de relations que nous avons étudiés, à savoir les énoncés de type définitoire (ou simplement d'équivalence) ainsi que les relations méronymiques. Les contextes qui fournissent des informations sur les actions typiques et les objets associés permettent à la fois d'élargir les exemples et d'affiner les propriétés des prédicats et des arguments tels que Pierre Lerat les propose (et les pratique) (6).

D'autres types de relations semblent moins facilement exploitables par cette méthode. Les relations locatives, par exemple, sont moins bien représentées dans le corpus, et les pistes habituelles s'avèrent sans suite : le verbe *fixer*, par exemple, signale une relation locative dans un cas (*organe terminal : conçu pour être fixé à...*), mais dans d'autres, il est synonyme de *déterminer...*; de même la préposition *sur* a rarement une valeur locative, etc.

(6) Lerat (Pierre), 1990 « L'hyponymie dans la structuration des terminologies », dans *Langages* 98, L'hyponymie et l'hyponymie (1990 : 79-86).

(7) Merten (Pascaline), Mertens (Jean) et Van Campenhoudt (Marc), 1993 : « Microglossaire, réseau notionnel et gestion informatique : une expérience de recherche en communauté française de Belgique », dans Gouadec (Daniel), 1993 : *Terminologie et terminotique, Outils, modèles et méthodes* (1993 : 277-293).

Merten (Pascaline), 1993, « Apport des relations notionnelles à la description terminologique », dans *2^e Symposium de TermNet, Actes de TAMA 92* (1993 : 203-228).

1.1 Contextes définitoires

Lorsque la vedette (n) est sujet, les contextes relevés sont souvent définitoires. Le cas de analyse par éléments finis est exemplaire de ce point de vue. La définition est la suivante :

« Méthode consistant à fractionner un modèle en éléments (maillage) dont on peut calculer facilement le comportement. »

Or, les contextes de *analyse par éléments finis* sont :

- consiste à fractionner un modèle en éléments;
- (permet de) diviser [structures, surfaces, corps compliqués] en petites unités calculables;
- (permet d') identifier des comportements.

Les contextes reflètent donc les trois caractères de la définition. C'est le cas également pour *coordonnée absolue*, *découpage*, etc., soit des termes généralement spécifiques à ce domaine ou méritant une explication dans le corpus dépouillé. Bien entendu, les informations ainsi recueillies ne sont pas toujours suffisantes pour envisager tout de suite une définition, mais elles aident à classer la vedette. Elles indiquent très souvent des actions typiques qu'il convient de regrouper.

1.2 La méronymie

Il est évident que certains verbes signalent des relations de partie/tout et on serait tenté de les rechercher systématiquement dans le but de préciser la structuration méronymique du domaine en question. Les candidats qui se présentent à l'esprit seraient donc *avoir*, *posséder*, *comporter*, *contenir*, *inclure...*, tous bien représentés dans le présent corpus. Pour *base de données*, par exemple on relève :

- contient représentation de l'objet, entités, informations
- inclut données, représentations mathématiques

On peut objecter que les éléments suggérés par ces deux verbes ne constituent pas la totalité des parties d'une base de données, loin de là. On remarque également que seul un certain type de constituant est représenté, des unités fonctionnelles, à l'exclusion d'autres, comme les constituants électroniques ou informatiques, peut-être moins pertinents pour le domaine concerné. Ces pistes fournies par le corpus peuvent être vérifiées dans le cas des termes en relation générique avec *base de données*, comme *bibliothèque*, qui confirme les cooccurrents.

Cette représentation inégale des types de relation de méronymie nous renvoie à une typologie suggérée par des sémanticiens et adaptée à la terminologie par l'équipe Termisti (7). Il en résulte onze catégories, inégalement représentées dans le corpus. L'idée de compter exclusivement sur les propriétés sémantiques des verbes pour signaler ces relations se révèle en revanche hasardeuse. *Comporter*, par exemple, signale une inclusion très différente dans

- le clavier comporte des touches

et

- le clavier comporte des qualités ergonomiques.

Mais la polysémie des verbes se révèle fructueuse lorsqu'on cherche à élargir l'enquête, car les relations d'inclusion sont impliquées dans des verbes tels que *stocker*, *regrouper*. Pour reprendre le cas de base de données, on relève une neutralisation cumulative avec les contextes précédemment cités dans :

- regroupe un ensemble d'informations

- stocke des entités graphiques.
Stocker et regrouper ne sont nullement synonymes d'*avoir, posséder*, mais incluent la relation métonymique. Cette inclusion peut être encore plus fortement dépendante du contexte dans de nombreux cas, comme l'exemple suivant de neutralisation cumulative le montre pour *cahier des charges* :

- contient des spécifications;
- décrit les applications, les contraintes, les délais de la réalisation;
- indique les applications, les contraintes, les délais de la réalisation;
- précise les applications, les contraintes, les délais de la réalisation.

Décrire, indiquer, préciser signalent ici des relations méronymiques. La gamme des critères sémantiques des verbes à retenir pour ce type d'étude est donc très ouverte.

Les relations syntaxiques dont il convient de tenir compte sont également diverses. Non seulement les verbes, mais les syntagmes prépositionnels peuvent renseigner sur ces relations, comme, pour *bibliothèque* :

- bibliothèque d'algorithmes*
- bibliothèque de critères*
- bibliothèque de données*
(paramétriques)
- bibliothèque des éléments*
- bibliothèque des fonctions*
- bibliothèque de formes*
- bibliothèque d'image*
- bibliothèque des matériaux*
- bibliothèque de modèles*
- bibliothèque d'objets*
(géométriques)
- bibliothèque d'opérations...*

Il n'est pas exclu qu'on ait affaire ici à une relation générique, mais il n'en reste pas moins que ces cooccurrents nous renseignent effectivement sur le contenu réel des bibliothèques en CFAO.

2 Conclusion

Le lecteur du *Vocabulaire combinatoire de la CFAO mécanique* peut s'étonner qu'un tiers des entrées ne comporte pas d'indication combinatoire et s'interroger sur les raisons de cette absence. Une brève analyse de ces entrées sans contexte fait ressortir trois catégories : les noms propres (systèmes, normes, etc.), les éléments périphériques au domaine, ou, au contraire ceux qui sont très spécifiques à la CFAO et qui sont en réalité les hyponymes de termes déjà présents et pour lesquels des exemples de contextes sont donnés. On peut penser que les fréquences de ces termes dans le corpus dépouillé sont très basses, et n'ont livré que des éléments de définition, et que les cooccurrents sont les mêmes que pour les hyperonymes.

En revanche, les termes les plus productifs en matière de cooccurrents sont les moins spécifiques au domaine concerné. Par ordre décroissant de collocations (plus de cent exemples), nous relevons :

- modèle*
- objet*
- donnée*
- courbe*
- programme*
- information*
- image*
- algorithme*
- logiciel*

Ce sont des termes de géométrie, d'informatique et d'infographie. Or, on sait qu'une part de la terminologie d'un grand domaine se retrouve dans les sous-domaines qui en dépendent, et on peut former l'hypothèse que la combinatoire du grand domaine suit les termes dans leur usage plus spécialisé.

Dans ce cas-là, il serait intéressant de continuer les relevés comme ceux de Claude Lainé, mais dans des domaines plus vastes encore, là où la combinatoire semble

se former. L'idée d'un dictionnaire combinatoire de la géologie n'est peut-être pas une si mauvaise idée que son insuccès commercial pourrait le laisser croire, du moins en ce qui concerne le niveau de langue (de spécialité) visé. En revanche, la même méthode, appliquée aux domaines très pointus fournirait des résultats très appréciables pour une forte structuration des termes. Il semblerait même préférable, dans le cas de la CFAO, de diviser encore ses sous-domaines constitutifs (informatique, infographie, conception, modélisation, commande numérique, robotique et production, comme le suggère Claude Lainé (1993, p. 10)) afin d'assurer la structurabilité des informations. Il est évident que des logiciels tels que Termisti, ou, d'un point de vue plus conceptuel, Cogniterm (8), intégrerait avec profit le fruit de ce type de classification.

Nous voudrions remercier très chaleureusement Michel Mathieu-Colas de l'équipe Langue et linguistique informatique, CNRS, Université Paris XIII, de ses suggestions, tout en restant conscient que l'analyse syntaxique n'est qu'esquissée.

John Humbley,
Centre national de recherche scientifique,
Centre de terminologie et de néologie,
Paris,
France.

(8) Meyer (Ingrid), Bowker (Lynne) et Eck (Karen), 1992, "Constructing a Knowledge-Based Term Bank: Fundamentals and Implications" dans *Actes du Symposium international Terminologie et documentation dans la communication spécialisée*, Hull, INFOTERM, Ministre des Approvisionnement et Services Canada (1992: 232-256).

Un accès rapide aux collocations

1 Générateurs de concordances

L

'outil le plus élémentaire d'aide à la détection des collocations, c'est le générateur de concordances, comme OCP

(Oxford Concordance Program), WORDCRUNCHER, CORDA, LEMMA-2. Ce type de programmes, utilisés depuis 25 ans par les philologues et les stylisticiens, génèrent la liste alphabétique de tous les mots significatifs d'un texte (les mots dont la fonction n'est pas purement syntaxique comme les prépositions, les pronoms et autres joncteurs).

1.1 Index KWIC

Une liste KWIC groupe les occurrences de chacun des mots significatifs, avec indication de l'endroit du texte où ils apparaissent. À côté de chaque occurrence, la liste fait figurer une portion, souvent paramétrable, du contexte de l'occurrence (6,7, 10 mots, un ou plusieurs paragraphes ou phrases). Les occurrences de l'élément recherché sont imprimées au centre de la page et alignées verticalement. La portion du texte qui précède et qui suit une occurrence est disposée à sa gauche et à sa droite et elle est mise en exergue par un espace à sa gauche et à sa droite. L'avantage de cette

présentation dite *key-word in context* est de faciliter les comparaisons des différents contextes. La concordance sera libre, si le repérage des concordances ne doit pas respecter l'ordre des mot, et ordonnée, si les mots doivent apparaître dans le même ordre que dans la chaîne de caractères mentionnée dans l'ordre de concordances, pour les concordances portant sur une chaîne de caractères précise. Elle est stricte si, dans le texte passé en revue, les mots de l'expression spécifiée dans la commande doivent être à la fois ordonnés et adjacents pour être consignés. L'utilisation du concordancier pour le repérage des collocations d'un domaine de spécialité est double : on peut générer globalement toutes les concordances des mots significatifs d'un corpus pour repérer les termes en même temps que les collocations qu'ils contribuent à former. Par ailleurs, le terminographe peut chercher les collocateurs d'un noeud par une suite de demandes ponctuelles de concordances. Dans les deux cas, il générera des concordances sur un autre corpus après élimination manuelle des hapaxes, pour vérifier que les expressions ainsi recueillies sont bien des collocations.

1.2 Grille d'évaluation des concordanciers

Nous avons dressé l'inventaire des qualités que devraient avoir un concordancier classique pour permettre le dépistage des collocations.

Résumé

Nous proposons un bref aperçu de quelques outils offerts par l'informatique pour le dépistage des collocations dans les textes de spécialité. Cette description sera suivie de quelques remarques sur l'apport des ordinateurs à la présentation des collocations dans les banques et dictionnaires spécialisés.

Termes clés

Concordances - Terminographie -
Statistique lexicale - Fréquence -
Occurrence - Collocations.

1.2.1 Paramétrisation de la chaîne de caractères cherchée

Les collocations se caractérisant par leurs variantes, la chaîne de caractères qui fait l'objet d'une concordance ne peut être fixe. Les fonctions suivantes doivent donc être prévues :

- Inclusion possible d'un joker, c'est-à-dire d'un symbole remplaçant un nombre quelconque de caractères divers (hapax* fera par exemple trouver par le concordancier à la fois *hapaxes* et *hapax*);
- Inclusion possible d'un alternateur, c'est-à-dire d'un symbole prenant en compte des variantes (*traitement de texte/texteur* cherchera en même temps les occurrences de ces deux synonymes);
- Inclusion possible d'un restricteur de contexte (*account u3 of* identifiera toutes les occurrences de *account* dans les contextes où *of* est un des trois mots précédents ou suivants; *account u+4 in* identifie toutes les occurrences de *account* dans les contextes où *in* est un des quatre mots suivants, *p!ent* repère les mots débutant par *p* et finissant par *ent*; *p_rle* repère les mots débutant par *p* suivis d'un caractère quelconque et se terminant par *rle* comme *parle* ou *perle*; *colo(r,ur)* repère *color*, *colour*;
- Demande possible qu'un mot soit absent du contexte

ou spécification du fait qu'il peut en être absent, précision qu'un mot doit être présent et qu'il peut se répéter ou qu'il peut être présent et se répéter.

1.2.2 Paramétrisation de la recherche selon la fréquence

La fréquence des collocations étant relative, elle doit pouvoir être paramétrée elle aussi :

*\$*fréqu>5* repère les mots dont la fréquence est supérieure à 5. Les fréquences peuvent être combinées avec la paramétrisation de la chaîne *!ent*fréqu=5,>5* qui repère les mots se terminant par *-ent* et dont la fréquence est égale ou supérieure à 5.

1.2.3 Paramétrisation de l'étendue du contexte dans les citations

La taille des collocations varie de deux mots à une phrase; aussi le contexte d'occurrence doit-il être variable :

- Choix d'un nombre fixe de mots, ou de phrases à inclure dans le contexte de gauche et de droite de l'expression-clé;
- Possibilité de choisir comme délimiteur du contexte un signe de ponctuation forte;
- Repérage automatique des débuts de paragraphe et des sauts de page.

1.2.4 Paramétrisation de l'ordonnement des citations

Les différents classements accroissent le nombre de configurations collocatives repérables :

- Classement sur le contexte gauche (regroupement possible des citations en fonction du premier, du deuxième ou du troisième, etc., jusqu'au dixième, mot à gauche de l'élément recherché);
- Classement sur le contexte droit (regroupement possible des citations en fonction du premier, du deuxième ou du troisième, etc., jusqu'au dixième, mot à droite de l'élément recherché);
- Classement sur l'élément recherché (en cas d'utilisation d'un joker);
- Combinaison des trois clés de tri (par exemple, la priorité au premier mot à droite pour le tri; dans les cas où ces contextes sont identiques, une deuxième priorité est donnée au deuxième mot à gauche et une troisième, à l'élément lui-même).

1.2.5 Paramétrisation du corpus sur lequel doit porter la concordance

La taille des domaines' de spécialité et le type de texte à inclure au corpus varient grandement :

- Possibilité de générer des concordances sur les résultats d'une concordance antérieure

- (par exemple, une concordance sur les seuls résultats de la dernière concordance correspondant à une unité dont le nombre d'occurrences est supérieur à 4);
- Possibilité d'omettre du traitement des portions de textes;
- Possibilité, également, de découper le texte, avec numérotation automatique et éventuellement, échantillonnage de ces segments (n'en garder par exemple qu'un sur deux, sur trois, etc.) :
- segmentation par délimiteur, par document, par nombre (segments de taille fixe composés d'un nombre paramétrables de mots), par pages;
- Spécification possible du ou des thèmes et du ou des genres, voire du ou des sous-genres, pour les fichiers textuels dont l'utilisateur souhaite une concordance; le programme cherche dans un répertoire tous les fichiers répondant à cette description (l'information pertinente sera par exemple codée dans le nom même du fichier).

1.2.6 Paramétrisation des sorties

- Support (disquette, fichier, écran);
- Moment (traitement par lot d'une série de fichiers d'un corpus ou traitement interactif);
- Format (taille des lignes) d'affichage, attributs d'affichage, par exemple,

recours à la couleur pour la mise en évidence des chaînes faisant l'objet de la recherche);

- Rythme de l'affichage (défilement continu ou avec pause et possibilité de remonter ligne par ligne entre chaque liste affichée); suppression de l'affichage;
- Format d'impression (grasses ou soulignement pour la chaîne cherchée);
- Format d'exportation, pour les sorties sur disque.

1.2.7 Paramétrisation du contenu des concordances

- Concordances complètes ou partielles ou encore uniquement liste des références de ces concordances;
- Comptages complets ou certains d'entre eux;
- Liste complète ou partielles des chaînes recherchées;
- Dictionnaires d'exclusion ou, au contraire, dictionnaire des mots significatifs;
- Extraits de textes ou leurs numéros de pages, numéros de phrases, numéro du mot dans une ligne, et ce, pour un critère précis;
- Informations de type documentaire (nom et adresse du texte sur le disque, date, heure, durée de la concordance, enregistrement de l'historique de la session de concordances, liste des documents du corpus), éventuellement notées automatiquement;

- Possibilité d'affichage simultané, pour un mot ou une expression sélectionnée, de la phrase du texte avec la phrase-contexte du générateur; possibilité d'affichage, en tous temps, d'une ligne du texte-source par frappe de son numéro. Lors de l'affichage du ou des contextes, possibilité d'allongement du contexte, à la demande, par l'ajout d'une phrase avant et/ou après le lemme. Possibilité de faire défiler le texte lui-même dans une autre fenêtre et de se déplacer au sein des occurrences;
- Statistiques multiples élaborées pour les index KWOC (nombre de mots dans le texte, nombre de mots différents, nombre d'occurrences, nombre moyen d'occurrences, fréquence d'un mot, écart-type et chi-carré);
- Recours aux propriétés, comme dans SATO (Système de base d'Analyse de Textes par Ordinateur), le logiciel conçu par le centre ATO de l'Université du Québec à Montréal, qui autorise l'utilisateur à définir jusqu'à 7 propriétés nommables, permettant l'annotation d'un texte ou du lexique d'expressions à concordancer. Par exemple, l'utilisateur peut définir une propriété qu'il appellerait TYPETEXTE pour délimiter les parties d'un texte en provenance respective d'un article publicitaire et d'une conférence de colloque; il peut ensuite demander les

concordances uniquement pour ces deux types de textes.

1.2.8 Interventions dans la lemmatisation

La lemmatisation peut laisser à désirer dans certains cas. Doivent donc être possibles, pour la corriger :

- Abrégement ou remplacement possible de toutes les commandes par une abréviation;
- Invalidation d'un lemme-candidat;
- Choix par consultation du contexte entre deux lemmes-candidats proposés par le lemmatiseur;
- Suppression d'un lemme ou d'un groupe de lemmes à tous moments;
- Lemmatisation indépendante des dictionnaires (pour la lemmatisation des néologismes).

1.2.9 Convivialité

- Environnement standard d'exploitation (DOS et WINDOWS plutôt que MACINTOSH);
- Convertisseur de formats pour les traitements de texte standard du marché, outre la compréhension de tous textes ASCII. Ou bien, pour faciliter la lecture des signes ASCII non normalisés, redéfinition possible de caractères, tels le caractère de césure et les caractères étrangers pour les textes provenant de traitements de textes. Compréhension des codes SGML;

- Définition possible d'alphabets multiples avec ordre de classement (définition des séparateurs, des accents) mais inclusion au logiciel d'alphabets prédéfinis;
- Lecture des fichiers de **texte sans limitation** de longueur, par chargement d'une petite fraction à la fois en mémoire vive (T. Johns, 1988);
- Possibilité de reprise du travail de concordances à l'endroit où il s'est arrêté, en cas de panne (J.M. Sinclair, 1987).

1.3 Utilité du générateur de concordances

Pour fastidieuse qu'elle soit, l'élimination manuelle des « fausses collocations », mêmes nombreuses, proposées par l'ordinateur après lecture d'un texte et génération de concordances pour ce texte est nettement plus rapide que le relevé manuel des concordances, comme l'a montré Marcus (1990). De plus, l'intuition est mauvaise conseillère en matière de collocations. Selon Smadja (1993), les collocations relevées dans un corpus par des lecteurs professionnels pour l'*Oxford English Dictionary* ne se retrouvent finalement dans le dictionnaire qu'à concurrence de 4 %. Certains phénomènes diachroniques ne sont visibles que par les concordances : une fréquence élevée pour une forme en *-ing* ou *-ed* peut indiquer un déclin de la verbalité du verbe dont elle est le suffixe et donc une adjektivation ou une nominalisation croissantes de ce verbe (COBUILD donne par exemple 11 lignes pour *backsliding* et aucune pour une forme verbale apparentée).

Les concordances sont un réservoir automatique d'attestations (les « contextes », en terminographie) de qualité. Les concordances facilitent les catégorisations : elles montrent par exemple que la classification dictionnaire courante de *declining* comme participe présent est une convention trompeuse (26 de ses occurrences, dans un corpus de 7,3 millions de mots, le montrent comme modificateur de substantif, soit une fonction plus proche de l'adjectif). Les concordances montrent également les fréquences des catégorisations des collocations, par exemple de celles que A. Vansteelandt, dans son dépouillement des collocations du bégaiement (1), a pointées pour le nom :

- déterminé par (nom x, adjectif v);
- régit la préposition x;
- sujet du verbe y;
- objet du verbe z;
- et pour les adjectifs :
- épithète du nom w;
- attribut du nom x;
- avec le nom y comme sujet;
- avec le nom z comme objet;
- déterminé par l'adjectif v.

Les concordances permettent, dans un premier temps, d'attribuer des traits sémantiques à ces catégories : les verbes qui peuvent constituer des collocations avec *price* sont, par exemple, des verbes désignant soit un accroissement soit une baisse soit une stabilité des prix, disent Tomola, Varantola,

(1) Dans le cadre d'un dictionnaire multilingue de logopédie élaboré avec Cl. Campolini, Chef du département *Logopédie* de l'Institut Marie Haps (ouvrage à paraître). Le compte-rendu de cette recherche sur les collocations paraîtra dans le numéro de décembre 1993 du *Langage et l'Homme* (Institut Marie Haps).

Salmi-Tolonent et J.S.Chopp (1992). Cette attribution de traits permet de constater, dans un deuxième temps, l'existence de « collocations par défaut », comme les a relevées Heid (1991) pour l'expression des sentiments en français. En outre, les concordances font apparaître combien les collocations montrent et clarifient les acceptions des termes polysémiques mais elles précisent également le lien entre catégorisation et acceptions : elles ont permis à J. Sinclair de constater que, pour *decline*, par exemple, l'usage du nom tend vers l'acception *deteriorate*, surtout lorsque le groupe nominal est dépourvu de qualificateur et qu'il est une expression avec *of*. Cette acception est probable en présence d'un modificateur possessif et dans l'expression *in decline*.

Enfin, les concordanciers facilitent l'enseignement des collocations, évitant au professeur l'écueil des exemples construits : MICRO-CONCORD (2) et CONCORDTEACH (3) peuvent générer automatiquement, à partir d'une liste de contextes d'un mot, des exercices « à trous » par le masquage du mot qui a servi d'objet à la liste; un autre exercice inclus dans CONCORDTEACH est la remise en ordre des contextes (de préférence ceux de droite) des occurrences d'un mot (J. Rezeau, 1988). À l'heure actuelle, le

(2) La syntaxe est celle de la version MARK II du générateur de concordances MICRO-CONCORD, distribué par Oxford University Press.

(3) Ce générateur est un utilitaire fourni avec FRAMEWORK; il a été programmé avec le langage de programmation FRED de ce progiciel intégré. Moins performant que MICRO-CONCORD, par exemple, il présente l'intérêt d'être disponible à tous moments aux utilisateurs du module de traitement de texte de FRAMEWORK.

générateur de concordances est, en outre, le seul « lexique » potentiel de collocations, pour le vocabulaire du domaine à enseigner : le professeur peut exercer la mémoire des apprenants en les invitant à trouver par eux-mêmes ce que révèlent ces listes ou en posant des questions à leur propos (« dans quel type de contexte scientifique écrit-on *you're about to shove a plunger into my head?* » ou « Qu'est-ce qui peut être *performed* et *experimented* dans les laboratoires de science? »). Enfin, un générateur de concordances en accès libre aux étudiants, avec un corpus didactique de textes, leur permet de se corriger (le professeur aura alors souligné dans la copie l'élément concerné en mettant dans la marge un C signifiant : « vous avez utilisé ce mot dans un contexte différent de celui qu'utiliserait un locuteur natif »).

1.4 Limites du concordancier classique

Les lexicographes sont sévères à l'endroit des concordanciers. Les composantes de certaines collocations, disent-ils d'abord, sont séparées :

- Finales alternatives (*-ize*, *-ise*);
- Formes abrégées des syntagmes;
- Termes plurilexicaux dans lesquels les mots ne sont pas apparus consécutivement, des verbes à particule séparable... Le tri des langues agglutinantes comme l'allemand complique la génération des concordances d'un terme comme *Bau*, qui se niche également dans un composé de type *Zuckerrübenanbauggebiet*.

Autre difficulté, le russe est géré comme une simple police, avec

certaines gestionnaires de polices cyrilliques tournant sous WINDOWS : ATM triera par exemple des glossaires russes sur base du clavier sous-jacent chargé par DOS (selon l'ordre français, donc).

La taille idéale du contexte n'est pas identique pour tous les types de collocations; pour certaines, il faudrait deux paragraphes, constate R. Lart (1984). Avec les générateurs par lot, tout changement de paramètre du contexte requiert la relance du programme entier. En outre, la nécessité d'inclure un contexte suffisant pour toutes les occurrences entraîne parfois des listes interminables; l'information est multipliée par 10 ou par 20, note Ch. Doutrelepont (1992), qui ajoute que les concordances d'un document de 200 pages prendront, à raison de 10 mots de contexte par mot concordé, près de 2 000 pages.

Dans les concordanciers, enfin, un lemmatiseur réduit les occurrences au lemme, c'est-à-dire à la forme canonique du lexème correspondant (masculin singulier pour les noms, infinitif présent pour les verbes, etc.). Mais la lemmatisation des 30 % de formes ambiguës d'une langue est liée à la catégorisation : *porte* doit être lemmatisé en *porte* quand c'est un nom ou en *porter* s'il est verbe; seule l'analyse syntaxique peut décider, dans ce cas, du lemme à choisir. De plus, dans les langues de spécialités, de nouveaux mots apparaissent tous les jours. Le problème de la construction d'un lexique de formes lexicales catégorisées bute, enfin, sur le caractère aléatoire de la distinction entre certaines catégories (noms, adjectifs, participes passés, participes présents, notamment en anglais). Heureusement, dit R. R. Kemble (1991), les textes techniques recèlent une majorité de verbes à la troisième personne et à des temps peu variés, souvent au passif. Enfin, il manque des lemmatiseurs pour une série de langues.

La statistique doit être combinée avec l'analyse linguistique. Choueka (1988) a cherché automatiquement, sur base de leur seule fréquence absolue, les collocations de type « syntagmes rigides » du langage courant dans un corpus de 11 millions de mots (archives du *New York Times*). Le critère de fréquence absolue fait trop dépendre le résultat de la taille du corpus. Comme suites de mots déterminées lexicalement et grammaticalement restreintes, les collocations se caractérisent dans les corpora par une fréquence d'occurrence non absolue mais relative, par une longueur de séquence et une distribution dans les textes et catégories de texte. La fréquence relative peut se calculer comme suit (Willy Martin, 1983) : en partant de la fréquence observée entre noeud et collocateur, on la compare à une fréquence attendue, basée sur la fréquence globale des deux éléments dans le corpus, puis on évalue la différence possible entre valeurs observées et attendues, par exemple au moyen de l'écart-type. Church et Hanks (1991) ont donc cherché les paires de mots corrélées selon ce type d'équation et ont en outre cherché les suites interrompues de mots. Mais leur travail présente également des limitations : il ne retrouve que des collocations à deux éléments et n'élimine pas les associations fréquentes dues à la proximité uniquement sémantique de concepts.

2 Concordanciers-analyseurs

En raison du dernier inconvénient cité ci-dessus, des outils linguistiques ont dès lors été adjoints aux générateurs de concordances. Ils allègent les longues éliminations manuelles des occurrences inutiles.

2.1 Concordanciers et analyseur morphologique

BCP est un exemple de concordancier pourvu d'un analyseur morphologique qui affiche les résultats de cette analyse. Cette analyse morphologique n'est pas basée sur un dictionnaire et peut donc être également effectuée pour les néonymes. Elle est codée en SGML. La chaîne *Autofahreren* sera par exemple analysée comme la valeur de l'attribut *f* (*form*), et où le lemme *Autofahrer* est indiqué par l'étiquette <w>. La catégorie syntaxique *n* (*noun*) relevée dans le dictionnaire unilingue auquel peut accéder l'analyse morphosyntaxique est enregistrée comme valeur pour l'attribut *pos* (*part of speech*). Les mots constitutifs du composé sont pourvus de l'étiquette <c>, qui introduit l'information spécifique à chacun d'eux :

```
<w f=Autofahrer>
<v pos=n,g=m>
<c part=first, pos=n,g=n>Auto
<c part=last, pos=n,g=m>Fahrer
```

La première partie du mot est donc le nom neutre *Auto* et la seconde, le substantif masculin *Fahrer*. L'utilisateur peut ainsi faire des recherches sur le composé entier, sur ses éléments ou sur des propriétés de ses éléments.

2.2 Concordanciers avec filtre syntaxique

XTRACT est un ensemble d'outils extrayant les collocations spécialisées, quelle que soit leur longueur. Il procède en trois étapes, dit Smadja (1993). D'abord, un générateur de concordances est muni de mesures statistiques pour retrouver des relations lexicales pairées dont l'apparition commune au sein d'une

phrase est corrélée (si la fréquence de la paire dépasse un certain seuil et si les mots sont utilisés de manière relativement rigide). Ensuite, XTRACT utilise cette liste de paires pour produire les collocations impliquant plus de deux mots, en analysant toutes les phrases comportant la paire, d'une part, la distribution des mots et des groupes syntaxiques à toutes les positions entourant la paire, de l'autre, puis en retenant les mots ou groupes syntaxiques occupant une position, dont la probabilité d'occurrence est supérieure à un palier précis. Par exemple, la paire *average-industrial* produit la collocation *the Dow Jones industrial average*, puisque les mots sont toujours utilisés au sein de syntagmes nominaux rigides dans le corpus. Parallèlement à cette seconde étape, XTRACT ajoute des informations syntaxiques aux collocations extraites à la première étape, à savoir, les matrices catégorielles licites pour les collocations; XTRACT filtre ainsi les hapax: si une paire implique un nom et un verbe, cette étape l'identifie, par exemple, comme une collocation sujet + verbe ou objet + verbe et la rejette si aucune relation consistante de ce type n'est constatée. Ce filtre est basé sur le fait que les mots corrélés doivent apparaître en une succession relativement rigide, en raison des contraintes syntaxiques qui régissent les collocations d'une langue. Le programme ajoute une étiquette libellant la catégorie syntaxique des collocations ou leur combinaison catégorielle, pour les collocations multi-groupales. Dans un corpus de 10 millions de mots portant sur les mouvements boursiers, Smadja signale que XTRACT a extrait 15 000 collocations mais n'a pu le faire que pour les mots apparaissant au moins plusieurs douzaines de fois dans le corpus. Selon les premières estimations, les deux paramètres classiques

d'évaluation des systèmes d'indexation au sens large sont favorables : le rappel du système (c'est-à-dire le taux des collocations valides divisé par le nombre total de collocations du corpus) serait de 94 % et sa précision (le taux des collocations extraites divisé par le nombre de propositions de collocations extraites), de 80 %.

3 D'autres types de concordanciers pour la terminographie

Des outils spécifiques aux applications multilingues ont également été adjoints aux générateurs de concordances destinés à la lexicographie comparée. Des générateurs de concordances ont également été inclus à des gestionnaires de glossaires et à des postes de travail pour terminographes.

3.1 Concordanciers multilingues

Certains concordanciers peuvent traiter des termes rédigés dans des langues différentes. RTERM, un concordancier inclus au poste de travail du lexicographe et du terminographe LEXM de Hizkia (environnement Macintosh), existe en version basque, espagnole, française.

D'autres peuvent travailler sur des corpora parallèles, tel BCP, développé par l'ISSCO pour les linguistes désireux d'étudier en contexte et dans un corpus multilingue, des mots avec leur équivalent en langue étrangère. Un programme d'appariement des phrases et des groupes syntaxiques

(cf. description de S. Warwick, J. Jajig, G. Russell, 1990), basé sur la statistique et détectant notamment des correspondances distributionnelles, a été écrit à cette fin. Il est complété par une consultation automatique de dictionnaires multilingues pour la constitution d'hypothèses sur l'appariement des mots. Il peut ou pourra traiter l'anglais, le français, l'allemand, le tchèque, l'italien. Avec BCP et comme il a lui-même accès aux dictionnaires multilingues morphologiques utilisés par l'analyseur, le terminographe peut, par exemple, chercher dans un texte toutes les occurrences d'un substantif précis d'une langue et voir si ses cooccurrents sont de la même catégorie syntaxique dans une autre langue : le verbe *industrialize* est traduit dans les dictionnaires allemands courants par *industrialisieren*. Le plus souvent, *industrialized countries* sera donc traduit par *industrialisierte Länder*, alors que les textes économiques utilisent toujours *Industrieländer*. On peut donc en conclure que *industrialisiert* ne doit pas figurer dans les dictionnaires comme équivalent du participe passé adjectivé anglais et que seules les formes indicatives sont accouplables à celles du verbe allemand. Les fonctions KWIC classiques ont été enrichies, dans BCP, de conditions exploitant le couplage des langues-source et d'arrivée, du type « Cherche toutes les occurrences où le mot *window* est dans le texte-source et où la phrase en langue-cible allemande contient le mot *Fenster* » ou, au contraire, « ... ne contient pas *Fenster* » ou encore « ...ne contient aucun des équivalents du dictionnaire anglais-allemand ».

3.2 Concordancier et gestion de glossaires

INK TEXT TOOLS et MTX21, programmes de gestion de glossaires simples, interfaçables avec tous les logiciels de traitement de texte, se sont vu adjoindre un générateur de concordances. Le programme TEXAN du logiciel INK peut lire tout texte ASCII, consulter, sur base d'un anti-dictionnaire, jusqu'à trois glossaires de leur utilisateur et pointer les mots du texte qui ne se trouvent pas dans ces glossaires. Il peut ensuite dresser quatre listes : la liste des équivalents trouvés dans un des glossaires ouverts, la liste de tous les lemmes, la liste de toutes les formes de ces lexèmes et une liste de termes plurilexématiques potentiels. Ces trois listes peuvent être demandées avec ou sans indication du numéro de page de la ou des occurrences, avec ou sans la fréquence d'occurrence et avec ou sans les concordances. L'utilisateur peut, sans devoir recopier les termes ou candidats-termes ainsi pointés, les ajouter dans un des glossaires actifs.

Pour séduisante que soit cette intégration des fonctions d'alimentation de glossaires par indexation automatique de traduction, elle ne doit pas faire oublier son prix :

- Un générateur de concordances pauvre, non paramétrable, des fonctions d'alimentation de glossaires peu nombreuses;
- Des limitations dans la taille des textes qui peuvent être traités par le concordancier;
- Pour MTX, la nécessité d'appeler séparément le concordancier, qui est un utilitaire, non un

sous-logiciel. Ecrits par des programmeurs différents, les utilitaires de MTX n'ont donc pas les mêmes logiques et interfaces-utilisateurs que le gestionnaire de glossaires, qui est la partie principale du logiciel;

- L'absence de tout concordancier dans MULTITERM, le seul gestionnaire de glossaires pour WINDOWS.

Ces insuffisances et inconforts sont liés à la cible des gestionnaires de glossaires : les traducteurs, pour lesquels l'activité terminographique n'est que ponctuelle.

3.3 Concordancier et postes de travail du terminographe

Des générateurs de concordances ont également été inclus aux postes de travail pour lexicographes et terminographes qui commencent à se diffuser sur le marché de la micro-informatique linguistique, tels que RTERM ou KONTEXT. Le module-concordancier de MATE (*machine-assisted terminology elicitation*) de l'Université de Surrey permet, par exemple, de copier, par la pression d'un bouton, une portion de concordances dans le presse-papier ou mémoire-tampon de l'utilisateur, ainsi que d'afficher en tous temps le contenu du presse-papiers. Le lien avec un dictionnaire en cours d'élaboration ou de révision est donc assuré.

Il l'est également dans TERMINO, qui permet la génération quasi-automatique de fiches de termes par copie de phrases sélectionnées dans des concordances réalisées avec SATO. Parmi les fonctions assistant les terminographes

de l'Office de la langue française du gouvernement du Québec, J. Perron (1991) cite les suivantes :

- Accès simultané par l'écran de la rédaction assistée à la fiche en cours de rédaction, à la liste des items sélectionnés dans la liste des formes non lemmatisées, à la liste des verbes, noms, adjectifs et/ou synapses lemmatisés, triée par noeuds et par expansions, aux occurrences relatives à un item sélectionné, aux icônes des commandes disponibles;
- Création automatique de toutes les fiches pour tous les items d'une sélection (copie de la concordance complète avec toutes ses références) ou sélection de plusieurs items, pour voir dans la fenêtre l'intersection de leurs occurrences;
- Choix possible, à partir des listes, des éléments pour lesquels l'utilisateur désire construire une fiche et des informations à y copier (choix du type de liste, de la fréquence), dans le champ désigné par lui;
- Modifications des et apport de compléments possibles aux contextes.

Quelques commandes de gestion des fiches intéressantes : ajout possible de champs, pour les fiches dont les champs sont prédéfinis; exportation de fichiers de fiches; possibilité d'associer aux fiches des catégories permettant de les classer sur un autre critère que l'ordre de saisie ou l'ordre alphabétique; tri, recherches sur la vedette ou une chaîne dans les vedettes; taille élevée des fiches (plusieurs pages par champ).

3.4 Rédacteur de fiches sur base d'index

En attendant la mise sur le marché des micro-ordinateurs d'outils plus puissants d'aide à la détection de termes et de collocations, le Centre de Terminologie de Bruxelles a élaboré un outil plus modeste d'aide au dépouillement terminographique. Rédigé dans le langage de macro-commandes de WORD 5.0 pour DOS de Microsoft, ce programme consulte l'index de tout ouvrage rédigé en WORD 5.0 et se reporte aux pages du corps de l'ouvrage indiquées dans cet index. À chacune de ces pages, il copie les portions de texte précédant et/ou suivant l'occurrence du terme repris dans l'index, constituant ainsi automatiquement des fiches de termes comportant en vedette, les termes auxquels l'auteur a donné le statut d'entrée d'index dans son ouvrage et, en guise d'articles, ses différents contextes, dont sans doute un sera une définition. Le contexte copié avec la vedette est paramétrable.

Pourquoi cette initiative? En premier lieu, l'écriture de ce petit programme n'a pas pris deux heures, grâce à la convivialité d'un langage de programmation qui, comme tous ceux qui sont articulés à un progiciel, facilite et automatise une grande partie de la programmation (écriture d'une partie du programme par enregistrement de commandes du traitement de texte et environnement convivial de mise au point et de débogage des programmes). En second lieu, un ouvrage spécialisé tient facilement sur deux disquettes de haute densité et l'apparition des micro-ordinateurs 486 a puissamment accéléré le déroulement des programmes écrits dans les langages de macro-commandes (déjà nettement plus rapides sur des AT et des XT, parce que compilés, que ceux écrits dans le langage d'un dBase, par

exemple). En troisième lieu, le travail de pointage intelligent de termes effectué par les auteurs eux-mêmes méritait d'être exploité. L'auteur est peut-être le terminographe le mieux placé de son ouvrage, connaissant les termes qui seront inconnus de son public. D'autant plus que ce travail est disponible sous forme d'index électronique dans la plupart des ouvrages de spécialités publiés : pratiquement tous les éditeurs demandent à leur auteur, d'une part, un manuscrit prêt à cliquer, de l'autre, un index; si le terminographe ne peut accéder à la version sur disquette de l'ouvrage en raison du refus de l'auteur ou de l'éditeur, les saisies optiques (assorties de corrections orthographiques assistées) sont désormais plus rapides et fiables, surtout si l'ouvrage est volumineux car la durée d'apprentissage des lecteurs intelligents en est mieux amortie. Enfin, souvent, l'éditeur recommande à l'auteur de mettre en évidence dans son index, par exemple au moyen de la mise en grasses, le numéro de la page à laquelle le mot ou l'expression de son index a été définie. Cet attribut typographique a permis, dans une option du programme, d'étiqueter comme telles les définitions sur la fiche rédigée automatiquement pour un ouvrage où tous les numéros de page en grasses d'un index renvoyaient à une occurrence constituant la définition du terme faisant l'objet de l'entrée d'index.

Ce programme évite donc lui aussi le travail de copie des définitions et contextes nombreux que le terminographe consigne sur sa fiche de travail mais surtout et par des moyens économiques, l'élimination fastidieuse de concordances irrelevantes. Ce programme a été utilisé lors de l'élaboration d'un dictionnaire de 4 500 termes de bureautique : il a

confectionné rapidement 80 fiches définitives sur le vocabulaire de base de la programmation, au départ d'un petit livre d'enseignement de la programmation.

Pour que cet outil d'aide à la terminographie soit productif, deux conditions doivent être réunies : l'utilisateur doit éliminer de l'index les entrées sans intérêt (noms propres, expressions non terminologiques, comme des noms de commande dans un manuel d'utilisation d'un logiciel, etc.); par ailleurs, l'index doit être, non pas exhaustif car cette exhaustivité requerrait des talents terminographiques professionnels de l'auteur, mais assez complet pour que son exploitation automatique soit payante.

Le Centre étudie à présent les obstacles juridiques (questions de droit d'auteur), linguistiques (méconnaissance des règles de classement des index, de choix des entrées d'index, de rédaction des définitions) et techniques (défauts des lecteurs optiques, interfaces entre les logiciels de traitement de texte et les modules de traitement de texte des intégrés) qui entraveraient une utilisation systématique de cet outil. Cette recherche, terminée en août 1993, inclut par exemple un questionnaire aux éditeurs publiant en langue française. Les questions y portent sur l'informatisation des auteurs et des imprimeurs, sur les directives données par les éditeurs à leurs auteurs en matière de définitions et d'index. Une analyse des dispositions belges et françaises (beaucoup de Belges francophones publient des ouvrages spécialisés en France) et européennes sur les droits d'auteurs dérivés et la propriété intellectuelle d'objets électroniques complète ce travail.

4 Abondance DE CORPORA ne nuit pas

Le rappel et la précision seront à la mesure de la qualité du corpus soumis au générateur de concordances. Rappelons quelques principes généraux pour la compilation de corpora.

4.1 Volume du corpus

Le pointage des collocations pour les bases dont la fréquence d'occurrence est faible requiert un gros corpus parce que la distribution des collocateurs doit être suffisante. Heureusement, alors qu'une description de la langue générale qui se veut exhaustive doit lire des centaines de millions de mots, selon J. Sinclair (1991), le corpus d'un domaine spécialisé peut être plus réduit : dans un cas extrême, un mémoire d'étudiant réalisé à l'Institut Marie Haps sur les pincées d'endoscopie digestive a pu et dû être élaboré sur base des catalogues de produits de quelques firmes. Il faut veiller à ce que les termes importants du domaine soient répétés dans le corpus (pour les fluctuations de plusieurs index et quelques grands événements du jour à la bourse de Wall Street, 10 millions de mots pour 5 000 lemmes répétés plus de 100 fois se sont révélés suffisants, indique Smadja).

4.2 Représentativité du corpus

Dans les langues de spécialité, certains types de textes (articles et ouvrages formels) sont plus faciles à trouver que d'autres; le terminographe doit compenser ce déséquilibre, tout en sachant que les

tentatives d'équilibrer artificiellement un corpus peuvent elles-mêmes biaiser les résultats.

La synchronie peut être un leurre : certains manuels techniques, même dans des domaines de pointe, mettent du temps à se diffuser mais font toujours autorité intellectuelle, donc linguistique, longtemps après leur parution. Il conviendrait de lister les références du corpus dans l'ouvrage, les ouvrages ou les banques de termes pour lesquels les concordances ont été générées. L'utilisateur pourrait ainsi juger des équilibres et des volumes comparés de cette bibliographie indépendamment de son appréciation sur la qualité des données linguistiques extraites de ce corpus.

4.3 Acquisition et stockage du corpus

La double frappe en aveugle, chère en main-d'oeuvre, a vécu. Les lecteurs optiques sont plus rapides et plus intelligents, mais le nombre de corrections que requière la lecture des textes numérisés par eux est élevé pour des textes discontinus (colonnes, graphiques, etc.). Les bandes de photocomposition des éditeurs ne sont pas faciles à obtenir et les codes de photocomposition, entrelacés dans le texte, y compliquent le traitement. La conversion des formats en SGML (norme déjà adoptée par l'American Association of Publishers) n'est pas encore prévue par les concepteurs des logiciels de traitement de texte.

Les accents et signes diacritiques posent des problèmes car les normes de leur codage n'ont pas été adoptées par les fabricants d'ordinateurs.

La bande magnétique reste le support de stockage de masse et d'échange le moins onéreux, constate S. Hockey (1981). Elle requiert cependant un nettoyage et un passage sur le lecteur réguliers. Les disquettes

de 2 Méga sont envisageables mais les étiquetages et chargements en série prennent du temps et peuvent être source d'erreurs.

4.4 Banques textuelles

Rappelons avec la DG XIII (1993) que la Commission des Communautés Européennes et les représentants d'autorités nationales qu'elle a réunis ont décidé de créer RECT, un Réseau Européen des Corpus Textuels, pour que des corpora textuels de type *Trésor de la langue française* soient constitués pour toutes les langues européennes et pour que tous les corpora répondent aux mêmes normes. Les terminographes veillent-ils à ce que ce projet comporte suffisamment de textes spécialisés? Le TEI ou Text Encoding Initiative, impliquant des partenaires américains et européens, sponsorisé par l'ACL, a quant à lui normalisé l'informatisation et l'étiquetage des corpora textuels (jeux de caractères, présentation et structure logique des textes, encodage de l'analyse et de l'interprétation linguistique et littéraire).

Enfin, rappelle la DG XIII, le droit d'auteur ne pourra bientôt plus être un obstacle à la circulation des corpora en Europe. Le projet CITED (Copyright in Transmitted Electronic Documents) du programme ESPRIT II des Communautés Européennes groupe des représentants de toutes les parties impliquées (fabricants d'ordinateurs, éditeurs de matériel électronique, bibliothèques, juristes, experts en logiciels et sécurité informatiques, experts en bases de données, en réseaux). Il vise à créer des dispositifs électroniques de surveillance des copies du matériel électronique soumis au droit d'auteur.

5 Présentation des collocations

« Les programmes d'édition de dictionnaires devraient permettre un nombre, en principe illimité, de collocations, traitées, si possible, comme les entrées en vedette (notamment lors de l'accès par domaines) mais liées aux éléments déterminés des collocations respectives. On pourrait également envisager, dans les entrées, des renvois des éléments déterminants, parce que, dans la traduction, ce sont eux qui posent le plus de problèmes dans une collocation » (Heid, 1989).

La banque de terminologie de la firme Krupp, qui fait également fonction de thésaurus et de système de classification de pièces, présente donc les collocations comme des entrées séparées, pourvues d'un pointeur vers la base et le collocateur. Notons qu'à l'ère de l'hypertexte, la gestion des pointeurs peut être grandement automatisée (génération automatique de renvois inverses).

Le *Dictionnaire didactique du vocabulaire médical* de Ghazi (1985) mérite également une mention. Il consigne toutes les collocations des vocables médicaux de base, vocables choisis sur base d'une liste de fréquence soigneusement pondérée. Ghazi recourt dans son ouvrage à plusieurs modes intéressants de présentation des collocations qui pourraient inspirer des responsables de dictionnaires électroniques.

Le recours au graphisme permet l'insertion des symboles terminographiques traditionnels (4), notamment les séparateurs : ceux-ci

(4) Que connaissent les usagers des dictionnaires depuis leur enfance.

permettent à l'oeil de distinguer plus rapidement les acceptions d'une base de la liste des collocations qu'elle contribue à former. Ne peut-on imaginer le recours aux photos pour évoquer l'imaginaire véhiculé par certains phrasèmes? Le multi-fenêtrage de l'hypertexte peut, lui aussi, alléger la fiche tout en montrant les liens entre collocations et base-collocateurs : un cadre ou un changement de couleur peut indiquer la présence d'une collocation dans une entrée de dictionnaire électronique, l'utilisateur cliquant dessus lorsqu'il veut faire afficher en superposition une boîte comportant l'entrée de dictionnaire relative à la collocation. Pour les concepteurs de « dictionnaires multi-cibles et multi-usages » (Ch. Boitet), destinés entre autres aux applications d'informatique linguistique, Heid (1991) conseille de prévoir un système d'héritage de propriétés morpho-syntaxiques du noeud à la collocation et d'inclure une description sémantique à l'entrée sur la collocation, description dont le formalisme peut être emprunté à Fillmore, Mel'čuk, etc.

6 Conclusions

Malgré le silence (une série de collocations échapperont aux calculs de fréquence) et le bruit (hapaxes relevés en sus des collocations) les outils basés sur la statistique et l'analyse morpho-syntaxique pour le dépistage des collocations devraient être utilisés par les terminographes. Ces outils sont en tous cas précieux pour les validations a posteriori du statut de collocations de groupes de mots. Une grille d'analyse du type de celle qui a été proposée ci-dessus devrait donc être présente à l'esprit des terminographes désireux de faire l'acquisition d'un générateur de concordances ou d'un logiciel d'aide

à la terminographie pourvu d'un concordancier. Les gestionnaires de glossaires montrent notamment que, sur des plateformes informatiques trop petites, l'intégration des logiciels se fait au détriment de la qualité d'un composant comme le concordancier, voire de son existence (des concordanciers pourvus d'analyseurs morpho-syntaxiques sont encore attendus pour WINDOWS). Enfin, l'intégration de bons concordanciers dans les postes de travail des terminographes est capitale; le développement de TERMINO doit donc être applaudi.

Le Réseau international de néologie et de terminologie (Rint) fournit des vocabulaires français mais ne pourrait-il aussi, en collaboration avec le Réseau international des observatoires francophones des industries de la langue (RIOFIL), mais aussi avec TEI et avec RECT, rassembler des corpora textuels spécialisés de langue française? Les corpora sont en effet devenus la source incontournable des collocations. Ils sont aussi l'unique lieu probant d'observations précises sur l'évolution diachronique des collocations spécialisées de langue française en même temps qu'un banc d'essai réclamé par les industries de la langue. Enfin, les corpora sont précieux pour les analyses de contenu socioterminologiques.

Pour leur part, les terminographes ne devraient-ils pas sortir du carcan mental de la fiche, inspirée de son homologue de carton? Toute la souplesse des outils graphiques peut être mise au service de la présentation des banques et glossaires informatisés de termes.

C. de Schaetzen,
Centre de Terminologie de Bruxelles,
Institut Libre Marie Haps,
Bruxelles,
Belgique.

Bibliographie

Choueka (Y.), 1988: "Looking for needles in a haystack", in *Proceedings of the RIAO Conference on User-Oriented Context Based Text and Image Handling*, Cambridge, Ma.

Church (K.), Gale (W.), Hanks (P.), Hindle (D.), 1991: "Using statistics in lexical analysis" in *Lexical acquisition: Using On-Line Resources to Build a Lexicon*. Ed. by U. Zernik. Lawrence Erlbaum.

Clas (A.) et Safar (H.), ed., 1992 : « Quelques logiciels utiles aux traducteurs ou aux terminologues. Les hypertextes et l'analyse des contextes ». Ch. Doutrelepont, in *L'environnement traductionnel. La station de travail du traducteur en l'an 2001. Actes du colloque de Mons 1991*. AUPELF, Québec, Presses de l'Université du Québec.

Daoust (FR.), 1990 : *SATO. Système de base d'analyse de textes par ordinateur*. Montréal, Université du Québec à Montréal (non publié)

DG XIII, 1993 : XII Magazine. Bruxelles, Commission des Communautés Européennes.

Ghazi (J.), 1985 : *Vocabulaire du discours médical. Structure, fonctionnement, apprentissage*. Paris, Didier érudition, coll. « Linguistique ».

Heid (U.), 1989 : « Attentes des terminologues à l'égard des programmes d'élaboration des dictionnaires », in *Terminologie diachronique*. Actes du colloque organisé à Bruxelles les 25 et 26 mars., Ed. C. de Schaetzen. Paris, CILF-Service de la langue française du Ministère de la Culture de la Communauté française de Belgique.

Heid (U.), 1991: *EUROTRA-7. Feasibility and Project Definition Study on the Reusability of Lexical and Terminological Resources in Computerised Applications*. Intermediate report (non publié).

- Hockeys (S.), 1988: "Creating and using large text databases for scholarly research in the humanities. Some practical issues", in *Computational Lexicology and Lexicography*. Ed. by L. Gignoni et C. Peters. I. Pise, Giardini Editori e Stampatori in Pisa, n° 1, coll. "Linguistica computazionale", vol. VI.
- Johns (T.), 1988 : « Implications et applications des logiciels de concordance dans la salle de classe », in *Les langues modernes*, n° 5, Le point sur l'EAO, Paris, APLV.
- Kemble (I. R.), 1991: "Lexicography", in *Computers as a Tool in Language Teaching*. Ed. by W. Brierly and I. R. Kemble, Chichester, Ellis Horwood.
- Last (R.), 1984: *Language Teaching and the Microcomputer*. Oxford, Basil Blackwell.
- Marcus (M.), 1990: "Tutorial on tagging and processing large textual corpora", 28th Annual Meeting of the ACL (non publié).
- Martin (W.R.), Al, B.P. F. et van Sterkenburg, P.J.G (1983): "On the processing of a text corpus. From textual data to lexicographical information", in *Lexicography: Principles and Practice*. Ed. R.R.K. Hartmann. London-New York, Academic Press.
- Perron (J.), 1991 : « Présentation du progiciel de dépouillement terminologique assisté par ordinateur: TERMINO », in *Les industries de la langue. Perspectives des années 1990*. Actes du colloque. Tome II, Montréal, Office de la Langue française et Société des traducteurs du Québec.
- Rezeau (J.), 1988 : « Que faire avec un outil professionnel en EAO des langues? », in *Les langues modernes*, n° 5, Le point sur l'EAO. Paris, APLV.
- Sinclair (J.), 1987: *Looking UP. An account of the COBUILD project in lexical computing*. London, Collins Cobuild.
- Sinclair (J.), 1991: *Corpus, concordance, collocation*, Oxford, Oxford University Press, coll. "Describing English Language".
- Smadja (F.), 1993: "Retrieving Collocations from Text: Xtract", in *Computational Linguistics*, Morrilton, ACL, vol. 19, n° 1.
- Tomola (H.), Varantola (K.), Salmi-Tolonen (T.) & Chopp (J.S.), 1992: "Collocation acquisition from a corpus or from a dictionary: a comparison". Th. Fontenelle, in *Euralex '92*. Proceedings I-II. Tampere, Studia translologica, ser. A, vol. 2.
- Warwick (S.), Hajic (J.), Russell (G.), 1990: "Searching on tagged corpora: linguistically motivated concordance analysis", in *Electronic Text Research. Proceedings of the conference*; Waterloo, UW Centre for the New OED and Text Research.

Traitement de la phraséologie terminologique tirée des textes législatifs et réglementaires suisses

Les réflexions qui suivent découlent directement de la pratique quotidienne du service de terminologie de l'Administration fédérale suisse.

Bien que petit et encore jeune, ce service n'est pas dépourvu d'ambition, puisque son objectif est de rendre compte de l'ensemble de la terminologie « fédérale », et ce, pour les trois langues officielles du pays, soit l'allemand, le français et l'italien. C'est en passant au peigne fin les textes législatifs et réglementaires (TLR), que nous pensons parvenir à nos fins et c'est ici que se situe pour nous la rencontre de la phraséologie.

Lors du Colloque international *Phraséologie et terminologie en traduction et en interprétation* (Genève, 1991), nous avons montré comment pour nous la réglementation constitue un domaine en soi, domaine dont la terminologie ne se confond que partiellement avec celle du domaine réglementé (la terminologie de la *réglementation relative à la protection des eaux* est, par exemple, différente de la terminologie de la *pollution des eaux*) et que par nature la réglementation est phraséologique. Nous ne reviendrons donc pas sur ce point.

Partant du caractère contraignant de la formulation des TLR, nous en faisons un dépouillement qui inclut non seulement les termes, mais aussi la phraséologie qui, pour nous, englobe :

- les co-occurents du type *verbe + verbe*;
- des *fragments de phrase* véhiculant *en termes choisis*, et l'expression est à prendre au sens littéral, la vision du monde du législateur, son découpage propre à la réalité;
- de *véritables locutions*, entièrement figées, fort rares d'ailleurs.

En établissant ces distinctions, nous avons réglé, du moins théoriquement, la question du dépouillement des TLR, puisque nous sommes ainsi à même de rendre compte linguistiquement de la réalité réglementaire; reste néanmoins la question du traitement de ces unités disparates. Les formules que nous expérimentons en ce moment sont à la fois pragmatiques et rigoureuses, elles utilisent les ressources offertes par la fiche traditionnelle, tout en respectant la vocation des différents champs et le caractère d'univocité de la fiche.

Rapports entre la phraséologie et les champs VE, DF, PH et MC

Les co-occurents *terme + verbe* entretiennent des rapports très étroits avec les termes proprement dits. De fait, il s'agit le plus souvent de la forme en syntaxe d'un terme complexe. Ainsi, dans le domaine du registre foncier,

à

annuler une inscription
modifier une inscription
radier une inscription
immatriculer un immeuble
revendre un immeuble
aliéner un immeuble
attribuer un immeuble
transférer un immeuble
diviser un immeuble
exproprier un immeuble
etc.

La comparaison entre les deux listes, celle des constructions verbales à gauche, et celle des termes complexes, à droite, montre l'identité sémantique complète entre les deux : *annuler une inscription* et *annulation d'une inscription* désignent tous deux « le fait de rendre une inscription nulle, non avenue, privée d'effet ». L'assimilation de ces co-occurrences à des termes ne pose donc pas de problème; sur la fiche, ils sont donc traités comme tels, en champ vedette. Par convention, la définition est réservée à la forme substantivale et il y a renvoi d'une fiche à l'autre (fiche 1 en annexe). Nous verrons un peu plus loin, en discutant des cas de décalage linguistique une autre option de traitement, option actuellement discutée dans notre section.

Viennent ensuite les cas de phraséologie proprement dite. Ici, les fragments de texte isolés ne peuvent plus être assimilés à des termes, ni d'ailleurs à des expressions rigoureusement figées; en réalité, ils n'accèdent au statut d'unité phraséologique que de par leur appartenance à un texte réglementaire, à formulation non variable à volonté. Ici encore, on constate une identité entre deux choses, mais celle-ci n'est plus d'ordre sémantique comme pour *annuler une inscription* et *annulation d'une inscription*; il ne s'agit pas d'un lien purement linguistique mais bien d'un lien substantiel, pour ne

correspond

annulation d'inscription
modification d'une inscription
radiation d'une inscription
immatriculation d'un immeuble
revente d'un immeuble
aliénation d'un immeuble
attribution d'un immeuble
transfert d'un immeuble
division d'un immeuble
expropriation d'un immeuble
etc.

pas dire consubstantiel, entre la réalité réglementaire et les mots qui servent à l'exprimer. En modifiant ou supprimant les uns, on modifie ou supprime les autres. Fond et forme sont indissociablement liés.

Le législateur veut, par exemple, que la réglementation s'applique
à *l'immeuble dont le propriétaire est mort ou déclaré absent au début du délai de trente ans*
à *l'amélioration du sol ou des échanges de terrains faits en vue d'arrondir une exploitation agricole*
aux *arbres plantés dans le fonds d'autrui*
il reconnaît aussi un nombre infini de droits, tous minutieusement délimités, comme ceux
pour *l'usufruitier dont le droit n'est pas éminemment personnel d'en transférer l'exercice à un tiers*
pour *le débiteur de demander le rachat trente ans après l'établissement de la charge, même si elle avait été déclarée irrachetable*
pour *le détenteur d'un droit à une source sur fonds d'autrui le droit de s'approprier et de dériver l'eau*

À partir de ces énoncés réglementaires qui sont la réalité du domaine de la réglementation, il est possible de découper ou de reconstruire librement en faisant intervenir divers critères d'utilité ou

d'efficacité des unités plus courtes, par exemple :

- *propriétaire mort ou déclaré absent au début du délai de (trente ans)*
- *déclaré absent au début du délai de (trente ans)*
- *amélioration du sol en vue d'arrondir une exploitation agricole*
- *échange de terrains en vue d'arrondir une exploitation agricole*
- *droit qui n'est pas éminemment personnel*
- *transférer à un tiers l'exercice d'un droit*
- *demander le rachat d'une charge (trente) ans après l'établissement de la charge*
- *charge déclarée irrachetable*
- *détenteur d'un droit à une source sur fonds d'autrui*
- *droit de s'approprier et de dériver l'eau*
- *droit de s'approprier l'eau*
- *droit de dériver l'eau*

Le législateur énumère ainsi à longueur de textes ce qui est soumis à la loi, ce qui est permis, prescrit, interdit, sanctionné, etc., et il appartient aux terminologues de mettre au point la méthode qui permet de rendre compte des mots servant à dire cette réalité réglementaire.

La nature phraséologique des unités à traiter est évidente et pour celles qui ne sont assimilables ni à

des-co-occurrences, ni à des termes complexes, l'utilisation du champ phrase s'impose d'elle-même; en effet, la vocation de ce champ est bien de recevoir des extraits de texte. Contrairement à la pratique courante cependant, qui veut que le champ phrase serve à illustrer un terme en contexte, il est utilisé ici pour mettre la phrase elle-même en relief, et le champ vedette reste vide. Par contre, lorsque les unités phraséologiques retenues dépassent une certaine longueur, on utilise aussi le champ mot-clé afin de soulager le système en ne lui imposant pas le balayage intégral du champ phrase.

Toutes les unités phraséologiques dont il vient d'être question se suffisent à elles-mêmes, la question de la définition (ou des notes explicatives) à leur sujet ne se pose pas, car elles sont indéfinissables, leur intérêt réside tout entier dans leur formulation même, et ceci est encore plus vrai dans des conditions de phraséologie multilingue.

Restent les cas très peu fréquents de locutions figées. Leur traitement ne pose pas de problème puisqu'il s'agit de phrases complètes, et généralement compréhensibles, du type

- *en fait de meubles, possession vaut titre*
- *nul ne se crée de titre à soi-même*

elles appartiennent donc au champ PH, avec ou sans accès rapide par le champ MC (mot-clé).

Traitement interlinguistique de la phraséologie réglementaire

Les TLR fédéraux existent en trois versions officielles, allemande, française et italienne, ce qui permet d'intéressantes observations linguistiques, entre autres, un décalage extrêmement fréquent entre l'allemand et le français, à savoir une

construction nominale en allemand et une construction verbale en français, dont voici un exemple :

*droit de mettre fin
prématurément au droit de
superficie en cas de violation de
ses obligations par le
superficiaire :*
*Recht zur vorzeitigen Aufhebung
des Baurechtes wegen
Pflichtverletzung des
Bauberechtigten*

Ces décalages révèlent souvent un penchant naturel de chaque langue ou correspondent à une nécessité, le nom d'action correspondant n'existant tout simplement pas et les contorsions du genre « fait de + » ou « action de + » ne sont pas de la dernière élégance. La fiche 2 en annexe illustre une façon de traiter ces cas de décalages forcés.

Devant ces écarts interlinguistiques d'ordre purement formel, l'idée de considérer uniquement le fond sans se préoccuper de la forme, autrement dit de traiter *Betreten* (nom) et *pénétrer* (verbe) en véritables équivalents est tentante, et par voie de conséquence, en terminologie unilingue, de traiter en synonymes, par exemple, *tenir le registre foncier* et *tenue du registre foncier*. Au sein de notre équipe, les avis sont partagés sur le mode de traitement, mais non pas sur l'intérêt de relever et les formes nominales et les formes verbales.

Voici donc exposés dans leurs grandes lignes l'approche et le traitement que le service de terminologie de l'Administration fédérale suisse réserve au phénomène de la phraséologie et nul doute que les réflexions actuellement en cours en maints endroits à ce sujet auront des effets sur notre pratique.

*Françoise Parc,
Chancellerie fédérale,
Section de terminologie,
Berne,
Suisse.*

Fiche 1

BE= ACH TY= DB192 NI= 2532002 DATE= 930225 CF= 3 CM JUA

- FR VE immatriculation d'un immeuble
 DF Fait d'ouvrir un feuillet du grand livre pour un immeuble en y portant les indications de fait relatives à cet immeuble.
 RF VE:Code civil, art.950 a;1(RS 210);DF:d'après Steinauer,Droits réels, 1985,t.I,p. 170.
 NT REG:CH; DOM:registre foncier
- DE VE Aufnahme eines Grundstückes
 DF Eintragung eines Grundstückes im Grundbuch durch Aufzeichnung im Plan oder im Liegenschaftsverzeichnis, durch Anlegung eines Hauptbuchblattes und durch Herstellung einer Grundstücksbeschreibung.
 RF VE:Zivilgesetzbuch,Art.950 Abs.1(SR 210);DF:nach V Grundbuch,Art.1 Abs.1(SR211.432.1)
 NT REG:CH;DOM:Grundbuch
- IT VE intavolazione di un fondo(1);iscrizione di un fondo(2)(3)
 DF Registrazione di un fondo nel registro fondiario mediante rilievo planimetrico o iscrizione nel sommario, apertura di un foglio nel libro mastro e compilazione della descrizione.
 RF VE:(1)R Registro fondiario, titolo della sezione I,avanti art.1 (RS 211.432.1),(2)Codice civile, 950, cpv. (RS 210);secondo fonte VE(1),art.1 cpv.1
 NT REG:CH;DOM:registro fondiario;EXP:(3)il termine "iscrizione" può essere considerato un equivalente impreciso(vedi la nota in calce dell'art.950)

BE= ACH TY= DB192 NI= 2560003 DATE= 930225 CF= 4

- FR VE immatriculer un immeuble
 RF Code civil,art.944 al.1(RS 210)
 NT REG:CH;DOM:registre foncier;CFR:immatriculation d'immeuble
- DE VE ein Grundstück aufnefmen
 RF Zivilgesetzbuch,Art,944 Abs.1 (SR 210)
 NT REG:CH;DOM:Grundbuch;CFR: Aufnahme eines Grundstückes
- IT VE intavolare un fondo
 RF Codice civile,art.944 cpv.1(RS 210)
 NT REG:CH;DOM:registro fondiario; CFR: intavolazione di un fondo

Fiche 2

BE ACH
 TY DB192
 NI 930225
 CF 4
 CM JUA

FR	MC	pénétrer: fonds d'autrui
	PH	La législation cantonale peut déterminer la mesure en laquelle il est permis de pénétrer dans le fonds d'autrui {...}
	RF	Code civil,art.699 al.2(RS 210)
DE	VE	Betreten fremden Eigentums
	PH	über das Betreten fremden Eigentums {...} kann das kantonale Recht nähere Vorschriften aufstellen
	RF	Zivilgesetzbuch,Art.699 Abs.2 (SR 210)
IT	VE	accesso al fondo altrui
	PH	Il diritto cantonale può decretare ulteriori disposizioni circa l'accesso ai fondi altrui {...}
	RF	Codice civile,art.699 cpv.2 (RS 210)

Exposé de M^{me} Silvia Pavel

La phraséologie en langue de spécialité. Méthodologie de consignation dans les vocabulaires terminologiques

M. Daniel Blampain - Institut supérieur des Traducteurs et Interprètes de Bruxelles

Je vous sais gré d'avoir exposé les présupposés théoriques de votre recherche. J'ai remarqué combien vous étiez séduite par les travaux de WordNet, qui sont incomplets. Il faut se rappeler que les travaux de ces psychocogniticiens ont été établis sur la base des expérimentations menées sur des personnes à qui on a demandé d'objectiver les réseaux associatifs. À la lecture de l'ensemble des travaux de WordNet, on constate qu'il existe, dans ce système, de gros problèmes d'intégration de la réflexion terminologique, problèmes que vous ne semblez guère déceler. Vous ne voyez aucun inconvénient à adopter tels quels les exemples proposés par WordNet au lieu de présenter des exemples qui s'appliquent à des langues de spécialité. Le transfert s'effectue-t-il

si facilement que l'on puisse présenter les mêmes réseaux en langue de spécialité et en langue générale?

M^{me} Silvia Pavel - Secrétariat d'État du Canada

L'utilisation des travaux des cognitivistes pour la constitution de réseaux conceptuels ne doit pas être vue de manière mécaniste, car aucun modèle ne peut être appliqué aveuglément. Du point de vue pratique, tout modèle qui permet de dégager des connaissances et des outils insoupçonnés mérite d'être retenu. La terminologie ne savait pas traiter les verbes, qu'elle a appelé « syntagmes verbaux ayant unité de sens ». WordNet nous a aidés à aller beaucoup plus loin.

Une lecture attentive des fonctions lexicales de Mel'čuk permet d'obtenir un tableau conceptuel admirablement complet. Le tableau de ces fonctions, que j'ai donné dans un atelier destiné aux terminologues du Secrétariat d'État du Canada, quoique absolument génial, ne peut répondre aux besoins des terminologues aux prises avec les nécessités du service. Les travaux de lexicographie peuvent beaucoup apporter tant à l'analyse conceptuelle en terminologie qu'à la présentation

des données terminologiques. La simplicité de la présentation de nos travaux s'inspire largement du *BBI*.

J'ai beaucoup d'admiration pour la rigueur et l'esprit novateur des travaux de WordNet, même si je poursuis des buts différents des leurs. J'écouterai avec beaucoup d'attention la communication de M. Humbley, car elle intégrera la réflexion de M. Gaston Gross sur la représentation par objet, ce qui enrichira l'aspect de l'analyse conceptuelle du travail des terminologues.

*Michel Dubois,
Secrétariat d'État du Canada,
Hull (Québec),
Canada.*

Exposé de M. Daniel Gouadec

Extraction, description, gestion et exploitation des entités phraséologiques

M^{me} Gertrud Greciano - Université de Strasbourg

La vision de la phraséologie présentée dans cet exposé semble apocalyptique. Le modèle de décodage séduit par sa dimension

Comptes rendus des débats

textuelle et descriptive et présente les éléments qui traversent la barrière de la lexicalisation. Il faudrait tenir compte des régularités du modèle de la description pour en faire un modèle d'encodage.

M. Daniel Gouadec - Université de Rennes II

Le discours présenté ici part de la problématique quotidienne; c'est celui d'un phraséographe, d'un enseignant, d'un traducteur et d'un rédacteur. Il appartient au phraséologue de générer des modèles plus purs et de prendre le risque de proposer des solutions aux rédacteurs. On peut faire une phraséographie pour traducteurs et une phraséographie d'application plus étendue, selon le critère de rentabilité retenu.

Un projet de recherche en cours à l'Université de Rennes II porte sur l'élaboration d'un système d'aide à la rédaction d'articles scientifiques en anglais. Ce système s'adresse aux techniciens et aux ingénieurs du domaine de la recherche agronomique française qui doivent publier en anglais. On repère la phraséologie qui correspond à leurs besoins et le modèle phraséologique utilisé se réduit ainsi à peu de choses.

M^{me} Silvia Pavel - Secrétariat d'État du Canada

Comment peut-on évaluer le temps qu'il faut à un être humain pour passer à travers tous les pivots et tous les filtres énumérés dans la communication?

M. Daniel Gouadec - Université de Rennes II

Le dossier est établi par le phraséologue qui essaie, comme dans tout modèle, de prévoir toutes les possibilités, y compris l'inscription de noms latins, même si dans les faits, on ne remplit jamais tous les champs ou rubriques d'une fiche. Il faut peu de temps pour effectuer le relevé des phraséologismes même très

compliqués. Grâce à l'utilisation de macro-commandes, il faut également peu de temps pour effectuer la description des phraséologismes par type de documents. Par contre, il faut beaucoup de temps pour effectuer l'analyse des notions dans une langue ou davantage : c'est le travail du phraséologue.

M^{me} Silvia Pavel - Secrétariat d'État du Canada

Les 53 fonctions combinatoires d'Igor Mel'čuk de l'Université de Montréal sont impraticables en terminologie et en phraséologie. En effet, on se rend compte, après avoir consacré beaucoup de temps au repérage et à l'analyse des phraséologismes, qu'il existe très peu de relations vraiment productives en phraséologie. En réalité, le terminologue, qui connaît bien le public visé, n'a pas de temps à consacrer à des formalisations aussi poussées, dont les applications immédiates sont quasi inexistantes.

M. Daniel Gouadec - Université de Rennes II

Autant la phraséologie à pivot terminologique est quasi infinie et contient un grand nombre de combinaisons à traiter, autant la phraséologie à variable terminologique se réduit à peu de choses. C'est le cas du domaine de l'informatique qui présente peu de travail, car il y a peu de stéréotypes.

On procède à un descriptif quand on traite les matrices et non les pivots. Il y a quatre types de phraséologie selon le domaine d'application, selon la notion, selon la fonction et selon la typologie. Chaque fois que l'on décrit une matrice, on décrit une seule possibilité.

M^{me} Silvia Pavel - Secrétariat d'État du Canada

Pour avoir accès à la terminologie et à la phraséologie, le

recours à la lecture optique donne, à l'heure actuelle, peu de résultats intéressants. La phraséographie automatique n'est pas pour demain.

*Michèle Valiquette,
Secrétariat d'État du Canada,
Hull (Québec),
Canada.*

Exposé de M. Michel-Marie Koyt

Recherche phraséologique et langues en développement : L'exemple du Sängo

M. Jean Quirion - Secrétariat d'État du Canada

Vous dites que les premiers travaux terminologiques ont reçu un accueil mitigé de la part des utilisateurs. Pouvez-vous comparer l'approche terminologique que vous avez prise à cette époque avec l'approche phraséologique que vous comptez prendre maintenant?

M. Michel-Marie Koyt - Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique de la République centrafricaine

La recherche terminologique, qui a cours dans divers pays d'Afrique depuis une vingtaine d'années, a été l'oeuvre de spécialistes, dont la méthodologie était souvent hâtive et ne tenait pas nécessairement compte des utilisateurs. Bien que le résultat des recherches ait été consigné dans des ouvrages, une langue ne s'apprend que lorsqu'elle est diffusée. Dans un contexte où il existe 75 % d'analphabètes, comment implanter la terminologie? Le seul canal possible est la diffusion par les médias, notamment par la radio car, dans les civilisations africaines, la tradition orale occupe une place importante. C'est par la voie des ondes que les

innovations sont diffusées et, souvent, elles seront rejetées si elles ne sont pas comprises, parce qu'elles n'entrent pas dans le processus de création propre à la société. La création terminologique passe par la voie des ondes et par celle de l'alphabétisation. Un autre canal est l'introduction des langues du Sud à l'école.

M^{me} Gertrud Greciano - Université de Strasbourg

Je vous remercie pour cette belle plaidoirie en faveur de la phraséologie. Je voudrais citer l'expérience de l'ancienne URSS qui, dans ses républiques asiatiques, a collectionné les proverbes, symboles de culture, soit une véritable mine de traditions orales que les linguistes se sont mis à étudier tardivement. En recourant à ce moyen, la République centrafricaine est sur la bonne voie.

*Hélène Gélinas-Surprenant,
Secrétariat d'État du Canada,
Hull (Québec),
Canada.*

Exposé de M. John Humbley

Exploitation d'un vocabulaire combinatoire : syntaxe, phraséologie, analyse conceptuelle

M^{me} Ingrid Meyer - Université d'Ottawa

Vous avez montré un grand nombre de relations partie-tout, dont a parlé le professeur Blampain. La consignation de phrasèmes constitue une bonne source d'indices pour la structuration d'une arborescence. Peut-on dresser l'arbre de domaines une fois toutes les collocations relevées?

M. John Humbley - Centre de terminologie et de néologie de Paris

Il y a beaucoup de relations partie-tout car le domaine s'y prête. Il a fallu faire à la main l'arbre du domaine, faute de pouvoir dominer l'ensemble du vocabulaire. Un outil comme COGNITERM aurait été très utile. Quant à l'établissement de l'arbre de domaines, une fois toutes les collocations relevées, il faut tenir compte de plusieurs paramètres. Le corpus dépouillé et le corpus combiné permettent l'établissement rapide du dictionnaire des acteurs et des actions, comme l'a fait Agnès Kukulska-Hume.

M. Claude Lainé - Secrétariat d'État du Canada

M. Humbley a expliqué de quelle façon les linguistes pouvaient explorer ce genre de corpus. Dans le *Vocabulaire combinatoire de la CFAO mécanique*, j'ai effectué un simple constat de la langue employée par les spécialistes de ce domaine. Le but de cet ouvrage était de fournir les éléments d'une bonne communication dans le domaine étudié. Si cet ouvrage peut maintenant avoir des retombées à un niveau théorique, j'en suis fort heureux.

M^{me} Silvia Pavel - Secrétariat d'État du Canada

Les exemples cités par M. Humbley étaient très intéressants. L'examen d'un ouvrage phraséologique permet d'établir que tel verbe souligne tel type de relations, que certains verbes se regroupent en champs sémantiques, qu'ils ont les mêmes catégories d'acteurs, que certains types de processus se combinent avec certains noms, qui sont des termes. Il suffit d'effectuer des renvois pour savoir que la combinatoire phraséologique se recoupe d'une certaine manière.

En prenant simplement l'adjectif *fractal*, dans le *Vocabulaire de l'imagerie fractale* (en préparation),

on voit toute sa combinatoire avec les noms dans les textes qui traitent de la géométrie fractale, de la non-linéarité et de leur application dans toutes sortes de disciplines : on appréhende ainsi l'univers des entités qui sont déterminées par cette propriété fractale. C'est une image de la langue qu'on ne soupçonne pas et qui était seulement partiellement suggérée par des entrées terminologiques individuelles.

M. John Humbley - Centre de terminologie et de néologie de Paris

Comment automatiser ou semi-automatiser des entrées phraséologiques?

M^{me} Silvia Pavel - Secrétariat d'État du Canada

Là, tout est à faire. On peut commencer par intégrer ces entrées phraséologiques dans une partie de la fiche terminologique et y donner accès par mot-clé.

*Hélène Gélinas-Surprenant,
Secrétariat d'État du Canada,
Hull (Québec),
Canada.*

Exposé de M^{me} Caroline de Schaetzen

Un accès rapide aux collocations

M^{me} Saadia Ait Taleb - Institut d'Études et de Recherches pour l'Arabisation du Maroc

Vous avez parlé d'un certain nombre de concordanciers qui prennent en compte la dimension multilingue. En existe-t-il qui prennent en compte la dimension multialphabétique?

M^{me} Caroline de Schaetzen - Institut libre Marie Haps de Bruxelles

Certains concordanciers permettent de générer leur propre alphabet et donnent l'ordre du tri. Par ailleurs, on ignore si des ordinateurs à ce point performants existent et si l'informatique poussera la spécificité jusqu'à nous donner un produit qui réponde à nos attentes. Les lexicographes auraient peut-être la réponse. Ce qu'il faudrait, ce sont des logiciels de découpage terminologique; les études de marché sont à venir. Parmi les logiciels existants, on note Sato-Termino, Keyword in Context, ce dernier avec découpage par segments.

M^{me} Ingrid Meyer - Université d'Ottawa

Bien qu'utile, le découpage informatique prive le terminologue des connaissances du domaine qu'il acquiert en faisant le découpage lui-même. Par ailleurs, j'ai un très grand corpus, qui a un million de mots, et le logiciel TACT à ma disposition pour effectuer ce traitement. Mon concordancier permet de chercher un certain nombre de mots à droite et à gauche du phrasème. Existe-t-il une stratégie de recherche pour établir les termes pivots et une séquence de sélection autre que le critère de « cinq termes à gauche et cinq termes à droite »? Y a-t-il une recette simple?

M^{me} Silvia Pavel - Secrétariat d'État du Canada

Nous cherchons les façons dont les relations se manifestent dans le discours et se structurent dans la langue. Quand je cherche un nom, je cherche certains joncteurs, je cherche certaines combinaisons. Quand j'ai un adjectif, je cherche tous les types de cooccurrences de l'adjectif dans un texte, je les regroupe et je vois quelles relations sous-jacentes entre les noms sont déterminées par cet adjectif, parce que les noms se

structurent entre eux dans des hiérarchies, dans des ensembles associatifs, dans des réseaux sémantiques, qui me donnent une idée de l'univers sur lequel cet adjectif agit. Par ailleurs, prenons le cas d'un verbe. Je regarde quel est le degré de spécialisation de ce verbe dans le contexte, si degré de spécialisation il y a; je regarde si, grammaticalement, ce verbe transitif se retrouve tout à coup intransitif, et pour quelle raison; je regarde si ce verbe a un sens particulier quand il est systématiquement associé avec un certain nom et que, de ce fait, il acquiert un sens commun. Voilà les recettes que nous suivons. L'article d'Agnès Kulkulska-Hume, paru dans un récent numéro de *Terminogramme*, explique très clairement ces types de relations.

Hélène Gélinas-Surprenant, Secrétariat d'État du Canada, Hull (Québec), Canada.

Exposé de M^{me} Françoise Parc

Traitement de la phraséologie terminologique tirée des textes législatifs et réglementaires suisses

M. Julien Marquis - Conseil des traducteurs et interprètes du Canada

Au Canada, les textes juridiques doivent être affichés dans les deux langues officielles du pays, notamment en Ontario, au Nouveau-Brunswick, au Manitoba, dans les Territoires du Nord-Ouest. La phraséologie qui existe en Suisse ne pourrait-elle pas être validée par l'expérience canadienne et vice-versa? Les données phraséologiques du *Planning Act* (Ontario) et de la *Loi sur la planification du territoire*

(Canada), une fois validées, pourraient être utilisées par le législateur suisse. En Ontario, le système foncier a été informatisé; les textes anglais et français font foi bien que le français ne soit pas langue officielle. Les nouvelles lois sont maintenant présentées en anglais et en français pour adoption, plutôt que traduites après sanction.

M^{me} Françoise Parc - Chancellerie fédérale de Suisse

Nous exploitons les textes comme ils sont rédigés. On s'interroge sur l'utilité de valider les fiches suisses avec celles d'autres systèmes juridiques, par exemple, au Canada, ceux de l'Ontario, du Nouveau-Brunswick, du Manitoba et des Territoires du Nord-Ouest. À l'heure actuelle, chaque administration se doit d'utiliser la terminologie et les phrasèmes qui figurent déjà dans ses textes. Il est très ambitieux de tenter une validation allemand-français-italien avec la combinaison anglais-français.

M^{me} Estelle Thibault - Office de la langue française du Québec

Une façon d'en venir à une codification simple serait de mettre le nom et le verbe sur une même fiche, car souvent le substantif existe alors que la langue ne compte aucune forme verbale correspondante.

Hélène Gélinas-Surprenant, Secrétariat d'État du Canada, Hull (Québec), Canada.

M^{me} *Nada Kerpan*
- *Bell Canada*
Le

problème de la phraséologie se pose dans les domaines technique et scientifique. Je travaille dans le domaine des télécommunications. Pour la production de lexiques ou de vocabulaires, on devrait passer de la terminologie à la phraséologie, en allant de l'anglais vers le français. C'est en relevant les usages de termes en cooccurrence et en concomitance que l'on passerait de la terminologie à la phraséologie; au moment de la consignation, on pourrait faire suivre les données terminologiques d'unités phraséologiques en guise d'illustration de l'utilisation des termes dans les langues de ces spécialités.

M^{me} Michelle Thébault - Secrétariat d'État du Canada

Je travaille à la Section des langues germaniques du Secrétariat d'État. Il serait souhaitable que le Bureau de la traduction entretienne une collaboration avec la Suisse en vue d'une validation des terminologies et des phrasèmes juridiques en usage. J'aimerais que

l'on puisse poursuivre avec M^{me} Parc la collaboration amorcée lorsqu'elle était terminologue au Secrétariat d'État.

M^{me} Diane Michaud - Secrétariat d'État du Canada

Ce vœu ne restera pas lettre morte puisqu'il a été question de cette collaboration avant la présente rencontre, qui se veut d'ailleurs une occasion d'examiner les possibilités de la mettre sur pied.

M^{me} Estelle Thibault - Office de la langue française du Québec

Voici un commentaire sous forme de question qui s'adresse au Secrétaire général du Réseau international de néologie et de terminologie (Rint). Devant l'extrême nécessité d'établir la terminologie de la phraséologie, il serait fort à propos que le Rint le voit comme l'une de ses futures réalisations. Il semble qu'il existe un ouvrage allemand sur le sujet, auquel on pourrait ajouter d'autres langues.

M. Louis-Jean Rousseau - Réseau international de néologie et de terminologie (Rint)

Il faut se méfier des adaptations. J'ai travaillé avec des germanophones et des francophones à l'établissement du *Vocabulaire systématique de la*

Table ronde

terminologie, travail qui est remis continuellement en question. Malgré les deux ou trois séminaires qui ont eu lieu sur la phraséologie, les concepts de ce domaine sont en voie de développement. La pratique est nécessaire avant que l'on puisse figer la terminologie de la phraséologie car les variantes terminologiques abondent. Le Rint produira éventuellement un vocabulaire de la phraséologie, mais il s'avère encore prématuré pour lui de se lancer dans cette entreprise. Pour l'instant, on peut envisager la formation de groupes de travail qui se pencheront sur cette question.

M^{me} Ingrid Meyer - Université d'Ottawa

D'ici à ce qu'on en vienne à cette codification, il serait bien utile que tout rédacteur d'articles dans ce domaine précis définisse, en début de texte, le sens qu'il accorde aux termes utilisés en adoptant une formule du genre : « Pour moi, un phrasème, une collocation, c'est ... ».

M^{me} Édith Girard - Observatoire québécois des industries de la langue (OQIL)

Je représente le tout nouveau Réseau international des observatoires francophones des industries de la langue (RIOFIL), créé en décembre 1992. Une plus grande concertation s'impose entre les consignateurs et les utilisateurs de phraséologie, d'une part, et les concepteurs et industriels des industries de la langue, d'autre part, que je vais tenter de sensibiliser aux besoins en terminotique du Rint. Il y a donc nécessité pour le Rint et le RIOFIL de travailler de concert.

M. Julien Marquis - Conseil des traducteurs et interprètes du Canada (CTIC)

En tant que président du Conseil des traducteurs et interprètes du Canada (CTIC), je représente les professionnels langagiers et experts

linguistes. J'ai été ravi d'assister au *Séminaire international sur la phraséologie*; j'ai pu y mesurer l'écart qui existe entre praticiens et penseurs, écart quant à l'utilisation des termes. Bien que les praticiens ne possèdent pas le métalangage des penseurs, il leur est néanmoins utile d'assister à un séminaire de ce genre. Les professionnels de la langue au Canada se doivent de collaborer au développement des deux langues officielles car, en Amérique du Nord, le français se débat constamment dans une mer anglophone.

M. Chérif Mbodj - Centre de linguistique appliqué (CLA) du Sénégal

La phraséologie se positionne par rapport à la lexicologie et à la terminologie. Mais sur quoi, au cours de ce séminaire, s'est-on entendu?

M^{me} Diane Michaud - Secrétariat d'État du Canada

Personne n'a pu fournir de réponse précise, tout étant encore à l'étape de l'expression de la problématique de la phraséologie. Pour répondre à cette question, il faudra sans doute revenir à un autre séminaire avec des prises de position plus fermes.

Hélène Gélinas-Surprenant, Secrétariat d'État du Canada, Hull (Québec), Canada.

Monsieur le Secrétaire général du Réseau international de néologie et de terminologie,

Monsieur le Ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique de la République centrafricaine,

Monsieur le Délégué général à la langue française,

Monsieur le Directeur de l'Institut d'Études et de Recherches pour l'Arabisation du Maroc,

Mesdames et messieurs les coordonnatrices et coordonnateurs des modules du Rint,

Chers conférencières et conférenciers,

Chers invités,

Au nom du Secrétariat d'État du Canada, j'ai le plaisir de vous remercier de votre venue au Séminaire international sur la phraséologie, manifestation qui s'est déroulée ces deux derniers jours à Hull, et qui a été précédée du lancement des publications suivantes du module canadien du Rint, soit :

- *Vocabulaire combinatoire de la CFAO mécanique* par M. Claude Lainé;

- *Bibliographie de la phraséologie (1905-1992)* par M^{me} Silvia Pavel;
- *L'Actualité terminologique*, numéro semi-thématique sur la phraséologie coordonné par M^{me} Michèle Valiquette.

Je souhaite que les échanges fructueux et parfois musclés entre les participantes et les participants au Séminaire aient fait avancer l'état des réflexions sur la définition et sur la méthodologie de la phraséologie, composante essentielle, avec la terminologie et la néologie, de toute communication efficace en cette fin du XX^e siècle. Les *Actes*, préparés par M^{me} Michèle Valiquette du module canadien du Rint, paraîtront dans un prochain numéro de *Terminologies nouvelles*, périodique coordonné par le module de la Communauté française de Belgique.

Je remercie tout particulièrement les conférencières et conférenciers de leur apport précieux au débat, soit M^{me} Saadia Ait Taleb de l'Institut d'Études et de Recherches pour l'Arabisation (module marocain), M^{me} Gertrud Greciano de l'Université de Strasbourg (module français), M^{mes} Estelle Thibault et Ghislaine Pesant de l'Office de la langue française du Québec (module québécois), M^{me} Roda P. Roberts de

l'Université d'Ottawa (module canadien), M. Daniel Blampain de l'Institut supérieur de Traducteurs et d'Interprètes de Bruxelles (module belge), M^{me} Esther Blais de l'Office de la langue française du Québec (module québécois), M^{me} Silvia Pavel du Secrétariat d'État du Canada (module canadien), M. Daniel Gouadec de l'Université de Rennes (module français), M. Michel-Marie Koyt du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique de la République centrafricaine (module africain), M^{me} Caroline de Schaetzen du Centre de terminologie de Bruxelles (module belge), M. John Humbley du Centre de terminologie et de néologie (module français) et M^{me} Françoise Parc de la Chancellerie fédérale de Suisse (module suisse).

Je tiens également à remercier les animatrices et animateurs des quatre ateliers au programme, soit M. Daniel Blampain de l'Institut supérieur de Traducteurs et Interprètes de Bruxelles (module belge), M^{me} Gina Mamavi de la Délégation générale à la langue française (module français), M. Marcel Diki-Kidiri du Laboratoire de langues et civilisations à tradition orale (module africain) et M^{me} Silvia Pavel du Secrétariat d'État du Canada (module canadien),

Allocutions de clôture

ainsi que M^{me} Diane Michaud du Secrétariat d'État, (module canadien). Un merci également aux rapporteurs des ateliers, toutes et tous de la Direction de la terminologie et des services linguistiques (DTSL) du Secrétariat d'État du Canada. Il s'agit de M^{mes} Lise Boudreault, Hélène Gélinas-Surprenant et Michèle Valiquette, ainsi que de M. Michel Dubois.

Je ne saurais passer sous silence la démonstration de TERMIUM (banque de données linguistiques du Canada accessible sur disque optique), de LATTER (L'Atelier du TERminologue) et de PUBLICIEL (logiciel de publication assistée par ordinateur), donnée par M. Jean Quirion du Secrétariat d'État avec tout le dynamisme qu'on lui connaît.

Enfin, je tiens à remercier chaleureusement M^{me} Diane Michaud, coordonnatrice du module canadien du Rint, ainsi que son Comité d'organisation composé de M^{mes} Diane Parent, Johanne Poirier et Michèle Valiquette, dont le professionnalisme a permis que cette rencontre soit couronnée de succès.

J'espère que le module canadien du Rint aura l'occasion de vous accueillir à nouveau lors d'une autre rencontre à caractère scientifique, et je vous souhaite une bonne fin de séjour dans la Région de la capitale nationale.

*Malcolm Williams,
Directeur,
Terminologie et Services
linguistiques,
Secrétariat d'État du Canada,
Hull (Québec)
Canada.*

Chers collègues,

Au terme de ce séminaire, nous devons nous réjouir de l'intérêt et de la variété des exposés que nous avons entendus et des discussions que ces exposés ont suscitées.

Pour le Rint, il s'agissait d'une première mise en commun des idées, des connaissances, des problèmes et des solutions relatifs à la définition et au traitement des phraséologismes en langue de spécialité. Une variété de points de vue se sont exprimés et certains exposés ont même créé des surprises : il y a eu de véritables découvertes, les problèmes étant toujours plus vastes que l'on se l'imagine en début de réflexion.

C'est ainsi que, la matière étant abondante, nous avons posé beaucoup plus de questions que nous n'avons pu donner de réponses. La raison en est que, dans les milieux linguistiques, la réflexion s'amorce à peine sur le phénomène de la phraséologie, notamment dans les langues de spécialité, même si, comme l'illustre l'abondante bibliographie compilée par M^{me} Silvia Pavel, la documentation pour le domaine français est déjà d'un volume impressionnant.

Lors de la séance d'ouverture du séminaire, j'avais proposé un premier inventaire des questions à discuter et après ces deux jours de travail, je serais tenté de poursuivre cette énumération. La manifestation a, en effet, fourni une matière abondante à la réflexion sur la définition et sur la méthodologie de la phraséologie, réflexion qui devra se poursuivre au-

delà du séminaire.

En particulier, il faudra travailler à la définition des concepts que nous utilisons en phraséologie, dans leurs aspects linguistiques et sociolinguistiques. Ces derniers ont peut-être moins fait l'objet d'études bien qu'ils soient d'une grande importance dans la perspective du développement linguistique. La terminologie de la phraséologie reste à faire. Ainsi, il faudra définir les termes « phrasème » et « phraséologisme » ainsi que tous les termes traitant des notions connexes, de façon à bien situer la phraséologie par rapport aux autres champs de la linguistique. C'est un souhait largement exprimé au cours du séminaire et dont le Comité d'orientation du Rint prend acte, mais ce projet devra se réaliser progressivement, compte tenu des nombreux travaux de recherche en cours. Un vocabulaire de la phraséologie en langues de spécialité ne saurait qu'être provisoire dans l'état actuel des travaux.

Il faudra également étudier le phénomène de la variation phraséologique dans le discours, c'est-à-dire de la variation socio-technolectale dans son ensemble. Ainsi, par exemple, on a déjà observé dans les organisations socioprofessionnelles, une variation terminologique et phraséologique selon les niveaux d'emploi, selon les corps de métiers. La phraséologie des ingénieurs diffère probablement de celle des techniciens ou des ouvriers. Il s'agit de phénomènes que la socio-terminologie commence à découvrir. Pour rendre plus valides nos travaux et pour en tirer des enseignements utiles dans nos projets

de développement, il importe de bien situer l'étude de la phraséologie en milieu d'expression et de production réelle du discours socioprofessionnel.

Il ne faudrait pas passer sous silence les besoins en matière d'outillage informatique nécessaire au traitement des phraséologismes. Pour ce faire, le Rint devra s'associer à d'autres organisations comme, à titre d'exemple, le Réseau international des observatoires francophones des industries de la langue (RIOFIL) afin de conjuguer les efforts dans la recherche de solutions. Pour la poursuite de ses travaux, le Rint désire également s'associer à tous ceux qui travaillent, non seulement dans le domaine des industries de la langue, mais dans d'autres domaines, à la description des langues de spécialité, tant dans leurs aspects terminologiques que phraséologiques.

Comme il a été mentionné à quelques reprises au cours de ce séminaire, des rencontres scientifiques organisées par divers organismes permettront d'assurer le suivi nécessaire dans le dossier de la phraséologie qui demeure au cœur des préoccupations actuelles du Rint. Le travail de recherche effectué au cours du Séminaire international sur *la phraséologie* nous aura permis de contribuer activement à l'atteinte de l'un des objectifs du Rint, soit le développement du français scientifique et technique. Si l'on veut éviter l'érosion de la langue française, notamment dans les organisations internationales, il faut travailler sans relâche à sa description et à son développement.

En terminant, je tiens à adresser mes plus sincères remerciements à notre hôte, la Direction de la

terminologie et des services linguistiques du gouvernement du Canada, qui coordonne le module canadien du Rint, aux conférencières et aux conférenciers, et enfin à tous les participantes et participants du *Séminaire international sur la phraséologie*.

*Le Secrétaire général,
Louis-Jean Rousseau.*

Publications

Vocabulaire combinatoire de la CFAO mécanique

Lors de sa création en 1986, le Réseau international de néologie et de terminologie (Rint) s'engageait à fournir aux francophones les outils nécessaires à l'expression de la modernité scientifique et technique. Pour concrétiser cet engagement, la Direction de la terminologie et des services linguistiques (DTSL) du Secrétariat d'État, qui dirige le module canadien du Rint, a depuis produit plusieurs publications terminologiques à caractère néologique dans des domaines de pointe.

Le *Vocabulaire combinatoire de la CFAO mécanique* - conception et fabrication assistées par ordinateur dans le domaine de la mécanique d'usinage - repose sur la prémisse que la connaissance du terme juste, bien que vitale, est souvent insuffisante pour communiquer avec clarté et précision. La connaissance du comportement dynamique de ce terme, plus précisément de son réseau de combinaisons usuelles (phraséologismes), est en effet essentielle à quiconque veut respecter l'idiomaticité d'une langue de spécialité.

Ce vocabulaire va donc au-delà de la dénomination des notions, en présentant - de façon structurée - ces phraséologismes, compléments indispensables aux termes. Il offre ainsi à tout langagier, désireux de s'exprimer dans le même registre que les spécialistes de la CFAO, un large éventail de combinaisons d'usage

courant dans ce domaine.

Cet ouvrage devrait répondre au souhait maintes fois exprimé, notamment par les traducteurs, de disposer pour des ensembles terminologiques qui, en plus de nommer et de définir les notions, illustrent également leur emploi.

Lainé (Claude) *Vocabulaire combinatoire de la CFAO mécanique* Ottawa, Secrétariat d'État du Canada, 1992, 148 p. (Bulletin de terminologie n° 219).

Vocabulaire canadien du Quaternaire

Le *Vocabulaire canadien du Quaternaire* est un répertoire bilingue d'environ 800 notions produit conjointement par le Secrétariat d'État du Canada et la Commission géologique du Canada. Il se rattache à la série de la *Géologie du Canada* dont chaque volume traite d'une discipline des sciences de la Terre ou d'une province géologique canadienne. Le vocabulaire est un complément au premier volume de cette série, *Le Quaternaire du Canada et du Groenland*. Il reflète les réalités nord-américaines relatives au Quaternaire et il fournit des solutions aux problèmes terminologiques les plus fréquents. L'ouvrage est constitué d'un vocabulaire anglais-français et d'un lexique français-anglais. Il comprend des termes qui sont à la fois propres au Quaternaire et à plusieurs domaines des sciences de la Terre (géologie, géomorphologie,

stratigraphie, sédimentologie et géochronologie). Le tiers des entrées, environ, sont accompagnées de définitions anglaises et françaises. Les tableaux des principales divisions stratigraphiques du Quaternaire sont présentés en annexe, et une bibliographie de près d'une centaine de titres complète l'ouvrage.

Le *Vocabulaire canadien du Quaternaire* comble une lacune importante, car il n'existait pas de publication lexicale bilingue offrant une terminologie uniformisée sur le sujet. Il devrait donc constituer une source de renseignements utiles pour les traducteurs, les rédacteurs et les spécialistes.

Cormier (Chantal) *Vocabulaire canadien du Quaternaire*, Ottawa, Secrétariat d'État du Canada, 1992, 154 p. (Bulletin de terminologie n° 209).

Vocabulaire de la vérification publique

Le *Vocabulaire de la vérification publique*, paru en octobre 1992, compte environ 1 300 notions et 360 définitions. La production d'un ouvrage de ce genre répondait à un besoin maintes fois exprimé. Il existait certes quelques dictionnaires unilingues et de rares ouvrages bilingues dans le domaine de la comptabilité, mais la vérification publique y était pour ainsi dire absente. La présente publication, qui contient les termes les plus couramment utilisés en vérification,

En Bref

constitue donc un outil de communication essentiel pour tous ceux que le domaine intéresse. En effet, étant donné que la vérification touche à la comptabilité, à la statistique, à l'informatique, à la gestion financière et à la gestion du personnel, l'ouvrage s'adresse à la fois aux vérificateurs, aux contrôleurs, aux comptables, aux gestionnaires, aux traducteurs, aux rédacteurs, aux journalistes, aux professeurs et aux étudiants.

Le *Vocabulaire de la vérification publique* comprend également deux annexes, dont la première contient des termes et des appellations propres au Bureau du vérificateur général du Canada de même que diverses appellations canadiennes et étrangères relevées au cours du dépouillement. La deuxième annexe contient un exemple du rapport type du vérificateur.

Produit par le Secrétariat d'État du Canada, le présent ouvrage est le fruit du travail d'une équipe de traducteurs, de terminologues et de spécialistes de la vérification, notamment des spécialistes du Bureau du vérificateur général du Canada ainsi que des services linguistiques de l'Ordre des comptables agréés du Québec et de l'Institut Canadien des Comptables Agréés.

Gagnon (Louiselle) et Skeete (Charles) *Vocabulaire de la vérification publique*, Ottawa, Secrétariat d'État du Canada, 1992, 291 p. (Bulletin de terminologie n° 216).

Lexique du matériel de sécurité

Nous n'aurions pu intituler le *Lexique du matériel de sécurité* *Lexique du matériel de l'alarme* puisque s'y retrouvent presque tous les termes désignant des produits existant sur le marché dans ce

domaine.

Protéger les biens et les personnes est une tâche dont la difficulté varie selon l'objet ou l'individu visé, mais aussi selon la « compétence » du malfaiteur. D'où le vaste éventail de systèmes d'alarme qui préviennent l'intrusion ou la détectent, ou encore qui avertissent le responsable de la sécurité après avoir effectué une levée de doute, c'est-à-dire après avoir vérifié qu'il ne s'agissait pas d'une fausse alarme ou d'une alarme intempestive.

Les télécommunications, l'informatique, l'électronique, l'électrotechnique, l'électricité, les fibres optiques et la vidéo sont maintenant utilisées pour assurer la sécurité. Détecteurs et capteurs sont reliés à une centrale où le système expert gère la sécurité sans intervention humaine. Le simple citoyen peut, avec l'aide d'un domoticien et d'un installateur, se doter d'un système d'alarme qui fera l'envie de n'importe quelle grande société.

Les entreprises et les gouvernements recourent par ailleurs à des systèmes de reconnaissance de la signature, de la rétine, des empreintes digitales, de la forme de la main ou de la voix pour limiter l'accès à leurs données secrètes. Les simples cartes d'identité sont devenues intelligentes depuis qu'on leur a greffé une puce : leur lecture se fait par insertion ou glissement dans un lecteur, ou encore à distance.

Le matériel de sécurité se révèle donc une application d'un grand nombre de domaines. Pour notre lexique, qui compte 1 500 entrées, nous avons surtout retenu les termes propres aux systèmes d'alarme, sans nous attarder à la terminologie du renseignement, de l'incendie ou de la sécurité au travail qui constituent des domaines à part entière et pourraient faire l'objet d'autres publications.

Il convient de préciser que nous

avons souvent dû faire preuve de créativité et proposer un équivalent, car il est difficile d'obtenir de la documentation, les fabricants hésitant à divulguer leurs secrets.

Nous croyons que le *Lexique du matériel de sécurité* répondra à un besoin qui se faisait de plus en plus pressant.

Doyon (Yves) *Lexique du matériel de sécurité*, Ottawa, Secrétariat d'État du Canada, 1992, 183 p. (Série Lexiques n° 36).

Vocabulaire des industries graphiques

Le *Vocabulaire des industries graphiques* est la version épurée, remaniée et enrichie d'un Cahier de terminologie produit en 1986. Ce vocabulaire bilingue anglais-français comprend environ 1 600 notions, dont la plupart font l'objet d'une définition ou d'une explication technique ou, au besoin, d'une remarque de nature terminologique ou grammaticale. Le *Vocabulaire* comporte également cinq annexes portant, entre autres, sur la classification des caractères, les unités typographiques et les formats de papier. Deux des annexes présentent des illustrations bilingues décrivant les parties du livre et du caractère typographique.

Le *Vocabulaire des industries graphiques* vise à répondre aux besoins des traducteurs, des rédacteurs et des spécialistes en leur présentant la terminologie de base et la terminologie de pointe des divers secteurs de la chaîne graphique depuis la conception jusqu'à la finition de l'imprimé. L'ouvrage rend compte, dans une certaine mesure, de l'évolution accélérée de la terminologie dans des sous-domaines de pointe tels que l'édition électronique, la photocomposition et

l'infographie. Par contre, le Vocabulaire n'entend pas s'ériger en dictionnaire exhaustif et normatif.

L'ouvrage a été réalisé avec la collaboration de quatre spécialistes du Groupe Communications Canada, soit MM. Gaston J. Lapointe, Luc Douville, Jacques P. Lamadeleine et Robert L. Sauvé, ce qui a permis d'améliorer la qualité de la publication en intégrant le point de vue, toujours précieux, des professionnels du métier ainsi que d'enrichir la nomenclature se rapportant à l'édition électronique et à l'assurance de la qualité.

Paradis (Line) *Vocabulaire des industries graphiques*, Ottawa, Secrétariat d'État du Canada, 1993, 573 p. (Bulletin de terminologie n° 210).

Présentation des tapuscrits

1 Principes généraux

- Les auteurs qui souhaitent publier un article dans *Terminologies nouvelles* sont priés de le proposer au responsable du module dont ils relèvent pour obtenir l'accord du comité de lecture. Les auteurs qui ne relèvent d'aucun module s'adresseront au secrétariat de rédaction.
- Seuls seront publiés les textes répondant aux conventions ici mentionnées.
- Le texte sera original, inédit et rédigé en langue française. Par la suite, il ne pourra pas être publié ailleurs sans l'accord du Rint.
- En fin d'article, on mentionnera en italiques :
Prénom(s) et nom de l'auteur,
Département,
Organisme,
Localisation.
- Le tapuscrit, ou manuscrit dactylographié, sera présenté en double interligne sur une feuille de format A4 avec une marge de deux centimètres sur les quatre bords et ne dépassera pas une longueur de 20 pages. Toute illustration est la bienvenue.
- L'auteur proposera obligatoirement un résumé de l'article en 80 mots maximum. Ce résumé servira de chapeau et devra être suivi de l'énoncé de 3 à 6 mots-clés.
- Si cela lui est possible, l'auteur enverra une disquette contenant l'article sous un format Ascii et un format de traitement de texte.

2 Typographie

- Le texte sera présenté en caractères romains. Seuls les titres (ouvrages, colloques, programmes, etc.), les autonymes et les mots étrangers figureront en italiques (à défaut, ils seront soulignés). Les caractères **gras** ne serviront qu'à signaler tout premier usage d'un terme spécialisé figurant dans une liste explicative en fin d'article (glossaire, lexique, etc.).
- Pour l'usage général des majuscules, on se conformera aux conseils de Hanse (1987 : 575-577). Les titres d'ouvrage seront toujours écrits avec une majuscule au premier mot cité et aux éventuels noms propres.
- Les guillemets utilisés sont les doubles chevrons « ». Ils encadrent les citations, les traductions et tout premier emploi d'un mot utilisé de manière inhabituelle ou inventé. Si des guillemets sont utilisés à l'intérieur d'une citation, il convient de les remplacer par des guillemets simple " ".

3 Titre et sous-titres

- Le titre de l'article sera concis et attirant et le texte sera organisé de manière à ne pas dépasser deux niveaux de sous-titres, numérotés sous la forme 1 et 1.1 :
 - 1 Politique linguistique
 - 1.1 Les incitants
 - 1.2 Les obstacles
 2. Bilan et perspectives

4 Sigles et acronymes

- Les abréviations seront expliquées dans des parenthèses lors de leur premier emploi, à moins que leur signification ne soit supposée connue d'un large public.
- Les noms d'organismes dont l'abréviation est épelée (sigles) seront écrits en majuscules, sans points abrégatifs : BTQ, CEE, DTSL, OLF, etc. Ceux dont l'abréviation est prononcée comme un mot (acronymes) ne prendront la majuscule qu'à l'initiale et n'auront pas de points abrégatifs : Cif, Eurodicautom, Rint, etc. Si un choix est possible, l'auteur adoptera la règle qui correspond à sa manière de prononcer l'abréviation : Onu ou ONU, Urss ou URSS, etc.

5 Énumérations

- On évitera tout usage abusif de l'énumération, ce procédé étant réservé à la citation de points relativement brefs. Chaque élément énuméré :
 - Sera précédé d'un tiret;
 - Commencera par une majuscule;
 - Se terminera par un point-virgule, le dernier élément étant suivi d'un point.

6 Exemples

- Les énoncés utilisés comme exemple dans le texte seront précédés d'un numéro entre crochets. S'ils sont en langue étrangère, ils figureront en italiques.

- [1] *Nagize scandale* (= « escale ») à *Nairobi*.
[2] *Muganga yasanze mfise affection* (= « infection ») *mu rinyo*.

7 Notes

- Les appels de note se placent entre parenthèses selon une numérotation continue.

On regroupera toutes les notes en fin de tapuscrit. Aucune référence bibliographique ne pourra figurer en note (cf. bibliographie).

8 Bibliographie

- Dans le corps du texte, on mentionnera uniquement le nom de l'auteur, suivi entre parenthèses de la date d'édition et de la page concernée. Si l'auteur a publié plusieurs ouvrages la même année, on les identifiera par l'ajout d'une lettre.

Comme le fait remarquer Muller (1968a : 149), « L'histoire de la langue peut créer une distinction entre polysémie et homonymie ».

Par *équivalent*, il faut entendre « chacun des termes de langues différentes qui désignent les notions correspondantes. » (Boutin-Quesnel et alii 1985 : 20.)

- La bibliographie proprement dite sera placée en fin d'article. Elle sera classée selon l'ordre alphabétique des auteurs, conformément aux exemples figurant ci-après.

Boutin-Quesnel (Rachel), Bélanger (Nycole), Kerpan (Nada) et Rousseau (Louis-Jean), 1985 : *Vocabulaire systématique de la terminologie*, Québec, Les publications du Québec (Les cahiers de l'Office de la langue française).

Hanse (Joseph), 1987 : *Nouveau dictionnaire des difficultés du français moderne. Deuxième édition mise à jour et enrichie*, Paris - Gembloux, Duculot.

Muller (Charles), 1968a : *Initiation à la statistique linguistique*, Paris, Larousse (Langue et langage).

Terminologies nouvelles, 1990a : *Harmonisation des méthodes en terminologie. Actes du séminaire. (Talence, juin 1989 - Hull, décembre 1989)*, Bruxelles, ACCT et Communauté française de Belgique, n° 3.

Vernet (Pierre), 1990 : « Problématique de la recherche terminologique en Haïti », dans *Terminologies nouvelles* (1990a : 61-67).

Coordinatrice

Martine Garsou, Ministère de la Culture et des Affaires sociales : Service de la langue française, Communauté française de Belgique.

Secrétaire de rédaction

Marc Van Campenhoudt, Institut supérieur de traducteurs et interprètes de la Communauté française de Belgique (Bruxelles).

Correspondants

AFRIQUE : Marcel Diki-Kidiri.

CANADA : Diane Michaud, Services gouvernementaux Canada - Terminologie et services linguistiques (TSL)

COMMUNAUTÉ FRANÇAISE DE BELGIQUE : Martine Garsou, Service de la langue française.

FRANCE : John Humbley, Centre national de la recherche scientifique.

HAÏTI : Pierre Vernet, Centre de linguistique appliquée.

MAROC : Saadia Aït Taleb, Institut d'études et de recherches pour l'arabisation.

QUÉBEC : Dominique Dos Ghali, Office de la langue française.

SUISSE : Rolf Moos, Chancellerie de la Confédération suisse - Section de terminologie.

TUNISIE : Zouhaier Marrakchi, Institut national de la normalisation et de la propriété industrielle.

UNION LATINE : Daniel Prado, Union latine - Direction du II^e programme.

Comité de lecture

Giovanni Adamo (ASS.I.TERM, Rome)

Saadia Aït Taleb (IERA, Rabat)

Daniel Blampain (Isti, Bruxelles)

Teresa Cabré i Castellví (Servei de Llengua Catalana Universitat de Barcelona, Barcelone)

Bernard Cerquilligni (DGLF, Paris)

Ion Coteanu (TERMROM et Académie roumaine, Bucarest)

Loïc Depecker (DGLF, Paris)

Mário Augusto de Quinteiro Vilcla (Universidade de Porto - Faculdade de Letras, Porto)

Pierre Despiegeler (Communauté française - Service de la langue, Bruxelles)

Marcel Diki-Kidiri (Coordination Afrique)

Thierry Fontenelle (Université de Liège)

Jean-Marie Fortin (OLF, Québec)

Louis Guespin (CNRS-Sudla, Rouen)

John Humbley (CNRS-CTN, Paris)

Alzouma Oumarou Issoufi (Indrap, Niamey)

Ahmed Lakhdar Ghazal (IERA, Rabat)

Gina Mamavi (DGLF, Paris)

Diane Michaud (Services gouvernementaux Canada - Terminologie et services linguistiques, Ottawa)

Françoise Parc (Chancellerie de la Confédération suisse - Section de terminologie, Berne)

Louis-Jean-Rousseau (OLF, Québec)

Clau Solèr (Ligue romanche, Coire)

Michèle Valiquette (Services gouvernementaux Canada - Terminologie et services linguistiques, Ottawa)

Andrée Vansteelandt (Institut libre Marie Haps, Bruxelles)

Malcolm Williams (Services gouvernementaux Canada - Terminologie et services linguistiques, Ottawa)

Terminologies Nouvelles est la revue du Réseau international de néologie et de terminologie (Rint). Deux numéros paraissent chaque année, dont certains sont consacrés à des thèmes précis. Le prochain numéro (juin 1994) sera ouvert à toute contribution. Les articles, publiés sous la responsabilité de leurs auteurs, doivent être proposés au correspondant du module concerné pour le 15 janvier 1994 et suivre les normes de présentation établies par la rédaction. Le numéro 12 (décembre 1994) sera consacré aux actes du séminaire « Implantation terminologique ».

Je soussigné souhaite recevoir gratuitement la revue *Terminologies nouvelles*.

Nom: _____

Entreprise, organisme: _____

Fonction: _____

Adresse: _____

Ce bulletin d'abonnement est à
adresser au module dont vous relevez
(adresse au dos de la revue)

Conception:
Junius, Alternatives théâtrales

Photocomposition:
Terminologie et services linguistiques
Services gouvernementaux Canada
Ottawa (Ontario)

Impression:
Édition & Imprimerie

ISSN: 1015-5716

© Tous droits de traduction,
de reproduction et d'adaptation
réservés pour tous pays.

Édit. resp:
Martine Garsou,
44 Boulevard Léopold II,
1080 Bruxelles, Belgique.

Adresses des organismes membres du Rint

Afrique

Bénin: Centre national de linguistique appliquée.

Burundi: Faculté des lettres et des sciences humaines.

Cameroun: Centre de recherches et d'études anthropologiques de l'Institut des sciences humaines.

Guinée: Institut de recherche linguistique appliquée.

Mali: Direction nationale de l'alphabétisation fonctionnelle et de la linguistique appliquée.

Niger: Institut national de documentation, de recherche et d'animation pédagogiques.

République centrafricaine: Institut de linguistique appliquée.

Sénégal: Centre de linguistique appliquée de Dakar.

Zaire: Centre de linguistique théorique et appliquée.

Coordination: Marcel Diki Kidiri,
13, av. du Général de Gaulle
F-95310 St-Ouen-l'Aumône
tél.: 33 (1) 34 64 11 16

Canada

Terminologie et services linguistiques
Services gouvernementaux Canada
Ottawa (Ontario)
K1A 0M5
tél.: 1 (819) 994-5934

Communauté française de Belgique

Ministère de la Culture et des
Affaires sociales
Service de la langue française
44, Bd Léopold II
B-1080 Bruxelles
tél.: 32 (2) 413 22 95

France

Délégation générale à la langue
française
1, rue de la Manutention
F-75116 Paris
tél.: 33 (1) 40 69 12 00

Haïti

Faculté de linguistique
Université d'État d'Haïti
38, Rue Dufort
(Quartier Bois-Verna)
Port-au-Prince
tél.: (509) 45 12 33

Maroc

Institut d'études et de recherches
pour l'arabisation
B.P. 6216
Rabat - Instituts
tél.: 212 (7) 77 30 05

Québec

Office de la langue française
200, chemin Sainte-Foy
Québec (Québec)
G1R 5S4
tél.: 1 (418) 643-4144

Suisse

Chancellerie de la Confédération
Suisse
Section de terminologie
Palais fédéral ouest
CH 3003 Berne
tél.: 41 (31) 61 37 32
41 (31) 61 36 45

Tunisie

Innorpi
10bis, rue Ibn el Jazzar
1012 Tunis - Belvédère
tél.: 216 (1) 785 922

Modules associés

Union latine
Bureau de Paris
14, Bd Arago
F-75013 Paris
tél.: 33 (1) 45 35 75 01



COMMUNAUTÉ FRANÇAISE
DE BELGIQUE

Coédité par:
L'Agence de coopération culturelle
et technique
et la Communauté française de Belgique
(Service de la langue française
du Ministère de la Culture
et des Affaires sociales
et Commissariat général
aux relations internationales)

Secrétariat du Rint:
Office de la langue française
200, chemin Sainte-Foy,
Québec (Québec)
G1R 5S4 Canada